INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012

Les attitudes parentales et les pratiques familiales

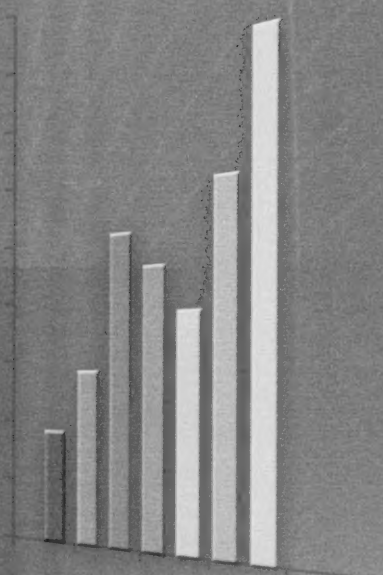

Déjà 100 ans de patrimoine statistique

Québec

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Ce document est disponible seulement
en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2e trimestre 2013
ISBN 978-2-550-68024-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2013

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Juin 2013

AVANT-PROPOS

Pour la troisième fois, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a reçu le mandat du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de réaliser une enquête populationnelle visant à mesurer un problème social aux graves conséquences pour la société tout entière, soit la violence vécue par les enfants dans leur environnement familial. Cette initiative contribue à combler les besoins en matière de surveillance de l'état de santé et de ses déterminants identifiés dans le *Plan ministériel de surveillance multithématique* qui est une des composantes principales du *Plan national de surveillance* dans lequel l'ISQ joue un rôle important comme producteur de données.

En 1992, la *Politique de la santé et du bien-être* reconnaissait l'importance du problème de la violence familiale faite aux enfants et soulignait le manque de données mesurant l'ampleur du phénomène au Québec. C'est dans cette perspective que la première enquête populationnelle sur la violence familiale dans la vie des enfants au Québec a été menée en 1999 par l'ISQ. Cette initiative a permis, entre autres, d'établir la prévalence annuelle de la violence physique et psychologique envers les enfants. Reconduite en 2004, l'enquête visait à suivre l'évolution des attitudes et pratiques parentales à l'égard de la discipline et de la punition corporelle, tout en mesurant l'ampleur des conduites parentales à caractère violent. L'édition de 2012 répond aux préoccupations du MSSS et de son réseau en actualisant les connaissances en matière de normes et pratiques parentales et celles sur les facteurs individuels et familiaux associés à la violence envers les enfants. L'examen des tendances observées entre 1999, 2004 et 2012, et l'analyse, pour la deuxième fois, des informations venant des pères de même que l'ajout de nouvelles problématiques sont des atouts majeurs de l'enquête de 2012.

L'ISQ a bénéficié de la collaboration d'experts de la communauté scientifique québécoise que nous remercions chaleureusement. Nos remerciements s'adressent aussi aux 5 371 parents (mères et pères) qui ont partagé leur vécu et, ce faisant, ont contribué à l'amélioration collective de notre compréhension du problème de la violence familiale.

Aborder une problématique complexe comme l'est celle de la violence subie par les enfants est difficile, mais nécessaire pour faire avancer les connaissances et arriver à changer la situation. La souffrance des enfants maltraités par les gens qui devraient les protéger est une source de motivation qui nous pousse à travailler tous ensemble afin de trouver une approche globale pour contrer cette violence. Espérons que les travaux qui découleront des analyses présentées dans ce rapport pourront aider à faire du Québec un endroit plus sûr pour ses enfants.

Le directeur général

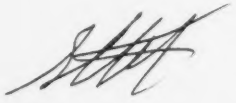

Stéphane Mercier

Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « ***qualité*** *» de l'Institut de la statistique du Québec.*

Cette publication a été réalisée par :

Marie-Ève Clément
Université du Québec en Outaouais

Francine Bernèche et Catherine Fontaine
Institut de la statistique du Québec

Claire Chamberland
Université de Montréal

Avec l'assistance technique de :

Chantale Lecours, Valeriu Dumitru et Katlyn Thibodeau
au traitement et à la validation des données
Kate Dupont, à la vérification des chiffres
Institut de la statistique du Québec

Membres du comité de lecture :

Andrea Bilodeau, Émilie Rochette
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Marie-Hélène Gagné
Université Laval

Ghyslaine Neill et Robert Courtemanche
Institut de la statistique du Québec

Darline Raymond
Secrétariat à la condition féminine

Nico Trocmé
Université McGill

Sous la coordination de :

Jasline Flores
Institut de la statistique du Québec

Ont assuré la révision linguistique et l'édition :

Esther Frève, à la révision linguistique
Gabrielle Tardif, à l'édition
Institut de la statistique du Québec

Enquête financée par :

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

Institut de la statistique du Québec

Secrétariat à la condition féminine

Chaire de recherche du Canada sur la victimisation
des enfants (niveau I)

Chaire de recherche du Canada sur la violence faite
aux enfants (niveau II)

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication :

Direction des statistiques de santé
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 500
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 873-4749
ou
1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada
et aux États-Unis)

Télécopieur : 514 864-9919

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Citation suggérée pour le volume

CLÉMENT, Marie-Ève, Francine BERNÈCHE, Claire CHAMBERLAND et Catherine FONTAINE (2013). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 146 p.

Avertissements

En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties. Afin de faciliter la lecture des résultats, les proportions de 5 % et plus sont généralement arrondies à l'unité dans le texte. L'absence d'astérisque dans les tableaux ou figures signifie que toutes les estimations ont une bonne précision (CV ≤ 15 %).

À moins d'une mention explicite, toutes les différences présentées dans ce rapport sont statistiquement significatives au seuil de 0,05. Les écarts non significatifs sont indiqués par des lettres en exposant, dans les tableaux ou figures, sauf dans ceux présentant seulement des fréquences simples ou le croisement de deux variables comportant chacune deux catégories.

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible
x	Donnée confidentielle (risque de divulgation en raison de petits nombres)
–	Néant ou zéro
*	Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
**	Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Abréviations

CV	Coefficient de variation
n.s.	Test d'association non significatif

Note : Le genre masculin a été utilisé dans le but d'alléger le texte.

REMERCIEMENTS

Le développement et la réalisation de l'enquête *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales* sont le fruit du travail et de la persévérance d'un grand nombre de personnes. Tout d'abord, soulignons la contribution exceptionnelle des chercheuses associées à ce troisième cycle, Marie-Ève Clément et Claire Chamberland, qui ont été de véritables piliers lors des différentes étapes de l'enquête par leur grande disponibilité et leur générosité. Leur contribution est d'autant plus marquante qu'elles ont constitué à bien des égards, par leur collaboration à l'un ou l'autre des cycles antérieurs de l'enquête, la mémoire du projet et nous leur en sommes très reconnaissants.

Plusieurs autres personnes ont apporté leur contribution à un moment ou à un autre du processus, et nous voulons les en remercier chaleureusement. Tout d'abord, nous souhaitons souligner la collaboration de Lyne Jobin, directrice de la Direction de la surveillance de l'état de santé du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui, alors coprésidente du comité d'orientation de projet (COP), nous a permis de bénéficier de ses connaissances et de son appui. D'autres personnes ayant œuvré au MSSS à un moment ou à un autre ont également apporté une importante contribution en cours de projet : nous pensons particulièrement à Lise Dunnigan, Jean-Sébastien Renaud, Josée Laroche et Jean-Clet Gosselin. Nous désirons remercier aussi Marie-Hélène Gagné de l'Université Laval et Nico Trocmé de l'Université McGill qui, en tant que réviseurs et conseillers scientifiques, ont été essentiels dans la réalisation du présent rapport. Enfin, nous remercions Lyne Desgroseilliers de la Régie des rentes du Québec pour son importante contribution lors de la construction de la base de sondage et aussi pour ses commentaires sur les aspects méthodologiques de l'enquête.

Par ailleurs, nous tenons à souligner l'apport inestimable des membres du COP, qui ont soutenu le projet d'enquête et nous ont permis de tirer profit de leur réflexion, de leurs recommandations et de leur savoir :

- Andrea Bilodeau, du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Hélène Cadrin et Darline Raymond, du Secrétariat à la condition féminine;
- Caroline Caux, du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Claire Chamberland, de l'Université de Montréal;
- Marie-Ève Clément, de l'Université du Québec en Outaouais;
- Marie Jacob, du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Julie Laforest, de l'Institut national de santé publique du Québec;
- Marie-Josée Larochelle, du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Chantal Lavergne, du Centre de recherche pour le développement social des jeunes-Centre jeunesse de Montréal;
- Émilie Rochette, du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Julie Soucy, du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Nico Trocmé, de l'Université McGill.

Les compétences et la générosité des collègues de l'Institut de la statistique du Québec ont constitué un important gage de succès pour la réalisation de cette enquête qui présentait des défis particuliers de nature éthique et méthodologique. Nos remerciements vont particulièrement à Robert Courtemanche, Luc Côté, Catherine Fontaine et Katlyn Thibodeau, de la Direction de la méthodologie et de la qualité; à Valeriu Dumitru, de la Direction des enquêtes longitudinales et sociales; à Joëlle Poulin, Sophie Bérubé, Charles Alleyn et à l'équipe des intervieweurs et superviseurs de la centrale téléphonique, de la Direction des stratégies et des opérations de collecte; à Danielle Laplante, Esther Frève, Gabrielle Tardif et Manon Roy de la Direction des communications, à Michel Lambert la Direction des services informationnels et technologiques ainsi qu'à Chantale Lecours et Kate Dupont, de la Direction des statistiques de santé. Un merci tout particulier à Francine Bernèche et Catherine Fontaine pour leur engagement et leur rigueur dans l'analyse des données et la rédaction du rapport. À tous ceux et celles qui ont, à un moment ou à un autre, contribué aux travaux du COP ou de divers groupes de travail, nous souhaitons dire toute notre reconnaissance.

Jasline Flores
Coordonnatrice et coprésidente du comité d'orientation de projet
Institut de la statistique du Québec

TABLE DES MATIÈRES

15 Liste des tableaux et des figures

21 Glossaire

25 Faits saillants

31 Introduction

Chapitre 1 Problématique

33 **1.1 État de la question sur les pratiques au sein de la famille**

33 1.1.1 D'une approche éducative positive aux conduites à caractère violent ou négligent

34 1.1.2 Éléments de définition

36 1.1.3 Ampleur et évolution

40 **1.2 Facteurs de risque et impacts des conduites parentales à caractère violent ou négligent**

41 1.2.1 Facteurs associés aux conduites parentales

43 1.2.2 Impacts sur l'enfant

44 **1.3 La violence du point de vue des mères et des pères**

45 **1.4 Objectifs de l'enquête**

Chapitre 2 Méthodologie

47 **2.1 Plan d'échantillonnage**

47 2.1.1 Population visée

48 2.1.2 Base de sondage

49 2.1.3 Méthode de sélection de l'échantillon

49 2.1.4 Stratification

49 2.1.5 Taille et répartition de l'échantillon

50 **2.2 Résultats de la collecte**

50 2.2.1 Déroulement du prétest

50 2.2.2 Déroulement de l'enquête

51 2.2.3 Taux de réponse à l'enquête

52 **2.3 Questionnaire de l'enquête**

52 2.3.1 Attitudes parentales au regard de la violence mineure dans l'éducation des enfants

53 2.3.2 Stress engendré par le tempérament de l'enfant

53 2.3.3 Conduites à caractère violent d'un adulte envers l'enfant

54 2.3.4 Conduites à caractère négligent à l'égard de l'enfant

56 2.3.5 Exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints

56 2.3.6 Soutien social

57 2.3.7 Conciliation travail-famille

57 2.3.8 Consommation d'alcool et de drogues

58 2.3.9 Symptômes de dépression

59 2.3.10 Variables sociodémographiques et économiques

60 **2.4 Pondération**

60 **2.5 Évaluation de la qualité des données de l'enquête**

60 2.5.1 Erreurs dues à l'échantillonnage

61 2.5.2 Erreurs non dues à l'échantillonnage

62 **2.6 Méthodes d'analyse**

62 2.6.1 Estimations

62 2.6.2 Tests statistiques

62 2.6.3 Comparabilité avec les enquêtes antérieures

63 **2.7 Aspects éthiques**

63 **2.8 Portée et limites des données**

Chapitre 3 Pratiques à l'égard des enfants au sein des familles

65 **3.1 Conduites à caractère violent envers l'enfant**

65 3.1.1 Prévalence annuelle des conduites parentales

66 3.1.2 Fréquence annuelle des conduites à caractère violent

67 3.1.3 Cooccurrence annuelle des conduites à caractère violent

68 3.1.4 Évolution des conduites à caractère violent envers les enfants

68 **3.2 Exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints**

68 3.2.1 Prévalence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints

69 3.2.2 Fréquence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints

70 3.2.3 Cooccurrence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints et de la violence envers les enfants

72 **3.3 Conduites à caractère négligent envers l'enfant**

72 3.3.1 Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent selon le groupe d'âge

73 3.3.2 Nombre de conduites à caractère négligent selon le groupe d'âge

73 3.3.3 Fréquence annuelle des conduites à caractère négligent selon le groupe d'âge

Chapitre 4 Facteurs associés aux pratiques à l'égard des enfants : le point de vue des mères

77 **4.1 Profil des mères**

78 **4.2 Facteurs associés aux conduites à caractère violent et à l'exposition à des conduites violentes entre conjoints**

78 4.2.1 Attitudes parentales

84 4.2.2 Caractéristiques des enfants

84 4.2.3 Caractéristiques des mères

88 4.2.4 Caractéristiques de la famille et du ménage

89 4.2.5 Caractéristiques socioéconomiques

92 **4.3 Facteurs associés aux conduites parentales à caractère négligent**

92 4.3.1 Attitudes parentales

93 4.3.2 Caractéristiques des enfants et des mères

94 4.3.3 Caractéristiques familiales et socioéconomiques

Chapitre 5 Facteurs associés aux pratiques à l'égard des enfants : le point de vue des pères

95 **5.1 Profil des pères**

96 **5.2 Facteurs associés aux conduites à caractère violent et à l'exposition à des conduites violentes entre conjoints**

96 5.2.1 Attitudes parentales

101 5.2.2 Caractéristiques des enfants

101 5.2.3 Caractéristiques des pères

104 5.2.4 Caractéristiques de la famille et du ménage

104 5.2.5 Caractéristiques socioéconomiques

106 **5.3 Facteurs associés aux conduites à caractère négligent**

106 5.3.1 Attitudes parentales

106 5.3.2 Caractéristiques des pères

108 5.3.3 Caractéristiques familiales et socioéconomiques

Chapitre 6 Discussion

109 **6.1 Des changements de conduites observés chez les parents**

109 6.1.1 De moins en moins de violence mineure

110 6.1.2 Les situations les plus graves qui persistent

110 **6.2 Un changement de normes sociales**

112 **6.3 Qu'en est-il des conduites à caractère négligent?**

112 6.3.1 Les défis de la mesure dans la population

112 6.3.2 Un phénomène qui touche les enfants de tous âges

114 **6.4 L'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints**

114 6.4.1 Une présence notable des insultes et des humiliations entre conjoints dans les familles

114 6.4.2 Un climat de violence caractérisé par des conditions de vie plus difficiles

115 **6.5 Des conduites qui témoignent de profils familiaux différents**

115 6.5.1 Les conduites à caractère violent dirigées vers l'enfant

116 6.5.2 Le cas des conduites de violence physique mineure et sévère

116 6.5.3 Le cas de l'agression psychologique répétée
117 6.5.4 Le cas des conduites à caractère négligent

118 **6.6 Synthèse comparative des points de vue maternel et paternel**
118 6.6.1 Des pères encore mitigés, mais moins favorables à la punition corporelle
119 6.6.2 Des contextes de vie particuliers?

121 Bibliographie

135 Annexes

135 Annexe A : Description des strates d'échantillonnage

137 Annexe B : Résultats de collecte selon la langue de communication

137 Annexe C : Étapes de pondération pour l'enquête

138 Annexe D : Taux de réponse en 2004 et en 2012 : quelques explications

139 Annexe E : Comparaison des indicateurs entre la déclaration des mères et des pères, dans les familles biparentales

140 Annexe F : Analyse des conduites à caractère négligent

143 Annexe G : Analyse de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints

144 Annexe H : Analyse du stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales

145 Annexe I : Mesure de trois indices concernant les parents

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Liste des tableaux

Chapitre 2 Méthodologie

Tableau 2.1
Résultats de collecte à l'enquête 51

Tableau 2.2
Thèmes et nombre de questions contenus dans le questionnaire de l'enquête *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales* 52

Tableau 2.3
Items du *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (PCCTS) en fonction des échelles et sous-échelles de résolution de conflits 54

Tableau 2.4
Items de la version abrégée du *Multidimensional Neglectful Behavior Scale* (MNBS) *Parent-Report* en fonction des échelles et sous-échelles de négligence envers l'enfant 55

Tableau 2.5
Items du *Juvenile Victimization Questionnaire* (JVQ) se rapportant à l'exposition de l'enfant à des actes de violence psychologique et physique entre ses parents 56

Tableau 2.6
Items de l'*Alcohol Use Disorders Identification Test* (AUDIT) en fonction de leur regroupement en trois blocs 57

Tableau 2.7
Items du *Drug Abuse Screening Test* (DAST) inclus dans la version abrégée de l'instrument (10 questions) 58

Tableau 2.8
Items du *Center for Epidemiological Studies Depresssion* (CES-D) inclus dans la version abrégée de l'instrument (12 questions) 58

Tableau 2.9
Liste des variables sociodémographiques et économiques retenues dans l'enquête 59

Chapitre 3 Pratiques à l'égard des enfants au sein des familles

Tableau 3.1
Prévalence annuelle des conduites parentales envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 65

Tableau 3.2
Fréquence annuelle des conduites parentales à caractère violent envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 66

Tableau 3.3
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent envers les enfants, Québec, 1999, 2004 et 2012 68

Tableau 3.4
Prévalence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la forme de violence, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 69

Tableau 3.5
Fréquence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la forme de violence, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 69

Tableau 3.6
Prévalence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints de nature psychologique et physique selon la présence d'une exposition à des conduites violentes de nature verbale, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 71

Tableau 3.7
Prévalence annuelle des conduites à caractère violent envers les enfants de 6 mois à 17 ans selon la présence d'une exposition à des conduites violentes entre conjoints, Québec, 2012 71

Tableau 3.8
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère négligent envers les enfants de 6 mois à 15 ans selon l'âge de l'enfant, Québec, 2012 73

Tableau 3.9
Nombre annuel de conduites parentales à caractère négligent envers les enfants de 6 mois à 15 ans selon l'âge de l'enfant, Québec, 2012 . . . 73

Tableau 3.10
Fréquence annuelle des conduites relatives à diverses formes de négligence envers les enfants de 6 mois à 4 ans, Québec, 2012 74

Tableau 3.11
Fréquence annuelle des conduites relatives à diverses formes de négligence envers les enfants de 5 à 9 ans, Québec, 2012 74

Tableau 3.12
Fréquence annuelle des conduites relatives à diverses formes de négligence envers les enfants de 10 à 15 ans, Québec, 2012 75

Chapitre 4 Facteurs associés aux pratiques à l'égard des enfants : le point de vue des mères

Tableau 4.1
Caractéristiques de la population des mères représentées dans l'enquête, Québec, 2012 78

Tableau 4.2
Attitudes maternelles à l'égard de la discipline, Québec, 1999, 2004 et 2012 79

Tableau 4.3
Niveau de sensibilité des mères quant aux impacts de la violence mineure sur les enfants, Québec, 1999, 2004 et 2012 80

Tableau 4.4
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon les attitudes maternelles à l'égard de la discipline, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 81

Tableau 4.5
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon les attributions maternelles, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 82

Tableau 4.6
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes de nature verbale entre conjoints selon le niveau de sensibilité des mères quant aux impacts de la violence mineure, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 83

Tableau 4.7
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent déclarées par les mères selon le sexe et l'âge de l'enfant, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 84

Tableau 4.8
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon l'indice de stress parental chez les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 85

Tableau 4.9
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon le niveau de stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales chez les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 86

Tableau 4.10
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la consommation d'alcool et de drogues chez les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 87

Tableau 4.11
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon les symptômes de dépression chez les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 88

Tableau 4.12
Prévalence annuelle de la violence physique mineure et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon le type de famille déclaré par les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 89

Tableau 4.13
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée et de la violence physique mineure selon le nombre d'enfants mineurs déclaré par les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 89

Tableau 4.14
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la satisfaction quant à leur vie sociale et la perception du soutien social chez les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 90

Tableau 4.15
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 10-15 ans selon les attitudes, les attributions et la sensibilité maternelles, Québec, 2012 92

Tableau 4.16
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois-4 ans et de 10-15 ans selon l'indice de stress parental et les symptômes de dépression déclarés par les mères, Québec, 2012 93

Tableau 4.17
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois-4 ans et de 5-9 ans selon la consommation d'alcool et de drogues chez les mères, Québec, 2012 93

Tableau 4.18
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 10-15 ans selon certaines caractéristiques socioéconomiques chez les mères, Québec, 2012 94

Chapitre 5 Facteurs associés aux pratiques à l'égard des enfants : le point de vue des pères

Tableau 5.1
Caractéristiques de la population des pères représentés dans l'enquête, Québec, 2012 96

Tableau 5.2
Attitudes paternelles à l'égard de la discipline, Québec, 2004 et 2012 97

Tableau 5.3
Niveau de sensibilité des pères quant aux impacts de la violence mineure sur les enfants, Québec, 2004 et 2012 97

Tableau 5.4
Attitudes à l'égard de la discipline, attributions parentales et niveau de sensibilité quant aux impacts de la violence mineure chez les mères et les pères, Québec, 2012 98

Tableau 5.5
Prévalence annuelle de la violence physique mineure et sévère selon les attitudes paternelles à l'égard de la discipline, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 99

Tableau 5.6
Prévalence annuelle de la violence physique mineure selon les attributions paternelles et le niveau de sensiblilité des pères quant aux impacts de la violence mineure, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 100

Tableau 5.7
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent déclarées par les pères selon le sexe et l'âge de l'enfant, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 101

Tableau 5.8
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes de nature verbale et psychologique entre conjoints selon l'indice de stress parental chez les pères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 102

Tableau 5.9
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée et de l'exposition à des conduites violentes de nature verbale et psychologique entre conjoints selon le niveau de stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales chez les pères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 102

Tableau 5.10
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée, de la violence physique mineure et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la consommation d'alcool et de drogues chez les pères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 103

Tableau 5.11
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la satisfaction quant à leur vie sociale et la perception du soutien social chez les pères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 105

Tableau 5.12
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois-4 ans selon les attitudes et les attributions paternelles, Québec, 2012 107

Tableau 5.13
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois-4 ans selon certaines caractéristiques des pères et de leur ménage, Québec, 2012 107

Tableau 5.14
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 10-15 ans selon certaines caractéristiques des pères et de leur ménage, Québec, 2012 108

Annexes

Tableau A.1
Description des strates d'échantillonnage 135

Tableau B.1
Résultats de la collecte selon la langue de communication : anglais 137

Tableau B.2
Résultats de la collecte selon la langue de communication : français 137

Tableau C.1
Étapes de pondération pour l'enquête 137

Tableau F.1
Détermination de la présence de conduites à caractère négligent selon les seuils établis dans le *Parent-Report Multidimensional Neglectful Behavior Scale* (MNBS) 140

Liste des figures

Chapitre 3 Pratiques à l'égard des enfants au sein des familles

Figure 3.1
Cooccurrence annuelle des conduites de violence physique et d'agression psychologique envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 67

Figure 3.2
Prévalence annuelle de la violence physique mineure et sévère selon la présence d'agression psychologique répétée envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 67

Figure 3.3
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée et de la violence physique sévère selon la présence de violence physique mineure envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 67

Figure 3.4
Cooccurrence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la forme de violence, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 70

Chapitre 4 Facteurs associés aux pratiques à l'égard des enfants : le point de vue des mères

Figure 4.1
Attributions maternelles relatives à l'enfant, Québec, 2004 et 2012 79

Figure 4.2
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon le plus haut niveau de scolarité atteint par les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 85

Figure 4.3
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée et de l'exposition à des conduites violentes de nature psychologique entre conjoints selon la perception de leur situation économique par les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 90

Figure 4.4
Prévalence annuelle de la violence physique envers l'enfant et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon l'indice de revenu du ménage déclaré par les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 91

Chapitre 5 Facteurs associés aux pratiques à l'égard des enfants : le point de vue des pères

Figure 5.1
Attributions paternelles relatives à l'enfant, Québec, 2004 et 2012 97

Figure 5.2
Prévalence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon les symptômes de dépression chez les pères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 104

Figure 5.3
Prévalence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la perception de leur situation économique par les pères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012 105

Figure 5.4
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois-4 ans et de 10-15 ans selon la perception de leur situation économique par les pères, Québec, 2012 108

GLOSSAIRE

Agression psychologique
Conduite adoptée lors d'une situation de conflit avec un enfant telle que : crier ou hurler après un enfant, sacrer ou jurer après lui, menacer de le placer en famille d'accueil ou de le mettre à la porte, menacer de le frapper (sans le faire) ou le traiter de stupide, paresseux ou autres noms du genre.

Attitudes parentales à l'égard de la punition corporelle
Moyenne des réponses sur une échelle à quatre points (de fortement d'accord à fortement en désaccord) à cinq affirmations concernant l'attitude générale des parents du Québec avec leurs enfants, la punition corporelle, la fessée, l'existence d'une loi permettant aux parents d'employer la force pour corriger un enfant.

Attributions parentales
Moyenne des réponses sur une échelle à quatre points (de fortement d'accord à fortement en désaccord) à trois affirmations selon lesquelles il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque celui-ci est provocant, désobéissant ou violent. S'il répond positivement, le parent attribue au comportement de l'enfant la conduite violente de l'adulte.

Conduites parentales à caractère négligent
Conduites, ou omission de conduites, susceptibles de présenter un « risque de négligence » pour l'enfant sur plusieurs plans : émotif, cognitif, physique ou de surveillance. Les conduites sont mesurées d'après une version abrégée du *Parent-Report Multidimensional Neglectful Behavior Scale* (MNBS) se rapportant à trois groupes d'âge : les 6 mois-4 ans, les 5-9 ans et les 10-15 ans. La période de référence est celle des 12 mois précédant l'enquête. Le terme « conduites parentales » est utilisé pour signifier que les parents sont concernés au premier titre par ces conduites, même si tout adulte du ménage peut en être l'auteur selon la définition retenue dans l'enquête.

Conduites parentales à caractère violent
Conduites adoptées lors d'une situation de conflit avec un enfant impliquant soit de l'agression psychologique, de la violence physique mineure (ou punition corporelle) ou de la violence physique sévère, d'après des échelles du *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (PCCTS) légèrement modifiées. La période de référence est celle des 12 mois précédant l'enquête. Le terme « conduites parentales » est utilisé pour signifier que les parents sont concernés au premier titre par ces conduites, même si tout adulte du ménage peut en être l'auteur selon la définition retenue dans l'enquête.

Consommation d'alcool
Somme des réponses à trois questions sur la consommation d'alcool de la personne et à sept questions servant à déterminer la possibilité de dépendance à l'alcool et les effets nocifs de la consommation sur une échelle à cinq points (de jamais à tous les jours ou presque). Le seuil de la consommation à risque (problèmes moyens à élevés) est fixé à 8 selon le *Alcohol Use Disorders Identification Test* (AUDIT).

Consommation de drogues
Somme des réponses sur une échelle dichotomique (oui/non) à dix questions servant à déterminer si la personne fait usage de drogues et rencontre divers problèmes liés à cet usage. Un score additif de 0 correspond à aucune consommation et de 1, à une consommation sans problème; de 2 à 10, on considère que la personne présente des problèmes de consommation allant de faibles à élevés.

Discipline non violente
Conduite adoptée lors d'une situation de conflit avec un enfant telle que : expliquer à l'enfant pourquoi son comportement n'est pas correct, l'obliger à faire une pause ou l'envoyer dans sa chambre, l'occuper à faire autre chose ou lui enlever des privilèges.

Exposition à des conduites violentes entre conjoints
Exposition faisant référence aux enfants qui sont à la fois des témoins directs et indirects des conduites violentes d'un parent envers l'autre, ou envers son conjoint ou sa conjointe (ou ex-conjoint, ex-conjointe) et inversement. Les conduites violentes peuvent être de nature verbale (p. ex. : un parent qui insulte, ridiculise ou humilie verbalement l'autre parent), psychologique (p. e.x. : un parent qui menace de blesser l'autre parent ou l'effraie par ses actes violents) ou physique (p. ex. : un parent qui pousse, frappe, gifle ou bouscule l'autre parent). La prévalence de l'exposition est mesurée sur une période de 12 mois précédant l'enquête à partir de questions tirées en quasi-totalité du *Juvenile Victimization Questionnaire* (JVQ, Module G).

Indice de défavorisation matérielle et sociale
Indice géographique permettant d'assigner à un individu une information socioéconomique correspondant à de petits territoires de résidence (Pampalon, Hamel et Gamache, 2009). Plusieurs dimensions sont considérées : entre autres, le niveau de scolarité, l'emploi, le revenu, le statut conjugal, le fait de vivre seul et le type de famille. Les résultats sont présentés en quintiles, correspondant à un environnement très favorisé (quintile 1) jusqu'à un environnement très défavorisé (quintile 5).

Indice de revenu du ménage
Indice créé à partir du revenu de tous les membres du ménage, avant impôts et retenues, au cours des 12 mois précédant l'enquête, divisé par la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage (taille du ménage). Un revenu inférieur à 20 652 $ (estimation du seuil de faible revenu pour un ménage en 2012) est considéré comme un faible revenu pour le ménage et tous ses membres.

Indice de stress parental engendré par le tempérament de l'enfant
Somme des réponses (scores inversés) sur une échelle à quatre points (de fortement d'accord à fortement en désaccord) à cinq affirmations selon lesquelles l'enfant a un tempérament perçu comme plus ou moins difficile. Cet indice se rapporte aux enfants. À des fins de comparaison, le seuil établi en 2004 à partir de la distribution des mères (quintile supérieur) sert à déterminer le niveau élevé de stress.

Mère ou père
Par « mère », on entend une femme faisant figure de mère (mère, belle-mère, tutrice, autre femme responsable de l'enfant). Par « père », on entend un homme faisant figure de père (père, beau-père, tuteur, autre homme responsable de l'enfant).

Niveau de stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales
Somme des réponses (incluant un score inversé) sur une échelle à cinq points (de jamais à toujours) à trois affirmations ayant trait au niveau de stress et de fatigue en lien avec le cumul des responsabilités dans la vie quotidienne des parents. Un niveau élevé de stress correspond au quintile supérieur de la distribution des mères et des pères.

Perception de sa situation économique
Autoévaluation par le parent répondant de sa situation économique comparativement à celle des personnes de son âge, à partir d'une seule question dont les catégories de réponse sont : à l'aise financièrement, revenus suffisants pour répondre à ses besoins fondamentaux, pauvre, très pauvre.

Perception du soutien social
Somme des réponses (incluant trois scores inversés) sur une échelle à quatre points (de fortement d'accord à fortement en désaccord) à cinq affirmations concernant la présence de personnes à qui le parent peut se confier ou demander de l'aide. À des fins de comparaison, le seuil établi en 2004 à partir de la distribution des mères (quintile supérieur) sert à déterminer le faible niveau de soutien social.

Prévalence annuelle de l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints
Nombre d'enfants ayant été exposés à des conduites violentes à au moins une reprise au cours d'une période de 12 mois, exprimé en pourcentage de la population concernée. L'exposition est considérée comme « répétée », lorsque des épisodes d'exposition (même item) se sont produits à trois reprises ou plus durant l'année ou, s'il y a lieu, que trois expériences d'exposition (items différents) à une même forme de violence sont survenues au moins une fois pendant cette période.

Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants
Nombre d'enfants ayant fait l'objet d'au moins une conduite à caractère négligent au cours d'une période de 12 mois selon le groupe d'âge (6 mois-4 ans, 5-9 ans, 10-15 ans). Les seuils servant à déterminer si la conduite peut être considérée comme négligente suivent les critères établis par les auteurs de la version abrégée du MNBS (Holt, Straus et Kaufman Kantor, 2004). Les ajustements apportés au calcul de la prévalence pour chaque groupe d'âge sont décrits dans l'annexe F.

Prévalence annuelle des conduites à caractère violent envers les enfants
Nombre d'enfants ayant subi de la violence à au moins une reprise au cours d'une période de 12 mois, exprimé en pourcentage de la population concernée. La violence est considérée comme « répétée », lorsque des épisodes de violence (même item) se sont produits à trois reprises ou plus durant l'année ou que trois manifestations de violence (items différents) sont survenues au moins une fois pendant cette période. Le calcul de la prévalence s'applique aux trois conduites à caractère violent considérées, soit l'agression psychologique, la violence physique mineure et la violence physique sévère, ainsi qu'à la discipline non violente.

Symptômes de dépression
Somme des réponses sur une échelle à quatre points (de jamais/rarement à la plupart du temps/tout le temps) à 12 affirmations selon lesquelles la personne a ressenti ou non des émotions ou eu des comportements souvent associés à la dépression durant la semaine précédant l'enquête. La présence de symptômes allant de modérés à graves correspond au décile supérieur de la distribution des mères et des pères.

Type de famille
Type de famille relativement à l'enfant sélectionné pour l'enquête, selon que celui-ci vit avec ses deux parents (biologiques ou adoptifs), un seul de ses parents, un de ses parents et son nouveau conjoint ou sa nouvelle conjointe (famille recomposée), une autre situation (tuteur, etc.).

Violence physique mineure
Conduite adoptée lors d'une situation de conflit avec un enfant impliquant une punition corporelle, c'est-à-dire : secouer ou brasser un enfant (si l'enfant a 2 ans ou plus), lui taper les fesses à mains nues, lui donner une tape sur la main, le bras ou la jambe ou le pincer.

Violence physique sévère
Conduite adoptée lors d'une situation de conflit avec un enfant impliquant un geste tel que : secouer ou brasser un enfant (si l'enfant a moins de 2 ans), le taper sur les fesses ou ailleurs avec un objet dur (ceinture, bâton, autre objet dur), lui donner un coup de poing ou un coup de pied, lui serrer la gorge, lui donner une raclée, le jeter par terre ou lui donner une claque au visage, sur la tête ou les oreilles.

FAITS SAILLANTS

À la suite des enquêtes de 1999 et de 2004, une troisième édition de l'enquête *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec* a été réalisée en 2012 par l'Institut de la statistique du Québec. Cette enquête vise à mesurer, comme l'ont fait les éditions précédentes, les conduites à caractère violent envers les enfants (agression psychologique, violence physique mineure et sévère). Deux nouvelles mesures sont ajoutées, soit celle de l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints et celle des conduites à caractère négligent à l'endroit des enfants. À noter que les conduites parentales les plus sévères documentées dans le cadre de cette enquête de population ne sont pas nécessairement considérées comme « abusives » ou « négligentes » au sens légal du terme. Plusieurs facteurs associés aux pratiques à l'égard de l'enfant sont aussi documentés, soit les attitudes parentales, les caractéristiques du parent (dont le niveau de scolarité, le stress parental, la consommation d'alcool et de drogues, les symptômes de dépression), les caractéristiques familiales (type de famille) et socio-économiques (dont le soutien social, la perception de sa situation économique, le revenu du ménage). L'information a été recueillie à partir d'entrevues téléphoniques menées, entre les mois de mars et juillet 2012, auprès de 4 029 mères et de 1 342 pères qui habitent avec un enfant au moins 40 % du temps. Les prévalences estimées ici sont basées sur les déclarations des mères et s'appliquent aux enfants âgés de 6 mois à 17 ans vivant dans un ménage privé au Québec en 2012.

Avant d'analyser les conduites à caractère violent, il importe de signaler que la quasi-totalité des enfants québécois (98 %) ont bénéficié, sur une période de 12 mois, de pratiques de discipline non violente exercées par les adultes du ménage dont ils font partie, telles que la communication ou le retrait de privilèges.

Les conduites à caractère violent

Les données de l'enquête de 2012 permettent d'estimer qu'au cours d'une année :

- 80 % des enfants ont vécu au moins un épisode d'agression psychologique et 49 %, trois ou plus; ces épisodes incluent, entre autres, le fait de crier ou hurler après l'enfant, de le traiter de divers noms (stupide, paresseux, etc.) ou de le menacer d'une fessée sans la lui donner;
- 35 % des enfants ont été l'objet de violence physique mineure et 11 % l'ont été de façon répétée (trois fois ou plus); la punition corporelle se manifeste notamment par l'administration de tapes sur les fesses à mains nues ou sur la main, le bras ou la jambe de l'enfant;
- 6 % des enfants ont subi de la violence physique sévère, qui comprend des conduites telles que secouer un enfant de moins de 2 ans ou frapper l'enfant sur les fesses ou ailleurs avec un objet dur; environ 0,9 %[1] des enfants ont été victimes de ces conduites à trois reprises ou plus.

La cooccurrence de ces formes de violence touche plus du tiers des enfants sur une année de la façon suivante :

- près de 29 % vivent à la fois de l'agression psychologique et de la violence physique mineure;
- environ 1,0 %[1] font l'objet d'agression psychologique et de violence physique sévère;
- 4,2 % subissent les trois types de conduites à caractère violent.

L'évolution des conduites à caractère violent entre les éditions de l'enquête se caractérise par les changements suivants :

- entre 2004 et 2012, l'agression psychologique répétée (trois fois ou plus dans une année) est passée de 52 % à 49 %;
- la prévalence annuelle de la violence physique mineure (35 %) a diminué par rapport à celle estimée en 2004 (43 %) et en 1999 (48 %).

1. Donnée imprécise à interpréter avec prudence.

L'exposition à des conduites violentes entre conjoints

Selon l'enquête de 2012, les enfants ont été exposés à des conduites violentes entre conjoints (soit les deux parents ou le parent, son conjoint ou sa conjointe, son ex-conjoint ou ex-conjointe), dans des proportions variables selon la forme de violence :

- 25 % des enfants ont été témoins ou ont eu connaissance de manifestations de violence verbale (insulter, ridiculiser ou humilier verbalement l'autre parent), et ce, de façon répétée (trois fois ou plus dans une année) pour 6 % des enfants;
- 6 % des enfants ont été exposés au moins une fois à de la violence psychologique (p. ex. : menaces sérieuses de blesser l'autre parent) et 1,7 % l'ont été à de la violence physique (p. ex. : pousser ou bousculer, frapper ou gifler l'autre parent);
- environ 3,3 % des enfants sont exposés à des conduites violentes entre conjoints de nature verbale et psychologique et 0,9 %[2] des enfants sont exposés aux trois formes de violence à la fois.

En plus d'être exposés à des conduites violentes entre conjoints sous une forme ou l'autre, environ 12 % de l'ensemble des enfants vivent aussi de l'agression psychologique et 10 % subissent de la violence physique mineure de même que de l'agression psychologique. Enfin, 2,1 % des enfants subissent concurremment les trois types de conduites à caractère violent tout en étant exposés à des conduites violentes entre conjoints.

Les conduites à caractère négligent

La prévalence annuelle des conduites à caractère négligent a été mesurée pour les enfants de trois groupes d'âge : les 6 mois-4 ans, les 5-9 ans et les 10-15 ans. Elle concerne les enfants qui ont été touchés, sur une période de 12 mois, par au moins une conduite considérée comme négligente selon les critères de la version abrégée du *Parent-Report Multidimensional Neglectful Behavior Scale* (MNBS). Ainsi, au cours d'une année :

- environ 28 % des enfants âgés de 6 mois à 4 ans ont fait l'objet d'au moins une conduite à caractère négligent;
- c'est aussi le cas de 32 % des enfants de 5 à 9 ans (en excluant les enfants pour qui les questions sur l'assiduité à l'école et l'aide aux travaux scolaires ne s'appliquent pas);
- les conduites à caractère négligent concernent approximativement 19 % des jeunes de 10 à 15 ans, une proportion jugée sous-estimée, étant donné qu'elle se base sur un ensemble de huit questions au lieu de neuf comme les précédentes.

Les facteurs associés aux pratiques à l'égard des enfants

Les attitudes parentales

Description des attitudes

Même si la grande majorité des mères (81 %) et des pères (79 %) croient que « les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants », les parents sont généralement peu favorables à la punition corporelle, une attitude plus souvent présente chez les mères que chez les pères. Une plus forte proportion de pères que de mères sont en effet d'accord avec les affirmations suivantes :

- « Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant » (15 % c. 12 %);
- « Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire » (23 % c. 15 %);
- « La fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant » (12 % c. 8 %).

Par contre, tant les pères que les mères sont partagés en ce qui a trait à l'affirmation selon laquelle « Les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort » : 43 % d'entre eux appuient cette opinion.

L'attribution du recours à la punition corporelle au tempérament jugé difficile de l'enfant (provocant, désobéissant ou violent) reçoit l'approbation des pères en plus forte proportion que celle des mères. Par ailleurs, les pères sont proportionnellement moins nombreux que les mères à considérer qu'il arrive souvent ou très souvent que la punition corporelle ou l'agression psychologique répétée entraîne des conséquences négatives pour l'enfant.

2. Donnée imprécise à interpréter avec prudence.

Association entre les attitudes et les pratiques à l'égard des enfants

- Les attitudes des mères sont presque toutes associées aux conduites à caractère violent. Dans ces cas, la prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée, de la violence physique mineure et de la violence physique sévère est plus élevée lorsque les mères partagent les opinions émises en faveur de la punition corporelle. Les données permettent généralement de déceler une association statistique entre les attitudes des pères et la violence physique mineure, mais seules deux opinions des pères à l'égard de la discipline sont liées à la violence physique sévère et aucune, à l'agression psychologique répétée.
- La position des mères quant à l'affirmation « Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire » ainsi que leur attribution justificative de la punition corporelle (enfant provocant ou désobéissant) sont associées à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints sous les trois formes de violence (verbale, psychologique et physique). Les mêmes variables sont liées, chez les pères, aux conduites à caractère négligent envers les enfants âgés de 6 mois à 4 ans. Enfin, on décèle une relation entre plusieurs attitudes des mères à l'égard de la discipline et les conduites à caractère négligent envers les enfants de 10-15 ans.

Évolution des attitudes

Dans l'ensemble, les proportions de mères et de pères en accord avec les diverses affirmations favorisant le recours à la punition corporelle ont diminué entre 2004 et 2012. Parmi celles-ci, on peut noter que :

- environ 15 % des mères et 23 % des pères approuvent l'administration de tapes aux enfants « qui en ont besoin » pour apprendre à bien se conduire comparativement à 26 % des mères et 34 % des pères en 2004;
- près de 10 % des mères et 15 % des pères jugent acceptable de taper un enfant s'il est désobéissant, tandis que les proportions étaient respectivement de 20 % et 25 % en 2004.

Toutefois :

- la proportion des parents (43 %) appuyant l'idée que les parents ont tort de donner des tapes à leur enfant n'a pas varié significativement depuis 2004 (45 % des mères et 41 % des pères);
- moins de mères et de pères, en proportion, jugent qu'il arrive souvent ou très souvent que des enfants soient blessés physiquement à la suite de punitions corporelles (respectivement 33 % c. 41 % en 2004 et 23 % c. 31 %).

Les caractéristiques des enfants et des parents

Pour ce qui est du sexe de l'enfant :

- dans l'ensemble, les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à vivre une forme ou l'autre de violence familiale (agression psychologique répétée, violence physique mineure ou sévère). Par contre, selon les déclarations des mères seulement, ce sont les filles de 10-15 ans qui sont touchées en plus forte proportion que les garçons de ces âges par les conduites à caractère négligent.

Pour ce qui est de l'âge de l'enfant, selon les déclarations des mères :

- l'agression psychologique répétée touche davantage les enfants des groupes d'âge intermédiaires : 59 % des 3-6 ans, 55 % des 7-10 ans et 54 % des 11-14 ans;
- la violence physique mineure concerne en plus forte proportion les enfants de 3 à 6 ans (55 %) par rapport aux autres groupes d'âge (de 13 % à 41 %);
- la violence physique sévère est plus répandue chez les 7-10 ans (7 %) et les 11-14 ans (7 %) que chez les 6 mois-4 ans (3,8 %)[3] et tend aussi à l'être par rapport aux autres groupes d'âge.

Les mêmes constats touchant l'âge de l'enfant peuvent être faits à partir des déclarations des pères, sauf pour ce qui est de la relation avec la violence physique sévère (test d'association non significatif).

3. Donnée imprécise à interpréter avec prudence.

Chez les mères seulement, on observe une relation entre le plus haut niveau de scolarité atteint et le statut d'emploi, d'une part, et l'agression psychologique répétée, d'autre part. La prévalence annuelle de cette conduite est plus élevée parmi les enfants des mères qui ont fait des études collégiales ou universitaires ou qui occupaient un emploi rémunéré au moment de l'enquête.

Tant chez les mères que chez les pères, le stress parental engendré par le tempérament de l'enfant ainsi que la consommation d'alcool ou de drogues sont liés aux conduites à caractère violent. La prévalence annuelle de ces pratiques est plus importante en présence d'un niveau de stress élevé. Elle est aussi plus forte lorsque la consommation d'alcool est jugée à risque et lorsque l'usage de drogues entraîne des problèmes (faibles à élevés). Chez les mères, la prévalence de telles pratiques en présence de symptômes de dépression allant de modérés à graves est supérieure à celle estimée dans le cas de symptômes absents ou faibles. Chez les pères, on ne décèle pas de lien avec ces symptômes, mais les tendances sont les mêmes.

Il arrive que des liens significatifs soient décelés pour certaines pratiques ou certains facteurs seulement, entre autres :

- chez les pères, le stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales est associé à l'agression psychologique répétée seulement parmi les conduites à caractère violent tandis que, chez les mères, il est associé aux trois conduites ;
- les cinq facteurs précédents sont liés à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, sauf pour ce qui est de l'exposition à la violence physique du côté des pères ;
- du côté des mères, l'association entre la consommation d'alcool et l'exposition à des conduites violentes entre conjoints ne concerne que la violence verbale ;
- les facteurs associés aux conduites à caractère négligent varient selon le groupe d'âge des enfants : tant chez les mères que chez les pères, on décèle une relation significative entre :
  - le stress parental et les conduites envers les très jeunes enfants (6 mois-4 ans) ;
  - l'usage de drogues et les conduites envers les enfants de 6 mois à 4 ans, ainsi que les 5-9 ans chez les mères ;
  - les symptômes de dépression et les conduites envers les 10-15 ans, ainsi que les 6 mois-4 ans chez les mères.

Les caractéristiques familiales et socioéconomiques

Selon les déclarations des mères, la proportion d'enfants touchés par la violence physique mineure est plus importante dans les familles biparentales, alors qu'elle tend à l'être dans les familles monoparentales et recomposées pour ce qui est de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints, de nature psychologique et physique. Tant du point de vue des mères que de celui des pères, les enfants uniques sont proportionnellement moins nombreux à vivre de l'agression psychologique répétée ou à subir de la violence physique mineure que ceux faisant partie d'un ménage avec deux enfants ou plus.

Les résultats se rapportant aux variables socioéconomiques (perception du soutien social et de sa situation économique, indice de revenu du ménage, indice de défavorisation matérielle et sociale) vont à peu près tous dans le même sens : la prévalence annuelle des conduites parentales auxquelles ces variables sont associées est plus élevée lorsque les parents disposent d'un faible niveau de soutien social, se perçoivent pauvres ou très pauvres ou que la situation du ménage est considérée comme désavantagée (faible revenu). De façon plus précise :

- la perception du soutien social est associée, chez les mères et les pères, à la violence physique sévère et aussi chez les pères, à l'agression psychologique répétée ;
- la perception de leur situation économique par les mères est liée à l'agression psychologique répétée ;
- du côté des mères, l'indice de revenu du ménage est lié à la violence physique (mineure et sévère).

Il importe de noter que le sens des résultats est inversé pour l'indice de défavorisation matérielle et sociale qui est associé, tant chez les mères que chez les pères, à l'agression psychologique répétée envers les enfants. En effet, la prévalence de cette conduite est plus importante au sein des ménages résidant dans un environnement très favorisé (quintile 1) que parmi les ménages vivant dans un milieu défavorisé (quintiles 4 et 5).

Les variables socioéconomiques précédentes sont presque toutes liées à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, que ce soit sous les trois formes

de violence ou pour une d'entre elles. Elle sont aussi liées aux conduites à caractère négligent envers les enfants de 10 à 15 ans chez les mères et les pères (perception de sa situation économique et du soutien social, indice de revenu du ménage). En outre, la perception de leur situation économique par les pères est associée aux conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois à 4 ans.

Des changements plutôt encourageants

Les changements de conduites envers les enfants relevés dans la présente enquête peuvent être interprétés de façon positive, notamment le fait que la prévalence annuelle de la violence physique mineure est en diminution constante depuis 1999, ce qui reflète probablement un changement réel dans les pratiques parentales de punition corporelle au Québec. Toutefois, les situations les plus graves tendent à persister, les données ne permettant pas d'affirmer que les enfants sont proportionnellement moins victimes de violence physique sévère qu'il y a 13 ans. Qui plus est, ces enfants sont presque tous aussi victimes d'autres formes de conduites à caractère violent au sein des familles. Or, les enquêtes de 1999 et 2004 ont déjà montré que le profil des familles concernées les différencie des autres par des conditions de vie beaucoup plus difficiles.

Outre les conduites, les attitudes des parents ont aussi connu des modifications sur une période de 13 ans. On constate en effet une diminution significative, depuis 2004, de la proportion de parents en accord avec certaines attitudes favorables à la punition corporelle, ce qui conforte en partie les changements observés dans le recours à la violence physique mineure. Toutefois, la grande majorité des mères et des pères croient encore que les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants. En somme, les parents semblent toujours à la recherche d'une discipline plus affirmée dans l'éducation des enfants sans recourir à la punition corporelle.

Des résultats à interpréter avec prudence

Les nouvelles mesures effectuées dans l'enquête de 2012 ont permis, malgré leur caractère exploratoire, de recueillir de l'information sur des phénomènes peu documentés comme l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints et les conduites à caractère négligent envers les enfants. Deux constats ressortent : 1) les taux d'exposition à des conduites violentes entre conjoints sont d'autant plus préoccupants que la très grande majorité des enfants exposés vivent aussi d'autres formes de violence directe à leur endroit (agression psychologique répétée ou violence physique mineure), et 2) la situation des enfants qui font l'objet d'au moins une conduite à caractère négligent au cours d'une année ne touche pas seulement les plus jeunes (6 mois-4 ans et 5-9 ans), mais aussi les plus âgés (10-15 ans), bien que ces derniers soient considérés comme moins vulnérables aux effets de ces pratiques à leur endroit.

Pris dans leur ensemble, les résultats de l'enquête laissent entrevoir la présence de profils familiaux distincts qui caractérisent les dynamiques de violence familiale, qu'elles soient vécues directement ou indirectement par l'enfant. Ainsi, les caractéristiques des enfants et les attitudes et attributions parentales sont fortement associées aux conduites à caractère violent de nature physique et psychologique. On retrouve aussi davantage d'enfants, en proportion, qui subissent une conduite à caractère violent dans les familles où le stress parental est plus élevé. En général, les facteurs propres aux parents, comme la consommation d'alcool et de drogues et les symptômes de dépression, sont associés à la prévalence de la violence physique mineure et sévère à l'endroit des enfants. D'autre part, la prévalence de l'agression psychologique répétée présente des particularités, car elle touche une proportion plus importante d'enfants lorsque les conditions de vie des parents sont plus aisées (mères plus scolarisées ou occupant un emploi rémunéré, environnement résidentiel très favorisé chez les mères et les pères).

Les facteurs associés à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints tendent à faire ressortir la présence de conditions de vie plus difficiles. Il semble que ce ne soit pas tant les facteurs liés à l'enfant ou cognitifs qui jouent un rôle par rapport à cette exposition, mais plutôt les difficultés personnelles (usage de drogues, symptômes dépressifs) et les conditions de vie des parents (type de famille, soutien social). Enfin, même si leur éventail est moins large, les facteurs associés aux conduites à caractère négligent présentent souvent des liens propres au groupe d'âge des enfants. Entre autres, les enfants âgés de 10 à 15 ans sont proportionnellement plus nombreux à être touchés par des conduites à caractère négligent lorsque les mères adoptent des attitudes favorables à la punition corporelle ou en attribuent le recours au comportement de l'enfant.

La comparaison des points de vue des mères et des pères

La comparaison des points de vue des mères et des pères met d'abord en évidence quelques spécificités selon le genre parental. Les résultats montrent en effet que les pères ont en plus forte proportion que les mères des attitudes favorables à la punition corporelle. L'attribution du recours à cette forme de violence au comportement de l'enfant est aussi, toute proportion gardée, plus répandue chez les pères. Somme toute, compte tenu de l'évolution de leurs attitudes et attributions, les pères semblent encore plus mitigés qu'il y huit ans quant au recours à la discipline physique.

On observe également des similitudes entre les points de vue des mères et des pères. Les facteurs associés aux déclarations des pères sur les conduites à caractère violent et négligent envers l'enfant, de même que sur son exposition à des conduites violentes entre conjoints, concordent sur plusieurs points avec ce qui a été trouvé chez les mères. Par exemple, les liens entre les symptômes de dépression, le soutien social et la perception de sa situation économique, d'une part, et les conduites à caractère négligent envers les 10-15 ans, d'autre part, se retrouvent aussi bien chez les mères que chez les pères. Enfin, la comparaison des déclarations des mères et des pères quant aux pratiques à l'égard des enfants a permis de déceler très peu de différences significatives dans la mesure de ces pratiques. La combinaison des déclarations des parents pourrait éventuellement être envisagée dans une prochaine enquête, moyennant la prise en compte des pratiques pour lesquelles des écarts ont été constatés.

INTRODUCTION

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mandaté l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour réaliser en 2012 le troisième cycle de l'enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec, les deux premiers ayant été menés en 1999 et en 2004. Le MSSS entend ainsi continuer de documenter l'ampleur et l'évolution du problème de la violence dans la vie des enfants, tout en y ajoutant la mesure d'autres phénomènes et d'autres facteurs associés à la violence familiale.

La présente enquête, à portée provinciale, vise d'abord à mesurer, comme lors des cycles précédents, la prévalence des conduites parentales à caractère violent (agression psychologique et violence physique mineure et sévère). Elle vise aussi à estimer, pour la première fois, la prévalence annuelle des conduites parentales à caractère négligent, ainsi que celle de l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints pouvant être liées à des situations de violence conjugale. L'enquête a également pour objectif de documenter à nouveau certains facteurs tels que les attitudes parentales quant à la discipline, le soutien social et le stress parental engendré par le tempérament de l'enfant. D'autres facteurs, ajoutés dans la présente enquête, se rapportent aux troubles de santé mentale (dépression) et de dépendance (alcool et drogues) des parents ainsi qu'au stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales.

Ce document présente dans un premier temps la problématique et les grands paramètres méthodologiques de l'enquête. Le chapitre 1 dresse un état de la question sur les pratiques au sein de la famille, avant de traiter plus spécifiquement des facteurs associés à ces pratiques et des conséquences sur l'enfant; les objectifs de l'enquête sont exposés à la fin du chapitre. Le plan d'échantillonnage, la procédure de collecte des données ainsi que le contenu du questionnaire utilisé sont décrits dans le chapitre 2. L'approche de pondération est présentée de même que les principes et mises en garde liés au calcul et à l'interprétation des estimations. Les considérations éthiques de l'enquête terminent ce chapitre.

Dans un deuxième temps, les résultats de l'enquête font l'objet des chapitres 3, 4 et 5. Le chapitre 3 est consacré à la présentation de la prévalence annuelle des trois principaux indicateurs mesurés dans l'enquête, soit les conduites parentales à caractère violent et à caractère négligent envers les enfants du Québec, et l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints. La fréquence de ces conduites est détaillée selon leurs différentes composantes et l'évolution des conduites à caractère violent entre 1999, 2004 et 2012 est présentée. Afin d'identifier les contextes disciplinaires plus coercitifs ou violents vécus par les enfants, la cooccurrence des différentes conduites à caractère violent et des formes d'exposition à des conduites violentes entre conjoints est examinée. Le profil des mères québécoises, qui constituent la source principale des estimations de l'enquête, est décrit au début du chapitre 4. Suit une analyse des facteurs associés aux trois phénomènes à l'étude. Ces facteurs incluent différentes caractéristiques propres aux enfants et aux mères ainsi qu'aux familles et aux ménages dans lesquels vivent les enfants du Québec. Le chapitre 5 examine aussi les facteurs associés aux trois phénomènes à l'étude, mais cette fois, à partir des informations tirées des déclarations des pères. Enfin, au dernier chapitre, la discussion situe les principaux résultats de l'enquête dans le contexte de la société québécoise et les met en parallèle avec des études récentes; elle propose des pistes d'interprétation pour plusieurs associations signalées dans les chapitres précédents et des orientations à envisager pour de futures recherches.

1 PROBLÉMATIQUE

1.1 État de la question sur les pratiques au sein de la famille

1.1.1 D'une approche éducative positive aux conduites à caractère violent ou négligent

Être parent n'est pas simple. Le rôle parental implique des droits et des devoirs qui prennent place dans le cadre d'un rapport social asymétrique qui reconnaît et accorde aux parents l'exercice d'un pouvoir sur les enfants (Chamberland, 2003). Qui plus est, ces droits et devoirs parentaux s'inscrivent dans un contexte politique, culturel et social particulier, qui évolue au fil des connaissances scientifiques et des gouvernements en place, balisant ainsi ce qui est attendu, voire prescrit ou proscrit. L'exercice du rôle parental implique deux types de compétences qui, si omises ou transgressées, peuvent entraîner des sanctions morales ou même légales, selon la gravité des situations. La première compétence renvoie à la dimension affective du rôle parental, c'est-à-dire à la disposition du parent à être chaleureux, soutenant et sensible aux besoins de l'enfant. La seconde compétence renvoie à la dimension disciplinaire, ou régulatrice du rôle parental, c'est-à-dire à la disposition du parent à confronter, superviser et réagir de manière constante et contingente aux comportements de l'enfant (Baumrind, 1996; Chamberland, Léveillé et Trocmé, 2007). La présence ou non de ces compétences a permis d'identifier divers styles parentaux bien documentés dans la littérature scientifique, dont le style autoritaire, permissif, désengagé et démocratique (Baumrind, 1996; Maccoby et Martin, 1983). D'autres auteurs ont nuancé l'expression de ces deux compétences selon leur intensité, permettant ainsi d'élargir l'éventail des styles parentaux pour y inclure les styles hostiles, coercitifs, envahissants, surprotecteurs, inquiets et impulsifs (Chamberland, Léveillé et Trocmé, 2007). Quoi qu'il en soit, pour le parent, le défi consiste à trouver le juste équilibre entre les dimensions affective et régulatrice qui se manifestent, d'une part, par une sensibilité et une réponse affectueuse aux besoins de l'enfant, et d'autre part, par un encadrement disciplinaire adéquat. Parmi tous, le style « démocratique » est le plus souhaitable pour l'enfant puisqu'il favorise son autonomie et sa curiosité, son estime de soi et son développement social et scolaire (Baumrind, 1996; Deslandes et Royer, 1994; Kochanska et Aksan, 2006). Or, ce qui est positif peut prendre un caractère violent ou négligent si, à l'extrême, on observe par exemple une absence ou une présence excessive de règles ou de chaleur parentale (Rodriguez, 2010a; Wolfe et McIsaac, 2011). Pour cette raison, nombreux sont les chercheurs qui préconisent une approche conceptuelle de la violence axée sur un continuum, allant des pratiques positives aux pratiques plus sévères, voire abusives ou maltraitantes, et ce, peu importe leur forme (Chamberland, 2003; Dubowitz, 2007; Higgins, 2004; Wolfe et McIsaac, 2011). L'analyse des données des cycles précédents de l'enquête a d'ailleurs démontré la présence de profils parentaux distincts dans la population qui se présentent selon la gravité des conduites disciplinaires et des attitudes éducatives (Dufour et autres, 2011); des profils similaires ont été trouvés dans les enquêtes populationnelles américaines (Thompson et autres, 1999).

Dans la perspective d'un continuum, la ligne est parfois mince entre ce qu'on considère comme étant de la discipline et ce qu'on considère comme étant de la violence (Paquette, Bigras et Crepaldi, 2010; Clément, 2011) ou encore entre ce qui est une réponse adéquate aux besoins de l'enfant et ce qui est de la négligence (Feerick et Snow, 2006). En général, il est plus facile de définir ce qu'est une approche éducative positive. Elle va au-delà du simple recours aux renforcements positifs et s'actualise dans un climat de respect des besoins et des droits des enfants. Elle concerne les conduites parentales de nature affective et régulatrice susceptibles de favoriser le développement optimal des enfants, dans une optique d'enseignement et de réponse à leurs besoins plutôt que de contrôle et de rapport de pouvoir (Durrant, 2007).

En contrepartie, définir la violence et la négligence peut s'avérer plus hasardeux. Évidemment, les conduites parentales s'expriment différemment selon les contextes, les caractéristiques des parents et des enfants, les périodes

de la vie et les stress familiaux. Autant de facteurs qui peuvent influencer le rôle parental et conduire à un acte violent ou à une omission dans la réponse aux besoins de l'enfant. De plus, une discipline positive peut déraper et prendre un caractère « violent » ou « négligent » selon les normes sociales et les lois en vigueur (Dufour, 2009). Dans le présent rapport, le caractère violent ou négligent des conduites est qualifié selon leur nature et leur impact réel ou potentiel pour l'enfant tel que documenté dans la littérature scientifique. Ainsi, ces conduites concernent tout acte de nature physique ou psychologique qui, si émis ou omis par un adulte du ménage (en considérant tous les adultes faisant partie du ménage au moment de l'enquête), compromet, ou risque de le faire, l'intégrité et le bien-être physique ou psychologique de l'enfant.

1.1.2 Éléments de définition

D'entrée de jeu, il importe de préciser que les conduites parentales les plus sévères documentées dans l'enquête ne sont pas nécessairement considérées comme « abusives » ou comme « négligentes » au sens légal du terme, parce qu'elles sont documentées dans le cadre d'une enquête de population et non dans le cadre d'un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Elles ne tiennent donc pas compte des paramètres sous-jacents à une évaluation au sens de la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) qui nécessiterait de prendre en considération divers éléments dont la vulnérabilité de l'enfant, la capacité des parents à mettre fin à la situation ou les ressources du milieu susceptibles de venir en aide à la famille (Gouvernement du Québec, 2008). Ainsi, bien qu'elles puissent, dans certains cas, s'apparenter à des formes abusives ou négligentes puisque leur sévérité outrepasse les normes sociales et légales, elles se distinguent des concepts de « mauvais traitements » ou de « maltraitance » qui réfèrent à une variété de conduites parentales de commission (p. ex. : abus physique, abus sexuel) et d'omission (p. ex. : négligence, abandon) signalées aux autorités dans le cadre de la LPJ (Gouvernement du Québec, 2008).

1.1.2.1 Conduites parentales à caractère violent

Le terme « agression psychologique » réfère à toute forme de communication dirigée contre l'enfant de manière à porter atteinte à son bien-être, telle que crier, hurler, sacrer après l'enfant, l'insulter, menacer de lui donner la fessée, de le placer ou de le mettre à la porte. Utilisé de manière récurrente, ce type d'agression peut avoir pour effet de terroriser l'enfant, de l'isoler ou de le mépriser, trois formes de mauvais traitements psychologiques reconnus (Hart et autres, 2002).

La « violence physique mineure », aussi appelée punition corporelle, réfère quant à elle à toutes conduites de nature physique utilisées en vue d'infliger une certaine douleur à l'enfant pour corriger un comportement indésirable. Tout comme les agressions psychologiques, ces conduites sont, le plus souvent, socialement et légalement acceptées au sens de l'article 43 du Code criminel canadien. Leur caractère violent est souvent remis en cause par les chercheurs en raison de l'absence de consensus scientifique quant à leur effet sur le développement de l'enfant (Clément, 2011; Gershoff, 2002; Larzelere, 2010; Paquette, Bigras, et Crepaldi, 2010). Elles incluent les conduites telles que donner une tape sur les fesses de l'enfant à mains nues, lui donner une tape sur la main, le bras ou la jambe, le pincer pour le punir et le secouer ou le brasser s'il est âgé de deux ans ou plus.

Enfin, la « violence physique sévère » concerne les conduites de nature physique, adoptées par un adulte, qui présentent un degré de sévérité apparent, qui outrepassent ce qui est permis par le Code criminel canadien et qui présentent pour l'enfant un risque élevé de blessure. Il s'agit notamment de secouer ou brasser un enfant âgé de moins de deux ans (syndrome du bébé secoué), de donner un coup de poing ou un coup de pied à l'enfant, de le saisir par le cou et lui serrer la gorge, de le frapper de plusieurs coups et de toutes ses forces, de le frapper sur les fesses ou ailleurs que sur les fesses avec un objet dur (bâton, ceinture, etc.) et de le lancer ou jeter par terre.

1.1.2.2 Conduites parentales à caractère négligent

Contrairement aux définitions de la violence physique ou psychologique qui reflètent la nature même des gestes portés à l'endroit de l'enfant, la négligence parentale constitue davantage une incapacité de l'environnement familial à lui prodiguer un certain nombre de soins essentiels à sa sécurité et à son développement. La complexité à définir la négligence tient au fait qu'il s'agit davantage d'une condition pour l'enfant que d'une conduite parentale particulière qui laisse des marques. Les définitions qui ont marqué le champ de la recherche dans ce domaine ont tenté de tenir compte à la fois des difficultés parentales à répondre aux besoins des enfants, donc de l'omission ou de l'absence de conduites capables d'assurer sa sécu-

rité, son développement et son bien-être (p.ex. : défaut de superviser, manquer de nourriture), mais aussi de l'impact de celles-ci ou du danger qu'elles représentent pour l'enfant (p. ex. : présenter des signes de malnutrition) (Milot, Éthier et St-Laurent, 2009; Straus et Kaufman Kantor, 2005). Cette approche pose toutefois problème dans la mesure où les omissions parentales peuvent entraîner des impacts difficiles à observer à court terme. La période de temps couverte pour la mesure (p. ex. : un mois, six mois, un an), les seuils cliniques et légaux ainsi que l'âge de l'enfant et son niveau de vulnérabilité sont autant de facteurs à considérer dans la mesure de cette problématique, surtout dans l'optique où la chronicité des situations peut varier d'un enfant à l'autre et d'un contexte culturel à l'autre. Par exemple, l'omission de certaines conduites de surveillance parentale peut être considérée comme négligente au Québec pour un enfant en bas âge, mais comme non négligente pour un adolescent (p. ex. : laisser l'enfant seul dans la voiture). Dans la même veine, la situation d'un enfant asthmatique dont les parents fument en sa présence ne serait pas considérée négligente au sens de la LPJ, mais pourrait l'être pour un pédiatre (Dufour, 2009). D'ailleurs, tout comme c'est le cas pour les conduites abusives ou violentes, les chercheurs suggèrent de considérer la négligence dans un continuum de gravité où, à une extrémité, les enfants voient leurs besoins parfaitement comblés, et à l'autre, les enfants pour lesquels les soins sont inadéquats et les situations, plus chroniques (Dubowitz, 2007). Considérant les défis que posent la mesure de la négligence et la difficulté de documenter les impacts réels et immédiats de celle-ci sur l'enfant (Straus et Kaufman Kantor, 2005), la définition utilisée dans la présente enquête porte sur les conduites parentales, ou leur omission, qui sont susceptibles d'affecter l'enfant à plusieurs égards, que ce soit au plan émotif, cognitif, physique ou de sa surveillance. À noter que le terme « conduite » est utilisé dans le rapport de manière à homogénéiser la terminologie avec les conduites parentales de nature physique dirigées à l'endroit de l'enfant. Au final, ce terme s'apparente au concept de « risque de négligence » utilisé dans d'autres enquêtes populationnelles en ce sens où les conduites rapportées ne sont pas considérées comme négligentes au sens légal et n'entraîneraient pas nécessairement un signalement à la protection de la jeunesse ou une intervention psychosociale (Theodore, Runyan et Chang, 2007).

1.1.2.3 Exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints

Les recherches sur les enfants exposés à la violence conjugale sont relativement récentes si on considère la plus longue tradition de recherches en violence conjugale et en maltraitance qui datent d'un demi-siècle. La compréhension des impacts de cette violence sur l'enfant et de sa position dans les conflits conjugaux a tranquillement permis de reconnaître ce phénomène comme une problématique sociale à part entière (Lessard et autres, 2009). Bien que les champs d'études en maltraitance et en violence conjugale se soient développés en parallèle, l'exposition des enfants à la violence conjugale est maintenant parfois considérée comme une forme de mauvais traitements psychologiques (Holden, 2003). D'ailleurs, au Québec, elle est reconnue depuis cinq ans comme un motif de compromission à la sécurité et au développement de l'enfant selon la LPJ au même sens que les autres formes de mauvais traitements psychologiques (Gouvernement du Québec, 2008). Bien que l'inclusion de l'exposition à la violence conjugale comme forme de mauvais traitement psychologique ne fasse pas encore consensus dans la communauté scientifique (Trocmé et autres, 2011), sa terminologie, qui rend compte des expériences telles que vécues par l'enfant, est désormais admise. En effet, le terme « enfant témoin », autrefois utilisé, a laissé place à une perspective plus globale du vécu des enfants dans les situations de violence conjugale. Le terme « enfant exposé » permet maintenant de tenir compte de la diversité de ces expériences selon la proximité de l'enfant avec l'épisode de violence conjugale (Holden, 2003). Ainsi, même s'ils ne sont pas toujours des témoins visuels ou auditifs de la violence comme le suggéraient les premières études, les enfants peuvent être également exposés au climat de peur et de tension qui prévaut dans les situations de violence conjugale (Lessard et autres, 2009). L'exposition à la violence conjugale fait donc référence aux enfants qui sont à la fois des témoins directs, parce qu'ils voient ou entendent la violence, mais aussi aux enfants qui sont des témoins indirects parce qu'ils constatent ses effets sur le parent victime (Holden, 2003; Lessard et autres, 2009). La mesure de l'exposition des enfants à la violence conjugale n'est pas simple puisque l'enfant peut vivre plusieurs expériences en lien avec cette exposition à la violence entre ses figures parentales. Holden (2003) a d'ailleurs documenté neuf formes d'exposition à la violence conjugale : (1) la violence prénatale; (2) l'enfant qui intervient pour faire arrêter la violence; (3) l'enfant qui est victime pendant l'épisode de violence; (4) l'enfant qui participe à l'assaut contre la mère; (5) l'enfant

qui voit l'épisode de violence; (6) l'enfant qui entend la violence; (7) l'enfant qui observe les conséquences de la violence (p. ex. : la mère qui a des ecchymoses, qui pleure, etc.); (8) l'enfant qui expérimente les contrecoups de la violence conjugale (p. ex. : dépression de la mère, séparation des parents, etc.); et (9) l'enfant qui entend parler de la violence entre ses parents (p. ex. : par un conjoint, un frère ou une sœur).

Sans prétendre inclure l'ensemble des situations pouvant être liées à la violence entre les figures parentales de l'enfant, deux situations tirées des travaux de Finkelhor et ses collègues aux États-Unis (2010) sont documentées dans l'enquête, soit l'exposition à des conduites violentes de nature physique (p. ex. : un parent qui pousse, bouscule, frappe, gifle, donne des coups ou bat l'autre parent) et de nature psychologique (p. ex. : un parent qui menace l'autre parent, brise quelque chose lui appartenant ou lance un objet dans un mur). Les conduites de nature verbale (insulter, ridiculiser ou humilier verbalement) ont été ajoutées au questionnaire. Ces expériences sont reconnues comme ayant pour effet, entre autres, de terroriser l'enfant, de l'isoler, de le rejeter ou de le corrompre par un modelage parental inadéquat (Holden, 2003).

1.1.3 Ampleur et évolution

Dans le domaine de la maltraitance et de la violence familiale envers les enfants, les études épidémiologiques ont eu recours à plusieurs niveaux de mesure pour documenter l'ampleur (prévalence et incidence), l'évolution et les facteurs de risque et de protection du phénomène. Au premier niveau, on retrouve les études qui documentent l'ampleur des mauvais traitements à partir des cas connus des services de protection de la jeunesse, c'est-à-dire tous les signalements reçus et retenus pour évaluation. Ces situations, désignées comme la « pointe de l'iceberg », concernent les situations les plus sévères telles qu'évaluées par les intervenants sociaux à la protection de la jeunesse. Ce sont les cas de mauvais traitements que l'on désigne alors comme de l'abus physique, de la négligence ou des mauvais traitements psychologiques. Au niveau suivant, on retrouve les études qui documentent le phénomène du point de vue des professionnels avec un pouvoir d'enquête tels que les corps policiers et les tribunaux qui sont interrogés afin de documenter l'ampleur des situations. Les études classées au troisième niveau documentent, quant à elles, les cas de violence envers les enfants à partir des cas connus des professionnels sans pouvoir d'investigation : il s'agit de professionnels en contact avec des familles issues d'établissements tels que les écoles ou les hôpitaux. Enfin, au quatrième niveau, on retrouve les cas de violence dans la population et qui ne sont pas toujours connus ni des professionnels, ni des services de protection de la jeunesse (Clément, Chamberland et Trocmé, 2009).

Bien que les études réalisées aux trois premiers niveaux ne contrôlent pas toujours pour la récurrence et la duplication des cas rapportés, la mesure qu'elles documentent s'apparente généralement à l'incidence puisqu'il s'agit de tous les nouveaux cas de mauvais traitements signalés aux autorités ou identifiés par les professionnels au cours d'une période donnée (Lavergne et Tourigny, 2000). Dans les études populationnelles du dernier niveau, comme c'est le cas de la présente enquête, la mesure de l'ampleur est le plus souvent désignée comme de la prévalence puisque les devis transversaux utilisés rendent difficile l'établissement du caractère de nouveauté des situations déclarées. Deux périodes de temps sont généralement liées à l'estimation de la prévalence dans ces études, soit la prévalence annuelle qui estime la proportion d'enfants victimes au cours d'une année ainsi que la prévalence à vie qui estime la proportion d'individus victimes au cours de leur vie (Hélie, Clément et Larrivée, 2003).

1.1.3.1 Incidence des mauvais traitements envers les enfants

Au Canada, trois études d'envergure ont permis de documenter l'ampleur des mauvais traitements signalés aux services de protection de la jeunesse (Trocmé, et autres, 2001, 2005, 2010). Ces études, connues sous le nom d'*Études canadiennes sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* (ECI) ont été réalisées auprès de centaines d'intervenants œuvrant dans les services de protection répartis à travers le pays. Désormais financées en grande partie par l'Agence de santé publique du Canada, ces études sont reconnues comme un projet de surveillance nationale des cas de maltraitance signalés aux services de protection de la jeunesse du pays. Parmi les principaux résultats, notons l'augmentation significative des taux de signalement pour mauvais traitements au pays entre 1998 et 2003, passant de 21,5 à 38,3 pour 1 000 enfants. Une augmentation des signalements, bien que non significative, a aussi été observée lors du troisième cycle de l'ECI, passant à 39,2 pour 1 000 enfants en 2008 (Trocmé et autres, 2010). Selon les auteurs, ces changements seraient en partie attribuables à : 1) des changements dans la sensibilisation du public et des professionnels au problème de la maltraitance; 2) des modifications apportées aux lois ou aux pratiques de gestion des cas; 3) des changements dans les définitions

ou procédures de l'ECI; ou 4) des variations réelles du taux de mauvais traitements envers les enfants au pays (Trocmé et autres, 2010).

De manière plus spécifique, on retient des deux premiers cycles de l'ECI que le nombre de signalements fondés a augmenté entre 1998 et 2003, que ce soit pour la négligence (taux passant de 3,6 à 6,4 enfants pour 1 000), l'abus physique (taux passant de 2,6 à 5,3 enfants), les mauvais traitements psychologiques (de 0,9 à 3,2) ou l'exposition à la violence conjugale (de 1,7 à 6,2 pour 1 000) (Trocmé et autres, 2005). En 2008, ces taux étaient de 4,8 enfants pour 1 000 pour motif de négligence, 2,9 enfants pour 1 000 pour motif d'abus physique, 1,2 enfant pour 1 000 pour motif de mauvais traitements psychologiques et 4,9 enfants pour 1 000 pour motif d'exposition à la violence conjugale. Malgré une baisse apparente, bien que non significative, des signalements fondés, les dernières estimations ne peuvent être directement comparées aux cycles antérieurs de l'ECI, en raison notamment des changements apportés dans la manière de recueillir les données qui inclut désormais l'évaluation des risques de maltraitance (Fallon et autres, 2012).

Au Québec, nous disposons de deux *Études d'incidence québécoises* (EIQ) qui se sont greffées aux premier et dernier cycles de l'ECI (EIQ-1998 et EIQ-2008) afin de documenter, à partir d'un échantillon représentatif d'enfants évalués par les services de protection de la jeunesse, l'incidence des signalements pour mauvais traitements, toute forme confondue (Tourigny et autres, 2002; Hélie et autres, 2012). Les données, recueilles par les intervenants sociaux révèlent une augmentation significative des signalements évalués, mais non des signalements retenus, taux d'incidence qui sont demeurés stables en dix ans, soit entre 11 et 12 enfants pour 1 000 (abus physique et négligence). Ce résultat pourrait révéler une plus grande propension aux signalements, notamment par les professionnels chez qui on observe une hausse plus substantielle (Hélie et autres, 2012). En ce qui concerne l'évolution des différentes formes de mauvais traitements fondés, les résultats montrent des changements importants entre les deux temps de mesure. En dix ans, le taux d'enfants dont le signalement est retenu et fondé a augmenté pour les cas d'abus physique, passant de 1,9 à 2,8 enfants pour 1 000, et pour les cas de mauvais traitements psychologiques, passant de 1,3 à 1,8 enfant pour 1 000. L'exposition à la violence conjugale a également augmenté, cette fois-ci de manière significative, passant de 1,2 enfant à 2,6 enfants pour 1 000 entre 1998 et 2008. Ces tendances sont aussi observées dans les données administratives des DPJ (ACJQ, 2012). En ce qui concerne les cas de négligence retenus et fondés, les études québécoises d'incidence montrent qu'ils sont à la baisse, le taux étant passé de 5,6 enfants pour 1 000 en 1998 à 3,4 enfants pour 1 000 en 2008 (Hélie et autres, 2012). Selon les auteurs, il faut toutefois demeurer prudent dans l'interprétation des résultats puisqu'ils peuvent être attribuables à différentes causes, notamment aux nouvelles dispositions de la LPJ implantées en 2007, à des changements dans le dépistage des situations et dans la façon dont les intervenants classifient les situations ou, dans certains cas, aux efforts de prévention investis pour le bien-être des familles (Hélie et autres, 2012).

En bref, les études réalisées à partir des cas signalés aux services de protection de la jeunesse montrent que la négligence et l'exposition à la violence conjugale sont les formes les plus courantes de mauvais traitements, suivies par l'abus physique et les mauvais traitements psychologiques. Au Québec, les changements observés depuis dix ans indiquent une tendance à la diminution pour les signalements en négligence et à l'augmentation pour les autres formes, dont l'abus physique et l'exposition à la violence conjugale (Hélie, et autres, 2012). Bien qu'elles présentent plusieurs avantages, dont leur capacité à s'intégrer dans un système de surveillance du phénomène ainsi que la possibilité de générer à peu de coûts des résultats régionaux et provinciaux et de rendre compte des pratiques en protection de la jeunesse, les données générées par les études d'incidence présentent également des limites importantes. Elles ne reflètent qu'une partie du phénomène de la violence à l'endroit des enfants puisqu'elles ne documentent ni les situations de violence mineures, ni les cas connus de l'ensemble de la population qui ne sont pas signalés aux instances concernées. D'ailleurs, on sait que seule une faible proportion des situations de violence physique est signalée aux autorités (MacMillan, Jamieson et Walsh, 2003). De plus, il est possible que les données issues de ces études présentent davantage un taux de dénonciation ou d'utilisation des services de protection plutôt qu'un indice réel du nombre de situations qui menacent la sécurité et le développement des enfants. Pour toutes ces raisons, il importe de documenter le phénomène à partir de sources complémentaires de données, et particulièrement des cas de violence connus de la population générale (Afifi, 2011).

1.1.3.2 Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent ou négligent

Il existe très peu d'études réalisées aux deuxième et troisième niveaux, c'est-à-dire auprès des professionnels avec ou sans pouvoir d'investigation. Dans le domaine de la violence conjugale, l'étude de Fantuzzo et Fusco (2007) a documenté l'ampleur des situations auxquelles les enfants sont exposés à partir des services policiers, montrant que près de la moitié d'entre eux sont présents lors des épisodes de violence conjugale signalés aux autorités. Dans le domaine de la violence et de la négligence à l'endroit des enfants, ce genre d'études est aussi relativement rare. Au Québec, quelques exercices d'exploitation de données administratives policières ont bien été réalisés, mais ces données demeurent limitées en termes de validité et de fiabilité des indicateurs de violence envers les enfants (Dubé et Hodgins, 2001; Ouimet, 2007).

En revanche, quelques enquêtes populationnelles provinciales et nationales permettent d'estimer le nombre d'enfants exposés et victimes dans la population (quatrième niveau). Ces enquêtes présentent plusieurs avantages, dont l'inclusion d'un large éventail de formes de violence, dont les formes moins sévères ou moins souvent documentées, permettant ainsi de présenter un portrait plus global et représentatif des dynamiques familiales affectant le bien-être des enfants. Elles se caractérisent par le recours à deux principaux types de recherche avec des devis transversaux. Dans le premier type, les chercheurs interrogent le plus souvent soit des adultes issus de la population générale (Afifi et autres, 2012; Dong et autres, 2004; Godbout, Lussier et Sabourin, 2006; MacMillan et autres 1997; MacMillan et autres, 2013; Paquette et autres, 2004; Sneddon, Iwaniec et Stewart, 2010; Tourigny et autres, 2008; Tourigny et autres, 2006), soit des étudiants universitaires (Graziano et Namaste, 1990; Paivio et Cramer, 2004; Straus et Savage, 2005), afin de documenter la prévalence à vie des expériences de violence physique et psychologique, de négligence ou d'exposition à la violence conjugale vécues par ces individus dans l'enfance. Dans le second type, les chercheurs documentent la prévalence sur une période de temps plus courte, habituellement de 12 mois, mais parfois moins. Ces études sont généralement réalisées auprès des parents issus de la population générale (Afifi et autres, 2012; Clément, Boudreau et Chamberland, 2012; Fréchette et Romano, 2012; Straus et autres, 1998; Theodore, Runyan et Chang, 2007; Theodore et autres, 2005), ou des jeunes eux-mêmes (Cyr et autres, soumis a; Hamby et autres, 2011). Comme on peut s'y attendre, les taux rapportés dans ces études sont généralement moins élevés que ceux des études de prévalence à vie, la période de temps couverte étant plus courte. Or, d'un point de vue méthodologique, ces études sont souvent plus rigoureuses que les précédentes qui présentent un risque de biais de mémoire important et qui produisent, le plus souvent, des estimations basées sur un seul élément ou à partir de questionnaires non validés.

Les taux annuels de prévalence rapportés en regard des conduites parentales à caractère violent montrent que l'agression psychologique et la violence physique mineure, ou punition corporelle, sont des pratiques courantes dans les familles. Dans les deux cycles précédents de l'enquête *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*, menés en 1999 et en 2004, c'est près de 80 % des enfants qui ont subi au moins une forme d'agression psychologique et la moitié, de manière répétée au cours de l'année. Entre 1999 et 2004, le recours répété a toutefois augmenté de 48 % à 52 % des enfants (hausse significative). Finkelhor et ses collègues (2010) ont par contre observé aux États-Unis une légère diminution de la violence psychologique entre 2003 et 2008; leurs études utilisent le *Juvenile Victimization Questionnaire* (JVQ), un instrument qui documente chaque forme de violence par le biais d'un seul élément, ce qui représente une limite importante dans l'estimation du nombre d'enfants victimes.

En ce qui concerne la violence physique mineure, la dernière enquête québécoise réalisée en 2004 montre que 43 % des enfants ont été victimes de ce type de conduite au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête, alors qu'environ un enfant sur six l'était de manière répétée au cours de la même année (Clément et Chamberland, 2007). Des résultats comparables ont été obtenus dans d'autres études canadiennes (Fréchette et Romano, 2012; Oldershaw, 2002) et américaines (Chang et autres, 2008; Straus et Stewart, 1999; Theodore et autres, 2005). Par ailleurs, on observe une diminution significative entre 1999 et 2004, passant de 48 % à 43 % (Clément et Chamberland, 2007). Une telle diminution est aussi observée au niveau national. L'étude de Fréchette et Romano (2012) a montré, à partir d'une analyse des huit cycles de l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (ELNEJ), une diminution variant de 10 % à 20 % selon l'âge des enfants, dans le recours à la punition corporelle entre 1994 et 2006. Aux États-Unis, une baisse de 18 % dans le recours à la punition corporelle a aussi été observée entre 1975 et 2002 (Zolotor et autres, 2011).

Enfin, on observe au Québec des taux annuels de violence physique sévère relativement élevés si on compare au nombre de cas signalés et retenus pour abus physique à la DPJ. En 2004, c'est environ un enfant sur vingt qui subissait de la violence physique sévère au sein de sa famille dans la population (Clément et Chamberland, 2007). Des taux similaires ont été obtenus dans d'autres enquêtes populationnelles nord-américaines (Afifi et autres, 2012; Ipsos-Reid, 2004; Straus et autres, 1998; Theodore et autres, 2005) et britanniques (Lloyd et Devine, 2006). Les études populationnelles québécoises ont montré que la prévalence annuelle de cette forme de violence n'a pas connu de changement significatif au cours d'une période de cinq ans (entre 1999 et 2004).

Il existe encore à ce jour très peu d'études ayant documenté la prévalence annuelle des conduites parentales à caractère négligent. De fait, la complexité liée à la définition même de cette problématique rend l'estimation de l'ampleur du phénomène dans la population particulièrement ardue (Straus et Kaufman Kantor, 2005). Aux États-Unis, les enquêtes réalisées auprès des parents rapportent des taux annuels variant de 1 % à plus de 20 %. Ces variations dépendent notamment du nombre d'items, des formes de négligence documentées ainsi que de la période de temps couverte par la mesure. Dans les enquêtes populationnelles de Finkelhor et ses collègues (2010), la prévalence annuelle de la négligence physique est estimée à environ 2 %, taux qui est resté stable entre 2003 et 2008. Des résultats similaires ont aussi été rapportés dans l'étude de Theodore et autres (2007) réalisée auprès d'un large échantillon de parents américains. Dans cette étude, ce sont 3,1 % des mères qui déclarent ne pas avoir eu suffisamment de nourriture pour l'enfant, et 7,6 % qui déclarent des blessures chez leur enfant en raison d'un manque de surveillance parentale au cours du dernier mois. Ce sont également 8,4 % qui déclarent ne pas avoir cherché de l'aide médicale nécessaire pour l'enfant au cours de l'année. Dans une autre enquête populationnelle réalisée en 1998, Straus et ses collègues ont obtenu, quant à eux, des taux bien plus élevés avec 27 % des enfants victimes d'une des cinq formes de négligence documentées au cours de l'année, la forme la plus courante étant le défaut de surveillance (19 %). Les items utilisés dans cette étude pour mesurer la négligence sont d'ailleurs à l'origine du *Multidimensional Neglectful Behavior Scale* (MNBS). Élaboré en plusieurs versions, selon la personne répondante (adulte, parent, enfant), ce questionnaire a été utilisé dans le cadre de quelques études afin d'estimer l'ampleur de la négligence émotionnelle, cognitive, de surveillance et physique (Kaufman Kantor et autres, 2004; Straus, 2006). Par exemple, la version courte de cet instrument utilisée dans l'étude de Holt, Straus et Kaufman Kantor (2004) a permis d'estimer la prévalence au cours des six derniers mois dans divers domaines (émotif, cognitif, surveillance et physique). Les taux obtenus, qui varient légèrement selon l'âge des enfants, indiquent qu'environ un enfant sur cinq (20 %) est victime d'au moins une forme de négligence parentale dans la population au cours d'une année.

Du côté de l'exposition à la violence conjugale, quelques études ont tenté, au cours des dernières années, d'en estimer l'ampleur annuelle dans la population. Au Canada, l'analyse des données de l'ELNEJ 1998 indique que 8 % des enfants sont exposés à la violence familiale (entre adultes et dans la fratrie) au cours d'une année (Moss, 2003). Des résultats similaires ont été obtenus par Létourneau, Fedick et Wills (2007) qui ont analysé les données du premier cycle de l'ELNEJ en 1994. Cependant, l'indicateur utilisé dans ces études ne permet pas de préciser les différentes formes d'exposition puisqu'il englobe toutes les violences physiques entre les membres de la famille (Lavergne et autres, soumis). Au Québec, des enquêtes récentes (2009 et 2011) ont documenté l'ampleur annuelle de l'exposition à la violence conjugale auprès d'un large échantillon d'adolescents (Cyr et autres, soumis a) à l'aide du JVQ. Les résultats montrent que ce sont 5 % des adolescents âgés de 12 à 17 ans qui ont rapporté avoir été témoins (visuels) de violence physique entre leurs parents au cours de l'année. Aux États-Unis, les études de Finkelhor et ses collègues (2010) indiquent des taux annuels de l'ordre de 3 %, taux qui sont demeurés stables entre 2003 et 2008. Depuis quelques années, le JVQ comporte une nouvelle une sous-échelle d'exposition à la violence familiale qui permet de rendre compte des expériences plus subtiles d'exposition à la violence conjugale (Hamby et autres, 2011). La dernière étude populationnelle américaine réalisée en 2008 a ainsi permis d'en estimer les taux annuels. Les résultats montrent que c'est 5,7 % des enfants qui ont été exposés à la violence conjugale de nature psychologique et 6,6 % des enfants qui ont été exposés à la violence conjugale de nature physique au cours de l'année. Ces taux varient selon l'âge des enfants, les plus jeunes étant significativement moins exposés à la violence de nature psychologique que les enfants plus âgés (14-17 ans) (Hamby, et autres, 2011). À noter toutefois que dans ces enquêtes, les adolescents sont questionnés directement, contrairement aux autres enquêtes qui interrogent les parents pour documenter l'expérience des jeunes enfants (Cyr et autres, soumis a; Hamby et autres, 2011). Il semble d'ailleurs que les enfants

rapportent davantage d'expériences d'exposition à la violence conjugale lorsqu'on les questionne directement plutôt que leurs parents (Osofsky, 2003). Cela pourrait être notamment dû à la difficulté pour les parents d'estimer avec justesse l'exposition des enfants aux épisodes de violence conjugale, surtout si ces derniers adoptent des comportements de retrait ou de protection (Lavergne et autres, soumis). Au Québec, l'enquête auprès des parents de jeunes enfants âgés de 2 à 11 ans a montré qu'au total, 4,5 % d'entre eux ont été exposés à la violence conjugale en 2011 (Pilon, 2012). Selon la forme, ce sont respectivement 0,5 % des enfants qui sont exposés aux menaces verbales et 3,5 % qui sont exposés à une agression indirecte (lancer ou briser un objet). En ce qui concerne la violence physique, les enfants ont été exposés à des conduites conjugales telles que pousser, gifler ou donner des coups dans respectivement 1,5 %, 0,4 % et 0,1 % des cas (Pilon, 2012).

En résumé, les études de prévalence annuelle offrent l'avantage de documenter des conduites actuelles; elles sont donc moins sujettes aux biais de mémoire que les études de prévalence à vie. Les taux annuels de violence physique mineure et psychologique envers les enfants sont relativement élevés. En effet, les résultats des enquêtes populationnelles réalisées auprès de larges échantillons représentatifs de parents indiquent que ce sont généralement la moitié d'entre eux, parfois plus, qui déclarent avoir recours à de telles pratiques. De plus, ces situations se présentent rarement seules; les études montrent une forte cooccurrence et des risques de dérapage élevés des formes mineures aux formes plus sévères (Dong et autres, 2004; Zolotor et autres, 2008). Ce qui suscite encore plus d'inquiétude, ce sont les résultats des études recensées montrant que l'exposition à la violence conjugale, la violence physique sévère et la négligence sont le lot d'environ un enfant sur quinze. Cette prévalence est d'ailleurs probablement plus élevée si on pense que les résultats des études varient le plus souvent à la hausse et sous-estiment le nombre réel d'enfants victimes. Même si la tendance montre une diminution du recours à certaines pratiques parentales, il existe encore peu d'études fiables qui permettent de suivre leur évolution dans la population. Considérant les impacts de ces violences sur l'enfant, de telles données sont nécessaires pour rendre compte des efforts collectifs mis en place au cours des dernières décennies pour prévenir leur apparition (Afifi, 2011).

1.2 Facteurs de risque et impacts des conduites parentales à caractère violent ou négligent

Les taux de mauvais traitements et de violence familiale à l'endroit des enfants, qu'elle soit physique ou psychologique, sont tels que ces problématiques sont de plus en plus reconnues comme d'importants problèmes de santé publique, et ce, tant au plan international qu'au plan national et provincial (Afifi, 2011; MacMillan et autres, 2007). En 2002, l'Organisation mondiale de la santé publiait un premier rapport mondial sur la violence et la santé afin de sensibiliser la population à ce phénomène et inciter les nations à mettre en place des mesures préventives. La violence et la maltraitance à l'endroit des enfants y occupaient une place importante (Krug et autres, 2002). Cinq ans plus tard, les Nations unies emboîtent le pas en publiant un rapport sur l'état mondial de la violence à l'endroit des enfants et en proposant des recommandations sur la manière de prévenir et de contrer le phénomène (Pinheiro, 2006). Non seulement elles invitent les nations à prendre des mesures préventives pour contrer le phénomène, mais incitent aussi les chercheurs à en documenter l'étendue et les déterminants. Au Canada, la violence à l'endroit des enfants est considérée comme l'un des principaux problèmes ayant un impact sur le développement de l'enfant (Afifi, 2011; Jack, 2010). Bien que l'Agence canadienne de santé publique coordonne un programme de surveillance national par le biais des *Études canadiennes d'incidence des signalements pour abus et négligence* conduites aux cinq ans dans les services de protection de la jeunesse, il existe encore un manque criant de données populationnelles pour bien saisir l'ampleur du problème (Jack, 2010). Le Québec et l'Ontario disposent de telles enquêtes, mais elles sont encore limitées en terme de conduites parentales documentées (Clément et Chamberland, 2007; MacMillan et autres, 1997, 2003). En raison de la forte cooccurrence des formes de violence vécues au sein de la famille et la fragmentation encore actuelle des connaissances dans ces domaines, les chercheurs recommandent la réalisation d'études qui permettraient d'avoir un portrait plus englobant ou holistique des pratiques parentales à caractère violent et négligent et des facteurs en cause dans leur émergence (MacMillan et autres, 2007).

1.2.1 Facteurs associés aux conduites parentales

Malgré l'évolution des connaissances, il demeure encore difficile, voire impossible, de déterminer les causes exactes des dynamiques de violence envers l'enfant, et ce, tant dans ses formes les moins sévères que dans ses formes les plus sévères. De nos jours, les modèles théoriques postulent que ces problématiques s'expliquent par des causes multiples, interreliées (Belsky, 1993; Bronfenbrenner, 1996; Kolko, 2002) et cumulées (Begle, Dumas et Hanson, 2010). Aussi importe-t-il de considérer à la fois l'influence de plusieurs facteurs, mais surtout leur cumul dans l'émergence des conduites à caractère violent ou négligent envers les enfants (MacKenzie, Kotch et Lee, 2011; Margolin et autres, 2003). Ces facteurs relèvent des caractéristiques de l'enfant, du parent et de la famille, des milieux de vie de l'enfant, mais également des structures sociales et des normes culturelles (Belsky, 1993; Kolko, 2002; Stith et autres, 2009). En outre, les conduites parentales se présentent rarement de manière isolée; on observe un taux élevé de concomitance, que ce soit sous forme de violence physique ou psychologique, de négligence ou de conflits conjugaux auxquels sont exposés les enfants (Margolin et autres, 2003). Ce constat appelle à une certaine prudence dans l'interprétation des résultats puisque les études analysent les facteurs associés aux pratiques parentales de manière isolée, contribuant à la fragmentation des connaissances selon les formes spécifiques de violence. La prudence est aussi requise puisqu'il existe une importante variabilité dans les définitions de violence et de négligence parentales et, conséquemment, dans les niveaux de sévérité documentés. Pour cette raison, les sections suivantes s'intéressent davantage aux facteurs associés aux conduites parentales telles que mesurées dans la population générale. Ces études populationnelles sont comparables en regard de leurs échantillons et de leurs instruments de mesure qui permettent de documenter un certain niveau de sévérité dans les manifestations.

1.2.1.1 Conduites parentales à caractère violent

Dans le domaine de la violence physique mineure, ou punition corporelle, les études montrent que les facteurs individuels les plus souvent associés à son recours concernent essentiellement l'âge et le sexe de l'enfant. Les punitions corporelles envers l'enfant diminueraient à mesure qu'il vieillit (Jackson et autres, 1999; Straus et autres, 1998 ; Zolotor et autres, 2011) et seraient plus souvent dirigées à l'endroit des garçons (MacMillan et autres, 2013). Au plan des caractéristiques parentales, la violence subie dans l'enfance, les cognitions parentales (attitudes générales et attributions, sentiment d'inefficacité) et le stress induit, tant par le tempérament de l'enfant perçu difficile que par la conciliation travail-famille, figurent parmi les variables fréquemment associées au recours à la punition corporelle (Berlin et autres, 2009; Bugental et Johnston, 2000; Clément et autres, 2005; Gershoff, 2002; Grogan-Kaylor et Otis, 2007; Jackson et autres, 1999; Rodriguez, 2010b; Woodward et Fergusson, 2002). Le jeune âge des parents a aussi été lié au recours à la violence mineure (Straus et autres, 1998; Woodward et Fergusson, 2002; Xu, Tung et Dunaway, 2000). Au plan familial, certaines études montrent que le nombre élevé d'enfants dans la famille et la présence de violence ou de discorde conjugales augmentent les risques de violence physique mineure à l'endroit des enfants (Clément et autres, 2005; Xu, Tung et Dunaway, 2000), de même que le fait de vivre dans une famille monoparentale ou recomposée (Gershoff, 2002) et l'absence de soutien social (Xu, Tung et Dunaway, 2000). En outre, selon Gershoff (2002), il semble que le lien entre la discipline physique et le statut socioéconomique, évalué par le biais du revenu familial, du niveau de scolarité des parents et de la satisfaction à l'égard de l'emploi, s'explique en partie en raison du stress vécu par les parents de ce groupe. Dans cet esprit, la présence de soutien social est souvent associée à une diminution du recours à la punition corporelle en raison de son effet protecteur contre le stress familial (Gershoff, 2002). Enfin, l'origine ethnique, les normes culturelles et les lois en vigueur ont parfois été invoquées pour expliquer le recours à la punition corporelle, mais ces résultats ne font pas consensus dans la communauté scientifique (Clément, 2011; Gershoff, 2002; Zolotor et Puzia, 2010).

Les études réalisées sur les manifestations de violence physique sévère selon l'âge et le sexe de l'enfant et du parent ne permettent pas d'en arriver à des conclusions satisfaisantes. En fait, certaines ont montré que les garçons sont plus à risque de subir la discipline physique sévère que les filles (Wolfner et Gelles, 1993), et particulièrement de la part de leur père (McKee et autres, 2007), alors que d'autres études montrent que ce sont les mères qui rapportent davantage de violence (Theodore et autres, 2005). Par ailleurs, le tempérament difficile de l'enfant et le stress parental ont été plus directement associés à cette violence (Tajima, 2000; Theodore et autres, 2005), de même que d'autres caractéristiques parentales, dont le fait d'avoir subi de la violence dans l'enfance, soit directement ou indirectement à titre de témoin (Clément et autres, 2005; Murphy-Cowan et Stringer, 1999; Thompson et autres, 1999), ainsi que la consommation

de drogues ou d'alcool (Chaffin, Kelleher et Hollenberg, 1996; Walsh, MacMillan et Jamieson, 2003; Wolfner et Gelles, 1993). Au niveau des caractéristiques familiales, c'est principalement la présence de violence ou de difficultés conjugales (Clément et autres, 2005; Tajima, 2000; Thompson et autres, 1999) qui est associée au recours à la violence physique sévère. En ce qui concerne les variables d'ordre socioéconomique, leur importance individuelle dans la prédiction de cette forme de violence ne fait pas consensus, les études ayant tendance à les associer davantage à la négligence qu'à l'abus physique (Stith et autres, 2009).

Enfin, les conduites parentales à caractère violent de nature psychologique sont plus rarement étudiées dans la population générale, surtout dans leurs formes mineures (p. ex. : crier, sacrer après l'enfant). On sait toutefois que le risque augmente à mesure que l'enfant vieillit, ce qui contrebalance la diminution du recours à la punition corporelle à l'endroit des adolescents (Clément et Chamberland, 2007; Jackson et autres, 1999; Lloyd et Devine, 2006; Straus et Field, 2003). Outre l'âge des enfants, les autres variables qui ont été associées à l'agression psychologique dans la population sont très similaires à celles associées à la violence physique mineure. Pensons, par exemple, aux attitudes favorables à la discipline violente et au stress parental (Clément et autres, 2005), à l'histoire de violence physique ou psychologique dans l'enfance des parents (Hemenway, Solnick et Carter, 1994; Jackson et autres, 1999) et à la présence de violence conjugale (Chang et autres, 2008). Quant au statut socioéconomique, ses effets sur l'agression psychologique demeurent incertains. D'une part, des études ont montré qu'un plus faible statut socioéconomique est associé à une augmentation du recours à l'agression psychologique (Straus et Field, 2003). D'autre part, des études ont montré que c'est plutôt un statut socioéconomique plus élevé, documenté par le biais d'un niveau de scolarité élevé et de l'occupation d'un emploi par la mère, qui serait associé à l'agression psychologique envers les enfants, laissant ainsi entrevoir l'effet des difficultés liées à la conciliation travail-famille pour les mères (Clément et autres, 2005; Laferrière, 1997). Quoi qu'il en soit, l'état des connaissances actuelles sur les facteurs de risque familiaux ou sociaux du recours à l'agression psychologique est encore parcellaire et nécessite d'être alimenté par de nouvelles études sur ce phénomène pourtant fréquent.

1.2.1.2 Conduites parentales à caractère négligent

De par sa nature, la négligence touche plus particulièrement les jeunes enfants, et ce, en raison de leur plus grande vulnérabilité et de l'étendue de leurs besoins développementaux comparativement aux adolescents (Milot, Éthier et St-Laurent, 2009). Sur le plan des caractéristiques personnelles, on observe que la dépression, la toxicomanie et les problèmes de santé mentale font souvent partie du lot des difficultés que rencontrent les parents négligents (Dong et autres, 2004; Donohue, 2004; Langlois et Éthier, 2003). Le stress parental et la violence conjugale sont aussi associés à l'occurrence de la négligence à l'endroit de l'enfant (Antle et autres, 2007; Dong et autres, 2004; Milot, Éthier et St-Laurent, 2009). Bien que les conduites à caractère négligent aient été peu documentées dans la population générale, quelques études ont trouvé que la monoparentalité, les périodes de séparation conjugale et le faible revenu familial augmentent considérablement les risques (Dong et autres, 2004; Theodore, Runyan et Chang, 2007). Enfin, les facteurs environnementaux comme la pauvreté et l'isolement social sont souvent associés à la négligence, et ce, davantage que les formes physique ou psychologique de violence familiale (Polansky et autres, 1985; Stith et autres, 2009).

1.2.1.3 Exposition à des conduites violentes entre conjoints

L'étude de l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints est relativement récente. Compte tenu de son objet central, défini par la présence de la violence conjugale, elle présente cette particularité d'être associée à l'approche féministe, comparativement aux approches psychologiques et sociologiques qui ont tour à tour influencé le développement des connaissances dans le domaine de la maltraitance (Chamberland, 2003). En fait, s'intéresser à l'exposition des enfants à la violence conjugale, c'est avant tout s'intéresser au point de vue des enfants dans la dynamique de la violence entre les conjoints. Pour cette raison, les études dans ce domaine se sont penchées sur ses effets sur l'enfant ainsi que sur les facteurs de protection qui contribuent à leur adaptation. À notre connaissance, il existe très peu d'études qui se sont penchées directement sur les facteurs de risque de l'exposition des enfants à la violence conjugale. Par ailleurs, il existe une littérature un peu plus abondante dans le domaine de la maltraitance qui a permis de rendre compte de la forte cooccurrence de la violence parentale et conjugale et des facteurs associés à celle-ci, que ce soit dans le cadre des services de protection de la jeunesse

(Dixon et autres, 2007; Lavergne et autres, 2011), des services policiers (Fantuzzo et Fusco, 2007) ou dans la population générale (Chang et autres, 2008; Hamby et autres, 2010; Lévesque, Clément et Chamberland, 2007; Tajima, 2004). D'un point de vue écologique, les études ont montré que bien que les facteurs personnels (p. ex. : violence dans l'enfance, toxicomanie) et familiaux (p. ex. : monoparentalité, difficultés conjugales) ont un rôle à jouer dans la présence concomitante de violence conjugale et parentale, il semble que les facteurs socioéconomiques aient une plus grande influence (p. ex. : faible soutien social, pauvreté, absence d'emploi, quartier violent) (Fantuzzo et Fusco, 2007; Lévesque, Clément et Chamberland, 2007; Shipman, Rossman et West, 1999; Tajima, 2004). De nombreux chercheurs estiment d'ailleurs que les situations dans lesquelles prévalent plusieurs formes de violence dans la famille sont plus souvent chroniques et probablement associées à des facteurs de risque de même nature (c.-à-d. chroniques versus transitoires) (Chamberland, 2003; Lévesque, Clément et Chamberland, 2007; Shipman, Rossman et West, 1999).

1.2.2 Impacts sur l'enfant

Les conséquences de la violence et de la négligence sur le développement de l'enfant ont été largement documentées dans les écrits scientifiques, et ce, surtout dans leurs formes les plus sévères (Kaplan, Pelcovitz et Labruna, 1999; Wolfe, 1999). L'interprétation des résultats nécessite toutefois une certaine prudence puisqu'ils comportent plusieurs limites méthodologiques, dont le recours aux devis transversaux qui ne permettent pas d'établir de lien causal, et l'absence de contrôle autant pour la cooccurrence des diverses formes de violence et de négligence, que pour les autres problèmes au sein de la famille (violence conjugale, toxicomanie, etc.). Or, on sait que la présence de formes multiples de maltraitance est associée à des conséquences plus dommageables pour l'enfant (Clemmons et autres, 2006). En outre, la gravité des conséquences peut dépendre de plusieurs autres facteurs associés à l'enfant (étapes du développement, vulnérabilité, etc.) ou aux caractéristiques de la violence elle-même (sévérité, durée, intensité, etc.) (Chamberland et Clément, 2009; English, 1998; Gershoff, 2002).

En ce qui concerne les formes mineures de violence, comme la punition corporelle, la communauté scientifique demeure très divisée sur la question de ses conséquences sur l'enfant. Le seul effet bénéfique qui fasse consensus demeure l'obéissance immédiate à court terme de l'enfant (Gershoff, 2002; Larzalere, 2000; Larzalere et Khun, 2005). La métaanalyse de Gershoff (2002) montre pourtant clairement la présence de liens entre la punition corporelle et les comportements agressifs et antisociaux ultérieurs de l'enfant, une plus faible internalisation des valeurs morales, des problèmes de santé mentale ainsi qu'une altération de la qualité de la relation parent-enfant. La majorité de ces effets se poursuivent d'ailleurs à l'âge adulte. La métaanalyse de Paolucci et Violato (2004) montre aussi l'existence d'effets négatifs, quoique plus faibles, sur les plans affectif (p. ex. : estime de soi, empathie, détresse psychologique) et comportemental (p. ex. : agressivité, comportements antisociaux) des individus exposés aux punitions corporelles. D'autres études longitudinales ont récemment fait ressortir des effets similaires (Grogan-Kaylor, 2004; Gershoff et autres, 2012; Mulvaney et Mebert, 2007), certaines ayant même identifié des effets négatifs sur les habiletés cognitives des jeunes enfants (Berlin et autres, 2009; Straus et Paschall, 2009).

Dans ses formes les plus sévères, la violence physique entraîne de nombreux effets néfastes pour le développement de l'enfant. En plus de la douleur et des conséquences physiques immédiates, les enfants soumis à des pratiques d'abus physique risquent de développer des troubles de l'attachement et des problèmes de développement cognitif, comportemental, socioaffectif et psychiatrique (Kolko, 2002). Pensons notamment à des risques plus élevés de développer à l'âge adulte des troubles tels que la dépression, l'anxiété, la toxicomanie et l'agressivité (Springer et autres, 2007). Les victimes d'abus physique sont aussi plus nombreuses à subir des éventuelles conséquences neurobiologiques qui se manifestent par une altération du taux d'hormones et de neurotransmetteurs (De Bellis, 2001). Ces changements agissent en retour sur le développement cognitif et langagier ainsi que sur le fonctionnement global de l'enfant (Watts-English et autres, 2006).

La violence psychologique est souvent considérée centrale par rapport aux autres formes de violence. Pour cette raison, ses effets sont considérés tout aussi négatifs, sinon plus, sur le développement des enfants (Chamberland et Clément, 2009). Comparativement aux autres formes de maltraitance, l'abus et la négligence émotionnelle seraient de meilleurs prédicteurs de symptômes traumatiques, de sentiment de colère, d'agressivité, de délinquance juvénile, de criminalité, mais aussi de plusieurs indicateurs de psychopathologie ou de problèmes tels que la dépression, la faible estime de soi, l'anxiété, les problèmes interpersonnels ou la boulimie (Crittenden, Claussen et Sugerman, 1994; Chamberland et Clément, 2009; Gross et Keller, 1992; Schneider et autres, 2005; Spertus et autres, 2003). Même au niveau de la santé

physique, on observe que les victimes présentent des problèmes somatiques, d'hypertension, un moins bon état général de santé, des retards de croissance d'origine non organique et des taux plus élevés de mortalité. Plus récemment, des travaux en neuropsychologie révèlent des effets inquiétants sur la structure même du cerveau, et en particulier, une diminution de la taille de l'hippocampe ainsi que des modifications dans les réseaux reliés à la réponse au stress. Ces effets auraient en retour des répercussions sur le système immunitaire, la mémoire, l'apprentissage, la sensibilité au stress, notamment par le biais de trouble de stress post-traumatique et d'expériences de dissociation (Joseph, 1999; Yates, 2007).

Comme on peut s'en douter, la négligence a de nombreuses conséquences sur le développement de l'enfant. Au plan physique et cognitif, elle peut entraîner, dans ses formes les plus sévères, des retards développementaux importants, dont des retards moteurs et de langage. En effet, plusieurs chercheurs sont d'avis que cette forme de maltraitance peut entraîner des impacts irréversibles sur le cerveau, dont une altération du développement du cortex préfrontal affectant les fonctions exécutives nécessaires à l'attention, la prise de décision et la résolution de problèmes (de Billis, 2005, cité par Milot, Éthier et St-Laurent, 2009). Des déficits neurocognitifs sont aussi observés chez les enfants négligés (Nolin et Éthier, 2007) de même que des retards scolaires (Eckenrode, Laird et Doris, 1993 cité par Milot, Éthier et St-Laurent, 2009). Au niveau du développement socioaffectif et comportemental, la négligence peut entraîner un style d'attachement inquiet ou désorganisé, des troubles dépressifs, de l'agressivité, des problèmes de consommation et des symptômes dissociatifs qui se maintiendraient à l'adolescence (Éthier et Milot, 2009; Milot, Éthier et St-Laurent, 2009; Norman et autres, 2012). Enfin, notons que, comme pour les conduites à caractère violent, les impacts de la négligence dépendent de plusieurs facteurs, dont le moment où elle survient dans la vie de l'enfant, sa chronicité et la présence d'autres formes de violence au sein de la famille (Milot, Éthier et St-Laurent, 2009).

Dans le domaine de l'exposition à la violence conjugale, les recherches ont montré que les enfants exposés vivent davantage de difficultés que ceux non exposés. Ces difficultés sont toutefois variables d'un enfant à l'autre et dépendent du niveau de violence familiale dans lequel l'enfant évolue. À cet effet, de nombreuses études se sont penchées sur les facteurs de risque et de protection du développement des difficultés d'adaptation des enfants exposés (Lessard et Paradis, 2003). Qui plus est, on sait désormais que l'exposition à la violence conjugale, même si elle est considérée comme une forme indirecte de violence, peut entraîner des impacts tout aussi importants que des formes directes (Sternberg et autres, 2006). Selon Lessard et ses collègues (2009), les impacts de l'exposition à la violence conjugale sont très variés : elle peut affecter tout autant le développement cognitif, physique que psychosocial. Qui plus est, elle semble particulièrement affecter les enfants d'âge scolaire et les adolescents. Prises individuellement, les conséquences s'apparentent à celles de la violence psychologique; ce qui n'est pas surprenant, considérant que les enfants exposés à la violence conjugale vivent des expériences relevant de la violence psychologique (p. ex. : enfant terrorisé, rejeté, dénigré dans ses besoins émotifs, corrompu) (Holden, 2003).

1.3 La violence du point de vue des mères et des pères

Malgré l'accroissement des connaissances épidémiologiques en violence familiale, on constate que cette problématique est encore abordée essentiellement du point de vue des mères. Il existe encore à ce jour peu d'études qui ont porté explicitement sur le rôle des pères dans les familles violentes (Lee, Bellamy et Guterman, 2009; Lamb, 2000). Pourtant, leur engagement auprès des enfants, que ce soit dans les familles monoparentales et à risque de maltraitance ou dans les familles aux prises avec des problèmes de violence et de négligence parentale ne fait plus aucun doute (Dufour et autres, 2008; Lee, Bellamy et Guterman, 2009). Désormais, on ne peut plus nier leur influence dans la vie des enfants et leur contribution au bien-être et au développement de ceux-ci (Davies et autres, 2009; Flouri et Buchanan, 2004).

Les résultats des études qui se sont intéressées au rôle et à l'engagement paternels dans les situations de violence familiale ont abordé le sujet soit à partir d'une perspective comparative, axée sur les comparaisons selon le genre parental, soit à partir d'une perspective intégrative, axée sur les spécificités des pères comme agents de socialisation des enfants. Par exemple, dans une étude québécoise réalisée auprès de 468 pères de familles biparentales vivant avec un enfant âgé de 0 à 6 ans, Paquette et ses collègues (2000) mettent en évidence que les pères de type autoritaire présentent davantage de risques de maltraiter un enfant que les pères de type stimulant ou permissif. Ils présentent une combinaison de facteurs de risque personnels et sociaux généralement associés à la violence parentale, dont un degré élevé

de stress parental, des attitudes favorables à la punition corporelle, un plus faible niveau d'engagement de la part de la mère et un nombre élevé d'enfants dans la famille.

À partir d'une approche comparative, la métaanalyse de Kawabata et ses collègues (2011) confirme, quant à elle, la présence de liens entre le style parental coercitif et les comportements agressifs chez les enfants, avec la présence de distinctions selon le sexe, les enfants de mères désengagées et les filles de pères agressifs verbalement présentant davantage de difficultés que les autres. D'autres études ont également constaté que les mères et les pères agissent différemment selon que l'enfant est un garçon ou une fille et adaptent leurs pratiques parentales en conséquence (Flynn, 1998; Simons et autres, 1991). En outre, il appert que les facteurs associés aux conduites à caractère violent à l'endroit de l'enfant sont relativement similaires, et ce, peu importe qu'on questionne les pères ou les mères (Smith Slep et O'Leary, 2007). D'ailleurs, des recherches récentes réalisées auprès des pères indiquent que ceux qui déclarent le recours à la violence physique présentent un niveau de stress parental élevé, des symptômes dépressifs et des problèmes de consommation d'alcool et de drogues, rejoignant les constats relevés dans la littérature scientifique (Lee, Guterman et Lee, 2008; Lee et autres, 2011). La seule distinction qui semble récurrente dans les modèles comparatifs concerne la plus grande robustesse des liens trouvés entre les facteurs explicatifs et les conduites chez les mères comparativement aux pères (Clément et autres, 2005; Smith Slep et O'Leary, 2007). Pour certains auteurs, cela pourrait s'expliquer par le fait que traditionnellement les études ont porté sur les mères et documenté les facteurs qui les concernent davantage; les études devraient intégrer des facteurs susceptibles de mieux rendre compte du vécu des pères dans les situations de violence, tels que le stress familial et les obligations reliées aux exigences du travail (Smith Slep et O'Leary, 2007).

1.4 Objectifs de l'enquête

La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales est la troisième enquête du genre, ce qui rend possible la comparaison des attitudes et attributions parentales à l'égard de la punition corporelle, ainsi que de la prévalence annuelle des conduites à caractère violent telles que rapportées par les mères sur une période de plus de dix ans à partir de trois moments de mesure (1999, 2004 et 2012). Quelques ajouts ont été apportés au questionnaire d'enquête dont la mesure, chez les parents, des symptômes de dépression, de la consommation d'alcool et de drogues ainsi que du stress lié aux obligations familiales et extrafamiliales; le calcul de l'indice de défavorisation matérielle et sociale associé au ménage constitue aussi un ajout. Les formes de victimisation vécues par les enfants dans le milieu familial comme la négligence et l'exposition à la violence conjugale ont été rarement documentées dans le cadre d'enquêtes populationnelles. La mesure des conduites à caractère négligent envers les enfants et celle de l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints, effectuées dans la présente enquête, représentent un atout majeur pour la compréhension des situations et dynamiques de violence vécues par les enfants du Québec. De plus, tout comme en 2004, l'information recueillie auprès des pères permettra de mieux connaître leurs attitudes et attributions à l'égard de la punition corporelle et de documenter les liens entre celles-ci et les conduites parentales à caractère violent rapportées. L'inclusion des figures paternelles dans cette enquête panquébécoise sur la violence familiale vient répondre aux préoccupations des intervenants, décideurs et chercheurs quant à leur absence encore trop fréquente dans les études et les interventions en aval et en amont de la violence familiale.

En somme, cette enquête vise à :

- Estimer la prévalence annuelle des conduites à caractère violent et négligent envers les enfants ainsi que celle de l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints, telles que rapportées par les mères pour l'ensemble du ménage;
- Estimer l'évolution des attitudes parentales à l'égard de la discipline et des conduites à caractère violent envers les enfants en comparant les données de l'enquête de 2012 à celles des deux enquêtes précédentes (1999 et 2004);
- Documenter les liens entre les conduites à caractère violent et négligent envers les enfants ainsi que l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints, d'une part, et un certain nombre de variables individuelles, familiales et socioéconomiques, d'autre part.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 Plan d'échantillonnage

Cette section englobe la description des individus qui composent la population visée et la population enquêtée, la base de sondage à partir de laquelle les individus sont sélectionnés pour participer à l'enquête, la méthode de sélection de l'échantillon ainsi que la taille et la répartition de ce dernier.

2.1.1 Population visée

Les estimations produites dans le cadre de cette enquête se rapportent soit aux enfants, soit aux parents. Comme lors des enquêtes de 1999 et de 2004, toutes les estimations de la prévalence concernant les enfants ont été construites à partir de la déclaration de la mère[1]. Mis à part des considérations méthodologiques (voir la section 2.6.3), ce choix repose sur le fait que la sous-déclaration des conduites à caractère violent est considérée comme étant plus faible chez les mères que chez les pères. De plus, étant donné que la proportion d'enfants qui habitent avec leur père n'est pas suffisamment élevée par rapport à l'ensemble des enfants de la population, il n'est pas souhaitable de considérer seulement la déclaration des pères[2] pour estimer la prévalence. Le risque d'une plus grande sous-déclaration, combiné aux risques de biais liés à une faible couverture, n'est pas négligeable.

Par ailleurs, les estimations se rapportant aux enfants, mais construites cette fois à partir de la déclaration des pères, permettent d'analyser les relations existant entre des indicateurs produits au niveau de l'enfant (conduites à caractère violent, entre autres) et des variables explicatives (telles les attitudes du père en regard de la violence physique mineure). Enfin, les estimations se rapportant aux parents peuvent découler des déclarations de la mère pour certaines comme du père pour d'autres.

2.1.1.1 Population visée pour les estimations auprès des enfants

L'enquête vise l'ensemble des enfants de 6 mois à 17 ans vivant dans un ménage privé au Québec en 2012. Ces enfants sont enquêtés par l'intermédiaire d'une mère avec qui ils habitent au moins 40 % du temps. Ainsi, ont été exclus de la population visée : 1) les enfants de 6 mois à 17 ans demeurant dans un logement collectif[3] ; 2) et ceux résidant sur une réserve indienne ou dans les territoires cris et inuits. La population visée pour les estimations présentées en ce qui a trait à l'enfant dans le chapitre 5, portant sur le point de vue des pères, n'est pas la même que celle décrite ci-dessus (voir la section 2.4).

2.1.1.2 Population visée pour les estimations auprès des parents

La population visée pour les estimations au niveau des mères s'applique à celles vivant avec au moins un enfant de 6 mois à 17 ans dans un ménage privé au Québec en 2012. Ces mères doivent habiter au moins 40 % du temps avec l'enfant sélectionné. Les mêmes exclusions que celles énumérées à la section 2.1.1.1 s'appliquent. Enfin, la population visée pour les estimations au niveau des pères se définit de la même manière que celle pour les mères.

---

1. La déclaration de la mère provient de questionnaires remplis par la mère, donc qui concernent des mères habitant avec un enfant visé. Par « mère », on entend une femme faisant figure de mère (mère, belle-mère, tutrice, autre femme responsable de l'enfant). Le terme « mère » ou le terme « figure maternelle » sera utilisé dans le reste du chapitre pour alléger le texte.
2. La déclaration du père provient de questionnaires remplis par le père, donc qui concernent des pères habitant avec un enfant visé. Par « père », on entend un homme faisant figure de père (père, beau-père, tuteur, autre homme responsable de l'enfant). Le terme « père » ou le terme « figure paternelle » sera utilisé dans le reste du chapitre pour alléger le texte.
3. Est défini ici comme un logement collectif : un centre jeunesse, une résidence scolaire, un foyer pour jeunes contrevenants, un foyer collectif pour enfants, un centre hospitalier, etc.

2.1.2 Base de sondage

2.1.2.1 Description de la base de sondage

Contrairement aux deux enquêtes précédentes, la base de sondage utilisée provient d'une liste et non d'une génération aléatoire de numéros de téléphone. En effet, avec l'avis favorable de la Commission d'accès à l'information (CAI), l'ISQ a obtenu de la part de la Régie des rentes du Québec (RRQ) une base de sondage provenant du fichier des enfants admissibles à la prestation du Programme de soutien aux enfants[4]. Le fichier obtenu pour créer la base de sondage de l'enquête est le résultat d'une extraction qui a été réalisée le 5 janvier 2012 à partir du portrait des enfants admissibles au 1er décembre 2011. Les enfants admissibles à la prestation du Programme de soutien aux enfants devaient avoir moins de 18 ans au 20 mai 2012, date de la fin de la collecte prévue initialement. Les enfants nés ou inscrits sur le fichier après le 1er décembre 2011 ne sont donc pas inclus dans la base de sondage.

Le fichier reçu permet de faire le lien entre chacun des enfants admissibles et l'un de ses parents, qui est le bénéficiaire de la prestation (et vice-versa). Lorsqu'un enfant habite en alternance de 40 % à 60 % du temps avec chacun de ses parents, tous deux sont bénéficiaires. Dans un tel cas, un enfant est relié à deux bénéficiaires dans la base de sondage. Il est donc possible que chacun des parents de l'enfant vivant en garde partagée entre 40 % et 60 % du temps ait été échantillonné et que cet enfant soit sélectionné par le biais de ses deux parents. La pondération permettra de rétablir la représentativité de cet enfant dans la population. En vue de sélectionner l'échantillon d'enquête, le fichier de la RRQ a été réorganisé afin de conserver un enregistrement par bénéficiaire. Ainsi, ce sont 856 839 bénéficiaires qui font partie de la base de sondage, correspondant à 1 471 647 enfants, dont environ 40 000 sont en garde partagée.

2.1.2.2 Couverture de la base de sondage

La population visée chez les enfants exclut ceux âgés de moins de 6 mois, contrairement à la situation qui prévalait en 2004 et en 1999. Cette décision a été prise d'abord en raison d'une moins bonne couverture de ces enfants par la base de sondage (délais d'inscription, entre autres). De plus, comme la période de référence pour l'enquête correspond généralement aux 12 mois précédant l'entrevue, les enfants âgés de moins de 6 mois ont une plus courte période d'exposition à la maltraitance, par rapport aux autres enfants. Des analyses ont été effectuées afin de déterminer l'impact de ce changement de couverture lors de la comparaison des estimations provenant de l'enquête de 2012 et de celles menées antérieurement (voir la section 2.6.3)

Il reste que la base de sondage présente une très faible proportion d'enfants sous-dénombrés, c'est-à-dire qui auraient dû s'y trouver, mais qui en sont exclus. Selon les informations diffusées par la RRQ[5], il est mentionné qu'à terme, la clientèle projetée du Programme de soutien aux enfants serait de 1 479 060 enfants de 17 ans ou moins pour l'année 2011. Cette projection peut être comparée aux estimations de population produites par l'ISQ d'après les données du Recensement canadien de 2006 ajustées pour le sous-dénombrement. Ainsi, ce sont 1 500 455 personnes de 17 ans ou moins qui habitent le Québec au 1er juillet 2011. En comparant la projection de la RRQ avec l'estimation démographique de l'ISQ, on conclut que près de 98,6 % des enfants de la population visée sont répertoriés dans la base de sondage. On peut supposer que la proportion qui aurait été estimée pour les enfants de 6 mois à 17 ans vivant en ménage privé serait du même ordre de grandeur. D'autres cas d'enfants qui ne sont pas dénombrés par la base de sondage forment une proportion négligeable par rapport à la population visée, selon les informations transmises par la RRQ. Il s'agit d'enfants dont le bénéficiaire avait une adresse hors du Québec et d'enfants en tutelle subventionnée.

En ce qui concerne le surdénombrement, il était prévu d'exclure ces cas au moment de la collecte de données, selon l'âge de l'enfant ou l'endroit de résidence. Les enfants habitant moins de 40 % du temps avec le bénéficiaire sélectionné sont aussi exclus lors de la collecte de données, mais ils ont une chance d'être sélectionnés pour l'enquête par leur autre parent avec qui ils habitent au moins 40 % du temps.

En conclusion, les éléments de couverture analysés confirment que la population enquêtée représente à environ 99 % la population d'enfants visée par l'enquête, et par ricochet, la population visée de parents.

---

4. Voir le site : [En ligne]. [http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien_enfants/paiement/Pages/admissibilite.aspx] pour une description des conditions d'admissibilité du Programme de soutien aux enfants.
5. Voir le site suivant : [En ligne]. [http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/publications/statistiques/soutien_aux_enfants/Pages/statistiques_2011.aspx].

2.1.3 Méthode de sélection de l'échantillon

L'échantillon a été sélectionné en trois étapes, appelées degrés d'échantillonnage. Tout d'abord, c'est un échantillon de 10 515 bénéficiaires qui a été sélectionné à partir de la base de sondage. Il l'a été de manière aléatoire, systématique et indépendante d'une strate à l'autre. Les bénéficiaires ont été sélectionnés avec probabilités de sélection proportionnelles au nombre d'enfants du bénéficiaire. Lorsque cet échantillon a été sélectionné, la RRQ a transmis à l'ISQ les informations suivantes, nécessaires pour le contact avec les répondants potentiels : numéro de téléphone de communication ou de résidence; informations pouvant aider à la recherche du numéro de téléphone si celui-ci est absent; code postal. Après l'exclusion de bénéficiaires non visés de l'échantillon (p. ex. : résidants de réserves indiennes ou de territoires cris ou inuits), l'échantillon enquêté comprenait 10 381 unités.

Le deuxième degré d'échantillonnage concerne les enfants des bénéficiaires échantillonnés. C'est lors de la collecte de données que la sélection de l'enfant avait lieu. L'intervieweur s'informait tout d'abord du nombre d'enfants de 6 mois à 17 ans vivant au moins 40 % du temps dans le ménage. Par la suite, un seul enfant était sélectionné aléatoirement parmi l'ensemble des enfants de 6 mois à 17 ans du ménage au sein des ménages admissibles. Les enfants étaient sélectionnés avec une probabilité de sélection égale pour tous les enfants d'un même ménage. La probabilité de sélection de l'enfant, combinée avec celle du bénéficiaire, permettait d'obtenir une probabilité de sélection égale pour tous les enfants à l'intérieur d'une strate.

Au troisième degré d'échantillonnage, un parent de l'enfant sélectionné est échantillonné. Après la sélection de l'enfant, l'intervieweur se renseignait à propos de la présence d'une figure maternelle et/ou paternelle dans le ménage. Dans le cas où seule une figure maternelle était présente, la mère était automatiquement sélectionnée pour remplir le questionnaire (idem pour les pères). Dans le cas où une figure maternelle et une figure paternelle étaient présentes, un choix aléatoire était fait pour sélectionner le parent répondant. Les mères étaient choisies avec probabilité de sélection de 0,71, alors que les pères l'étaient avec une probabilité de sélection de 0,29. Comme le nombre requis de questionnaires remplis par des mères était supérieur à celui des pères, la probabilité de sélection devait être supérieure dans les ménages biparentaux pour celles-ci. Cette probabilité de sélection touchait tous les parents d'enfants échantillonnés, peu importe la strate.

2.1.4 Stratification

La stratification[6] a été faite dans le but d'accroître la précision des estimations et de répartir l'échantillon à travers tout le Québec. Le croisement de certaines variables auxiliaires disponibles sur la base de sondage a permis la création de 47 strates. Ces variables sont : la présence d'au moins un enfant en garde partagée chez le bénéficiaire; le nombre d'enfants du bénéficiaire; le groupe d'âge de l'enfant le plus jeune du bénéficiaire; le sexe de l'enfant (si seulement un enfant pour le bénéficiaire); la région administrative. Le tableau de l'annexe A indique la répartition de la population et celle de l'échantillon parmi les strates.

2.1.5 Taille et répartition de l'échantillon

Afin d'obtenir des estimations précises pour l'ensemble du Québec et de mesurer l'évolution de la prévalence de la violence entre 2004 et 2012, une taille d'échantillon de 10 515 enfants a été retenue. Une telle taille d'échantillon était requise pour estimer les proportions minimales suivantes avec un coefficient de variation de 15 % ou moins : 1,2 % pour les estimations auprès des enfants; 1,6 % pour les estimations auprès des mères; 5,3 % pour les estimations auprès des pères. En ce qui concerne les comparaisons d'estimations entre 2004 et 2012, cette taille permet de détecter une différence minimale de 2,0 % pour la prévalence de la violence physique sévère (se chiffrant à 6,3 % en 2004); une différence minimale de 1,1 % pour la prévalence de la violence physique sévère répétée[7] (se chiffrant à 1,5 % en 2004); et une différence minimale de 3,7 % pour la prévalence de l'agression psychologique répétée (52,4 % en 2004).

6. La stratification est un découpage de la base de sondage en sous-groupes, à l'intérieur desquels les bénéficiaires sont sélectionnés aléatoirement et indépendamment.

7. Au moins trois fois en cours d'une année.

Les hypothèses qui sont à la base de la détermination de la taille de l'échantillon sont les suivantes :

- La probabilité de sélection des mères dans les ménages biparentaux est de 0,71; la probabilité de sélection des pères dans ce même type de ménage est de 0,29.
- L'atteinte minimale et simultanée des trois cibles de nombre de répondants efficaces de 2004[8]. Ainsi, 3 971 enfants, 2 998 mères et 899 pères répondants efficaces sont visés.
- Un taux de réponse des mères fixé à 54 % et à 47 % pour les pères;
- Un effet dû au plan de sondage, c'est-à-dire le rapport entre la variance obtenue avec le plan de sondage de l'enquête et la variance d'un plan aléatoire simple, de 1,0 pour les estimations auprès des enfants; de 1,32 pour les estimations auprès des mères; et de 1,43 pour les estimations auprès des pères.
- Un taux d'admissibilité à l'enquête fixé à 96 % (proportion de ménages privés [hors réserve indienne ou territoires cris/inuits] incluant au moins un enfant de 6 mois à 17 ans présent dans le ménage au moins 40 % du temps).
- La répartition des familles de recensement observée en 2006, par type de famille, approximativement la même que celle qui sera obtenue à l'enquête de 2012.

Ainsi, l'enquête visait l'obtention d'au moins 3 971 questionnaires remplis par des mères et d'au moins 1 288 questionnaires remplis par des pères. Lorsque les strates ont été construites, la répartition de l'échantillon s'est effectuée proportionnellement au nombre d'enfants par strate. L'échantillon de bénéficiaires a été sélectionné aléatoirement et indépendamment pour chacune des strates.

2.2 Résultats de la collecte

2.2.1 Déroulement du prétest

Le prétest de l'enquête a eu lieu du 6 décembre 2011 au 6 janvier 2012 (excluant la période des Fêtes) par le biais d'une collecte téléphonique. Il a été mené auprès d'un échantillon aléatoire de 218 enfants de 6 mois à 17 ans vivant au Québec. Ces enfants ont été enquêtés par le biais d'un parent avec qui ils vivaient au moins 40 % du temps. L'échantillon provenait, tout comme pour l'enquête, d'un fichier transmis par la RRQ, en date du 1er septembre 2011, concernant les enfants de 17 ans ou moins au 20 mai 2012. Le prétest a permis d'obtenir 91 questionnaires remplis, pour un taux de réponse de 44 % chez les mères et de 43 % chez les pères.

Le prétest visait essentiellement à tester les procédures de collecte, vérifier l'intelligibilité des questions des différents instruments dans les deux langues et leur cohérence globale et aider à prédire le taux de réponse pour l'enquête. Les résultats du prétest ont permis de formuler des recommandations pour améliorer la collecte de l'enquête comme augmenter la taille d'échantillon à 10 515 (au lieu de 10 095) pour tenir compte d'un nombre plus élevé que prévu de ménages qui seront désignés inadmissibles à l'enquête.

2.2.2 Déroulement de l'enquête

Les données ont été recueillies du 28 mars 2012 au 2 juillet 2012, au moyen d'entrevues téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO) à partir du logiciel *Interviewer*. La durée moyenne d'une entrevue complétée est de 25 minutes. Les 10 381 enfants ont été enquêtés par le biais d'un parent avec qui ils vivent au moins 40 % du temps. Ce sont 4 029 questionnaires qui ont été remplis par des mères et 1 342 qui l'ont été par des pères, tous considérés répondants à l'enquête. Ces nombres incluent les questionnaires complets et incomplets, les questionnaires incomplets étant le résultat d'abandons en cours de collecte. Les objectifs énoncés à la section 2.1.5 concernant le nombre de questionnaires remplis ont donc été dépassés. En ce qui concerne le nombre de répondants efficaces, les cibles ont été dépassées pour les estimations auprès des mères (3 072 versus 2 998 répondantes efficaces) et auprès des pères (1 008 versus 899 pères répondants efficaces). La moyenne des effets dus au plan de sondage a été de 1,31 pour les mères (versus 1,32, moyenne visée) et de 1,33 pour les pères (versus 1,43, moyenne visée). Quant au nombre d'enfants répondants efficaces, la cible de 3 971 n'a pas été atteinte : l'effet dû au plan de sondage a été un peu plus élevé que prévu (1,11 versus 1,0). Ce sont plutôt 3 629 répondants efficaces qui ont été obtenus.

8. Soit 2 422 enfants, 2 998 mères répondantes, et 882 pères répondants efficaces en 2004. Pour obtenir le nombre de « répondants efficaces », on ajuste le nombre de répondants en le divisant par l'effet du plan de sondage. Par exemple, un effet de plan égal à 2 qui est associé à 2 000 répondants provenant d'un plan de sondage complexe fournit une précision identique à celle qu'on obtiendrait avec 1 000 répondants obtenus selon un plan de sondage simple (échantillon aléatoire simple). On dit alors que le nombre de répondants efficaces est de 1 000.

2.2.2.1 *Respect de l'anonymat des répondants*

Il était essentiel que la stratégie de collecte de l'enquête ne permette pas de relier les coordonnées des répondants avec des réponses à des questions portant sur la maltraitance de l'enfant sélectionné. Diverses mesures ont été prises en ce sens. Ces mesures ont toutefois fait en sorte que les moyens habituels pour favoriser la participation n'ont pas pu être tous utilisés lors de la collecte de données (p. ex. : rappeler un répondant pour remplir un questionnaire).

2.2.2.2 *Obtention de deux numéros de téléphone*

La gestion des deux numéros de téléphone obtenus pour un certain nombre de bénéficiaires a représenté un défi supplémentaire lors de la collecte. La présence de deux numéros de téléphone constitue un atout pour permettre un meilleur contact, lorsque la personne est échantillonnée avant le début de la collecte. Pour la présente enquête, l'intervieweur ne disposait que du ou des numéros de téléphone pour s'assurer qu'il avait téléphoné dans le ménage du bénéficiaire échantillonné, le nom du parent n'étant pas connu lorsque le numéro de téléphone était composé. Or, la sélection du parent ne s'effectuait que lorsque l'intervieweur avait pu déterminer l'admissibilité du ménage à l'enquête. Les efforts menés lors de la collecte pour gérer ce problème ont évidemment contribué à accroître le nombre de questionnaires remplis et à préciser l'admissibilité de plusieurs autres ménages échantillonnés (ce qui a une importance non négligeable lors des étapes de pondération).

2.2.3 Taux de réponse à l'enquête

Le taux de réponse pondéré des mères atteint 54,4 % (par rapport au 54 % visé) et le taux de réponse pondéré des pères de 47,8 % (par rapport au 47 % visé). La proportion pondérée de ménages déclarés inadmissibles lors de l'enquête fut de 5,5 %[9]. Cette proportion n'inclut pas les bénéficiaires qui ont été exclus sur la base du code postal avant le début de la collecte, puisque le calcul est effectué à partir de l'échantillon enquêté. Comme la base de sondage ciblait directement la population visée, on pouvait s'attendre à une très faible proportion de ménages déclarés inadmissibles lors de l'enquête. Cela peut laisser croire que des ménages visés par l'enquête ont exprimé des refus de manière déguisée en se déclarant inadmissibles à l'enquête. Le tableau suivant montre la répartition de l'échantillon selon le résultat de l'entrevue.

Prendre note que les taux de réponse pondérés chez les bénéficiaires dont la langue est le français sont de 56,8 % (mères) et de 49,7 % (pères); ils sont de 38,8 % (mères) et de 33,8 % (pères) lorsque la langue est l'anglais. L'annexe B montre les résultats de collecte selon la langue de communication.

Tableau 2.1
Résultats de collecte à l'enquête

Description de l'échantillon	Nombre d'enfants
Échantillon initial	**10 515**
Exclusions sur la base du code postal	134
Échantillon enquêté	**10 381**
Échantillon non admissible	**335**
Aucun enfant	201
Aucun enfant de 6 mois à 17 ans inclusivement	110
L'enfant est en garde partagée à moins de 40 %	19
Autres cas	5
Échantillon potentiellement admissible	**10 046**
Non-répondants au niveau du ménage	**2 963**
Numéro invalide	1 142
Refus	1 008
Aucun contact avec le ménage	278
Incapacité	72
Autres	463
Répondants au niveau du ménage[1]	**7 083**

	Mère	Père
Parent sélectionné	**5 150**	**1 933**
Entrevues faites auprès du parent	**4 029**	**1 342**
Non-répondants au niveau du parent	**1 121**	**591**
Refus	461	293
Incapacité	109	34
Abandon	57	30
Autre	494	234
Taux de réponse pondérés à l'enquête (%)	**54,4**	**47,8**

1. La sélection de l'enfant et celle du parent doivent avoir été faites pour considérer qu'il y a une réponse au niveau du ménage.

Note : Un bénéficiaire a été échantillonné et son numéro de téléphone a été utilisé pour rejoindre un ménage visé par l'enquête. C'est pourquoi le terme « ménage » est employé dans ce tableau, ainsi que lors de la description des étapes de pondération. Aucune estimation au niveau du ménage n'est produite.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

9. Après avoir réparti les ménages à statut inconnu parmi les admissibles et les inadmissibles.

2.3 Questionnaire de l'enquête

Le questionnaire[10] comprend au total 106 questions réparties en 12 sections. Des modifications ont été apportées au questionnaire de l'enquête de 2004 en vue de mieux répondre aux objectifs spécifiques de la présente enquête. Le tiers des sections reprennent des questions déjà posées dans les deux enquêtes précédentes; ces questions portent sur les attitudes parentales, le stress engendré par le tempérament de l'enfant, les conduites à caractère violent et le soutien social. À la suite d'une consultation menée au MSSS, des thèmes ont été ajoutés au contenu de l'enquête. Les nouvelles sections concernent les conduites à caractère négligent, l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, la conciliation travail-famille, la consommation d'alcool ou de drogues ainsi que les symptômes de dépression chez le parent. Les deux dernières sections, qui recueillent de l'information sociodémographique et économique (voir le détail dans le tableau 2.2), incluent des questions reprises telles quelles des enquêtes précédentes, des questions modifiées et de nouvelles questions. Les sections du questionnaire sont les suivantes :

2.3.1 Attitudes parentales au regard de la violence mineure dans l'éducation des enfants

La première section du questionnaire compte 10 questions qui concernent les divers schèmes de pensée des parents quant au phénomène de la violence envers les enfants. Ces questions ont déjà été utilisées dans les enquêtes de 1999 et 2004. Les quatre premières questions sont adaptées du *Adult-Adolescent Parenting Inventory* (AAPI : Bavoleck, 1984) et visent à évaluer les attitudes générales des parents à propos de la discipline physique et de l'éducation des enfants. Ces questions sont présentées sous forme d'énoncés, dont « Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire ». La cinquième question vise à mesurer l'efficacité perçue du recours à la punition corporelle dans l'éducation des enfants. Trois questions adaptées de la *Mesure de la justification de la violence envers l'enfant* (Fortin, 1994; Fortin et Lachance, 1996; Fortin, Chamberland, et Lachance, 2000) sont ensuite posées au parent. Celles-ci visent à évaluer les attitudes d'attributions parentales, c'est-à-dire dans quelle mesure le parent attribue les causes de la violence à la personnalité de l'enfant. Pour les huit questions précédentes, la personne interrogée doit indiquer son degré d'accord

Tableau 2.2
Thèmes et nombre de questions contenus dans le questionnaire de l'enquête *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*

Section	Thème	Questions
1	Attitudes parentales au regard de la violence mineure dans l'éducation des enfants	10
2	Stress engendré par le tempérament de l'enfant	5
3	Conduites à caractère violent d'un adulte envers l'enfant	20
4	Conduites à caractère négligent à l'égard de l'enfant	10
5	Exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints	6
6	Soutien social	6
7	Conciliation travail-famille	4
8	Consommation d'alcool	10
9	Consommation de drogues	11
10	Symptômes de dépression	12
11	Caractéristiques sociodémographiques (âge du répondant, plus haut niveau de scolarité atteint, type de famille, nombre de personnes dans le ménage, etc.)	9
12	Caractéristiques socioéconomiques (perception de sa situation économique, revenu du ménage)	3
Total des questions		**106**

10. Pour consulter le questionnaire de l'enquête, on peut se référer au cahier technique disponible sur le site web de l'ISQ à l'adresse suivante : [En ligne]. [www.stat.gouv.qc.ca].

avec chacun des énoncés à l'aide d'une échelle de type Likert en quatre points (1=fortement d'accord à 4=fortement en désaccord).

Enfin, deux questions sont empruntées à une enquête américaine menée annuellement par le *National Committee to Prevent Child Abuse* (Daro, 1999; Daro et Gelles, 1992). Ces questions mesurent la sensibilité de la personne répondante aux conséquences de la punition corporelle et du recours répété à l'agression psychologique envers un enfant. Par exemple, on demande : « D'après vous, à quelle fréquence arrive-t-il que les enfants développent des problèmes psychologiques qui peuvent durer longtemps quand on crie ou sacre après eux de façon répétée? ». Les choix de réponse varient de 1 (très souvent) à 5 (jamais).

2.3.2 Stress engendré par le tempérament de l'enfant

Cinq questions évaluent le stress parental, soit le stress engendré par les exigences que peut représenter un enfant difficile pour le parent. Ces questions sont issues de la sous-échelle « Enfant difficile » de la version abrégée de l'*Indice de stress parental*, version française du *Parenting Stress Index* développé et validé par Abidin (1995). Cet instrument a été souvent utilisé au Québec auprès d'une population de parents maltraitants ou à risque de maltraiter (Lacharité, Éthier, et Couture, 1999) et il a fait l'objet d'une validation auprès de mères québécoises (Lacharité, Éthier, et Piché, 1992).

Pour chacune des questions posées, le parent doit indiquer son degré d'accord ou de désaccord avec diverses caractéristiques liées au tempérament de son enfant à l'aide d'une échelle en quatre points (1=fortement d'accord à 4=fortement en désaccord). À titre d'exemple, on lui demande son degré d'accord avec des énoncés tel que : « [l'enfant] est d'humeur changeante et est facilement contrarié(e) » ou « Il y a des choses que [l'enfant] fait qui vous dérangent beaucoup ». Les questions sont posées en fonction de l'enfant sélectionné au départ, celui sur lequel porteront ensuite les questions relatives aux conduites à caractère violent et à caractère négligent ainsi qu'à l'exposition à des conduites violentes entre conjoints.

2.3.3 Conduites à caractère violent d'un adulte envers l'enfant

Dans les enquêtes de 1999 et 2004, les conduites parentales à caractère violent ont été évaluées à l'aide du *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (PCCTS : Straus et autres, 1998), une version révisée du *Conflict Tactics Scales* (CTS), l'instrument le plus utilisé pour la mesure épidémiologique de la violence familiale (Clément et autres, 2005). Le PCCTS est considéré présenter une consistance interne satisfaisante et une bonne validité de construit (Clément et Bouchard, 2005).

La version originale du PCCTS comprend 23 items qui décrivent différentes conduites pouvant être adoptées par un parent lors d'une situation de conflit avec un enfant de la famille. Pour chaque item, la personne répondante doit indiquer la fréquence d'utilisation de la conduite durant les 12 mois précédant l'enquête. Quatre échelles de résolution de conflits ont été tirées du PCCTS aux fins de la présente enquête (tableau 2.3) : 1) la discipline non violente (4 items); 2) l'agression psychologique (5 items); 3) la violence physique mineure (ou punition corporelle) (4 items); 4) la violence physique sévère (8 items).

À des fins de comparaison, les questions du PCCTS, telles qu'utilisées dans le questionnaire des deux enquêtes précédentes, ont été reprises dans celui de 2012. Les modifications apportées à l'instrument original dans l'enquête de 1999 ont été conservées en 2004 de sorte que la version définitive de l'échelle comprend 20 questions[11]. Outre le retrait de deux items (voir la note 1, tableau 2.3), deux autres items réputés mesurer la violence physique mineure chez les chercheurs américains (Straus et autres, 1998) ont été déplacés vers la catégorie « violence physique sévère » en raison de leur sévérité apparente (« Frapper l'enfant sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur » et « Donner à l'enfant une claque au visage, sur la tête ou sur les oreilles »). Enfin, les échelles de violence physique sévère et très sévère ont été regroupées afin de former une seule échelle de violence physique sévère.

La structure des questions adoptée dans l'enquête de 2012 est identique à celle utilisée dans les enquêtes de 1999 et 2004, et ce, afin d'éviter que les répondants ou répondantes ne se perçoivent comme les seuls agresseurs possibles dans les situations de violence qu'ils ou elles

11. « Secouer ou brasser l'enfant » fait l'objet d'une seule question, mais constitue deux items selon l'âge de l'enfant (secouer, brasser un enfant de moins de 2 ans; secouer, brasser un enfant de 2 ans et plus).

pourraient déclarer. Par exemple, au lieu de demander s'il est arrivé que la personne interrogée crie ou hurle après l'enfant, la question devient : « Au cours des 12 derniers mois, combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison, vous, un autre adulte, un jeune adulte, un grand frère ou une grande sœur de 18 ans et plus, a crié ou a hurlé après [l'enfant] ? ». Les choix de réponse proposés sont les suivants : 1) Ce n'est jamais arrivé; 2) C'est arrivé 1 ou 2 fois; 3) C'est arrivé de 3 à 5 fois; 4) C'est arrivé 6 fois et plus.

2.3.4 Conduites à caractère négligent à l'égard de l'enfant

La version abrégée de l'échelle du *Parent-Report Multidimensional Neglectful Behavior Scale* (MNBS : Holt, Straus et Kaufman Kantor, 2004) a été retenue comme instrument de mesure de la négligence envers l'enfant[12]. Les questions posées varient selon l'âge de l'enfant; trois groupes sont distingués : les 0-4 ans, les 5-9 ans et les 10-15 ans. Les enfants âgés de 16 ou 17 ans ne sont pas considérés dans cette échelle.

Tableau 2.3
Items du *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (PCCTS) en fonction des échelles et sous-échelles de résolution de conflits

Discipline non violente
1. Expliquer calmement à l'enfant pourquoi quelque chose n'était pas correct
2. Obliger l'enfant à faire une pause
5. Occuper l'enfant à faire autre chose, le distraire
16. Enlever des privilèges à l'enfant ou le priver de quelque chose qu'il aime pour le punir
Agression psychologique
6. Crier, hurler après l'enfant
10. Sacrer, jurer après l'enfant
12. Dire à l'enfant qu'on allait le placer ou le mettre à la porte
13. Menacer l'enfant de lui donner une fessée ou de le frapper, sans le faire
19. Traiter l'enfant de stupide, de paresseux ou d'autres noms de ce genre
Violence physique mineure (ou punition corporelle)
3. Secouer, brasser l'enfant (de 2 ans et plus)
8. Taper les fesses de l'enfant à mains nues
15. Donner une tape à l'enfant sur la main, le bras ou la jambe
17. Pincer l'enfant pour le punir
Violence physique sévère (ou très sévère[1])
3. Secouer, brasser l'enfant (de moins de 2 ans)
4. Frapper l'enfant sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur[2]
7. Donner un coup de poing ou un coup de pied à l'enfant
9. Saisir l'enfant par le cou et lui serrer la gorge
11. Donner une raclée à l'enfant, le frapper de plusieurs coups et de toutes ses forces
14. Frapper l'enfant ailleurs que sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur
18. Lancer ou jeter l'enfant par terre
20. Donner à l'enfant une claque au visage, sur la tête ou sur les oreilles[2]

1. Deux items de l'échelle originale (« Brûler ou ébouillanter volontairement l'enfant » et « Menacer l'enfant avec un couteau ou un fusil ») n'ont pas été retenus dans les enquêtes de 1999 et 2004, ni dans celle de 2012, parce qu'ils risquaient d'entraîner de fortes réactions chez les personnes répondantes (Clément et autres, 2000) et que le taux de dévoilement de ces items est pratiquement nul au Québec (Bouchard et Tessier, 1996).

2. Items intégrés dans la mesure de la punition corporelle chez les chercheurs américains (Straus et autres, 1998).

Note : Les chiffres qui précèdent chacun des items correspondent à leur ordre de présentation dans le questionnaire de l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

12. Voir l'annexe F pour obtenir plus d'information sur l'utilisation de cet instrument, les analyses statistiques complémentaires effectuées et les décisions prises quant au calcul des conduites à caractère négligent pour chacun des trois groupes d'âge.

Une traduction en français des questions formulées originalement en anglais dans le MNBS a été réalisée pour l'ensemble des questions, soit dix questions pour les 6 mois-4 ans, neuf pour les 5-9 ans et neuf pour les 10-15 ans. Ces questions couvrent quatre formes de négligence : émotionnelle, cognitive, de surveillance et physique (tableau 2.4). Trois items optionnels, ajoutés dans le MNBS, n'ont pas été retenus dans la présente enquête, soit : l'abandon, l'exposition de l'enfant à la violence physique et l'incitation à consommer de l'alcool. Les choix de réponse sont basés sur une échelle de type Likert en quatre points exprimant la fréquence de la situation, conformément à ce que propose le MNBS : 1=jamais; 2=parfois; 3=souvent; 4=la plupart du temps ou tout le temps.

Des modifications ont été apportées à la version originale de l'instrument de mesure afin qu'il convienne mieux aux objectifs de l'enquête et soit mieux adapté au contenu du questionnaire. Alors que les questions du MNBS ne se rapportent qu'au parent répondant, les questions proposées pour la présente enquête concernent « tout adulte de la maison », ce qui inclut la personne répondante, un autre adulte, un jeune adulte, un grand frère ou une grande sœur de 18 ans et plus. Cette modification permet de garder les mêmes personnes de référence que pour la mesure des conduites à caractère violent. Par ailleurs, la période de référence utilisée dans l'enquête de 2012 est celle des 12 mois précédant l'enquête, plutôt que les 6 derniers mois indiqués dans le MNBS, ce qui permet d'uniformiser la période de référence à travers le questionnaire et, ainsi, de minimiser les risques de confusion chez les personnes répondantes.

Tableau 2.4
Items de la version abrégée du *Parent-Report Multidimensional Neglectful Behavior Scale* (MNBS) en fonction des échelles et sous-échelles de négligence envers l'enfant

Négligence émotionnelle
1. Faire des activités amusantes avec l'enfant (6 mois-4 ans)[1] / Accorder de l'importance aux dessins de l'enfant (5-9 ans) / ... aux travaux scolaires de l'enfant (10-15 ans)
2. Donner des câlins ou des bisous à l'enfant (6 mois-4 ans) / Dire à l'enfant qu'on l'aime (5-9 ans; 10-15 ans)
Négligence cognitive
3. Témoigner de l'intérêt pour les activités ou les jeux de l'enfant (6 mois-4 ans) / ... pour les activités ou les passe-temps de l'enfant (5-9 ans; 10-15 ans)
4. Prendre l'enfant ou s'asseoir avec lui pour lui parler (6 mois-4 ans) / Aider l'enfant à faire ses travaux scolaires (5-9 ans; 10-15 ans)
Négligence de surveillance
5. Laisser l'enfant seul dans la voiture ne serait-ce que pour un court moment (6 mois-4 ans) / Laisser l'enfant seul dans la voiture (5-9 ans) / Appeler l'enfant du travail pour vérifier que tout va bien (10-15 ans)
6. Laisser l'enfant dans des endroits où sa sécurité n'est pas assurée (6 mois-4 ans)
7. Pouvoir entendre les pleurs de l'enfant tout en étant à l'extérieur de la pièce où il se trouve (6 mois-4 ans) / Veiller à ce que l'enfant aille bien à l'école le matin (5-9 ans; 10-15 ans)
Négligence physique
8. Amener l'enfant chez le médecin pour passer un examen de routine (6 mois-4 ans; 5-9 ans; 10-15 ans)
9. Manquer de nourriture à la maison pour l'enfant (6 mois-4 ans; 5-9 ans; 10-15 ans)
10. Garder la maison suffisamment chaude lorsqu'il fait froid dehors (6 mois-4 ans; 5-9 ans; 10-15 ans)

1. Groupe d'âge correspondant à l'enquête de 2012.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

2.3.5 Exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints

Les questions sur l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints proviennent d'une série de cinq grandes questions, accompagnées d'une vingtaine de sous-questions, incluses dans le Module G (*Exposure to family violence and abuse*) du *Juvenile Victimization Questionnaire* (JVQ : Finkelhor et autres, 2011; Turner et autres, 2010; Hamby et autres, 2010). Celles-ci se rapportent à la violence psychologique (items 1 et 2) et physique entre parents (items 3, 4 et 5) qui a pu survenir dans la vie d'un enfant (tableau 2.5).

Les questions originales en anglais ont été traduites en français et adaptées en ce qui a trait à la période de référence et au choix de réponse. Dans la version originale du JVQ, la présence ou l'absence de l'événement est d'abord mesurée par rapport à la durée de vie de l'enfant, puis au cours de la dernière année. Dans la présente enquête, la mesure se rapporte au nombre de fois où l'événement s'est produit au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les choix de réponse proposés sont les mêmes que pour les questions sur les conduites à caractère violent. En ce qui concerne la nature de l'exposition elle-même, deux situations sont prises en compte dans les questions posées en 2012, soit l'exposition directe (la présence physique de l'enfant : il est témoin) et l'exposition indirecte (l'enfant a connaissance de la violence : p. ex. l'enfant se trouve dans une autre pièce, mais voit ou entend ce qui se passe). Enfin, la définition de parent inclut, outre l'autre parent, le conjoint actuel ou passé ou la conjointe actuelle ou passée afin de tenir compte des événements violents ayant pu survenir entre des partenaires actuels ou des ex-conjoints dans le ménage de la personne répondante et dont l'enfant a pu être témoin ou avoir eu connaissance.

Une question a été ajoutée au début de cette section du questionnaire afin de tenir compte de la violence verbale. Cette question est construite sur le même modèle que les précédentes et permet de savoir à quelle fréquence l'enfant a été témoin ou a eu connaissance d'une situation où l'un des parents insultait, ridiculisait ou humiliait verbalement l'autre parent. Sa formulation s'inspire du contenu de questions portant spécifiquement sur la violence verbale entre conjoints ou entre les membres d'une famille dans plusieurs questionnaires (Clément et autres, 2005; Higgins et McCabe, 2000; OMS, 2011).

2.3.6 Soutien social

Le soutien social aux parents est évalué au moyen de questions déjà utilisées dans la dernière enquête (2004). Celles-ci sont tirées de la version française de l'*Échelle de provisions sociales* (Cutrona, 1984). Cet instrument mesure le soutien perçu par la personne interrogée et a été utilisé dans le cadre de l'ELNEJ (McKellar, Montigny, et Grainger, 1995). Il a également été validé auprès d'une population québécoise par Caron (1996).

La section comprend une première question sur la satisfaction générale quant à sa vie sociale (« De manière générale, comment trouvez-vous votre vie sociale? ») mesurée à l'aide d'une échelle de 1 (Très satisfaisante) à 4 (Très insatisfaisante). Les cinq questions suivantes portent sur la perception du soutien social par le parent (p. ex. : « Il y a des gens sur qui je peux compter en cas d'urgence »). Les choix de réponse varient de 1 (Fortement d'accord) à 4 (Fortement en désaccord).

Tableau 2.5
Items du *Juvenile Victimization Questionnaire* (JVQ) se rapportant à l'exposition de l'enfant à des actes de violence psychologique et physique entre ses parents[1]

Violence psychologique
1. Menace d'un parent envers l'autre
2. Violence symbolique (briser ou lancer un objet, frapper dans un mur)
Violence physique
3. Geste de violence physique mineure d'un parent envers l'autre (le pousser, le bousculer)
4. Geste de violence physique sévère d'un parent envers l'autre (le frapper, le gifler)
5. Geste de violence physique très sévère d'un parent envers l'autre (lui donner un coup de pied, le battre ou lui serrer la gorge)

1. Dans le module G du questionnaire du JVQ, la définition de « parents » inclut les parents ou beaux parents de l'enfant, leur petit ami ou petite amie (s'il y a lieu) ou d'autres adultes responsables de l'enfant comme les grands-parents ou les parents adoptifs.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

2.3.7 Conciliation travail-famille

Les questions retenues pour l'enquête ont été utilisées, en français et en anglais, dans le questionnaire autoadministré de la mère (volet 1999) de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ). Elles sont tirées du questionnaire de Bohen et Viveros-Long (1981) et ont été adaptées par R. E. Tremblay et L. Séguin de l'Université de Montréal (Thibault et autres, 2003).

La section comprend ainsi quatre questions sur le niveau de stress et de fatigue ressenti par les parents en lien avec le cumul des responsabilités professionnelles et familiales : avoir l'impression de devoir courir toute la journée, être physiquement épuisé à l'heure du souper, avoir suffisamment de temps libre pour soi, se demander s'il faudrait passer plus de temps avec ses enfants. La période de référence couvre les 12 mois précédant l'enquête. Ces questions sont posées à toutes les personnes répondantes et l'échelle de réponse varie de 1 (jamais) à 5 (toujours). À noter que l'analyse des résultats fait référence au « stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales » (plutôt qu'à la conciliation travail-famille) afin de tenir compte du fait que les questions s'adressent à tous les répondants ou répondantes, en emploi ou non, et de correspondre plus adéquatement au module (*Overload of role obligations*) de l'instrument original (*Job-Family Role Strain Scale*) d'où proviennent les questions retenues pour la mesure du stress (voir l'annexe H pour plus d'information).

2.3.8 Consommation d'alcool et de drogues

Le choix des questions sur la consommation d'alcool et de drogues a été guidé par l'objectif de mesurer à la fois la dépendance à ces substances et leurs effets nocifs sur la famille. À cette fin, deux instruments de mesure ont été retenus : l'*Alcohol Use Disorders Identification Test* (AUDIT) et le *Drug Abuse Screening Test* (DAST). Parmi la panoplie d'instruments possibles, ces tests s'avèrent des plus complets tout en comportant un nombre relativement limité de questions (dix pour chaque test). L'AUDIT vise à identifier les individus à risque de présenter des problèmes de consommation d'alcool (incluant la dépendance) ou qui en présentent (Maisto et autres, 2000), alors que le DAST mesure la consommation problématique de substances psychoactives en excluant l'alcool (Yudko, Lozhkina et Fouts, 2007).

L'AUDIT a été développé et validé par l'Organisation mondiale de la santé. Il est disponible tant en français qu'en anglais, et de nombreuses études de population ont déjà utilisé cet instrument (p. ex. : Huurre, 2010; Melchior et autres, 2011). Au Canada, il a été utilisé, entre autres, dans l'*Enquête sur les campus canadiens* (ECC) (Adlaf, Demers et Gliksman, 2005) et dans l'*Enquête sur les toxicomanies au Canada* (ETC) (Adlaf, Begin et Sawka, 2005). Les questions qui le composent se répartissent en trois groupes d'items (tableau 2.6). La majorité des items indiquent la fréquence de la situation à partir de cinq choix de réponses : jamais, moins d'une fois par mois, à chaque mois, à chaque semaine, tous les jours ou presque. La période de référence couvre les 12 mois précédant l'enquête.

Tableau 2.6
Items de l'*Alcohol Use Disorders Identification Test* (AUDIT) en fonction de leur regroupement en trois blocs

Consommation d'alcool
1. Fréquence moyenne de consommation
2. Nombre de consommations prises habituellement
3. Fréquence de consommation de 5 boissons alcoolisées ou plus en une même occasion
Dépendance (le « boire dépendant »)
4. Être incapable d'arrêter de boire
5. Être incapable de faire ses activités normales
6. Avoir besoin d'une boisson alcoolisée le matin
Effets nocifs (le « boire nuisible »)
7. Se sentir coupable ou avoir des remords
8. Être incapable de se rappeler ce qui s'est passé après avoir bu
9. Avoir été blessé (ou quelqu'un d'autre) à la suite de sa consommation d'alcool
10. Savoir que d'autres personnes sont inquiètes à propos de sa consommation ou lui ont suggéré de la réduire

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Le DAST a été développé afin d'identifier les personnes qui font un usage abusif de drogues. Cet instrument permet de le faire de façon brève, simple et pratique. La mesure indique la gravité des problèmes liés à l'usage et à l'abus de drogues. La version originale du DAST (Skinner, 1982) comporte 28 questions, mais il existe deux autres versions, respectivement de 20 et 10 questions. Les trois versions du DAST ont été validées (Yudko, Lozhkina et Fouts, 2007). La version abrégée, composée de 10 questions, a été retenue pour l'enquête de 2012. À la différence de l'AUDIT, le DAST ne se décompose pas en blocs de questions. Les items traités dans ces questions sont présentés dans le tableau 2.7.

Pour chacune des questions, la personne répondante doit indiquer si elle a eu ou non le comportement mentionné au cours des 12 mois précédant l'enquête (échelle de réponses dichotomiques). Il existe une version française de cet instrument (Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2011). Enfin, une question a été ajoutée sur la consommation concomitante d'alcool et de drogues, rarement documentée dans les enquêtes : « Avez-vous déjà fait usage de drogues et consommé également de l'alcool lors d'une même occasion? ». Comme pour les questions précédentes, la personne répondante devait répondre oui ou non.

2.3.9 Symptômes de dépression

Deux enquêtes longitudinales, l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (ELNEJ) et l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ), ont opté pour la dépression afin de mesurer la santé mentale du parent. L'évaluation des symptômes dépressifs du parent a été faite, entre autres, à l'aide d'une version abrégée à 12 items du *Center for Epidemiological Studies Depression* (CES-D) (Radloff, 1977).

Le CES-D a été aussi retenu comme instrument de mesure de l'état de santé mentale des parents pour la présente enquête (tableau 2.8). Cet instrument mesure plus précisément la fréquence et la sévérité des symptômes liés

Tableau 2.7
Items du *Drug Abuse Screening Test* (DAST) inclus dans la version abrégée de l'instrument (10 questions)

1. Usage de drogues (2 questions)
2. Capacité d'arrêter l'usage de drogues
3. Présence de pertes de mémoire ou d'irruptions de souvenirs à la suite de la consommation de drogues
4. Présence d'un sentiment de culpabilité
5. Plaintes des parents ou du conjoint, de la conjointe au sujet du comportement de l'individu vis-à-vis des drogues
6. Négligence à l'égard de la famille en raison de l'usage de drogues
7. Engagement dans des activités illégales afin de se procurer des drogues
8. Manifestation de symptômes de sevrage
9. Apparition de problèmes médicaux à la suite de l'usage de drogues

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Tableau 2.8
Items du *Center for Epidemiological Studies Depresssion* (CES-D) inclus dans la version abrégée de l'instrument (12 questions)

1. Aucune envie de manger; peu d'appétit
2. Sentiment de ne pas pouvoir se débarrasser du cafard, même avec l'aide de la famille ou des amis
3. Difficulté à se concentrer sur ce qu'on fait
4. Se sentir déprimé
5. Sentiment que tout ce qu'on fait demande un effort
6. Être plein d'espoir face à l'avenir
7. Avoir un sommeil agité
8. Être heureux
9. Se sentir seul
10. Profiter de la vie
11. Pleurer
12. Sentiment que les gens ne nous aiment pas

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

à la dépression majeure. La version originale du CES-D comporte 20 questions, mais il existe une version abrégée, validée (Milette et autres, 2010; Roy et autres, 2005; Suthers, Gatz et Fiske, 2004), comportant 12 questions, qui est celle retenue dans l'ELNEJ et l'ELDEQ. Comme la période de référence concerne la dernière semaine (semaine précédant l'enquête), l'introduction devait être claire pour éviter toute confusion chez la personne répondante et s'assurer qu'elle comprenne bien les changements dans la période de référence par rapport aux autres sections du questionnaire.

2.3.10 Variables sociodémographiques et économiques

Parmi les autres variables individuelles, familiales et sociales mesurées, on retrouve : l'âge et le sexe de l'enfant, le plus haut niveau de scolarité atteint par le parent répondant ainsi que son âge et son statut d'emploi, le type de famille, le nombre de personnes et d'enfants mineurs dans le ménage, le revenu du ménage et la situation économique perçue par le parent répondant. La majorité de ces variables sont évaluées au moyen de questions tirées de la dernière enquête. Tout en assurant la comparabilité des résultats avec ceux de 2004, les choix de réponse ont été simplifiés pour le plus haut niveau de scolarité atteint par le parent et ajustés en fonction de l'évolution économique pour le revenu du ménage. Deux questions ont été ajoutées à des fins méthodologiques : celle sur la garde partagée pour établir la pondération et celle sur la langue parlée à la maison pour évaluer la compréhension du questionnaire.

Le tableau 2.9 résume la liste des variables sociodémographiques et économiques et des questions s'y rapportant.

Tableau 2.9
Liste des variables sociodémographiques et économiques retenues dans l'enquête

Variable	Nombre de questions	Source des questions	Section du questionnaire
Caractéristiques de l'enfant sélectionné			
Âge de l'enfant	1	Enquêtes 1999, 2004	Introduction
Sexe de l'enfant	1		
Caractéristiques du parent (mère[1] ou père[2])			
Âge du parent	2	Enquêtes 1999, 2004	Section 11
Plus haut niveau de scolarité atteint	1	Enquêtes 1999, 2004 (choix de réponse modifié)	
Statut d'emploi	1	Enquêtes 1999, 2004	
Perception de sa situation économique	1	Enquêtes 1999, 2004	Section 12
Revenu du ménage	2	Enquêtes 1999, 2004 (choix de réponse modifié)	
Caractéristiques du ménage			
Type de famille	1	Enquêtes 1999, 2004	Section 11
Nombre de personnes	1	Nouvelle question	
Nombre d'enfants mineurs	1	Enquêtes 1999, 2004	Introduction
Âge et sexe des enfants (0-17 ans)	4 à 24		
Garde partagée	1	Nouvelles questions (fins méthodologiques)	Section 11
Langue parlée à la maison	1		

1. Il peut aussi s'agir d'une autre femme faisant figure de mère : une belle-mère, une tutrice ou une autre femme responsable de l'enfant.

2. Il peut aussi s'agir d'un autre homme faisant figure de père : un beau-père, un tuteur ou un autre homme responsable de l'enfant.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

2.4 Pondération

Afin de pouvoir généraliser les données de l'échantillon à la population visée, chaque enfant répondant se voit associer un poids statistique. Ce poids est le nombre de personnes qu'il représente au sein de la population visée. Il en est de même pour les mères et les pères répondants. Différentes pondérations sont requises étant donné que les estimations sont produites, soit à partir des questionnaires remplis par les mères ou soit à partir des questionnaires remplis par les pères. De même, les estimations sont produites tant au niveau de l'enfant qu'au niveau du parent. Voici la liste de ces pondérations.

- Le tout premier est le poids « enfant-mère » qui exprime le nombre d'enfants représentés dans la population visée. Ce poids est produit à partir des enfants dont la mère a rempli le questionnaire.
- Un second poids au niveau de l'enfant est produit. La somme des poids « enfant-père » représente le nombre total d'enfants de 6 mois à 17 ans au Québec qui habitent avec un père au moins 40 % du temps.
- Un poids est produit au niveau des mères (poids « mère »). Ce poids représente les mères qui habitent avec au moins un enfant de 6 mois à 17 ans, au moins 40 % du temps.
- Le dernier poids est produit au niveau des pères (poids « père »). Ce poids représente les pères qui habitent avec au moins un enfant de 6 mois à 17 ans, au moins 40 % du temps.

L'annexe C présente les différents facteurs d'ajustement qui interviennent lors de la création d'une pondération, tant pour celles touchant les enfants que celles touchant les parents. Prendre note que les données présentées dans le présent rapport sont toutes pondérées.

2.5 Évaluation de la qualité des données de l'enquête

2.5.1 Erreurs dues à l'échantillonnage

Dans toute enquête statistique, les estimations produites comportent des erreurs dues à l'échantillonnage, étant donné que l'on enquête seulement une partie de la population visée au lieu d'effectuer un recensement. Ces erreurs se répercutent sur les estimations produites, dont la précision est par ailleurs influencée par la complexité du plan d'échantillonnage. Il est donc nécessaire de mesurer la précision de chaque estimation et d'en tenir compte dans l'interprétation des résultats inférés à la population visée.

Dans l'enquête de 2012, contrairement à celles de 1999 et 2004, la variance d'échantillonnage est estimée à partir de la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*)[13]. Ainsi, les poids d'auto-amorçage ont été utilisés dans l'estimation de la variance et les tests statistiques à l'aide du logiciel SUDAAN. Ce sont 2 000 poids d'auto-amorçage qui ont été créés dans le cadre de cette enquête. Dans le présent rapport, le coefficient de variation (CV)[14] a été retenu comme indicateur de précision relative. Les estimations dont le CV est supérieur à 15 %, mais inférieur ou égal à 25 % sont accompagnées d'un astérisque dans les tableaux (*), indiquant que la précision est passable et que les estimations doivent être interprétées avec prudence. Les estimations dont le CV se situe à plus de 25 % sont accompagnées d'un double astérisque (**), indiquant qu'elles sont fournies à titre indicatif et ne doivent être utilisées qu'avec circonspection.

La précision de la prévalence présentée au chapitre 3 a été évaluée. Elle est de bonne précision, lorsqu'estimée à 1,2 % ou plus. Rappelons que la taille d'échantillon avait été fixée dans le but d'atteindre un bon niveau de précision (CV inférieur à 15 %) pour des estimations d'au moins 1,2 % chez les enfants, basées sur l'ensemble des questionnaires remplis par les mères. Bien qu'elles soient généralement de bonne précision, certaines estimations de la prévalence supérieures à 1,2 % pour les conduites à caractère négligent ont un coefficient de variation de

13. La méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*) consiste à sélectionner avec remise plusieurs échantillons à partir de l'échantillon principal et à produire les estimations pour chacun de ces sous-échantillons. En mesurant la variabilité existant entre ces différentes estimations, on obtient la variance d'échantillonnage. Pour produire les estimations de chaque sous-échantillon, un poids d'auto-amorçage doit être calculé pour chaque sous-échantillon. La création de ces poids suit non seulement le plan de sondage, mais également le traitement de la non-réponse qui a été appliqué lors de la création de chacune des quatre pondérations principales.

14. Le coefficient de variation est obtenu en divisant l'erreur-type de l'estimation par l'estimation elle-même.

plus de 15 %. Les estimations de la prévalence pour ces conduites sont plutôt basées sur un sous-groupe d'enfants, selon la catégorie d'âge de l'enfant.

2.5.2 Erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent provenir de plusieurs sources : un faible taux de réponse (globale ou partielle), des questions difficiles à interpréter, des erreurs de saisie ou des réponses fausses données (volontairement ou non) par le répondant. Ces erreurs peuvent être la cause de biais dans les estimations. Ce type d'erreur n'est pas formellement quantifiable, et il est important de tenter le plus possible de minimiser ces erreurs et d'évaluer, le cas échéant, leur ampleur et leur impact.

La non-réponse peut être qualifiée de partielle lorsque des répondants refusent de répondre à des questions ou déclarent ne pas connaître la réponse à la question posée. En général, lorsque le taux de non-réponse partielle à une question est inférieur à 5 %, il n'est pas nécessaire de traiter la non-réponse, puisque les risques de biais sont faibles. Les taux de non-réponse partielle, sauf exception, sont généralement inférieurs à 4 %.

Dans la présente enquête, deux questions affichaient des taux de non-réponse partielle supérieurs à 5 %[15]. Il s'agit des questions portant sur le revenu. Rappelons que dans le questionnaire, le répondant était invité à fournir le revenu du ménage en catégories s'il ne fournissait pas le revenu total approximatif (revenu brut avant impôts et retenues) de tous les membres du ménage au cours des 12 mois précédant l'enquête. Le revenu total approximatif présente un taux de non-réponse partielle de 25,6 % pour la déclaration des mères et un taux de 17,6 % pour la déclaration des pères. La seconde variable est le revenu en catégories où le taux de non-réponse partielle est de 5,6 % selon la déclaration des mères.

Comme le revenu total approximatif est requis pour calculer l'indice de revenu du ménage, la décision a été de procéder à une imputation. Ainsi, l'imputation des revenus totaux approximatifs a été effectuée pour tous les cas où le revenu en catégories était présent. Ce traitement touche une grande proportion des revenus totaux manquants. Après imputation, le taux de non-réponse au revenu (total ou en catégories) est de 5,6 %, selon la déclaration des mères et de 3,2 % selon la déclaration des pères. Une étude de biais a été effectuée afin de déterminer les caractéristiques socioéconomiques des non-répondants au revenu en catégories. En ce qui concerne la déclaration des mères, on conclut que les non-répondants au revenu présentent des caractéristiques liées à un faible revenu. Cependant, le risque de biais demeure faible pour les estimations utilisant cette variable pour une analyse basée sur les réponses des mères.

Quant aux indices créés, certains présentaient des taux de non-réponse partielle supérieurs à 5,0 %. C'est le cas pour l'indice de revenu du ménage, pour la déclaration des mères (5,8 %). La non-réponse à cet indice est due principalement à la non-réponse au revenu (après imputation). Les conclusions de l'étude de biais décrite au paragraphe précédent s'appliquent également pour les non-répondants à l'indice de revenu du ménage.

Certains indicateurs de conduites à caractère négligent présentaient aussi des taux de non-réponse partielle supérieurs à 5 %. C'est le cas pour la présence d'au moins une conduite calculée chez les 5 à 9 ans (déclaration des pères) et calculée chez les enfants de 10 ans à 15 ans (déclaration des pères et des mères). Le taux de non-réponse partielle est de 6,0 % pour les 5 à 9 ans; pour les enfants de 10 ans à 15 ans, il est de 5,1 % (déclaration des mères) et de 6,1 % (déclaration des pères). L'étude de biais effectuée pour cet indicateur pour les domaines d'analyse concernés conclut que les risques de biais sont négligeables et qu'aucune mise en garde n'est à faire.

15. Les taux de non-réponse partielle sont calculés par le quotient du nombre pondéré de non-répondants partiels sur le nombre pondéré de personnes admissibles à la question.

2.6 Méthodes d'analyse

2.6.1 Estimations

Les estimations produites dans ce rapport sont essentiellement des proportions. Les estimations ont été pondérées afin d'inférer les résultats à la population visée par les différentes pondérations. Les estimations de mesures de précision pour les proportions, soit la variance et le coefficient de variation, tiennent compte du plan de sondage et ont été obtenues à l'aide du logiciel SUDAAN.

2.6.2 Tests statistiques

Le test du khi-deux avec ajustement du 2e ordre de Satterthwaite a été utilisé pour mesurer la relation ou l'association entre deux variables catégoriques avec le logiciel SUDAAN. Le seuil de signification statistique a été fixé à 5 %, à moins d'avis contraire. Lorsque le test global était significatif et que la variable d'analyse (ou de croisement) comportait plus de deux catégories, des tests de comparaison de proportions ont été effectués afin d'identifier les écarts les plus importants. Ces tests de comparaison deux à deux reposent sur la distribution empirique de la différence des proportions obtenue à l'aide des 2 000 échantillons d'auto-amorçage; ils sont basés sur l'intervalle de confiance d'auto-amorçage de la différence des proportions. À noter que les différences entre proportions signalées dans les chapitres suivants sont statistiquement significatives au seuil de 5 %, à moins d'avis contraire.

Des comparaisons de proportions ont aussi été effectuées avec les données provenant de la même enquête menée en 1999 et celle menée en 2004. Cette comparaison est effectuée pour les questions communes aux cycles d'enquête ciblés, lorsque la formulation de la question est similaire entre les deux enquêtes[16]. Les comparaisons de proportions sont effectuées à l'aide d'un test de différence de deux proportions lorsque les intervalles de confiance sont normaux, sinon on utilise la méthode de chevauchement des intervalles de confiance.

2.6.3 Comparabilité avec les enquêtes antérieures

Des analyses ont été effectuées afin de déterminer si le changement de couverture, soit l'exclusion des enfants de moins de 6 mois de la population des enfants visés, pouvait avoir un impact lors de la comparaison des estimations provenant de l'enquête de 2012 et de celles menées antérieurement. En ce qui concerne les indicateurs de conduites parentales, certaines différences significatives sont observées entre les estimations faites en 2004 et celles faites en 2012, chez les enfants de moins d'un an et ceux âgés de 1 an à 2 ans. Après analyse de ces différences, il est possible de conclure que l'indicateur de la discipline non violente est touché par la différence de couverture existant entre les enquêtes de 2004 et de 2012. Ainsi, la différence significative observée entre les proportions estimées aux deux enquêtes pour les enfants de moins de 2 ans n'aurait probablement pas été obtenue si les enfants de moins de 6 mois avaient fait partie de la population visée en 2012. Pour ce même indicateur, cette conclusion ne s'applique pas lors de la comparaison des estimations chez les enfants de moins d'un an et les enfants de 1 à 17 ans.

Par ailleurs, aucune mise en garde n'est à faire concernant la comparaison des conduites à caractère violent, telles que déclarées par les mères, entre les enquêtes de 1999 et de 2012. Aucune mise en garde n'est à faire non plus concernant la comparaison des conduites à caractère violent entre les enquêtes de 2004 et de 2012, tant chez les enfants de 0 à 2 ans que chez l'ensemble des enfants visés.

En conclusion, les différences significatives qui seraient détectées lors de la comparaison de la prévalence de conduites à caractère violent estimée en 2012 et à un cycle antérieur ne sont pas dues au changement de couverture effectué pour l'enquête en 2012. Une seule analyse est affectée par ce changement de couverture : la comparaison de la prévalence de la discipline non violente entre les enquêtes de 2004 et de 2012 chez les enfants de moins de 2 ans, selon la déclaration des mères.

16. Lors de l'élaboration du questionnaire de l'enquête de 2012, une attention particulière était apportée aux questions communes avec les cycles 1999 et 2004, afin de conserver la comparabilité entre les formulations des questions.

2.7 Aspects éthiques

Le protocole de l'enquête a été approuvé par le comité d'éthique de l'Institut de la statistique du Québec. Les répondants et répondantes ont été renseignés sur les objectifs de l'étude et les organismes ou chercheurs impliqués et leur participation résultait d'un consentement libre et éclairé. Étant donné le sujet délicat de l'enquête, des précautions exceptionnelles ont été prises pour protéger la confidentialité des réponses et l'anonymat des répondantes et répondants.

La composition des numéros de téléphone se déroulait à l'aveugle pour les intervieweurs, aucun numéro n'apparaissant à l'écran. De plus, une procédure informatisée effaçait le numéro dans la base de données à partir de la première question du *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (PCCTS); ainsi, aucune identification *a posteriori* ne pouvait être faite. À la fin de l'entrevue, Ligne Parents, un organisme d'aide et d'écoute, était proposé aux répondants et répondantes qui souhaitaient en bénéficier, et le numéro de téléphone dudit organisme leur était transmis.

2.8 Portée et limites des données

Le présent chapitre rend compte de la qualité des données provinciales produites, celles-ci rencontrant les standards reconnus dans les enquêtes populationnelles transversales. D'abord, cette enquête a été réalisée à partir d'un questionnaire validé, et dont des versions antérieures ont été utilisées dans le contexte québécois (Bouchard et Tessier, 1996; Clément et autres, 2000; Clément et autres, 2005). Le prétest de l'enquête a permis d'éprouver, une fois de plus, l'organisation initiale du PCCTS et des autres variables documentées, dont celles ajoutées depuis la dernière enquête. Les mesures qui ont été prises pour assurer l'anonymat complet et en informer adéquatement la répondante ou le répondant avaient aussi pour fonction de réduire les biais possibles de sous-déclaration auxquels toute enquête doit faire face. Il est à noter, par ailleurs, que les procédures usuelles de pondération des données, celles vérifiant l'impact des non-réponses à des questions spécifiques et celles considérant l'erreur d'échantillonnage, ont été rigoureusement appliquées comme on l'a vu.

Il est à noter que le taux de réponse (déclaration des mères) semble légèrement plus faible que celui obtenu en 2004. Des explications sont avancées à l'annexe D par rapport à la comparaison des taux entre l'enquête de 2004 et l'enquête de 2012. Par ailleurs, une tendance à la baisse des taux de réponse est observée à l'ISQ depuis quelques années (ISQ, 2012). Quoi qu'il en soit, la pondération a permis de réduire les biais engendrés par la non-réponse dans les estimations. La disponibilité de variables explicatives sur la base de sondage a contribué à améliorer l'analyse de la non-réponse totale. Les taux de réponse sont jugés acceptables. Quant aux taux de non-réponse partielle, ils sont demeurés bas généralement et n'ont entraîné aucun biais majeur dans les données, sauf exception. Le calcul des mesures de précision ainsi que la réalisation des tests tiennent compte de la complexité du plan de sondage de l'enquête. Le nombre de répondants efficaces est supérieur ou égal en 2012, par rapport à 2004 (enfant-mère; mère; père) ce qui permet de s'attendre à des estimations de meilleure précision qu'en 2004. En fait, la qualité des résultats est telle qu'elle nous permet de proposer de répéter l'enquête à intervalles réguliers.

Les données de cette enquête permettent d'établir des liens ou des associations entre deux variables, de déceler des différences entre deux sous-groupes de la population ou de comparer les données recueillies auprès des mères avec celles des pères; auprès des mères avec les enquêtes de 2004 et 1999; et auprès des pères avec l'enquête de 2004. Des mesures ont été prises afin de s'assurer de la comparabilité entre l'enquête de 2012 et les enquêtes menées antérieurement. Le mode de collecte téléphonique a été retenu, tout comme en 1999 et en 2004. La formulation des questions ainsi que la construction des indicateurs ont été faites de manière à minimiser les changements entre l'enquête de 2012 et les éditions antérieures.

Cette enquête, comme pour toute enquête populationnelle, doit composer avec certaines limites. Pour la présente enquête, la comparaison des estimations entre l'enquête de 2012 et celle de 2004 peut être affectée par la différence existant entre la population visée de ces deux enquêtes. En effet, les enfants de moins de 6 mois ont été exclus de l'édition 2012. La section 2.6.3 décrit les analyses effectuées pour évaluer l'impact de ce changement de couverture. Une seule mesure est touchée par ce changement de couverture.

En outre, l'enquête de 2012, comme les enquêtes précédentes, utilise les réponses fournies par les mères pour mesurer la prévalence des différents indicateurs ayant trait à l'enfant. Des comparaisons ont été effectuées afin de vérifier si les proportions mesurées auprès des mères différaient de celles mesurées auprès des pères

(voir l'annexe E). Les conclusions varient selon l'indicateur analysé et devront être prises en compte avant de considérer l'intégration des réponses des mères et des pères pour une enquête ultérieure.

Par ailleurs, en dépit des mesures prises pour assurer l'anonymat des répondants et les en informer, le sujet de l'enquête demeure sensible. Il est donc impossible de garantir l'exactitude des renseignements obtenus des répondants et d'éviter tout biais possible de sous-déclaration. Cependant, la réceptivité des répondants fut tout de même assez bonne compte tenu du sujet de l'enquête.

Enfin, compte tenu du caractère transversal de l'enquête, des relations de cause à effet entre les variables ne peuvent être formellement démontrées. Les analyses présentées dans ce rapport sont essentiellement descriptives. Et comme les analyses sont de nature bivariée, elles ne tiennent pas compte de l'effet d'autres variables sur la relation existant entre ces deux variables.

3 PRATIQUES À L'ÉGARD DES ENFANTS AU SEIN DES FAMILLES

Ce chapitre traite des trois grandes pratiques à l'égard des enfants au sein des familles qui ont été mesurées dans l'enquête de 2012 : les conduites à caractère violent, l'exposition à des conduites violentes entre conjoints et les conduites à caractère négligent. Les résultats présentés concernent principalement la prévalence et la fréquence annuelles de chacune de ces pratiques. La cooccurrence est analysée pour les deux premières pratiques, mais elle ne l'est pas pour les conduites à caractère négligent, car celles-ci ont été mesurées séparément pour trois groupes d'âge (6 mois-4 ans, 5-9 ans, 10-15 ans) à la différence des deux autres pratiques qui l'ont été pour l'ensemble des enfants âgés de 6 mois à 17 ans. Enfin, comme les conduites à caractère violent ont déjà fait l'objet des enquêtes de 1999 et de 2004, leur évolution est analysée.

Il importe de faire un rappel méthodologique qui concerne les résultats du présent chapitre, à savoir que les estimations auprès des enfants sont faites à partir des déclarations des mères (voir le chapitre 2, section 2.1.1). Par ailleurs, lorsque les personnes répondantes rapportent des conduites à caractère violent ou négligent envers leur enfant, ces conduites ne peuvent leur être inférées directement, car leur auteur peut être tout adulte vivant dans le ménage au moment de l'enquête. Pour ce qui est de l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, le terme « conjoints » se rapporte à ses parents ou au parent faisant partie du ménage, ainsi qu'à son conjoint ou sa conjointe (ou ex-conjoint, ex-conjointe) s'il y a lieu. Enfin, il ne faut pas oublier que les événements ne sont pas rapportés directement par les enfants, mais plutôt par les parents – en l'occurrence, les mères pour le présent chapitre – avec les limites que cela suppose.

3.1 Conduites à caractère violent envers l'enfant

3.1.1 Prévalence annuelle des conduites parentales

En 2012, selon les déclarations des mères, la quasi-totalité des enfants âgés de 6 mois à 17 ans (98 %) ont bénéficié de stratégies éducatives non violentes de la part des adultes habitant avec eux (tableau 3.1). Pour environ neuf enfants sur dix (91 %), ces stratégies ont été utilisées à trois reprises ou plus sur une période de 12 mois. Il s'agit de stratégies privilégiant la communication, la distraction ou le retrait de privilèges.

La discipline à l'égard des enfants peut aussi se manifester par des épisodes d'agression psychologique, incluant des cris, des insultes, des menaces ou des humiliations. Quatre enfants sur cinq ont connu de telles expériences au moins une fois au cours d'une année, et près d'un enfant sur deux (49 %) les a vécues de façon répétée (trois fois ou plus).

La punition corporelle, exprimée sous forme de violence physique mineure, touche plus du tiers des enfants du Québec (35 %) à au moins une occasion durant une année. En guise de punition, les enfants peuvent recevoir des tapes (main, bras, jambe ou fesses) ou se faire pincer ou secouer (enfants de 2 ans et plus). Le taux passe à 11 % pour ce qui est des épisodes répétés de violence physique mineure.

Au cours d'une année, près de 6 % des enfants subissent de la violence physique sévère selon l'estimation établie à partir des déclarations des mères. Le recours répété à cette violence potentiellement abusive touche environ 0,9 % des enfants en 2012.

Tableau 3.1
Prévalence annuelle des conduites parentales envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Au moins une fois sur 12 mois	Trois fois ou plus sur 12 mois
	%	
Discipline non violente	97,9	91,1
Agression psychologique	80,2	49,1
Violence physique mineure	34,7	11,4
Violence physique sévère	5,6	0,9*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

3.1.2 Fréquence annuelle des conduites à caractère violent

En ce qui a trait aux conduites à caractère violent, le fait de crier ou de hurler après l'enfant s'avère, de loin, le comportement le plus fréquent de la part des adultes faisant partie du même ménage que lui : environ les trois quarts des enfants (76 %) en font l'objet au moins une fois sur une période de 12 mois et le cinquième (21 %), six fois ou plus (tableau 3.2). D'autres conduites sont également fréquentes, comme sacrer ou jurer après l'enfant (35 %) ou le traiter de divers noms (stupide, paresseux, etc.) (22 %). Il arrive beaucoup moins souvent que ces conduites se manifestent de façon répétée, soit trois fois ou plus (respectivement 12 % et 7 %; données non présentées).

La violence physique mineure s'exprime surtout par l'administration de tapes : au cours d'une année, un enfant sur quatre environ (26 %) reçoit des tapes sur la main, le bras ou la jambe et près d'un sur sept (14 %) se fait taper les fesses à mains nues. La répétition de ces punitions corporelles (trois fois ou plus) est de l'ordre de 7 % et 3,5 % respectivement (données non présentées).

La survenue d'épisodes de violence physique sévère une à deux fois par année est généralement inférieure à 2 %, sauf pour les claques données au visage, à la tête ou sur les oreilles de l'enfant (2,8 %). Il est encore plus rare (moins de 1 %) que ces conduites soient répétées à trois reprises ou plus.

Tableau 3.2
Fréquence annuelle des conduites parentales à caractère violent envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	1-2 fois	3-5 fois	6 fois ou plus	**Total**
		%		
Agression psychologique				
Crier ou hurler après l'enfant	33,4	22,0	21,0	**76,4**
Sacrer ou jurer après l'enfant	22,2	7,3	5,1	**34,6**
Dire à l'enfant qu'on va le placer ou le mettre à la porte	5,0	0,8*	0,4**	**6,1**
Menacer l'enfant de lui donner la fessée sans le faire	10,1	3,7	1,7	**15,5**
Traiter l'enfant de stupide, paresseux ou d'autres noms	15,4	5,1	1,8	**22,3**
Violence physique mineure				
Secouer un enfant âgé de 2 ans ou plus	8,9	1,1*	0,7*	**10,7**
Taper sur les fesses de l'enfant à mains nues	11,0	2,7	0,8*	**14,5**
Donner une tape sur la main, le bras ou la jambe	19,2	5,4	1,6	**26,2**
Pincer l'enfant pour le punir	1,6	0,3**	0,1**	**2,0**
Violence physique sévère				
Secouer un enfant âgé de moins de 2 ans	x	–	x	**2,3****
Frapper les fesses de l'enfant avec un objet dur	1,1*	x	x	**1,2***
Donner un coup de poing ou un coup de pied à l'enfant	0,5*	x	x	**0,7***
Saisir l'enfant par le cou et lui serrer la gorge	0,2**	–	–	**0,2****
Donner une raclée à l'enfant, c'est-à-dire le frapper de plusieurs coups et de toutes ses forces	x	–	–	**x**
Frapper l'enfant ailleurs que sur les fesses avec un objet dur	x	x	–	**0,3****
Lancer l'enfant ou le jeter par terre	0,4**	–	–	**0,4****
Donner une claque à l'enfant au visage, sur la tête ou sur les oreilles	2,8	x	x	**3,2**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

3.1.3 Cooccurrence annuelle des conduites à caractère violent

Le recours combiné à différentes conduites à caractère violent à l'endroit des enfants témoigne généralement de la présence de contextes disciplinaires plus coercitifs. À cet égard, la figure 3.1 permet de constater qu'en 2012, au Québec, près de trois enfants sur dix (29 %) subissent à la fois de l'agression psychologique et de la violence physique mineure au sein de leur famille au cours d'une année. Ce sont 4,2 % des enfants québécois qui vivent dans un contexte familial où, en plus de ces deux formes de violence, ils sont aussi victimes de violence physique sévère.

Comme les deux éditions précédentes de l'enquête, la présente édition montre que la violence physique sévère se manifeste rarement seule. Les données indiquent qu'elle est associée à l'agression psychologique répétée (figure 3.2) et à la violence physique mineure (figure 3.3). En présence de ces deux conduites, environ un enfant

Figure 3.1
Cooccurrence annuelle des conduites de violence physique et d'agression psychologique envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

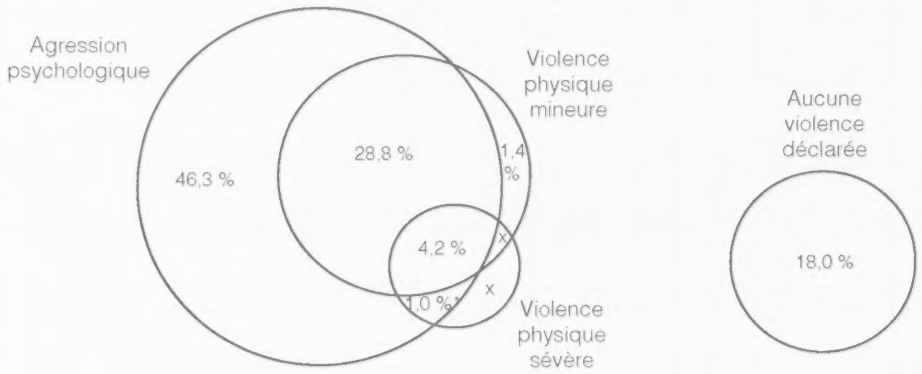

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source: Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Figure 3.2
Prévalence annuelle de la violence physique mineure et sévère selon la présence d'agression psychologique répétée envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

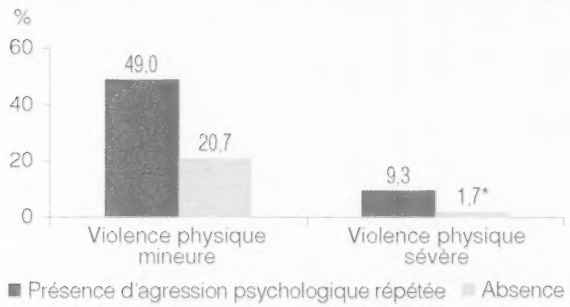

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source: Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Figure 3.3
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée et de la violence physique sévère selon la présence de violence physique mineure envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

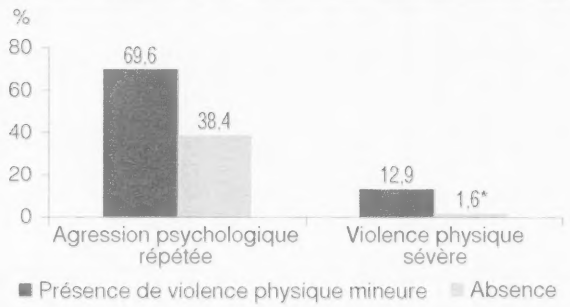

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source: Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

sur dix (respectivement 9 % et 13 %) subit de la violence physique sévère; la proportion observée baisse à moins de 2 % lorsque l'enfant ne subit pas de violence d'ordre psychologique ou physique mineur.

L'association entre les diverses formes de violence envers les enfants est aussi évidente quand on examine la prévalence annuelle de violence physique mineure en fonction de la présence d'agression psychologique répétée (figure 3.2). Lorsque l'enfant vit à répétition (trois fois ou plus dans une année) de la violence psychologique, la prévalence de la punition corporelle s'établit à 49 % comparativement à 21 % lorsqu'il ne vit pas une telle situation. Sous un autre angle, les enfants qui ont subi de la violence physique mineure sont proportionnellement plus nombreux à avoir aussi vécu des épisodes multiples d'agression psychologique (figure 3.3). C'est le cas de 70 % des enfants qui ont fait l'objet de violence physique mineure au moins une fois durant l'année.

3.1.4 Évolution des conduites à caractère violent envers les enfants

La comparaison des résultats de l'enquête de 2012 avec ceux obtenus en 2004 montre que la prévalence de la violence physique mineure et de l'agression psychologique répétée a changé en l'espace de huit ans (tableau 3.3). La tendance à la baisse dégagée en 2004 se poursuit en 2012 avec la diminution de la proportion d'enfants qui subissent au moins un épisode de violence physique mineure au cours d'une année. Le recours à cette violence par un adulte du ménage, qui touchait 48 % des enfants en 1999 puis 43 % en 2004, s'exerce envers 35 % des enfants québécois en 2012.

C'est toujours environ la moitié des enfants qui vivent des épisodes répétés d'agression psychologique sur une période de 12 mois, mais le recours plus fréquent à ce type de violence observé entre les deux enquêtes précédentes ne se vérifie pas dans la présente enquête. Selon les déclarations des mères, la proportion d'enfants ayant subi de l'agression psychologique de façon répétée (trois fois ou plus dans une année) se situe à 49 % en 2012 à l'échelle du Québec, un écart non significatif par rapport à 1999 (48 %) et une légère baisse comparativement à 2004 (52 %).

Les données de 2004 ne permettaient pas de déceler de différences significatives dans l'évolution quinquennale de l'agression psychologique et de la violence physique sévère. Il en est de même en 2012 par rapport aux résultats des deux enquêtes précédentes (1999 et 2004) : dans l'ensemble du Québec, environ 80 % des enfants âgés de 6 mois à 17 ans subissent au moins un épisode d'agression psychologique au cours d'une année, alors que la proportion d'enfants victimes de violence physique sévère est estimée à 6 %.

3.2 Exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints

3.2.1 Prévalence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints

L'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints a été analysée sous trois formes : violence verbale, violence psychologique et violence physique (voir l'annexe G). Il peut s'agir de violence manifestée

Tableau 3.3
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent envers les enfants[1], Québec, 1999, 2004 et 2012

	1999	2004	2012
	%		
Agression psychologique (au moins une fois au cours d'une année)	78,5[a]	79,6[a]	80,2[a]
Agression psychologique répétée (trois fois ou plus)	48,1[2,a]	52,4	49,1[a]
Violence physique mineure	47,7	42,9	34,7
Violence physique sévère	6,5[a]	6,3[a]	5,6[a]

1. Enfants de 0 à 17 ans en 1999 et 2004; enfants de 6 mois à 17 ans en 2012. Voir le chapitre 2 (section 2.6.3) pour plus d'information sur la comparaison entre les enquêtes.

2. Ce résultat fait suite à un réajustement de la prévalence de l'agression psychologique répétée, telle que publiée en 1999 et en 2004.

a. Pour une conduite donnée, le même exposant accolé à des proportions (correspondant aux années d'enquête) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Sources : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999, 2004 et 2012*.

par un parent envers l'autre, ou envers son conjoint ou sa conjointe, ou encore son ex-conjoint ou ex-conjointe, et inversement, dans le ménage de la personne répondante. Selon les déclarations des mères, le quart des enfants âgés de 6 mois à 17 ans ont été exposés à de la violence verbale au moins une fois durant l'année (tableau 3.4), et environ 6 % l'ont été de façon répétée (trois fois ou plus sur une période de 12 mois). Par ailleurs, près de 6 % des enfants québécois ont été témoins ou ont eu connaissance de manifestations de violence psychologique entre leurs parents ou entre un parent et son partenaire. La proportion s'établit à 1,7 % pour l'exposition à la violence physique. L'exposition répétée à des conduites violentes entre conjoints, qu'elles soient de nature psychologique ou physique, touche moins de 1 % des enfants.

Tableau 3.4
Prévalence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints[1] selon la forme de violence, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Au moins une fois sur 12 mois	Trois fois ou plus sur 12 mois
	%	
Violence verbale	25,4	6,0
Violence psychologique	5,6	0,7*
Violence physique	1,7	0,3**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Conduites violentes d'un parent envers l'autre, ou envers son conjoint ou sa conjointe (ou ex-conjoint, ex-conjointe), et inversement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

3.2.2 Fréquence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints

La fréquence d'exposition à des conduites violentes entre conjoints permet de confirmer que les enfants sont exposés nettement plus souvent à des manifestations de nature verbale que psychologique ou physique. Au cours d'une année, cela arrive à environ un enfant sur cinq (19 %) d'être témoin ou d'avoir connaissance une ou deux fois que l'un de ses parents insulte, ridiculise ou humilie verbalement l'autre parent et à près d'un enfant sur 15 (6 %; donnée non présentée) de vivre ces situations à trois occasions ou plus (tableau 3.5).

En second lieu, l'exposition la plus fréquente (4,3 % des enfants) consiste pour l'enfant à être témoin ou avoir connaissance une ou deux fois dans l'année qu'un parent ait lancé ou brisé des objets appartenant à l'autre parent, ou donné des coups dans un mur. À noter également deux autres circonstances auxquelles environ 1 % des enfants sont exposés une ou deux fois annuellement, soit lorsqu'un parent (ou conjoint, conjointe) menace sérieusement l'autre parent (ou conjoint, conjointe) de le blesser (1,1 %) ou qu'il le pousse ou le bouscule (1,3 %).

Tableau 3.5
Fréquence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints[1] selon la forme de violence, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	1-2 fois	3-5 fois	6 fois ou plus	**Total**
		%		
Violence verbale				
Insulter, ridiculiser, humilier verbalement l'autre parent	19,4	3,8	2,2	**25,4**
Violence psychologique				
Menacer sérieusement de blesser l'autre parent	1,1	0,2**	0,2**	**1,6**
Détruire quelque chose, lancer un objet ou frapper dans un mur	4,3	x	x	**4,7**
Violence psysique				
Pousser ou bousculer l'autre parent	1,3	x	x	**1,5**
Frapper ou gifler l'autre parent	0,4*	x	x	**0,5***
Donner un coup de pied, serrer la gorge ou battre l'autre parent	x	x	x	**0,2****

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Conduites violentes d'un parent envers l'autre, ou envers son conjoint ou sa conjointe (ou ex-conjoint, ex-conjointe), et inversement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

3.2.3 Cooccurrence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints et de la violence envers les enfants

Selon l'enquête de 2012, la majorité des enfants québécois (73 %) ne sont pas exposés à des conduites violentes entre conjoints au sein de leur famille. Toutefois, environ deux enfants sur dix âgés de 6 mois à 17 ans se retrouvent dans des circonstances où ils sont témoins ou ont connaissance de manifestations de l'une ou l'autre forme de violence, principalement lorsqu'elles s'expriment verbalement seulement (21 %) (figure 3.4). Les conduites violentes entre conjoints auxquelles l'enfant est exposé peuvent aussi se combiner selon leur forme. La cooccurrence la plus courante (3,3 % des enfants) lie l'exposition à la violence verbale et à la violence psychologique. Dans l'ensemble, il reste que près de 0,9 % des enfants sont témoins ou se rendent compte de situations de violence tant verbale que psychologique et physique d'un parent envers l'autre.

Les données de la présente enquête montrent que l'exposition à des conduites violentes de nature verbale entre conjoints est non seulement la plus fréquente, mais qu'elle est aussi associée à l'exposition aux deux autres formes de violence. Lorsque les enfants sont exposés à des manifestations de violence verbale, la prévalence de l'exposition à la violence psychologique passe à 17 % comparativement à 1,8 % quand ils ne le sont pas (tableau 3.6). Il en est de même pour l'exposition à la violence physique, nettement plus importante en présence d'une exposition à la violence verbale qu'en son absence (6 % c. 0,2 %). Les résultats sont encore plus éloquents lorsqu'on considère l'exposition répétée à de telles conduites (tableau 3.6). À cet égard, les enfants qui, à trois reprises ou plus durant une année, ont été témoins ou ont eu connaissance de conduites violentes de nature verbale entre conjoints sont proportionnellement plus nombreux que les autres (33 % c. 3,8 %) à avoir été aussi exposés à des manifestations de violence psychologique. La prévalence de l'exposition à des conduites de violence physique entre conjoints augmente également de façon manifeste en présence d'une exposition répétée à des conduites de violence verbale (17 % c. 0,8 % en son absence).

Lorsqu'on élargit l'analyse de la cooccurrence aux conduites parentales à caractère violent envers les enfants, il en ressort que la prévalence de l'agression psychologique répétée ainsi que de la violence physique mineure et de la violence physique sévère est associée à l'exposition à des conduites violentes entre conjoints, quelle qu'en soit la forme. Le tableau 3.7 montre que, dans tous les cas présentés, la prévalence est significativement plus élevée en présence d'une telle exposition qu'en son absence. Par exemple, 76 %

Figure 3.4
Cooccurrence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints[1] selon la forme de violence, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

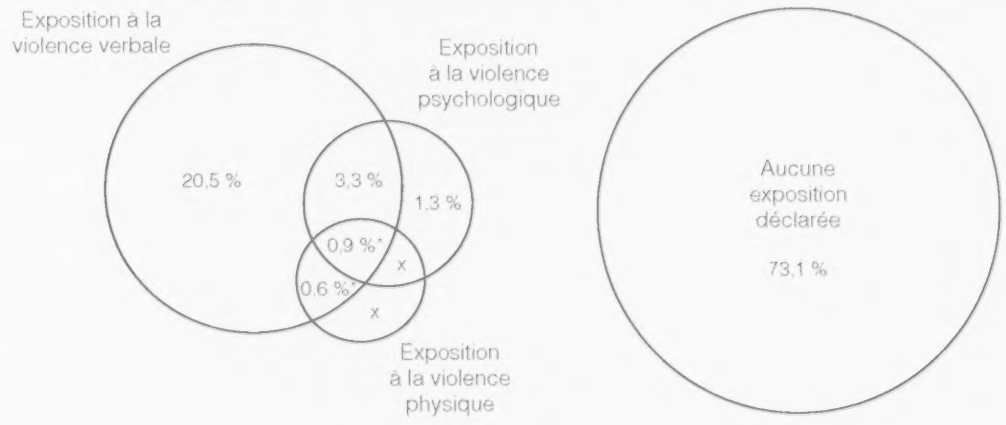

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Conduites violentes d'un parent envers l'autre, ou envers son conjoint ou sa conjointe (ou ex-conjoint, ex-conjointe), et inversement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*.

Tableau 3.6
Prévalence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints[1] de nature psychologique et physique selon la présence d'une exposition à des conduites violentes de nature verbale, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

Exposition à des conduites violentes de nature verbale	Exposition à des conduites violentes de nature	
	psychologique	physique
	%	
Au moins une fois sur 12 mois		
Présence	16,6	6,0
Absence	1,8	0,2**
Trois fois ou plus sur 12 mois		
Présence	33,0	16,6
Absence	3,8	0,8*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Conduites violentes d'un parent envers l'autre, ou envers son conjoint ou sa conjointe (ou ex-conjoint, ex-conjointe), et inversement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012: Les attitudes parentales et les pratiques familiales*.

des enfants qui ont été exposés au moins une fois à des manifestations de violence psychologique entre conjoints ont aussi vécu plusieurs épisodes (trois ou plus) d'agression psychologique au cours d'une année; la prévalence baisse à 48 % pour les enfants qui n'y ont pas été exposés.

Les épisodes de violence physique vécus par un enfant au cours d'une année sont aussi associés à son exposition à des conduites violentes entre conjoints. Qu'il s'agisse de violence verbale, psychologique ou physique, les enfants qui y ont été exposés au moins une fois sont nettement plus nombreux en proportion à avoir subi au moins un épisode de violence physique mineure ou sévère que ceux qui ne l'ont jamais été durant l'année. À titre d'exemple, 73 % des enfants qui ont été exposés au moins une fois durant une année à des manifestations de violence physique entre conjoints ont aussi vécu au moins un épisode de violence physique mineure comparativement à 34 % des enfants qui n'y ont pas été exposés. Autre exemple, en présence d'une telle exposition, près du quart des enfants (23 %) subissent aussi de la violence physique sévère contre 5 % en son absence.

Estimée à partir des déclarations des mères à l'enquête de 2012, la cooccurrence annuelle des conduites à caractère violent envers l'enfant et de l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints (prises globalement) au sein des familles mène aux constats suivants pour les enfants du Québec âgés de 6 mois à 17 ans (données non présentées en tableau ou figure) :

Tableau 3.7
Prévalence annuelle des conduites à caractère violent envers les enfants de 6 mois à 17 ans selon la présence d'une exposition à des conduites violentes entre conjoints[1], Québec, 2012

Exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère
		%	
Violence verbale			
Présence	69,1	46,9	10,6
Absence	42,4	30,5	3,9
Violence psychologique			
Présence	76,4	57,4	14,4*
Absence	47,6	33,3	5,1
Violence physique			
Présence	70,9	72,7	23,4*
Absence	48,8	34,1	5,3

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Conduites violentes d'un parent envers l'autre, ou envers son conjoint ou sa conjointe (ou ex-conjoint, ex-conjointe), et inversement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012: Les attitudes parentales et les pratiques familiales*.

- 16 % ne vivent ni conduites à caractère violent, ni exposition à des conduites violentes entre conjoints;
- 35 % vivent de l'agression psychologique seulement;
- 2,0 % sont exposés à des conduites violentes entre conjoints seulement;
- 1,2 % subissent de la violence physique mineure seulement;
- 19 % subissent de l'agression psychologique et de la violence physique mineure;
- 12 % vivent de l'agression psychologique et sont exposés à des conduites violentes entre conjoints;
- 10 % subissent de l'agression psychologique et de la violence physique mineure, et sont exposés à des conduites violentes entre conjoints;
- 2,1 % subissent de l'agression psychologique et de la violence physique mineure, et de la violence physique sévère;
- 2,1 % subissent de l'agression psychologique et de la violence physique mineure et de la violence physique sévère, et sont exposés à des conduites violentes entre conjoints.

3.3 Conduites à caractère négligent envers l'enfant

3.3.1 Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent selon le groupe d'âge

La négligence envers les enfants est reconnue pour être un concept complexe, difficile à définir. Souvent invisible – ou, du moins, discrète dans ses manifestations –, elle demande d'établir des seuils à partir desquels les conduites des adultes responsables d'un enfant peuvent être considérées comme négligentes et justifier une intervention externe en fonction de leur gravité (Meersseman, 1993).

Il importe de rappeler que les résultats présentés dans cette section sont tirés de l'utilisation de la version abrégée du MNBS, un instrument développé par une équipe de chercheurs américains (Holt, Straus et Kaufman Kantor, 2004). Dans la présente enquête, les seuils originaux, tels que proposés par les auteurs, ont guidé l'analyse des données[1]. Les résultats de l'analyse doivent donc être considérés comme exploratoires dans le contexte québécois. Outre les analyses statistiques déjà effectuées (Alpha de Cronbach, analyses factorielles)[2], d'autres travaux sont à mener ultérieurement sur les seuils retenus en vue de mieux les adapter aux valeurs et aux normes de la société québécoise.

Plusieurs formes de négligence, en interaction souvent, sont à prendre en compte lorsqu'on évalue les conduites à caractère négligent à l'endroit des enfants. Dans le cadre du MNBS, quatre formes ont été retenues : émotionnelle, cognitive, de surveillance et physique. Étant donné que ces formes de négligence ont été opérationnalisées de façon différente en fonction de l'âge de l'enfant, les résultats sont toujours présentés selon trois groupes d'âge : 6 mois-4 ans, 5-9 ans, 10-15 ans. De plus, comme les conduites à caractère violent, les conduites à caractère négligent concernent tout adulte faisant partie du ménage, et non pas seulement l'adulte responsable de l'enfant qui a répondu au questionnaire.

Selon l'enquête de 2012, 28 % des enfants âgés de 6 mois à 4 ans ont fait l'objet d'au moins une conduite à caractère négligent au sein de leur famille sur une période de 12 mois (tableau 3.8). Parmi le groupe des 5 à 9 ans[3], ce sont 32 % des enfants qui se sont trouvés dans cette situation. La proportion passe à 19 % chez les 10 à 15 ans. Dans ce dernier cas, la prévalence des conduites à caractère négligent envers les 10-15 ans peut être considérée comme étant sous-estimée, puisque le calcul est basé sur un ensemble de huit questions au lieu de neuf (nombre de questions retenues pour les deux autres groupes d'âge) en raison du retrait d'une question (voir l'annexe F pour plus d'information). En outre, la proportion de conduites à caractère négligent obtenue à partir des réponses à la question retirée est relativement élevée : si l'indicateur incluait une question du même type comme 9e item, la prévalence des conduites à caractère négligent envers les 10-15 ans serait de l'ordre de 30 %.

1. Voir l'annexe F pour la présentation des seuils utilisés pour l'analyse des résultats issus du MNBS.
2. Voir l'annexe F pour plus de détails.
3. Les enfants âgés de 5 à 9 ans pour lesquels les mères ont répondu que les questions sur l'aide aux travaux scolaires (Q39a) et la surveillance du départ pour l'école (Q41a) ne s'appliquaient pas sont exclus du calcul de la prévalence. L'inférence des résultats à la population des enfants de ce groupe d'âge doit tenir compte de ces exclusions.

Tableau 3.8
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère négligent envers les enfants de 6 mois à 15 ans[1] selon l'âge de l'enfant, Québec, 2012

Groupe d'âge	Au moins une conduite sur 12 mois
	%
6 mois-4 ans	27,9
5-9 ans[2]	31,9
10-15 ans[3]	19,0

1. Les enfants de 16 et 17 ans ne sont pas inclus dans la population visée par l'indicateur.
2. Sont exclus du calcul les enfants de 5 à 9 ans auxquels les questions Q39a (Aider l'enfant à faire ses travaux scolaires) et Q41a (S'assurer que l'enfant va à l'école) ne s'appliquent pas (voir l'annexe F).
3. La prévalence peut être considérée comme sous-estimée, étant donné que le calcul est basé sur huit questions au lieu de neuf comme pour les deux autres groupes d'âge (voir l'annexe F).

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Tableau 3.9
Nombre annuel de conduites parentales à caractère négligent envers les enfants de 6 mois à 15 ans[1] selon l'âge de l'enfant, Québec, 2012

Groupe d'âge	Aucune conduite	Une conduite	Deux conduites ou plus
		%	
6 mois-4 ans	72,1	26,9	1,0**
5-9 ans[2]	68,1	30,1	1,8*
10-15 ans[3]	81,0	15,0	3,9*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Les enfants de 16 et 17 ans ne sont pas inclus dans la population visée par l'indicateur.
2. Sont exclus du calcul les enfants de 5 à 9 ans auxquels les questions Q39a (Aider l'enfant à faire ses travaux scolaires) et Q41a (S'assurer que l'enfant va à l'école) ne s'appliquent pas (voir l'annexe F).
3. Le calcul étant basé sur huit questions (au lieu de neuf comme pour les deux autres groupes d'âge), la fréquence peut être considérée comme sous-estimée pour les catégories « Une conduite » et « Deux conduites ou plus », et surestimée pour la catégorie « Aucune conduite » (voir l'annexe F).

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

3.3.2 Nombre de conduites à caractère négligent selon le groupe d'âge

La mesure de la prévalence annuelle des conduites à caractère négligent tient compte, pour chacun des trois groupes d'âge, de la présence d'au moins une conduite considérée comme négligente dans les 12 mois précédant l'enquête. Afin de compléter l'information, le nombre de conduites à caractère négligent pour chaque groupe d'âge est également présenté. Le tableau 3.9 permet de constater que la majorité des enfants québécois ne font pas l'objet de négligence au sein de leur famille, quel que soit le groupe d'âge : on peut estimer qu'entre 7 et 8 enfants sur 10 n'ont subi aucune conduite à caractère négligent sur une période de 12 mois. Par ailleurs, selon le groupe d'âge, entre 15 % et 30 % des enfants québécois sont touchés par une seule conduite à caractère négligent et moins de 5 %, par deux conduites ou plus au cours d'une année.

3.3.3 Fréquence annuelle des conduites à caractère négligent selon le groupe d'âge

Pour le groupe des 6 mois-4 ans et celui des 5-9 ans, une série de neuf items se rapportant à des situations de négligence potentielle permet d'explorer les conduites relatives à quatre formes de négligence : émotionnelle, cognitive, de surveillance et physique; la série comprend huit items chez les 10-15 ans (voir l'annexe F). Quatre choix de réponse traduisent la fréquence des situations présentées : jamais, parfois, souvent, la plupart du temps/tout le temps.

Pour les enfants des trois groupes d'âge (tableaux 3.10, 3.11 et 3.12), les conduites à caractère négligent reliées à la négligence émotionnelle et cognitive sont relativement peu fréquentes : les proportions de la catégorie « jamais », retenue comme seuil pour mesurer ces conduites (voir l'annexe F), se situent toutes en deçà de 5 %. À noter que les proportions sont également faibles dans la catégorie « parfois », sauf pour « Aider l'enfant à faire ses travaux scolaires » chez les 10-15 ans (22 %).

Par ailleurs, quel que soit le groupe d'âge, c'est toujours pour un item relevant de la négligence de surveillance que l'on retrouve la proportion la plus élevée d'enfants touchés par une conduite à caractère négligent selon les critères du MNBS. En l'occurrence, il s'agit de « Laisser l'enfant seul dans une voiture » parfois, souvent, la plupart du temps ou tout le temps pour les enfants âgés de 6 mois à 4 ans et de 5 à 9 ans, et de ne jamais « S'assurer que l'enfant va à l'école » pour les 10-15 ans.

Tableau 3.10
Fréquence annuelle des conduites relatives à diverses formes de négligence[1] envers les enfants de 6 mois à 4 ans, Québec, 2012

	Jamais	Parfois	Souvent	Plupart du temps/ tout le temps
			%	
Négligence émotionnelle				
Faire des activités amusantes avec l'enfant	0,9**	0,6**	17,0	81,4
Donner des câlins ou des bisous à l'enfant	x	x	6,1	93,2
Négligence cognitive				
Témoigner de l'intérêt pour les activités ou les jeux de l'enfant	0,5**	1,7**	12,3	85,5
Prendre l'enfant ou s'asseoir avec lui pour lui parler	x	x	14,8	84,6
Négligence de surveillance				
Laisser l'enfant seul dans la voiture même un court moment[2]	76,6	22,4	x	x
Laisser l'enfant dans un lieu à sécurité incertaine[2]	96,0	4,0*	–	–
Négligence physique				
Amener l'enfant chez le médecin pour un examen de routine	1,4**	6,5	9,8	82,3
Manquer de nourriture à la maison pour l'enfant[2]	99,4	x	–	x
Tenir la maison suffisamment chaude lorsqu'il fait froid dehors	x	x	1,3**	97,9

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Voir l'annexe F pour plus d'information sur les seuils de négligence correspondant à chaque conduite.

2. L'interprétation des réponses doit être inversée par rapport à la présence de négligence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Tableau 3.11
Fréquence annuelle des conduites relatives à diverses formes de négligence[1] envers les enfants de 5 à 9 ans, Québec, 2012

	Jamais	Parfois	Souvent	Plupart du temps/ tout le temps
			%	
Négligence émotionnelle				
Accorder de l'importance aux dessins de l'enfant	2,7*	2,1*	10,1	85,0
Dire à l'enfant qu'on l'aime	x	x	6,8	92,8
Négligence cognitive				
Témoigner de l'intérêt pour les activités ou les passe-temps de l'enfant	0,5**	0,8**	7,9	90,9
Aider l'enfant à faire ses travaux scolaires[2]	0,8**	2,1*	6,1	90,9
Négligence de surveillance				
Laisser l'enfant seul dans la voiture[3]	74,7	24,6	x	x
S'assurer que l'enfant va à l'école le matin[3]	1,6**	x	x	97,1
Négligence physique				
Amener l'enfant chez le médecin pour un examen de routine	1,4**	3,3*	3,2*	92,1
Manquer de nourriture à la maison pour l'enfant[3]	98,6	x	–	x
Tenir la maison suffisamment chaude lorsqu'il fait froid dehors	0,5**	–	1,2**	98,3

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Voir l'annexe F pour plus d'information sur les seuils de négligence correspondant à chaque conduite.

2. Sont exclus du calcul les enfants dont les mères ont répondu « Ne s'applique pas » à cette question (voir l'annexe F).

3. L'interprétation des réponses doit être inversée par rapport à la présence de négligence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Tableau 3.12
Fréquence annuelle des conduites relatives à diverses formes de négligence[1] envers les enfants de 10 à 15 ans, Québec, 2012

	Jamais	Parfois	Souvent	Plupart du temps/ tout le temps
			%	
Négligence émotionnelle				
Accorder de l'importance aux travaux scolaires de l'enfant	2.6*	4.3	13.2	79.8
Dire à l'enfant qu'on l'aime	0.7**	1.8*	13.7	83.8
Négligence cognitive				
Témoigner de l'intérêt pour les activités ou les passe-temps de l'enfant	0.4**	2.7*	12.6	84.3
Aider l'enfant à faire ses travaux scolaires	3.8	22.4	21.7	52.2
Négligence de surveillance				
S'assurer que l'enfant va à l'école le matin	9.9	1.6*	3.5*	84.9
Négligence physique				
Amener l'enfant chez le médecin pour un examen de routine	4.4*	5.2	4.9	85.5
Manquer de nourriture à la maison pour l'enfant[2]	98.3	1.2**	x	x
Tenir la maison suffisamment chaude lorsqu'il fait froid dehors	x	x	2.4*	97.0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Voir l'annexe F pour plus d'information sur les seuils de négligence correspondant à chaque conduite.

2. L'interprétation des réponses doit être inversée par rapport à la présence de négligence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Enfin, pour deux des trois items composant la négligence physique (« Manquer de nourriture à la maison pour l'enfant » et « Tenir la maison suffisamment chaude lorsqu'il fait froid dehors »), on constate que presque tous les enfants bénéficient de comportements jugés non négligents, selon les déclarations des mères. Seul l'item « Amener l'enfant à ses rendez-vous de routine chez le médecin » présente des proportions un peu moindres d'enfants qui profitent toujours ou la plupart du temps de cette conduite (entre 82 % et 92 % selon le groupe d'âge). Il reste que la proportion indiquant une conduite à caractère négligent pour ce dernier item ne diffère pas significativement de celles correspondant aux deux autres items, peu importe le groupe d'âge.

Les résultats de l'enquête de 2012 montrent que la violence familiale est bien présente dans la vie des enfants du Québec sous des formes et des intensités diverses. La comparaison avec les enquêtes de 1999 et de 2004 confirme la diminution de la prévalence annuelle relative à la violence physique mineure. Les nouvelles informations recueillies sur l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints et sur les conduites à caractère négligent envers l'enfant élargissent le spectre des pratiques à l'égard des enfants documentées au sein des familles québécoises. Les facteurs associés à ce large éventail de pratiques, ce dont traitent les deux prochains chapitres, permettront de mieux en comprendre la réalité.

4 FACTEURS ASSOCIÉS AUX PRATIQUES À L'ÉGARD DES ENFANTS : LE POINT DE VUE DES MÈRES

L'enquête de 2012 a permis de mesurer plusieurs pratiques à l'égard des enfants au sein des familles québécoises : les conduites à caractère violent, l'exposition à des conduites violentes entre conjoints et les conduites à caractère négligent. Étant donné que la mesure de ces dernières pratiques comporte des éléments exploratoires, qu'elle porte sur trois groupes d'âge différents (6 mois-4 ans, 5-9 ans, 10-15 ans) et qu'on observe un nombre plus restreint d'associations avec les facteurs retenus, le présent chapitre sera divisé en deux grandes parties après la description du profil des mères : la première sera consacrée aux liens avec les conduites à caractère violent et l'exposition à des conduites violentes entre conjoints, et la seconde, à ceux touchant les conduites à caractère négligent.

Dans le présent chapitre ainsi que dans le suivant sur le point de vue des pères, les résultats présentés dans les tableaux ou figures ne concernent que les variables pour lesquelles on décèle des associations statistiques au seuil de 0,05 avec les pratiques considérées. Toutefois, des tendances allant dans le même sens que les résultats présentés peuvent être observées pour des variables qui ne sont pas statistiquement associées aux pratiques. Ces tendances méritent d'être signalées au besoin, notamment lorsque le nombre moins élevé de répondants peut limiter la portée des tests d'association, ce qui est le cas des conduites à caractère négligent mesurées par groupe d'âge.

4.1 Profil des mères

La population des mères québécoises représentées dans l'enquête de 2012 comprend principalement des femmes âgées de 25 à 34 ans (30 %) et de 35 à 44 ans (44 %) ; le groupe des 45 ans et plus forme près du quart de l'ensemble, alors que les moins de 25 ans en constituent environ 2,2 % (tableau 4.1). Les trois quarts des mères détiennent un diplôme d'études collégiales (37 %) ou universitaires (40 %) ; environ 16 % de l'ensemble ont terminé des études secondaires et 8 % ont un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires (DES). La grande majorité des mères, soit 82 %, occupaient un emploi rémunéré au moment de l'enquête.

La famille biparentale constitue le type de famille auquel appartient la majorité des enfants, selon les déclarations des mères : environ 71 % en font partie, alors que le cinquième vit dans une famille monoparentale et près du dixième (9 %), dans une famille recomposée (tableau 4.1). Les ménages de quatre personnes sont en plus forte proportion (42 %), suivis par ceux de trois personnes (28 %) ; les ménages de plus grande taille (cinq personnes ou plus) représentent près du quart de l'ensemble (23 %)(donnée non présentée), tandis que ceux de plus petite taille (deux personnes) sont moins fréquents (8 %). Les ménages dont font partie les mères comptent pour la plupart un ou deux enfants mineurs (respectivement 40 % et 42 %) ; ceux de trois enfants mineurs ou plus constituent un peu moins du cinquième de l'ensemble (17 %).

Les enfants visés par l'enquête se composent à 49 % de filles et à 51 % de garçons (données non présentées). Environ 15 % des enfants sont âgés de 6 mois à 2 ans ; le groupe des 3 à 6 ans est légèrement plus nombreux en proportion (23 %) que les trois autres groupes d'âge (7-10 ans, 11-14 ans et 15-17 ans) qui représentent chacun autour du cinquième de l'ensemble (respectivement 21 %, 22 % et 19 %) (données non présentées).

Les mères vivent dans des ménages dont près de la moitié (49 %) disposent d'un revenu brut annuel de 75 000 $ ou plus. Environ le dixième des ménages ont un revenu total inférieur à 25 000 $ par année. Si l'on tient compte du nombre de personnes dans le ménage, on peut estimer à 22 % la proportion des ménages disposant d'un faible revenu dans la population des mères selon l'indice de revenu du ménage (donnée non présentée).

Tableau 4.1
Caractéristiques de la population des mères représentées dans l'enquête, Québec, 2012

Caractéristiques de la personne	%
Groupe d'âge	
Moins de 25 ans	2,2
25-34 ans	29,8
35-44 ans	43,8
45 ans et plus	24,2
Plus haut niveau de scolarité[1]	
Niveau inférieur au DES	7,6
Diplôme d'études secondaires (DES)	15,6
Diplôme d'études collégiales	36,5
Diplôme d'études universitaires	39,8
Autre	0,5*
Statut d'emploi	
Emploi rémunéré	82,0
Sans emploi	18,0

Caractéristiques de la famille ou du ménage	%
Type de famille	
Monoparentale	19,7
Biparentale	71,0
Recomposée	9,0
Autre	0,3**
Nombre de personnes dans le ménage	
2 personnes	7,6
3 personnes	28,0
4 personnes	41,6
5 personnes	16,8
6 personnes ou plus	6,0
Nombre d'enfants mineurs dans le ménage	
1 enfant	40,3
2 enfants	42,4
3 enfants ou plus	17,3
Revenu annuel du ménage[2]	
Moins de 25 000 $	9,7
25 000 $-44 999 $	15,6
45 000 $-74 999 $	25,7
75 000 $ ou plus	49,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Études terminées pour les niveaux secondaire, collégial et universitaire.

2. Revenu brut (avant impôts et retenues) incluant le revenu de tous les membres du ménage.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

4.2 Facteurs associés aux conduites à caractère violent et à l'exposition à des conduites violentes entre conjoints

4.2.1 Attitudes parentales

Avant d'analyser l'association des attitudes maternelles avec certaines pratiques à l'égard des enfants mesurées dans la présente enquête, il importe de dresser un bref portrait de ces attitudes et de voir dans quelle mesure elles ont pu changer depuis 1999 ou 2004, selon le cas.

4.2.1.1 Description et évolution des attitudes, attributions et sensibilité maternelles

Bien que la grande majorité des mères (81 %) croient que les parents du Québec sont généralement trop mous avec leurs enfants, les attitudes maternelles à l'égard de la discipline tendent plutôt à exprimer un désaccord largement partagé quant au recours à la punition corporelle (tableau 4.2). En 2012, les mères québécoises jugent dans de très faibles proportions que la fessée est une méthode efficace pour éduquer les enfants (8 %) et qu'il est nécessaire d'avoir une loi permettant aux parents d'utiliser la force pour corriger leur enfant (12 %) ou de donner des tapes à certains enfants pour leur apprendre à bien se conduire (15 %). Par ailleurs, environ quatre mères sur dix (43 %) estiment que les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort de le faire.

Tableau 4.2
Attitudes maternelles à l'égard de la discipline, Québec, 1999, 2004 et 2012

	1999	2004	2012
		%	
Les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants.	76,7	80,5[a]	80,5[a]
Les parents qui donnent des tapes ont tort.	40,4	44,9[a]	43,5[a]
Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire.	29,2	25,7	15,0
Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant[1]	..	15,7	11,6
La fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant[2]	..	11,8	7,6

1. La comparaison ne peut être faite avec 1999, car la question a été modifiée en 2004.
2. La comparaison ne peut être faite avec 1999, car la question a été ajoutée en 2004.

a. Pour un énoncé donné, le même exposant accolé à deux proportions (correspondant aux années d'enquête) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Sources : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999, 2004 et 2012.*

Dans un premier temps, la comparaison entre les attitudes maternelles à l'égard de la punition corporelle selon les cycles d'enquête montre que la proportion des mères pour le recours à cette méthode a diminué depuis 1999 (tableau 4.2). Il y a 13 ans, environ 29 % des mères étaient d'accord ou fortement d'accord pour affirmer que certains enfants ont besoin de tapes pour apprendre à bien se conduire comparativement à 26 % en 2004, puis à 15 % en 2012. Par ailleurs, alors qu'à la première enquête, environ 4 mères sur 10 estimaient que les parents qui donnent des tapes à leur enfant ont tort de le faire, la proportion s'est accrue pour atteindre 45 % cinq ans plus tard et est restée à peu près au même niveau (43 %) dans la présente enquête. Malgré tout, les mères demeurent un peu plus nombreuses, en proportion, à croire que les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants : en 2012 comme en 2004, environ 80 % sont d'accord ou fortement d'accord avec cette opinion contre 77 % en 1999.

Pour deux autres attitudes à l'égard de la punition corporelle et pour les attributions parentales, la comparaison n'est possible qu'avec le cycle précédent de l'enquête[1]. Tous les résultats vont dans le même sens, à savoir qu'en 2012, les mères approuvent en plus faible proportion le recours à la punition corporelle et la justification de ce recours par le comportement de l'enfant (attributions parentales). Ainsi, environ 12 % des mères (c. 16 % en 2004) pensent qu'une loi devrait permettre aux parents d'employer la force pour corriger un enfant, et près de 8 % (c. 12 % en 2004), que la fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant (tableau 4.2). En 2012, une proportion nettement moindre des mères québécoises jugent acceptable de taper un enfant si son comportement est inadéquat (figure 4.1) : on estime à 12 % la proportion des mères en accord ou fortement en accord avec la justification des tapes si l'enfant est provocant contre 24 % en 2004 ; les proportions sont estimées à environ 10 % contre 20 % si l'enfant est désobéissant et 14 % contre 25 % s'il se montre violent.

Figure 4.1
Attributions maternelles relatives à l'enfant, Québec, 2004 et 2012

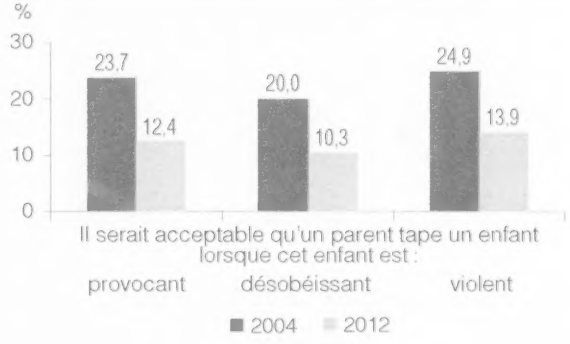

Sources : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004 et 2012.*

1. Lors de l'enquête de 2004, une question sur les attitudes à l'égard de la punition corporelle a été modifiée (« Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant ») et une autre, ajoutée (« La fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant »), en plus des trois questions sur les attributions parentales.

Les résultats sur l'évolution du niveau de sensibilité quant aux impacts de la violence familiale montrent des particularités (tableau 4.3). D'une part, la proportion des mères pensant qu'il arrive souvent ou très souvent que les punitions corporelles administrées par les parents aux enfants donnent lieu à des blessures physiques (33 % en 2012) a diminué non seulement par rapport à 2004 (41 %), mais aussi comparativement à 1999 (36 %). D'autre part, tant dans l'enquête de 2012 que dans celle de 2004, environ les trois quarts des mères (76 %) estiment que le développement de problèmes psychologiques se produit souvent ou très souvent chez les enfants après qui on a crié ou sacré de façon répétée, ce qui est supérieur à la proportion de 1999 (73 %). Ces résultats laissent supposer que, par rapport à la première enquête, la sensibilité quant aux impacts physiques faisant suite à la violence physique mineure serait moins répandue chez les mères et le serait davantage pour les impacts psychologiques résultant d'épisodes répétés d'agression psychologique.

4.2.1.2 Association des attitudes, attributions et sensibilité maternelles avec certaines pratiques à l'égard des enfants

À l'exception de leur jugement sur les parents québécois, les positions des mères quant à la discipline sont toutes associées à la violence physique exercée envers les enfants au sein des familles (tableau 4.4). Dans tous les cas, la prévalence annuelle de ces conduites à caractère violent est plus élevée lorsque les attitudes maternelles sont favorables à la punition corporelle. Un peu plus du tiers (35 %) de l'ensemble des enfants subissent de la violence physique mineure, mais c'est environ la moitié des enfants qui sont touchés lorsque les mères estiment que certains enfants ont besoin d'être tapés (54 %) ou croient en l'efficacité de la fessée (49 %); lorsque les mères sont d'avis contraire, les proportions baissent respectivement à 31 % et 33 % des enfants. De même, la prévalence annuelle de la violence physique sévère s'élève à environ 15 % dans ces deux cas contre respectivement 3,9 % et 4,5 % quand les mères émettent des avis à l'encontre des tapes ou de la fessée.

L'enquête de 2012 montre que les épisodes répétés d'agression psychologique sur une période de 12 mois sont associés aux attitudes maternelles quant à la discipline, à l'exception de l'opinion des mères sur la nécessité d'une loi autorisant la punition corporelle (tableau 4.4). Ainsi, dans les cas où les mères sont en défaveur de la punition corporelle, la prévalence annuelle d'agression psychologique répétée se situe en deçà de 50 %. La prévalence passe à près de 5 enfants sur 10 et avoisine même les 6 enfants sur 10 lorsque les mères ne sont pas réticentes à l'utilisation de la punition corporelle à des fins disciplinaires.

Les résultats de l'enquête de 2012 montrent aussi la présence de certains liens statistiques entre les attitudes maternelles et l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints. La position des mères quant à l'énoncé « Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire » est associée à cette exposition sous toutes ses formes (violence verbale, psychologique et physique) (tableau 4.4). Il en est de même pour l'énoncé « Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant » : l'attitude des mères par rapport à cet énoncé est aussi associée à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, exception faite de la violence verbale. Dans ces cas, la prévalence annuelle de l'exposition est plus élevée lorsque les mères sont fortement ou plutôt d'accord avec l'énoncé (tableau 4.4).

Tableau 4.3
Niveau de sensibilité des mères quant aux impacts de la violence mineure sur les enfants, Québec, 1999, 2004 et 2012

	1999	2004	2012
		%	
Il arrive souvent ou très souvent que les enfants soient blessés physiquement à la suite de punitions corporelles.	35,8	40,6	33,0
Il arrive souvent ou très souvent que les enfants développent des problèmes psychologiques quand on crie ou sacre après eux de façon répétée.	72,9	76,0[a]	76,5[a]

a Pour un énoncé donné, le même exposant accolé à deux proportions (correspondant aux années d'enquête) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Sources : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999, 2004 et 2012*.

Tableau 4.4
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon les attitudes maternelles à l'égard de la discipline, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère	Exposition à des conduites violentes de nature		
				verbale	psychologique	physique
	%					
De façon générale, les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants						
Fortement ou plutôt d'accord (80,5 %)	50,2	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Fortement ou plutôt en désaccord (19,5 %)	45,1					
Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant						
Fortement ou plutôt d'accord (11,6 %)	n.s.	45,2	12,8*	n.s.	9,0*	4,1**
Fortement ou plutôt en désaccord (88,4 %)		33,2	4,7		5,1	1,4
Les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort, c'est-à-dire n'ont pas raison de le faire						
Fortement ou plutôt d'accord (43,5 %)	46,6	29,4	4,4	n.s.	n.s.	n.s.
Fortement ou plutôt en désaccord (56,5 %)	50,9	38,9	6,6			
Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire						
Fortement ou plutôt d'accord (15,0 %)	60,5	54,1	14,7	30,3	7,9*	3,6*
Fortement ou plutôt en désaccord (85,0 %)	47,0	31,2	3,9	24,5	5,2	1,3*
La fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant						
Fortement ou plutôt d'accord (7,6 %)	59,4	49,1	15,1*	n.s.	n.s.	n.s.
Fortement ou plutôt en désaccord (92,4 %)	48,4	33,2	4,5			
Ensemble de la population à l'étude	**49,1**	**34,7**	**5,6**	**25,4**	**5,6**	**1,7**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

La seconde série d'attitudes documentées par la présente enquête concerne la justification du recours à la punition corporelle en raison du comportement de l'enfant. En 2012 comme en 2004, les attributions maternelles sont associées aux conduites à caractère violent exercées à l'endroit de l'enfant au sein des familles (tableau 4.5). Dans l'ensemble, une minorité de mères québécoises sont d'accord ou fortement d'accord avec le fait de taper l'enfant si son comportement est jugé inadéquat : environ 10 % le sont si l'enfant est désobéissant, 12 % s'il se montre provocant et 14 % si son comportement est violent. Lorsque ces attitudes sont adoptées par les mères, la prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée ainsi que de la violence physique mineure ou sévère est nettement plus élevée (tableau 4.5). Par exemple, on évalue à 64 % la proportion d'enfants qui vivent de multiples épisodes (trois ou plus) d'agression psychologique au cours d'une année lorsque les mères estiment que le recours aux tapes est justifié pour un enfant provocant, comparativement à 47 % des enfants dont les mères désavouent un tel recours. Pour ce qui est de la violence physique mineure, la prévalence annuelle atteint 56 % lorsque les mères jugent acceptable de recourir à la punition corporelle si l'enfant est désobéissant contre 32 % dans le cas contraire. Enfin, les enfants sont plus nombreux en proportion à subir de la violence physique sévère si leur mère croit qu'il est justifié de taper un enfant violent (12 % c. 4,5 %).

Les attributions maternelles sont presque toutes associées à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints. En général, environ 30 % des enfants des mères jugeant acceptable qu'un parent tape un enfant provocant, désobéissant ou violent sont exposés à la violence verbale comparativement au quart des enfants dont les mères sont en désaccord avec ces attitudes prises une à la fois (tableau 4.5). L'opinion sur le fait qu'un parent tape un enfant lorsqu'il est provocant ou désobéissant est également associée à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes de nature psychologique ou physique. Les résultats vont dans le même sens que les précédents, à savoir que les enfants des mères estimant que de tels comportements sont acceptables sont davantage exposés, en proportion, à des conduites violentes entre conjoints.

Tableau 4.5
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon les attributions maternelles, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère	Exposition à des conduites violentes de nature		
				verbale	psychologique	physique
	%					
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est provocant						
Fortement ou plutôt d'accord (12,4 %)	63,7	54,8	14,8	31,2	7,9*	3,5**
Fortement ou plutôt en désaccord (87,6 %)	47,1	32,0	4,3	24,6	5,2	1,4
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est désobéissant						
Fortement ou plutôt d'accord (10,3 %)	58,6	55,9	15,8	31,2	10,6*	4,0**
Fortement ou plutôt en désaccord (89,7 %)	47,9	32,1	4,4	24,7	5,0	1,4
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est violent						
Fortement ou plutôt d'accord (13,9 %)	56,6	48,8	12,2	30,0	n.s.	n.s.
Fortement ou plutôt en désaccord (86,1 %)	47,8	32,2	4,5	24,6		
Ensemble de la population à l'étude	**49,1**	**34,7**	**5,6**	**25,4**	**5,6**	**1,7**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Enfin, en ce qui concerne le niveau de sensibilité maternelle quant aux impacts de la violence mineure envers l'enfant, deux questions sont considérées : la première se rapporte aux blessures physiques subies par l'enfant à la suite de punitions corporelles et la seconde, aux problèmes psychologiques développés par un enfant après qui on a crié ou sacré de façon répétée. Quelle qu'en soit la répartition, ces attitudes sont associées à la violence physique, mineure ou sévère, exercée à l'endroit de l'enfant (tableau 4.6). Pour ce qui est de l'agression psychologique répétée, le lien n'est observé que par rapport aux problèmes psychologiques. Comme dans l'enquête de 2004, il ressort que la prévalence annuelle de la violence physique mineure subie par l'enfant est plus élevée lorsque les mères se montrent moins sensibles aux impacts des conduites à caractère violent envers l'enfant. Ainsi, on estime que 37 % des enfants dont les mères croient que les blessures physiques ne se produisent qu'occasionnellement, rarement ou jamais à la suite de punitions corporelles subissent de la violence physique mineure au cours d'une année contre 31 % quand les mères estiment que cela arrive souvent ou très souvent. Les proportions sont évaluées à 42 % (occasionnellement) contre 33 % (très souvent/souvent) pour ce qui est des problèmes psychologiques résultant de cris ou de sacres répétés.

Il en est de même pour la violence physique sévère : en 2012, les enfants sont proportionnellement plus nombreux à en être victimes si les impacts physiques des punitions corporelles sont considérés par les mères n'arriver qu'à l'occasion ou « rarement/jamais » (respectivement 6 % et 8 % c. 3,7 % pour « très souvent/souvent »). Enfin, lorsque la fréquence des problèmes psychologiques développés à la suite des cris ou sacres répétés adressés à l'enfant est jugée occasionnelle par les mères, la prévalence annuelle de la violence physique sévère s'élève à 8 % comparativement à 5 % si les mères estiment que cela se produit souvent ou très souvent.

En dernier lieu, le niveau de sensibilité des mères face aux impacts de la violence mineure est uniquement lié à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes de nature verbale entre conjoints. Ainsi, la prévalence annuelle est un peu plus élevée lorsque les mères estiment qu'il arrive à l'occasion que des blessures physiques résultent des punitions corporelles administrées par les parents aux enfants (28 % c. 24 %, « souvent/très souvent » et 23 %, « rarement/jamais ») (tableau 4.6). Par contre, les données ne permettent pas de déceler d'association avec la sensibilité aux impacts psychologiques de la violence psychologique envers l'enfant.

Tableau 4.6
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes de nature verbale entre conjoints selon le niveau de sensibilité des mères quant aux impacts de la violence mineure, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère	Exposition à des conduites violentes de nature verbale
		%		
Il arrive que les enfants soient blessés physiquement à la suite de punitions corporelles				
Très souvent/souvent (33,0 %)		31,4	3,7*	24,1[a]
Occasionnellement (42,2 %)	n.s.	36,6[a]	6,0[a]	28,3
Rarement/ jamais (24,8 %)		36,5[a]	7,7[a]	23,5[a]
Il arrive que les enfants développent des problèmes psychologiques quand on crie ou sacre après eux de façon répétée				
Très souvent/souvent (76,5 %)	48,8	32,9[a]	5,0[a]	
Occasionnellement (18,9 %)	54,0	41,7[b]	7,6[b]	n.s.
Rarement/jamais (4,6 %)	38,6	36,4[a,b]	8,2[a,b]	
Ensemble de la population à l'étude	**49,1**	**34,7**	**5,6**	**25,4**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

a, b. Pour une conduite ou une exposition donnée, le même exposant accolé à deux proportions (correspondant aux modalités d'une variable de croisement) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

4.2.2 Caractéristiques des enfants

Deux caractéristiques des enfants, soit le sexe et l'âge, sont associées aux conduites à caractère violent exercées à leur endroit au sein des familles. Comme en 2004, les données indiquent que les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à vivre de l'agression psychologique répétée au cours d'une année (52 % c. 46 %). Pour ce qui est de la violence physique, la prévalence annuelle est évaluée respectivement à 36 % contre 33 % pour la violence physique mineure et à 7 % contre 4,4 % pour la violence physique sévère (tableau 4.7). Ces résultats vont dans le sens de ceux obtenus dans l'enquête de 1999.

Un constat ressort de façon nette en 2012 : les enfants les plus jeunes (6 mois-2 ans) vivent en moins grande proportion des épisodes répétés d'agression psychologique que les enfants des autres groupes d'âge[2] (tableau 4.7). La présente enquête permet de constater que c'est aussi le cas des plus âgés (15-17 ans) par rapport aux enfants dont l'âge se situe entre 3 et 14 ans. L'agression psychologique répétée toucherait donc plus particulièrement trois groupes d'âge : les 3-6 ans (59 %), les 7-10 ans (55 %) et les 11-14 ans (54 %).

Les enfants les plus nombreux, en proportion, à subir de la violence physique mineure au sein de leur famille se retrouvent chez les 3 à 6 ans (55 %) (tableau 4.7). C'est ce même groupe d'âge qui avait été identifié en 1999 et en 2004 comme affichant la prévalence la plus élevée de violence physique mineure. Par ailleurs, les 15-17 ans constituent le groupe le moins touché, en proportion, par la punition corporelle (13 % en 2012), une observation déjà faite en 1999. Enfin, de tous les groupes d'âge, ce sont les enfants âgés de 7 à 10 ans et de 11 à 14 ans qui paraissent subir davantage de la violence physique sévère. D'une part, toute proportion gardée, ils sont significativement plus nombreux que les plus jeunes (7 % pour les deux groupes contre 3,8 %) à être victimes de cette violence; d'autre part, même si les écarts ne sont pas statistiquement significatifs par rapport aux autres groupes d'âge[3], la prévalence annuelle de violence physique sévère tend à être plus élevée chez les enfants âgés de 7 à 14 ans.

Par ailleurs, les données ne permettent pas de déceler une association entre le sexe ou l'âge de l'enfant et son exposition à des conduites violentes entre conjoints.

Tableau 4.7
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent déclarées par les mères selon le sexe et l'âge de l'enfant, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère
	%		
Sexe de l'enfant			
Garçon	51,6	36,3	6,7
Fille	46,4	33,0	4,4
Âge de l'enfant			
6 mois-2 ans	26,0	36,4[a]	3,8*[a]
3-6 ans	58,8[a]	54,7	4,8*[a,b]
7-10 ans	54,8[a]	41,2[a]	7,1[b]
11-14 ans	54,0[a]	25,9	7,0[b]
15-17 ans	43,6	12,7	4,5*[a,b]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

a, b. Pour une conduite donnée, le même exposant accolé à deux proportions ou plus (correspondant aux modalités d'une variable de croisement) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*.

4.2.3 Caractéristiques des mères

4.2.3.1 Niveau de scolarité et statut d'emploi

Deux caractéristiques des mères, soit le niveau de scolarité et le statut d'emploi, sont associées à l'agression psychologique répétée parmi les conduites à caractère violent (figure 4.2). D'une part, environ la moitié des enfants dont les mères ont mené ou terminé des études collégiales ou universitaires (51 %) vivent de multiples épisodes (trois ou plus) d'agression psychologique au cours d'une année, ce qui dépasse la proportion observée (44 %) pour les enfants des mères ayant atteint ou complété un niveau de scolarité égal ou inférieur au secondaire. L'association avait déjà été notée en 2004 et les résultats de la présente enquête vont dans le même sens. À noter qu'à des fins de comparaison avec l'analyse effectuée en 2004, c'est le plus haut niveau de scolarité atteint qui a été utilisé comme variable, sous une forme dichotomique (primaire ou secondaire; collégial ou universitaire), pour les croisements.

2. Le même constat a été fait pour les enfants de 0-2 ans dans les deux enquêtes précédentes, soit pour l'agression psychologique (au moins une fois sur 12 mois) en 1999 et pour l'agression psychologique répétée (trois fois ou plus sur 12 mois) en 2004.

3. En 2004, on notait une différence significative : la prévalence de violence physique sévère chez les 3 à 6 ans (3,9 %) était inférieure à celle se rapportant aux groupes d'âge intermédiaires, soit les 7 à 10 ans (8,0 %) et les 11 à 14 ans (8,1 %).

Figure 4.2
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon le plus haut niveau de scolarité atteint[1] par les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

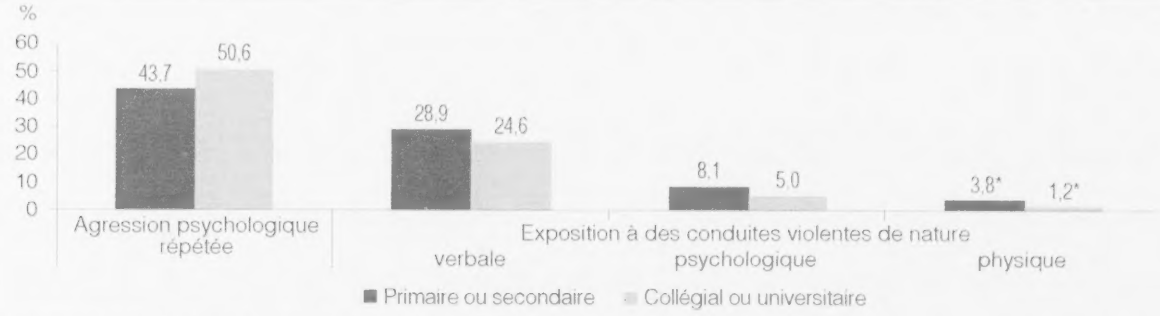

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Le classement dans un niveau de scolarité inclut des études partielles ou terminées.

Source: Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Le niveau de scolarité des mères est également lié à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints. En effet, l'exposition est plus répandue parmi les enfants des mères ayant une scolarité de niveau primaire ou secondaire par rapport à ceux dont les mères ont entrepris ou terminé des études collégiales ou universitaires, lorsqu'il s'agit de violence verbale (29 % c. 25 %), psychologique (8 % c. 5 %) ou physique (3,8 % c. 1,2 %) (figure 4.2). Les résultats montrent donc une tendance contraire à celle observée pour l'agression psychologique répétée.

D'autre part, comme cela a déjà été constaté dans l'enquête de 1999, les enfants des mères qui occupent un emploi rémunéré sont proportionnellement plus nombreux que les autres à vivre des épisodes répétés d'agression psychologique (51 % c. 42 %) (données non présentées).

4.2.3.2 Stress parental

Le stress parental, induit par les exigences reliées au tempérament jugé difficile d'un enfant, est un facteur qui s'impose tant pour la violence familiale que pour l'exposition à des conduites violentes entre conjoints. En effet, l'indice de stress parental est associé à chacune des conduites à caractère violent. Dans tous les cas, la prévalence annuelle estimée en présence d'un niveau élevé de stress parental dépasse celle se rapportant à un niveau faible : 66 % contre 41 % pour l'agression psychologique répétée, 46 % contre 29 % pour la violence physique mineure et 9 % contre 4,0 % pour la violence physique sévère (tableau 4.8). L'analyse des données sur l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints mène aux mêmes constats : les enfants des

Tableau 4.8
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon l'indice de stress parental chez les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère	Exposition à des conduites violentes de nature		
				verbale	psychologique	physique
	%					
Stress parental engendré par le tempérament de l'enfant						
Niveau faible	40,9	29,2	4,0	21,9	4,2	1,2*
Niveau élevé	65,9	45,9	8,8	32,5	8,4	2,8*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source: Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

mères présentant un niveau élevé de stress parental sont plus nombreux en proportion à être exposés à de telles conduites, que la violence soit verbale (33 % c. 22 %), psychologique (8 % c. 4,2 %) ou physique (2,8 % c. 1,2 %).

4.2.3.3 Stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales

Tout comme pour le stress parental, les résultats montrent une association entre le stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales[4] et chacune des conduites à caractère violent ainsi que l'exposition à des conduites violentes entre conjoints, quelle que soit la forme de violence (tableau 4.9).

Environ trois enfants sur cinq (61 %) dont les mères éprouvent un niveau de stress élevé lié à la conciliation de leurs obligations vivent des épisodes répétés d'agression psychologique sur une année, alors qu'une prévalence inférieure (43 %) est notée lorsque le niveau de stress est jugé faible ou moyen. De même, les enfants des mères se situant dans la catégorie élevée de stress sont plus nombreux, en proportion, à subir de la violence physique mineure (41 % c. 31 %) ou de la violence physique sévère (7 % c. 4,6 %).

Les résultats sur l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints vont dans le même sens que les précédents. Les enfants des mères présentant un niveau élevé de stress lié à la conciliation de leurs obligations familiales et extrafamiliales sont davantage exposés en proportion à la violence verbale (33 %) que ceux dont les mères ne ressentent pas un tel niveau de stress (22 %); le même constat peut être fait pour la prévalence annuelle d'exposition à des conduites violentes de nature psychologique (7 % c. 4,8 %) ou physique (2,9 % c. 1,1 %) (tableau 4.9).

4.2.3.4 Consommation d'alcool et de drogues

Les personnes qui obtiennent un score égal ou supérieur à 8 sur l'échelle de l'*Alcohol Use Disorders Identification Test* (AUDIT)[5] sont considérées comme ayant eu des problèmes de consommation d'alcool de niveau moyen à élevé au cours d'une année, aussi qualifiés de « boire dangereux ou nuisible » (sic) (Poulin, 2004) ou de comportement à risque en matière de consommation d'alcool (Kellner, 2005). Cet indicateur est d'abord associé aux conduites à caractère violent envers l'enfant, quelle que soit la forme considérée. Les proportions d'enfants victimes sur une période de 12 mois sont nettement plus élevées lorsque les mères présentent un problème de consommation de niveau moyen à élevé (tableau 4.10). Dans un tel cas, la prévalence de l'agression psychologique répétée atteint près de 74 % contre 48 % pour les enfants des mères dont les problèmes d'alcool sont inexistants ou faibles; en ce qui a trait à la violence physique mineure ou sévère, les taux sont évalués respectivement à 52 % contre 34 % et à 12 % contre 5 %.

Tableau 4.9
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon le niveau de stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales chez les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère	Exposition à des conduites violentes de nature		
				verbale	psychologique	physique
	%					
Stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales						
Niveau faible ou moyen	43,0	31,1	4,6	21,5	4,8	1,1*
Niveau élevé	60,9	41,4	7,4	32,8	7,1	2,9*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

4. Voir l'annexe H pour plus d'information sur la mesure utilisée.
5. Voir l'annexe I pour plus d'information sur la mesure utilisée.

Tableau 4.10
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la consommation d'alcool et de drogues chez les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère	Exposition à des conduites violentes de nature		
				verbale	psychologique	physique
	%					
Consommation d'alcool						
Problèmes absents[1] ou faibles	48,3	34,1	5,4	24,8	n.s.	n.s.
Problèmes moyens à élevés (consommation à risque)	74,4	52,2	11,6*	42,7		
Consommation de drogues						
Aucune consommation	48,1[a]	33,9	5,3[a]	24,8	5,2[a]	1,5
Consommation sans problème	73,6[b]	46,8[a]	10,6*[a]	34,5[a]	7,4**[a,b]	x
Problèmes faibles à élevés	63,0[a,b]	63,7[a]	x	50,1*[a]	20,4**[b]	17,5**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Inclut les mères n'ayant pas consommé d'alcool au cours des 12 mois précédant l'enquête.

a, b. Pour une conduite ou une exposition donnée, le même exposant accolé à deux proportions (correspondant aux modalités d'une variable de croisement) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Les données indiquent que le comportement à risque en matière de consommation d'alcool constitue aussi un facteur à prendre en compte dans l'exposition de l'enfant à des conduites violentes de nature verbale entre conjoints : on estime que 43 % des enfants dont les mères présentent des problèmes d'alcool allant de moyens à élevés sont exposés à cette violence comparativement à 25 % si ces problèmes sont faibles ou inexistants.

L'analyse des données sur la consommation de drogues permet de faire la distinction entre les personnes qui n'en consomment aucune, celles qui en font usage sans déclarer de problème et celles dont la consommation de drogues suscite des problèmes[6] (p. ex., avoir déjà perdu connaissance après avoir pris une drogue ou avoir reçu des critiques de parents ou d'amis à cause de sa consommation de drogues). La consommation de drogues est non seulement associée aux conduites à caractère violent envers l'enfant, mais aussi à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints (tableau 4.10). De façon générale, la prévalence annuelle est plus faible en l'absence de consommation de drogues et plus forte en présence de problèmes liés à cette consommation. Toutefois, compte tenu des petits effectifs, les différences s'avèrent souvent non significatives sur le plan statistique.

En prenant pour exemple l'exposition de l'enfant à des conduites violentes de nature verbale entre conjoints, on constate une différence marquée entre la prévalence annuelle concernant les enfants des mères qui ne font pas usage de drogues et celle se rapportant aux enfants dont les mères présentent une consommation problématique (25 % c. 50 %). De même, alors que respectivement 5 % et 1,5 % des enfants sont exposés à des conduites violentes de nature psychologique ou physique en l'absence de consommation de drogues chez les mères, c'est environ le cinquième des enfants[7] qui sont exposés à ces formes de violence en présence de problèmes relevant d'une telle consommation.

6. Voir l'annexe I pour plus d'information sur la mesure utilisée.

7. Les proportions (respectivement 20 % et 17 %) constituent des données imprécises, fournies à titre indicatif seulement.

4.2.3.5 *Symptômes de dépression*

La présence ou l'absence de symptômes de dépression chez les mères est associée à plusieurs pratiques à l'égard des enfants[8]. En premier lieu, les conduites à caractère violent envers l'enfant sont beaucoup plus répandues au sein des familles en présence de tels symptômes : près des deux tiers (65 %) des enfants des mères présentant des symptômes de modérés à graves vivent des épisodes répétés d'agression psychologique au cours d'une année comparativement à 47 % des autres enfants (tableau 4.11). Dans les mêmes situations problématiques, on estime que 44 % des enfants subissent de la violence physique mineure contre 34 % en l'absence de symptômes de dépression jugés importants chez les mères; la prévalence annuelle est de 10 % contre 5 % pour la violence physique sévère.

Il existe également un lien étroit entre les symptômes de dépression manifestés ou non par les mères et l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints. Les différences sont très nettes entre la prévalence annuelle d'exposition selon qu'il s'agit d'enfants dont les mères présentent des symptômes de dépression de niveau modéré à grave ou d'enfants dont les mères ne sont pas touchées par de tels problèmes. Ainsi, environ 42 % des enfants vivant la première situation sont exposés à des conduites violentes de nature verbale par rapport à 23 % des enfants se trouvant dans le second cas (tableau 4.11). Les mêmes constats, à savoir une prévalence plus élevée en présence de symptômes de dépression jugés importants chez les mères, peuvent être faits pour l'exposition de l'enfant à de la violence psychologique (12 % c. 4,7 %) ou physique (4,9 % c. 1,2 %).

4.2.4 Caractéristiques de la famille et du ménage

4.2.4.1 *Type de famille*

Le type de famille, tel que déclaré par les mères, est lié uniquement à la violence physique mineure envers l'enfant parmi les conduites à caractère violent, mais il est associé à son exposition à des conduites violentes entre conjoints, qu'elles soient de nature verbale, psychologique ou physique (tableau 4.12). De fait, les données indiquent que la prévalence annuelle de violence physique mineure est plus élevée au sein des familles biparentales (37 %) que chez les familles monoparentales (29 %) ou recomposées (27 %). Par contre, l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints paraît moins répandue dans ce type de famille. Ainsi, les enfants sont proportionnellement plus exposés à la violence psychologique dans les familles monoparentales (8 %) et recomposées (10 %) que dans les familles biparentales (4,7 %); il semble en être de même pour l'exposition à des conduites violentes de nature physique dans les familles monoparentales (3,2 %) par rapport aux familles biparentales (1,4 %). Pour ce qui est de l'exposition à la violence verbale, les données ne permettent pas de détecter des écarts significatifs par rapport aux familles biparentales, mais la prévalence observée tend à être plus élevée dans les familles recomposées (31 %).

Tableau 4.11
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon les symptômes de dépression chez les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère	Exposition à des conduites violentes de nature		
				verbale	psychologique	physique
	%					
Symptômes de dépression						
Symptômes absents ou légers	47,4	33,8	5,0	23,5	4,7	1,2*
Symptômes modérés à graves	64,6	43,6	10,1	41,7	12,2	4,9*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

8. Voir l'annexe I pour plus d'information sur la mesure utilisée.

Tableau 4.12
Prévalence annuelle de la violence physique mineure et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon le type de famille déclaré par les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Violence physique mineure	Exposition à des conduites violentes de nature		
		verbale	psycho-logique	physique
	%			
Type de famille[1]				
Monoparentale	29,0[a]	28,1[a]	8,1[a]	3,2*[a]
Biparentale	36,8	24,6[a]	4,7	1,4*[a]
Recomposée	27,2[b]	30,6[a]	9,7*[a]	2,2*[a,b]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. La catégorie « Autre » a été retirée, car elle contenait seulement des données confidentielles.

a, b. Pour une conduite ou une exposition donnée, le même exposant accolé à deux proportions ou plus (correspondant aux modalités d'une variable de croisement) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Tableau 4.13
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée et de la violence physique mineure selon le nombre d'enfants mineurs déclaré par les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure
	%	
Nombre d'enfants mineurs dans le ménage		
1 enfant	39,5	26,4
2 enfants	50,9[a]	35,8[a]
3 enfants ou plus	53,2[a]	39,0[a]

a. Pour une conduite donnée, le même exposant accolé à deux proportions (correspondant aux modalités d'une variable de croisement) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

4.2.4.2 Nombre d'enfants mineurs

L'analyse des données sur le nombre d'enfants mineurs dans le ménage montre que l'agression psychologique répétée et la violence physique mineure sont les seules pratiques à l'égard de l'enfant au sein des familles pour lesquelles une association est décelée. Comme les résultats de 2004 l'ont déjà indiqué, les enfants uniques sont nettement moins nombreux en proportion à subir l'une de ces conduites à caractère violent que les enfants membres de ménages en comptant deux ou plus (tableau 4.13). Ainsi, l'agression psychologique répétée touche environ 39 % des enfants dans les ménages à enfant unique, mais autour de la moitié lorsqu'il y a deux enfants mineurs (51 %), ou trois ou plus (53 %). De même, un peu plus du quart (26 %) des enfants sont victimes de violence physique mineure quand ils sont les seuls enfants à faire partie du ménage comparativement à 36 % dans les ménages avec deux enfants et à 39 %, dans ceux de trois enfants ou plus.

4.2.5 Caractéristiques socioéconomiques

4.2.5.1 Soutien social

La quasi-totalité des mères québécoises (95 %) considèrent que leur vie sociale est plutôt ou très satisfaisante, environ 4,5 % d'entre elles la jugeant plutôt ou très insatisfaisante (données non présentées). Les enfants des mères qui se disent plutôt ou très satisfaites de leur vie sociale sont proportionnellement moins nombreux à vivre de l'agression psychologique répétée au cours d'une année : environ 48 % contre 70 % des enfants des mères plutôt ou très insatisfaites (tableau 4.14). Le constat est semblable pour ce qui est de la violence physique mineure (34 % c. 53 %) et de la violence physique sévère (5 % c. 15 %). De même, l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints est moins répandue chez les enfants ayant des mères satisfaites de leur vie sociale : près de 24 % contre 48 % pour la violence verbale et 5 % contre 10 % pour la violence psychologique.

Tableau 4.14
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la satisfaction quant à leur vie sociale et la perception du soutien social chez les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère	Exposition à des conduites violentes de nature		
				verbale	psychologique	physique
	%					
Satisfaction quant à sa vie sociale						
Plutôt ou très satisfaites	48,2	33,9	5,2	24,3	5,4	n.s.
Plutôt ou très insatisfaites	69,5	52,8	14,9*	47,6	9,7*	
Soutien social						
Niveau faible	n.s.	n.s.	9,7	30,0	9,0	3,1*
Niveau élevé			4,7	24,5	4,8	1,4

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

L'indice de soutien social permet d'évaluer le niveau d'aide tangible et matérielle reçu par les mères[9]. Alors que les données de 2004 permettaient de déceler une association entre cet indice et les trois formes de conduites à caractère volent, l'enquête de 2012 détecte seulement un lien statistique avec la violence physique sévère. Plus précisément, les enfants dont les mères se situent au niveau faible de l'indice sont plus souvent victimes (en proportion) de cette forme de violence familiale que les autres (10 % c. 4,7 %) (tableau 4.14). Par ailleurs, le soutien social est lié à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, quelle que soit la forme de violence. Lorsque les mères disposent d'un faible soutien social, les enfants sont proportionnellement plus nombreux à être exposés à de la violence verbale (30 % c. 24 %), psychologique (9 % c. 4,8 %) ou physique (3,1 % c. 1,4 %).

4.2.5.2 Perception de sa situation économique

Parmi les conduites à caractère violent, c'est seulement à l'agression psychologique répétée qu'est associée significativement la perception de leur situation économique par les mères. Les enfants des mères se considérant comme pauvres ou très pauvres vivent en plus forte proportion (56 %) trois épisodes ou plus d'agression psychologique sur une année que ceux dont les mères estiment être à l'aise financièrement ou disposer d'un revenu suffisant (49 %) (figure 4.3). Dans les deux enquêtes précédentes, la perception des mères était liée uniquement à la violence physique sévère, les enfants des mères se percevant pauvres ou très pauvres étant proportionnellement plus nombreux à subir cette forme de violence que ceux dont les mères se considéraient à l'aise ou ayant un revenu suffisant. Les données de 2012 montrent une tendance semblable, mais elles ne permettent pas de déceler de lien statistique entre la perception de sa situation économique chez les mères et la violence physique sévère envers l'enfant.

Figure 4.3
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée et de l'exposition à des conduites violentes de nature psychologique entre conjoints selon la perception de leur situation économique par les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

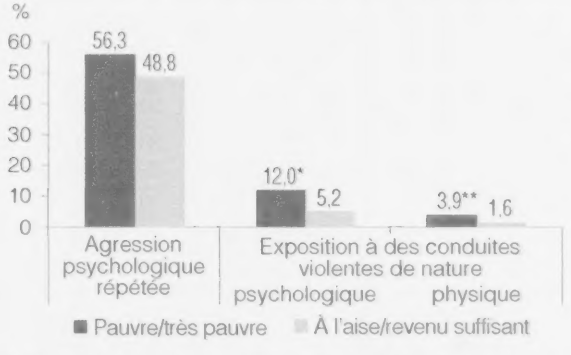

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

9. Voir le glossaire pour la définition de la perception du soutien social.

La perception de leur situation économique par les mères est aussi associée à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, de nature psychologique et physique (figure 4.3). Il en ressort que les enfants des mères se considérant pauvres ou très pauvres sont plus nombreux (en proportion) à être exposés que les autres enfants.

4.2.5.3 *Indice de revenu du ménage*

L'indice de revenu du ménage a été calculé en tenant compte du seuil de faible revenu avant impôt et du nombre de personnes dans le ménage[10]. Les résultats de l'enquête de 2012 montrent que l'indice, fondé sur les déclarations des mères, est associé à plusieurs pratiques envers l'enfant, soit la violence physique (mineure ou sévère) et l'exposition à des conduites violentes entre conjoints.

Selon la présente enquête, les enfants vivant dans un ménage dont le revenu annuel est faible sont proportionnellement plus nombreux à subir de la violence physique au cours d'une année que ceux faisant partie d'un ménage à revenu moyen ou élevé : près de 41 % contre 33 % pour la violence physique mineure et environ 9 % contre 4,6 % pour la violence physique sévère (figure 4.4).

Selon la présente enquête, l'exposition de l'enfant à des conduites violentes de nature verbale entre conjoints est un peu plus répandue, en proportion, parmi les enfants membres d'un ménage à faible revenu (30 % c. 24 %, revenu moyen à élevé) (figure 4.4). Les résultats vont dans le même sens pour l'exposition à la violence psychologique (9 % c. 4,4 %) ou physique (3,9 % c. 1,0 %).

4.2.5.4 *Indice de défavorisation matérielle et sociale*

La distribution de l'indice de défavorisation matérielle et sociale va du quintile 1 correspondant aux personnes vivant dans un milieu très favorisé au quintile 5 se rapportant aux personnes résidant dans un environnement très défavorisé[11]. Selon l'enquête de 2012, l'indice est uniquement associé à l'agression psychologique répétée.

La prévalence annuelle d'agression psychologique répétée est plus élevée pour les enfants se situant dans le premier quintile, le plus favorisé, que pour ceux se trouvant dans les deux derniers quintiles, considérés défavorisés. Ainsi, plus de la moitié (53 %) des enfants du quintile 1 vivent à répétition des épisodes d'agression psychologique au cours d'une année comparativement à 44 % des enfants classés dans le quintile 4 et 47 % de ceux situés dans le quintile 5 (données non présentées).

Figure 4.4
Prévalence annuelle de la violence physique envers l'enfant et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon l'indice de revenu du ménage déclaré par les mères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

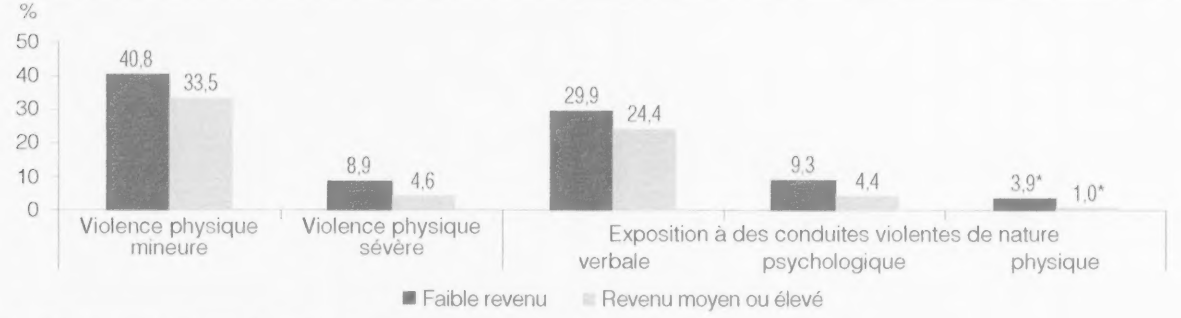

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

10. Voir le glossaire pour la définition de l'indice de revenu du ménage, dont le calcul diffère par rapport à celui de 2004.
11. Voir le glossaire pour la définition de l'indice.

4.3 Facteurs associés aux conduites à caractère négligent

4.3.1 Attitudes parentales

Les attitudes à l'égard de la discipline, les attributions et la sensibilité maternelles quant aux impacts de la violence mineure sont statistiquement associées aux conduites à caractère négligent envers les enfants âgés de 10 à 15 ans seulement. Dans tous les cas d'association, la prévalence annuelle est plus élevée lorsque les mères sont fortement ou plutôt d'accord avec l'énoncé (tableau 4.15). Ainsi, chez les 10-15 ans, 32 % des enfants font l'objet d'au moins une conduite négligente au cours d'une année lorsque les mères jugent nécessaire d'avoir une loi permettant d'utiliser la force pour corriger un enfant comparativement à 17 % des enfants dont les mères ne partagent pas cet avis. Dans des proportions semblables, les enfants des mères jugeant que certains enfants ont besoin d'être tapés pour apprendre à bien se conduire sont plus nombreux à vivre des situations de négligence que les autres (29 % c. 17 %). Aussi, on constate que 30 % des enfants dont les mères considèrent que la fessée est une méthode d'éducation efficace sont l'objet de conduites à caractère négligent contre 17 % des enfants des mères en désaccord avec l'énoncé.

En ce qui concerne les attributions parentales, un peu plus du tiers (34 %) des enfants de 10-15 ans dont les mères jugent acceptable qu'un parent donne des tapes à un enfant désobéissant sont touchés par des conduites à caractère négligent au sein de leur famille; la proportion est plus faible (17 %) chez ceux dont les mères désavouent ce comportement (tableau 4.15).

Enfin, le niveau de sensibilité maternelle quant aux impacts de la violence mineure présente une relation significative avec les conduites à caractère négligent envers les enfants âgés de 10 à 15 ans. La proportion des enfants touchés par ces conduites tend à être plus faible (17 %) lorsque les mères pensent que des problèmes psychologiques peuvent souvent ou très souvent faire suite à des épisodes répétés d'agression psychologique à l'égard d'un enfant comparativement à celles obtenues lorsqu'elles estiment que cela arrive occasionnellement (24 %) ou encore rarement, voire jamais (27 %) (tableau 4.15).

Tableau 4.15
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 10-15 ans selon les attitudes, les attributions et la sensibilité maternelles, Québec, 2012

	Conduites envers les 10-15 ans
	%
Attitudes à l'égard de la discipline	
Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant	
Fortement ou plutôt d'accord (11,6 %)	32,2
Fortement ou plutôt en désaccord (88,4 %)	17,2
Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire	
Fortement ou plutôt d'accord (15,0 %)	29,3
Fortement ou plutôt en désaccord (85,0 %)	17,2
La fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant	
Fortement ou plutôt d'accord (7,6 %)	29,6*
Fortement ou plutôt en désaccord (92,4 %)	17,0
Attributions maternelles	
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est désobéissant	
Fortement ou plutôt d'accord (10,3 %)	34,3
Fortement ou plutôt en désaccord (89,7 %)	16,8
Niveau de sensibilité quant aux impacts de la violence mineure sur les enfants	
Il arrive que les enfants développent des problèmes psychologiques quand on crie ou sacre après eux de façon répétée	
Très souvent/souvent (76,5 %)	17,2[a]
Occasionnellement (18,9 %)	23,7[a]
Rarement/jamais (4,6 %)	27,4*[a]
Ensemble de la population à l'étude	**19,0**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

a. Pour une affirmation donnée, le même exposant accolé à deux proportions ou plus (correspondant aux modalités de la variable de croisement) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

4.3.2 Caractéristiques des enfants et des mères

Les résultats montrent d'abord une association entre le sexe de l'enfant et les conduites à caractère négligent envers les 10-15 ans telles que rapportées par les mères. Ainsi, davantage de filles (22 %) que de garçons (16 %) de ces âges subissent au moins une conduite de ce type au cours d'une année (données non présentées).

Pour plusieurs caractéristiques des mères, l'enquête ne permet pas de détecter de liens statistiques avec les conduites à caractère négligent, quel que soit le groupe d'âge considéré. C'est le cas du niveau de scolarité, de la satisfaction quant à sa vie sociale et du stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales.

Parmi les conduites à caractère négligent, seules celles touchant les enfants âgés de 6 mois à 4 ans montrent une association statistique avec l'indice de stress parental : environ le tiers (33 %) des enfants dont les mères subissent un niveau de stress élevé sont victimes de telles conduites comparativement au quart (25 %) de ceux dont les mères se situent au niveau faible de l'indice de stress (tableau 4.16).

La présence d'un comportement à risque en matière de consommation d'alcool entre également en jeu pour ce qui est des conduites à caractère négligent envers les très jeunes enfants (6 mois à 4 ans) : la prévalence annuelle s'élève à 57 % dans les cas de problèmes de niveau moyen à élevé chez les mères comparativement à près de 27 % dans les autres cas (tableau 4.17). Même s'il n'y a pas de lien statistique détecté, la tendance est la même pour les conduites à caractère négligent à l'endroit des enfants âgés de 5 à 9 ans, soit ceux auxquels s'appliquent les questions sur l'assiduité à l'école et l'aide aux travaux scolaires. La consommation de drogues est aussi associée aux conduites à caractère négligent envers les enfants des groupes d'âge plus

Tableau 4.16
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois-4 ans et de 10-15 ans selon l'indice de stress parental et les symptômes de dépression déclarés par les mères, Québec, 2012

	Conduites envers les	
	6 mois-4 ans	10-15 ans
	%	
Stress engendré par le tempérament de l'enfant		
Niveau faible	25,4	n.s.
Niveau élevé	33,2	
Symptômes de dépression		
Symptômes absents ou légers	26,6	17,5
Symptômes modérés à graves	38,6	29,1

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Tableau 4.17
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois-4 ans et de 5-9 ans selon la consommation d'alcool et de drogues chez les mères, Québec, 2012

	Conduites envers les	
	6 mois-4 ans	5-9 ans[1]
	%	
Consommation d'alcool		
Problèmes absents[2] ou faibles	26,7	n.s.
Problèmes moyens à élevés (consommation à risque)	56,6	
Consommation de drogues		
Aucune consommation	26,8[a]	30,0
Consommation sans problème	50,0[b]	64,3[a]
Problèmes faibles à élevés	42,4**[a,b]	71,8*[a]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Exclut les enfants de 5 à 9 ans auxquels les questions Q39a (Aider l'enfant à faire ses travaux scolaires) et Q41a (S'assurer que l'enfant va à l'école) ne s'appliquent pas (voir l'annexe I).

2. Inclut les mères n'ayant pas consommé d'alcool au cours des 12 mois précédant l'enquête.

a, b. : Pour un groupe d'âge donné, le même exposant accolé à deux proportions (correspondant aux modalités d'une variable de croisement) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

jeunes (tableau 4.17). Parmi le groupe des 6 mois à 4 ans, il existe une nette différence entre les enfants des mères qui ne font pas usage de drogues et ceux dont les mères consomment sans manifester de problèmes liés à cette consommation, les premiers étant nettement moins nombreux en proportion à subir de la négligence que les seconds (27 % c. 50 %). Dans le groupe des 5 à 9 ans, les enfants de mères non consommatrices de drogues se différencient de ceux dont les mères éprouvent des problèmes à la suite de leur consommation par une prévalence nettement moins élevée en ce qui a trait aux conduites à caractère négligent (30 % c. 72 %).

Enfin, les conduites à caractère négligent touchent davantage d'enfants, en proportion, lorsque les mères manifestent des symptômes de dépression allant de modérés à graves. Ce constat concerne les très jeunes enfants (6 mois-4 ans) et les plus âgés (10-15 ans). Plus précisément, dans le groupe des 6 mois-4 ans, près de 4 enfants sur 10 (39 %) sont l'objet d'au moins un comportement négligent en présence de symptômes jugés importants contre 27 % en leur absence; dans celui des 10-15 ans, les proportions estimées sont de 29 % contre 17 % (tableau 4.16). Même si aucune association statistique n'est décelée pour les 5-9 ans, la tendance reste la même (respectivement 39 % et 31 %) (données non présentées).

4.3.3 Caractéristiques familiales et socioéconomiques

Les conduites à caractère négligent envers les très jeunes enfants (6 mois-4 ans) se manifestent davantage (en proportion) au sein des familles monoparentales (39 %) que biparentales (27 %) (données non présentées). Aucune association n'est décelée entre le nombre d'enfants mineurs dans les ménages et les conduites parentales à caractère négligent. D'autre part, la perception du soutien social chez les mères est significativement liée aux conduites à caractère négligent envers les 10-15 ans. Lorsque le niveau de soutien social est faible, la prévalence annuelle de telles conduites se situe à plus du quart des jeunes (27 %), tandis qu'elle ne dépasse pas le cinquième (17 %) lorsque le niveau est élevé (tableau 4.18).

Les résultats de l'enquête de 2012 montrent que la proportion de jeunes de 10 à 15 ans touchés par des conduites à caractère négligent sur une période de 12 mois est plus élevée lorsque les mères se perçoivent pauvres ou très pauvres (29 % c. 18 % des enfants des mères estimant être à l'aise financièrement ou disposer d'un revenu suffisant) (tableau 4.18). Les résultats montrent aussi que l'indice de revenu du ménage est associé aux conduites à caractère négligent envers les enfants âgés de 10 à 15 ans. La prévalence annuelle est en effet plus élevée lorsque ces enfants vivent dans un ménage à faible revenu (26 % c. 16 %, revenu élevé).

Des résultats semblables sont obtenus par rapport à l'association entre l'indice de défavorisation matérielle et sociale et les conduites à caractère négligent envers les enfants âgés entre 10 et 15 ans. Dans ce cas, la prévalence de ces conduites est moins élevée lorsque les jeunes habitent dans un environnement plus favorisé (tableau 4.18). De fait, moins du cinquième des enfants classés dans les deux premiers quintiles (respectivement 18 % et 14 %) sont touchés par des comportements négligents au sein de leur famille comparativement à 27 % des enfants du quintile 5 (très défavorisé).

Tableau 4.18
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 10-15 ans selon certaines caractéristiques socioéconomiques chez les mères, Québec, 2012

	Conduites envers les 10-15 ans
	%
Soutien social	
Niveau faible	27,4
Niveau élevé	17,0
Perception de sa situation économique	
Pauvre/très pauvre	29,0*
À l'aise/revenu suffisant	17,8
Indice de revenu du ménage	
Faible revenu	26,2
Revenu moyen ou élevé	16,1
Indice de défavorisation matérielle et sociale	
Quintile 1 (très favorisé)	17,9[a,b]
Quintile 2	14,0*[a]
Quintile 3	17,7[a,b]
Quintile 4	22,1*[b,c]
Quintile 5 (très défavorisé)	27,3[c]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

a, b, c. Pour une variable de croisement donnée, le même exposant accolé à deux proportions ou plus (correspondant aux modalités de la variable) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012 : Les attitudes parentales et les pratiques familiales*.

5 FACTEURS ASSOCIÉS AUX PRATIQUES À L'ÉGARD DES ENFANTS : LE POINT DE VUE DES PÈRES

Ce chapitre présente les résultats obtenus à partir de l'information recueillie auprès des pères. Sa structure suit celle du chapitre précédent sur le point de vue des mères : après le profil des pères, deux grandes sections décrivent, en premier lieu, les facteurs associés aux conduites à caractère violent à l'égard de l'enfant et à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints au sein des familles et, en second lieu, les facteurs associés aux conduites à caractère négligent envers l'enfant.

Il importe de rappeler que, dans ce chapitre sur le point de vue des pères, les prévalences des pratiques à l'égard des enfants sont utilisées uniquement dans le but d'analyser les liens avec les variables individuelles, familiales et socioéconomiques retenues dans l'enquête de 2012. En outre, pour les pères comme pour les mères, ces pratiques ne concernent pas exclusivement la personne répondante, mais aussi tout autre adulte du ménage dans le cas des conduites à caractère violent ou négligent envers l'enfant et l'autre parent (ou conjoint, conjointe ou ex-conjoint, ex-conjointe) pour ce qui est de l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints au sein des familles. Enfin, l'évolution des attitudes paternelles à l'égard de la discipline a été mesurée par rapport à l'enquête de 2004 seulement, étant donné que l'information n'a pas été recueillie auprès des pères en 1999.

5.1 Profil des pères

La population des pères québécois représentés dans l'enquête de 2012 se compose en premier lieu d'hommes âgés de 35 à 44 ans (43 %) et en second lieu, de ceux âgés de 45 ans et plus (36 %) (tableau 5.1); les moins de 35 ans constituent environ le cinquième (21 %) de l'ensemble (donnée non présentée). Près de sept pères sur dix détiennent un diplôme d'études collégiales (34 %) ou universitaires (35 %), alors que 20 % ont obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) et environ 9 % n'ont pas atteint ou terminé les études de ce dernier niveau de scolarité. Un peu plus de 90 % des pères occupaient un emploi rémunéré au moment de l'enquête.

Selon les déclarations des pères, la grande majorité des enfants (83 %) vivent dans une famille biparentale et une minorité (10 %), dans une famille recomposée (tableau 5.1). On retrouve 7 % des enfants qui font partie d'une famille monoparentale. Comme l'ont également rapporté les mères, les ménages de quatre personnes sont les plus nombreux en proportion (45 %), suivis par ceux de trois personnes (28 %). Environ le quart des ménages (26 %) sont composés de cinq personnes ou plus (donnée non présentée), tandis qu'à peine 1,8 % des ménages comprennent seulement le père et son enfant (ménages de deux personnes). La plupart des ménages comptent un ou deux enfants mineurs (respectivement 39 % et 42 %) et près du cinquième (19 %), trois enfants ou plus.

Les filles et les garçons sont représentés dans des proportions respectives de 49 % et 51 % parmi les enfants auxquels les pères font référence dans l'enquête (données non présentées). Trois groupes d'âge constituent chacun un peu plus du cinquième de l'ensemble, soit les 3 à 6 ans (23 %), les 7 à 10 ans (22 %) et les 11 à 14 ans (22 %) (données non présentées). Les deux groupes situés aux extrémités de la distribution selon l'âge sont légèrement moins nombreux en proportion : environ 15 % pour les enfants âgés de 6 mois à 2 ans et 18 % pour ceux de 15 à 17 ans (données non présentées).

La majorité des pères (62 %) sont membres d'un ménage qui bénéficie d'un revenu brut annuel de 75 000 $ ou plus (tableau 5.1). Près de 10 % vivent dans un ménage dont le revenu se situe entre 25 000 $ et 45 000 $ par année, et autour de 4,0 % subsistent avec un revenu inférieur à 25 000 $. Selon l'indice de revenu du ménage, on estime à 13 % la proportion des pères qui font partie d'un ménage disposant d'un faible revenu annuel (donnée non présentée).

Tableau 5.1
Caractéristiques de la population des pères représentés dans l'enquête, Québec, 2012

Caractéristiques de la personne	%	Caractéristiques de la famille ou du ménage	%
Groupe d'âge		**Type de famille**	
Moins de 25 ans	0,6**	Monoparentale	6,8
25-34 ans	20,5	Biparentale	82,8
35-44 ans	43,2	Recomposée	10,2
45 ans et plus	35,6	Autre	x
Plus haut niveau de scolarité[1]		**Nombre de personnes dans le ménage**	
Niveau inférieur au DES	9,3	2 personnes	1,8*
Diplôme d'études secondaires (DES)	20,3	3 personnes	27,5
Diplôme d'études collégiales	34,2	4 personnes	44,8
Diplôme d'études universitaires	35,4	5 personnes	19,5
Autre	0,8**	6 personnes ou plus	6,3
Statut d'emploi		**Nombre d'enfants mineurs dans le ménage**	
Emploi rémunéré	91,4	1 enfant	38,6
Sans emploi	8,6	2 enfants	42,3
		3 enfants ou plus	19,1
		Revenu annuel du ménage[2]	
		Moins de 25 000 $	4,0*
		25 000 $-44 999 $	9,7
		45 000 $-74 999 $	24,6
		75 000 $ ou plus	61,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Études terminées pour les niveaux secondaire, collégial et universitaire.

2. Revenu brut (avant impôts et retenues) incluant le revenu de tous les membres du ménage.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

5.2 Facteurs associés aux conduites à caractère violent et à l'exposition à des conduites violentes entre conjoints

5.2.1 Attitudes parentales

5.2.1.1 Évolution des attitudes, attributions et sensibilité paternelles

Depuis la dernière enquête, en 2004, les attitudes des pères à l'égard de la discipline ont connu plusieurs changements. La comparaison avec les résultats de 2012 montre en effet que la proportion des pères en accord (fortement ou plutôt) avec les opinions émises a diminué pour quatre des cinq attitudes considérées. Ainsi, même si près de huit pères sur dix (79 %) croient que les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants, ils sont proportionnellement un peu moins nombreux à le penser qu'en 2004 (83 %) (tableau 5.2). De même, la proportion des pères qui approuvent l'administration de tapes aux enfants « qui en ont besoin » est passée de 34 % à 23 % et celle des pères qui estiment qu'il faut une loi permettant de corriger un enfant en utilisant la force, de 20 % à 15 %. En outre, environ 12 % des pères pensent que la fessée est une méthode efficace d'éducation comparativement à 16 % il y a huit ans. Par contre, aucune différence significative n'est décelée par rapport au comportement des parents qui donnent des tapes à leurs enfants : quelque deux pères sur cinq (41 % en 2004 et 43 % en 2012) considèrent que les parents ont tort d'agir ainsi.

Tableau 5.2
Attitudes paternelles à l'égard de la discipline, Québec, 2004 et 2012

	2004	2012
	%	
Les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants.	82,8	79,0
Les parents qui donnent des tapes ont tort.	40,8[a]	43,3[a]
Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire.	33,8	22,6
Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant	19,6	14,9
La fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant	16,3	11,9

a. Pour un énoncé donné, le même exposant accolé à deux proportions (correspondant aux années d'enquête) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Sources : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004 et 2012*.

L'évolution des attributions paternelles va dans le même sens que celle des attitudes à l'égard de la discipline : en 2012, les pères approuvent la justification du recours à la punition corporelle par le comportement de l'enfant dans une proportion plus restreinte qu'auparavant (figure 5.1). En 2004, environ 31 % des pères jugeaient acceptable de taper un enfant provocant, alors que 18 % sont d'accord avec cette attitude dans la présente enquête. La diminution est aussi notable pour ce qui est d'approuver le fait de taper un enfant désobéissant (25 % c. 15 %) ou violent (35 % c. 22 %).

Le niveau de sensibilité des pères quant aux impacts de la violence mineure diffère selon qu'il s'agit de violence physique mineure ou d'agression psychologique répétée : il en est de même pour son évolution d'une enquête à l'autre. Si près de 31 % des pères croyaient en 2004 que les enfants souffrent souvent ou très souvent de blessures physiques à la suite de punitions corporelles, la proportion baisse à 23 % en 2012 (tableau 5.3). Par contre, davantage de pères (en proportion) sont d'avis que le développement de problèmes psychologiques chez l'enfant peut souvent ou très souvent résulter d'épisodes répétés d'agression psychologique, soit 65 % contre 60 % en 2004.

Figure 5.1
Attributions paternelles relatives à l'enfant, Québec, 2004 et 2012

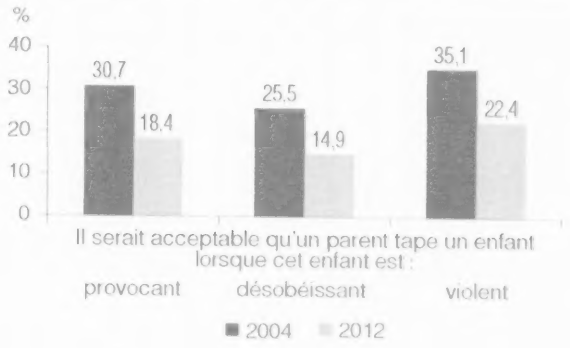

Sources : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004 et 2012*.

Tableau 5.3
Niveau de sensibilité des pères quant aux impacts de la violence mineure sur les enfants, Québec, 2004 et 2012

	2004	2012
	%	
Il arrive souvent ou très souvent que les enfants soient blessés physiquement à la suite de punitions corporelles.	30,8	23,1
Il arrive souvent ou très souvent que les enfants développent des problèmes psychologiques quand on crie ou sacre après eux de façon répétée.	60,0	65,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004 et 2012*.

5.2.1.2 Comparaison des attitudes paternelles et maternelles

L'enquête de 2012, comme celle de 2004, rend compte de certaines attitudes semblables chez les pères et les mères à l'égard de la discipline. D'une part, la très grande majorité d'entre eux (79 % des pères et 81 % des mères) pensent qu'en général, les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants (tableau 5.4). D'autre part, les pères autant que les mères sont partagés en ce qui a trait au recours aux tapes dans l'éducation des enfants : si environ 43 % des pères et 44 % des mères croient que les parents ont tort de taper leurs enfants, il reste que près des trois cinquièmes pensent le contraire.

Toute proportion gardée, les pères semblent être plus favorables que les mères à l'usage de punitions corporelles, qu'ils soient pour l'existence d'une loi permettant de se servir de la force afin de corriger un enfant (15 % c. 12 %), l'efficacité de la fessée dans l'éducation des enfants (12 % c. 8 %) ou l'administration de tapes aux enfants « qui en ont besoin » (23 % c. 15 %) (tableau 5.4). De la même façon, davantage de pères que de mères, en proportion, justifient le recours éventuel aux tapes par le comportement de l'enfant, lorsque celui-ci est provocant (18 % c. 12 %), désobéissant (15 % c. 10 %) ou violent (22 % c. 14 %).

Que les attitudes paternelles et maternelles soient proches ou distantes, elles suivent une évolution semblable entre les enquêtes de 2004 et de 2012 – à une exception près – vers une baisse des proportions de pères ou de mères approuvant le recours à la punition corporelle ou justifiant ce recours par le tempérament de l'enfant. L'opinion des pères et des mères sur la discipline « trop molle » exercée par les parents du Québec envers leurs enfants a toutefois évolué différemment : les pères sont proportionnellement moins nombreux en 2012 qu'en 2004 (79 % c. 83 %) à appuyer cette opinion, alors que les mères ne le sont pas moins (81 % et 80 %) et le sont même un peu plus qu'en 1999 (77 %).

Les résultats de l'enquête de 2012 sur le niveau de sensibilité des pères et des mères quant aux impacts de la violence mineure mènent à une analyse semblable à celle tirée de l'enquête de 2004. En effet, les pères se montrent proportionnellement moins nombreux que les mères à estimer que ces impacts se produisent fréquemment. La proportion des mères qui jugent que les enfants soumis à la punition corporelle sont souvent ou très souvent blessés reste supérieure à celle des pères (33 % c. 23 %) (tableau 5.4), même si, depuis 2004, une proportion moindre de mères et de pères sont de cet avis. Par ailleurs, autour des trois quarts des mères (76 %)

Tableau 5.4
Attitudes à l'égard de la discipline, attributions parentales et niveau de sensibilité quant aux impacts de la violence mineure chez les mères et les pères, Québec, 2012

	Mères	Pères
	%	
Attitudes à l'égard de la discipline		
Les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants	80.5[a]	79.0[a]
Les parents qui donnent des tapes ont tort	43.5[a]	43.3[a]
Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire	15.0	22.6
Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant	11.6	14.9
La fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant	7.6	11.9
Attributions parentales		
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est provocant	12.4	18.4
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est désobéissant	10.3	14.9
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est violent	13.9	22.4
Niveau de sensibilité quant aux impacts de la violence mineure sur les enfants		
Il arrive souvent ou très souvent que les enfants soient blessés physiquement à la suite de punitions corporelles	33.0	23.1
Il arrive souvent ou très souvent que les enfants développent des problèmes psychologiques quand on crie ou sacre après eux de façon répétée	76.5	65.4

a. Pour un énoncé donné, le même exposant accolé à deux proportions (correspondant aux années d'enquête) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*.

contre environ les deux tiers des pères (65 %) pensent que crier ou sacrer à répétition après un enfant peut entraîner souvent ou très souvent le développement de problèmes psychologiques chez lui. À la différence des pères qui partagent cette idée en plus forte proportion qu'en 2004, la proportion des mères n'a pas varié significativement entre les deux enquêtes, après avoir augmenté entre 1999 et 2004 (voir le tableau 4.3).

5.2.1.3 *Association des attitudes, attributions et sensibilité paternelles avec les conduites à caractère violent et l'exposition à des conduites violentes entre conjoints*

Comme l'analyse des résultats de l'enquête de 2004 l'a fait ressortir, les attitudes paternelles à l'égard de la discipline sont surtout associées à la violence physique. En 2012, pour chacune des attitudes considérées, on note une prévalence annuelle de violence physique mineure plus élevée lorsque les pères endossent des opinions favorables à la punition corporelle (tableau 5.5). Par exemple, les enfants des pères estimant que certains enfants ont besoin de tapes ou que la fessée est une méthode d'éducation efficace sont proportionnellement plus nombreux que les autres à vivre des épisodes de violence physique mineure au cours d'une année (respectivement 53 % c. 31 % et 45 % c. 35 %).

Deux associations sont notées entre les attitudes paternelles et la violence physique sévère. Comme pour la violence physique mineure, la prévalence annuelle de violence physique sévère est plus élevée lorsque les pères croient que certains enfants ont besoin d'être tapés pour apprendre à bien se conduire (7 % c. 4,1 %). De plus, les enfants des pères qui pensent qu'une loi permettant l'usage de la force pour corriger un enfant est nécessaire subissent en plus forte proportion non seulement de la violence physique mineure (45 % c. 34 %), mais aussi de la violence physique sévère (11 % c. 3,7 %).

Tableau 5.5
Prévalence annuelle de la violence physique mineure et sévère selon les attitudes paternelles à l'égard de la discipline, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Violence physique mineure	Violence physique sévère
	%	
De façon générale, les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants		
Fortement ou plutôt d'accord (79,0 %)	37,1	n.s.
Fortement ou plutôt en désaccord (21,0 %)	29,5	
Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant		
Fortement ou plutôt d'accord (14,9 %)	45,2	11,2*
Fortement ou plutôt en désaccord (85,1 %)	34,1	3,7*
Les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort, c'est-à-dire n'ont pas raison de le faire		
Fortement ou plutôt d'accord (43,3 %)	31,7	n.s.
Fortement ou plutôt en désaccord (56,7 %)	39,4	
Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire		
Fortement ou plutôt d'accord (22,6 %)	53,3	7,4*
Fortement ou plutôt en désaccord (77,4 %)	31,0	4,1*
La fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant		
Fortement ou plutôt d'accord (11,9 %)	45,1	n.s.
Fortement ou plutôt en désaccord (88,1 %)	34,7	
Ensemble de la population à l'étude	**36,0**	**4,9**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

La violence physique mineure s'avère être la seule conduite à caractère violent statistiquement associée aux attributions paternelles ou au niveau de sensibilité des pères quant aux impacts de la violence mineure. Les tendances observées par rapport à la violence physique sévère sont toutefois semblables. Lorsque les pères justifient le recours éventuel à la punition corporelle en raison du comportement de l'enfant, la prévalence annuelle de violence physique mineure est supérieure à celle estimée lorsque les pères désapprouvent un tel recours, que ce soit envers un enfant considéré comme provocant (47 % c. 33 %), désobéissant (56 % c. 33 %) ou violent (48 % c. 32 %) (tableau 5.6). En 2012, aucune association n'est décelée avec le niveau de sensibilité quant aux conséquences de la punition corporelle comme en 2004, mais les enfants des pères qui pensent que le développement de problèmes psychologiques fait souvent ou très souvent suite à des épisodes répétés d'agression psychologique sont moins nombreux en proportion à subir de la violence physique mineure que ceux dont les pères croient que cela arrive occasionnellement (33 % c. 44 %) (tableau 5.7).

Certaines attitudes sont significativement liées à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints au sein des familles. Ainsi, on note une prévalence plus élevée d'exposition à des conduites violentes de nature verbale (24 %) ou physique (3,1 %[1]) chez les enfants des pères estimant que les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants (données non présentées). L'exposition à des conduites violentes de nature psychologique est aussi plus répandue parmi les enfants des pères jugeant que certains enfants ont besoin de recevoir des tapes (8 % c. 3,9 % pour les enfants des pères en désaccord[1]) (données non présentées). Enfin, l'enquête de 2012 ne permet pas de détecter de lien statistique entre les attributions paternelles ou le niveau de sensibilité des pères quant aux impacts de la violence mineure et l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints. On peut noter que, selon les résultats présentés au chapitre 4, les attributions maternelles sont toutes associées à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, que celles-ci soient de nature verbale, psychologique ou physique; pour ce qui est de l'exposition à la violence verbale, un lien statistique est aussi décelé avec le niveau de sensibilité maternelle quant aux impacts de la punition corporelle.

Tableau 5.6
Prévalence annuelle de la violence physique mineure selon les attributions et la sensibilité paternelles, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Violence physique mineure
	%
Attributions paternelles	
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est provocant	
Fortement ou plutôt d'accord (18,4 %)	47,1
Fortement ou plutôt en désaccord (81,6 %)	33,4
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est désobéissant	
Fortement ou plutôt d'accord (14,9 %)	55,6
Fortement ou plutôt en désaccord (85,1 %)	32,6
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est violent	
Fortement ou plutôt d'accord (22,4 %)	47,9
Fortement ou plutôt en désaccord (77,6 %)	32,5
Niveau de sensibilité quant aux impacts de la violence mineure sur les enfants	
Il arrive que les enfants développent des problèmes psychologiques quand on crie ou sacre après eux de façon répétée	
Très souvent/souvent (65,4 %)	33,3[a]
Occasionnellement (24,9 %)	44,1[b]
Rarement/jamais (9,7 %)	34,2[a,b]
Ensemble de la population à l'étude	**36,0**

a, b. Pour un énoncé donné, le même exposant accolé à deux proportions (correspondant aux modalités de la variable de croisement) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

1. Coefficient entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
2. Pour ces deux proportions, le coefficient de variation se situe entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

5.2.2 Caractéristiques des enfants

Le sexe et l'âge des enfants sont associés aux conduites à caractère violent déclarées par les pères, mais aucune association statistique n'est décelée avec l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints. Comme cela a été observé chez les mères, les données recueillies auprès des pères indiquent que l'agression psychologique répétée et la violence physique touchent en proportion davantage de garçons que de filles. On estime qu'un peu plus de la moitié des garçons (52 %) vivent de l'agression psychologique à répétition (trois fois ou plus) au cours d'une année comparativement à 45 % des filles (tableau 5.7). Pour ce qui est de la violence physique mineure, la prévalence annuelle est estimée à 40 % pour les garçons contre 31 % pour les filles, et à 7 % contre 2,4 % en ce qui a trait à la violence physique sévère.

Parmi les conduites à caractère violent, l'agression psychologique répétée et la violence physique mineure sont statistiquement liées l'âge des enfants. Comme l'enquête menée en 2004 auprès des pères l'a déjà relevé, les enfants les plus jeunes sont proportionnellement moins nombreux que les autres à vivre des épisodes répétés d'agression psychologique (tableau 5.7). Selon la présente enquête, les plus âgés (15-17 ans) présentent aussi une prévalence inférieure à celle des autres groupes d'âge, exception faite des 6 mois-2 ans.

Selon les données recueillies en 2004 auprès des mères et des pères et en 2012 auprès des mères, les enfants âgés de 3 à 6 ans sont plus touchés, toute proportion gardée, par la violence physique mineure que ceux des autres groupes d'âge. Les résultats obtenus en 2012 à partir des déclarations des pères permettent de faire le même constat à une exception près : les 7-10 ans sont aussi touchés dans une proportion qui ne se différencie pas significativement de celle des 3-6 ans (45 % et 54 %) (tableau 5.7). Par ailleurs, de tous les groupes d'âge, ce sont les 15-17 ans qui subissent, en moindre proportion, de la violence physique mineure (11 %).

Tableau 5.7
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent déclarées par les pères selon le sexe et l'âge de l'enfant, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère
	%		
Sexe de l'enfant			
Garçon	51,7	40,5	7,4
Fille	45,3	31,3	2,4*
Âge de l'enfant			
6 mois-2 ans	25,8	38,2[a]	
3-6 ans	59,6[a]	53,7[a]	
7-10 ans	55,1[a]	45,0[a,b]	n.s.
11-14 ans	54,3[a]	28,1	
15-17 ans	38,6	11,4*	

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

a, b. Pour une conduite donnée, le même exposant accolé à deux proportions ou plus (correspondant aux modalités d'une variable de croisement) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

5.2.3 Caractéristiques des pères

Comme en 2004, le plus haut niveau de scolarité atteint par les pères et le fait d'occuper ou non un emploi rémunéré au moment de l'enquête font partie des caractéristiques pour lesquelles les données ne montrent pas d'association avec les conduites à caractère violent[3]. Étant donné que les résultats de l'enquête de 2012 ne permettent pas non plus de déceler de lien statistique avec l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, la sous-section sur le niveau de scolarité et le statut d'emploi n'est pas présentée dans ce chapitre.

3. Il importe de noter que, même si le test d'association n'est pas significatif (p = 0,056), les résultats du croisement entre le plus haut niveau de scolarité atteint et l'agression psychologique répétée vont dans le même sens chez les pères que chez les mères, à savoir que la prévalence observée est plus élevée lorsque les pères ont atteint le niveau collégial ou universitaire (51 % c. 43 %, niveau primaire ou secondaire).

Tableau 5.8
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes de nature verbale et psychologique entre conjoints selon l'indice de stress parental chez les pères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère	Exposition à des conduites violentes de nature	
				verbale	psychologique
			%		
Stress parental engendré par le tempérament de l'enfant					
Niveau faible	41.4	31.4	3.3*	20.0	3.8*
Niveau élevé	67.3	47.6	8.9*	28.2	7.4*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

5.2.3.1 *Stress parental*

Selon l'information recueillie auprès des pères, l'indice de stress parental est associé à chacune des conduites à caractère violent et à l'exposition à des conduites violentes, tant de nature verbale que psychologique, entre conjoints. Les résultats montrent qu'une prévalence plus forte est obtenue lorsque le niveau de stress relié au tempérament de l'enfant est élevé par rapport à un niveau faible, que ce soit pour l'agression psychologique répétée (67 % c. 41 %), la violence physique mineure (48 % c. 31 %) ou la violence physique sévère (9 % c. 3,3 %) (tableau 5.8). Les données mènent à des conclusions semblables pour l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, de nature verbale (28 % c. 20 %) ou psychologique (7 % c. 3,8 %). Aucune association n'est détectée avec l'exposition à de la violence physique, contrairement à ce qu'on observe chez les mères (tableau 4.10), mais la tendance est la même.

5.2.3.2 *Stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales*

Les données recueillies auprès des pères dans l'enquête de 2012 montrent une association entre le stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales et l'agression psychologique répétée ainsi que l'exposition à des conduites violentes entre conjoints, de nature verbale et psychologique. Ainsi, les enfants des pères se situant dans la catégorie élevée de stress sont proportionnellement plus nombreux à vivre des épisodes répétés d'agression psychologique que les enfants dont les pères éprouvent un niveau de stress inférieur (55 % c. 46 %) (tableau 5.9).

Lorsque les pères ressentent un niveau élevé de stress lié à la conciliation de leurs obligations familiales et extrafamiliales, l'exposition à des conduites violentes de nature verbale entre conjoints touche près du tiers

Tableau 5.9
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée et de l'exposition à des conduites violentes de nature verbale et psychologique entre conjoints selon le niveau de stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales chez les pères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Exposition à des conduites violentes de nature	
		verbale	psychologique
		%	
Stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales			
Niveau faible ou moyen	46.3	18.9	3.4*
Niveau élevé	55.2	32.3	8.5*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

des enfants (32 %) au cours d'une année contre environ le cinquième (19 %) lorsque ce niveau est jugé faible ou moyen (tableau 5.9). De même, l'exposition à de la violence psychologique est plus répandue, en proportion, chez les enfants dont les pères se situent à un niveau élevé de stress que chez les autres (9 % c. 3,4 %) (tableau 5.9). Les résultats obtenus pour l'exposition de l'enfant à des manifestations de violence physique d'un parent envers l'autre montrent des tendances semblables, même si les données ne permettent pas de déceler une association statistique avec le niveau de stress.

5.2.3.3 Consommation d'alcool et de drogues

La consommation d'alcool est associée à plusieurs pratiques à l'égard des enfants rapportées par les pères, tant en ce qui concerne les conduites à caractère violent que l'exposition à des conduites violentes entre conjoints. Seules la prévalence annuelle de violence physique sévère et celle de l'exposition à de la violence physique ne sont pas statistiquement liées à cet indicateur. Les constats faits à partir des données recueillies auprès des pères se rapprochent de ceux se rapportant aux mères en ce qui concerne les pratiques pour lesquelles une association est décelée tant du côté des pères que des mères. Ainsi, lorsque des problèmes de niveau moyen à élevé en matière de consommation d'alcool se manifestent, la prévalence s'avère supérieure à celle obtenue lorsque de tels problèmes sont absents ou considérés comme faibles. C'est ce qu'on observe pour l'agression psychologique répétée (58 % c. 47 %) et la violence physique mineure (45 % c. 34 %) ainsi que pour l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, de nature verbale (31 % c. 21 %) mais aussi psychologique pour ce qui est des pères (9 % c. 4,0 %) (tableau 5.10).

Chez les pères, la consommation de drogues est associée à l'agression psychologique répétée, la violence physique mineure et à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, quelle que soit la forme de cette violence. On observe le plus souvent des différences significatives entre la prévalence annuelle obtenue en l'absence de consommation de drogues ou en présence de problèmes liés à cette consommation, la première étant inférieure à la seconde (tableau 5.10). À noter que, dans le cas de l'agression psychologique répétée, l'écart est aussi significatif par rapport à la prévalence mesurée lorsque les pères font simplement usage de drogues sans déclaration de problème (47 % c. 59 %).

Tableau 5.10
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée, de la violence physique mineure et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la consommation d'alcool et de drogues chez les pères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Exposition à des conduites violentes de nature		
			verbale	psychologique	physique
			%		
Consommation d'alcool					
Problèmes absents[1] ou faibles	47,1	34,5	21,1	4,0*	n.s.
Problèmes moyens à élevés (consommation à risque)	57,8	45,2	31,1	8,9**	
Consommation de drogues					
Aucune consommation	46,9	34,2[b]	20,4[a]	3,5*[a]	2,0**[a]
Consommation sans problème	58,6[a]	44,2[a,b]	30,6*[a]	10,9**[a,b]	x
Problèmes faibles à élevés	70,9[b]	62,1[b]	53,0*	26,0**[b]	13,6**[b]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Inclut les pères n'ayant pas consommé d'alcool au cours des 12 mois précédant l'enquête.

a, b. Pour une conduite ou une exposition donnée, le même exposant accolé à deux proportions (correspondant aux modalités d'une variable de croisement) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

5.2.3.4 Symptômes de dépression

Contrairement à ce qui a été constaté du côté des mères, la présence ou l'absence de symptômes de dépression importants chez les pères est associée à peu de pratiques à l'égard de l'enfant, en l'occurrence seulement à l'exposition à des conduites violentes entre conjoints, de nature verbale et psychologique. Toutefois, le fait que les résultats du test du khi-deux soient près du seuil significatif théorique de 5 % pour l'agression psychologique répétée et la violence physique sévère et que les tendances aillent dans le même sens que celles observées pour l'exposition à des conduites violentes entre conjoints laissent supposer que les petits effectifs puissent être en cause dans l'absence de lien statistique démontré.

Il arrive plus fréquemment que les enfants soient exposés à de la violence verbale lorsque leurs pères manifestent des symptômes de dépression allant de modérés à graves comparativement à ceux dont les pères n'en présentent aucun ou de légers (38 % c. 21 %) (figure 5.2). La différence est aussi très nette entre les estimations de la prévalence annuelle d'exposition à de la violence psychologique en cas de symptômes allant de modérés à graves chez les pères (16 %) ou en leur absence (4 %).

Figure 5.2
Prévalence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon les symptômes de dépression chez les pères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

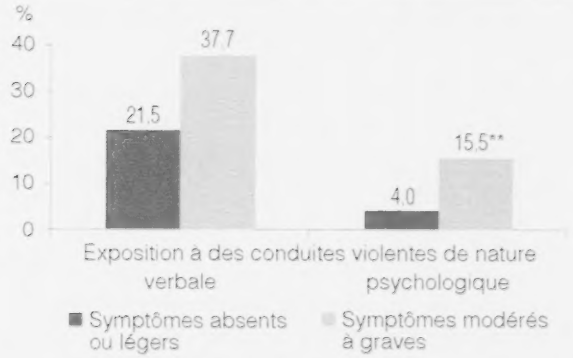

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

5.2.4 Caractéristiques de la famille et du ménage

Les données de l'enquête de 2012 ne permettent pas de déceler de lien statistique entre le type de famille et les conduites à caractère violent, telles que déclarées par les pères. La seule association concerne l'exposition de l'enfant à des conduites violentes de nature physique entre conjoints; les effectifs très faibles ne permettent toutefois pas de déceler un écart statistiquement significatif entre les familles monoparentales (11 %)[4] et les familles biparentales (1,8 %)[5] (données non présentées).

Selon l'information recueillie en 2012 auprès des pères, le nombre d'enfants mineurs dans le ménage est associé à deux conduites parentales à caractère violent, soit l'agression psychologique répétée et la violence physique mineure. Par comparaison avec les ménages comptant deux enfants et avec ceux de trois enfants ou plus, les ménages à enfant unique présentent une prévalence moins élevée d'agression psychologique répétée (38 % c. respectivement 52 % et 51 %) et de violence physique mineure (27 % c. 37 % et 41 %) (données non présentées). C'est aussi le constat qui était fait chez les pères en 2004 et ce qui est noté du côté des mères en 2012.

5.2.5 Caractéristiques socioéconomiques

5.2.5.1 Soutien social

Comme les mères, presque tous les pères québécois, soit environ 97 %, estiment que leur vie sociale est plutôt ou très satisfaisante (données non présentées). Du côté des pères, on note une association entre cette variable et trois pratiques à l'égard des enfants, soit l'agression psychologique répétée, la violence physique mineure et l'exposition à des conduites violentes de nature psychologique entre conjoints (tableau 5.11). Dans tous les cas, les enfants dont les pères montrent de la satisfaction par rapport à leur vie sociale (plutôt ou très satisfaits) subissent en moindre proportion des épisodes répétés d'agression psychologique (48 % c. 66 %) ou de la violence physique mineure (35 % c. 51 %); ils sont aussi nettement moins nombreux (en proportion) à être exposés à de la violence psychologique que les enfants des pères menant une vie sociale perçue comme insatisfaisante (4,3 % c. 18 %).

4. Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
5. Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Tableau 5.11
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la satisfaction quant à leur vie sociale et la perception du soutien social chez les pères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

	Agression psychologique répétée	Violence physique mineure	Violence physique sévère	Exposition à des conduites violentes de nature		
				verbale	psychologique	physique
	%					
Satisfaction quant à sa vie sociale						
Plutôt ou très satisfaits	48,2	35,5	n.s.	n.s.	4,3	n.s.
Plutôt ou très insatisfaits	66,4	51,1*			18,0**	
Soutien social						
Niveau faible	54,7	n.s.	7,9*	30,3	8,7*	6,5**
Niveau élevé	46,7		4,0*	19,6	3,3*	1,1**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

L'indice de soutien social donne des résultats allant dans le même sens que la satisfaction à l'égard de sa vie sociale pour ce qui est du croisement avec l'agression psychologique répétée, ce qui n'était pas le cas pour les pères en 2004 : la prévalence annuelle est plus élevée lorsque le niveau de soutien social tel que perçu par les pères est faible (55 % c. 47 %) (tableau 5.11). Par ailleurs, comme en 2004, la violence physique sévère est associée significativement avec l'indice de soutien social chez les pères : lorsque le niveau de soutien est faible, les enfants sont proportionnellement plus nombreux à subir cette forme de violence familiale que lorsqu'il est élevé (8 % c. 4,0 %). Enfin, l'association entre l'indice de soutien social et l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints concerne toutes les formes de violence. Ainsi, les enfants des pères disposant d'un faible soutien social sont plus exposés à la violence verbale, dans une proportion de 30 % contre 20 % pour les enfants dont le père bénéficie d'un niveau élevé de soutien. Les résultats vont dans le même sens pour l'exposition à la violence psychologique (9 % c. 3,3 %) et physique (7 % c. 1,1 %).

5.2.5.2 Perception de sa situation économique

La relation entre la perception de leur situation économique par les pères et les pratiques à l'égard des enfants au sein des familles ne concerne aucune conduite à caractère violent, comme dans l'enquête de 2004, mais plutôt l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints sous les trois formes de violence. En 2012, les enfants des pères se considérant comme pauvres ou très pauvres sont plus exposés, en proportion, à des conduites violentes entre conjoints que les enfants des pères se percevant à l'aise financièrement ou disposant d'un revenu suffisant, que ce soit de la violence verbale (36 % c. 22 %), psychologique (15 % c. 4,1 %) ou physique (12 % c. 2,0 %) (figure 5.3).

Figure 5.3
Prévalence annuelle de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints selon la perception de leur situation économique par les pères, enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2012

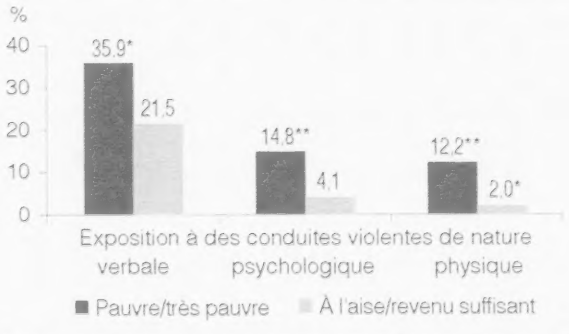

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

5.2.5.3 Indice de revenu du ménage

Les résultats de l'enquête de 2012 montrent que l'indice de revenu du ménage, fondé sur les déclarations des pères, est associé de manière significative uniquement à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes de nature physique entre conjoints. Dans ce cas, les enfants membres d'un ménage à faible revenu sont proportionnellement plus nombreux à être exposés à cette forme de violence que ceux faisant partie d'un ménage disposant d'un revenu moyen ou élevé (7 %[6] c. 1,7 %[7]) (données non présentées). L'enquête menée auprès des pères en 2004 faisait ressortir l'existence d'une relation entre l'indice de revenu du ménage et la violence physique sévère, celle-ci étant plus importante lorsque l'enfant vit dans un ménage à faible revenu. La même tendance est observée en 2012, mais les données ne permettent pas de déceler de lien statistique entre l'indice de revenu du ménage et la violence physique sévère rapportée par les pères.

5.2.5.4 Indice de défavorisation matérielle et sociale

Selon l'enquête de 2012, l'indice de défavorisation matérielle et sociale est statistiquement lié à de l'agression psychologique répétée (trois fois ou plus) au cours d'une année. Les enfants vivant dans des ménages classés dans le quintile 1 se différencient de tous les autres par une prévalence annuelle plus élevée, soit environ 57 % (quintile 1) contre 47 % (quintile 2 et quintile 3), 38 % (quintile 4) et 45 % (quintile 5) (données non présentées). Or, le premier quintile traduit la résidence dans un environnement très favorisé sur le plan socioéconomique. C'est aussi ce type de relation qui est noté du côté des mères en 2012, plus précisément entre les enfants classés dans le quintile 1 et ceux des quintiles 4 et 5.

5.3 Facteurs associés aux conduites à caractère négligent

La plupart des relations existant entre les facteurs retenus et les conduites à caractère négligent rapportées par les pères concernent les enfants âgés de 6 mois à 4 ans et ceux âgés de 10 à 15 ans. Par ailleurs, étant donné que les conduites à caractère négligent sont traitées séparément pour trois groupes d'âge, le croisement avec l'âge de l'enfant n'a pas été considéré pour ces conduites. En outre, les résultats ne montrent pas d'association entre le sexe de l'enfant et les conduites à caractère négligent, telles que déclarées par les pères, ce qui a mené au retrait de la sous-section sur les caractéristiques des enfants.

5.3.1 Attitudes parentales

Les attitudes des pères à l'égard de la discipline et les attributions paternelles sont associées, sur le plan statistique, uniquement aux conduites à caractère négligent envers les enfants âgés de 6 mois à 4 ans. De façon générale, lorsque les pères sont fortement ou plutôt d'accord avec l'énoncé, les très jeunes enfants font davantage l'objet (en proportion) d'au moins une conduite à caractère négligent au cours d'une année (tableau 5.12). Ainsi, près de 4 enfants sur 10 dans le groupe des 6 mois-4 ans (41 %) subissent de la négligence lorsque les pères jugent nécessaire d'avoir une loi permettant d'utiliser la force pour corriger un enfant, contre 21 % des enfants dont les pères sont en désaccord avec cette opinion. Il en est de même pour les très jeunes enfants des pères selon lesquels certains enfants ont besoin d'être tapés pour apprendre à bien se conduire (37 % c. 20 %, en désaccord). Enfin, la prévalence annuelle des conduites à caractère négligent est plus élevée dans les cas où les pères admettent qu'il serait acceptable qu'un parent puisse donner des tapes à un enfant provocant (39 % c. 21 %) ou désobéissant (38 % c. 21 %).

5.3.2 Caractéristiques des pères

Les résultats de l'enquête de 2012 montrent qu'il existe une relation statistique entre l'indice de stress parental chez les pères et les conduites à caractère négligent envers les tout jeunes enfants (6 mois-4 ans). Comme cela a été constaté du côté des mères, les enfants dont les pères ressentent un niveau élevé de stress en raison du tempérament jugé difficile de l'enfant sont plus souvent

6. Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
7. Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

victimes de conduites à caractère négligent, dans une proportion évaluée à 31 % comparativement à 20 % pour les enfants des pères présentant un faible niveau de stress (tableau 5.13). D'autre part, pour le même groupe d'âge (6 mois-4 ans), une association est aussi décelée entre le niveau de stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales et les conduites à caractère négligent. Lorsque ce niveau est élevé chez les pères, la prévalence annuelle est supérieure à celle obtenue lorsqu'il est faible, soit 32 % contre 20 % (tableau 5.18).

Selon l'information recueillie auprès des pères, la consommation de drogues est également associée aux conduites à caractère négligent envers les enfants âgés de 6 mois à 4 ans. Plus de la moitié des enfants de ce groupe d'âge (53 %) subissent au moins une telle conduite au cours d'une année dans les cas de problèmes liés à la consommation de drogues chez les pères comparativement à 22 % lorsque les pères ne font pas usage de drogues (tableau 5.13).

Tableau 5.12
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois-4 ans selon les attitudes et les attributions paternelles, Québec, 2012

	Conduites envers les 6 mois-4 ans
	%
Attitudes à l'égard de la discipline	
Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant	
Fortement ou plutôt d'accord (14,9 %)	41,1*
Fortement ou plutôt en désaccord (85,1 %)	20,6
Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire	
Fortement ou plutôt d'accord (22,6 %)	36,9
Fortement ou plutôt en désaccord (77,4 %)	19,7
Attributions paternelles	
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est provocant	
Fortement ou plutôt d'accord (18,4 %)	38,6*
Fortement ou plutôt en désaccord (81,6 %)	20,8
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est désobéissant	
Fortement ou plutôt d'accord (14,9 %)	37,7*
Fortement ou plutôt en désaccord (85,1 %)	21,1
Ensemble de la population à l'étude	**23,3**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Tableau 5.13
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois-4 ans selon certaines caractéristiques des pères et de leur ménage, Québec, 2012

	Conduites envers les 6 mois-4 ans
	%
Stress parental engendré par le tempérament de l'enfant	
Niveau faible	20,1
Niveau élevé	31,2
Stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales	
Niveau faible	20,4
Niveau élevé	32,3
Consommation de drogues	
Aucune consommation	21,6[a]
Consommation sans problème	24,9**[a,b]
Problèmes faibles à élevés	52,6*[b]
Nombre d'enfants mineurs dans le ménage	
1 enfant	16,4*[a]
2 enfants	30,2[a]
3 enfants ou plus	19,9*[a,b]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a, b. Pour une variable donnée, le même exposant accolé à deux proportions (correspondant aux modalités de la variable de croisement) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Enfin, les conduites à caractère négligent touchent proportionnellement davantage d'enfants âgés de 10 à 15 ans lorsque les pères manifestent des symptômes de dépression allant de modérés à graves (42 % c. 21 % lorsqu'il n'y aucun symptôme ou que les symptômes sont légers) (tableau 5.14).

Tableau 5.14
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 10-15 ans selon certaines caractéristiques des pères et de leur ménage, Québec, 2012

	Conduites envers les 10-15 ans
	%
Symptômes de dépression	
Symptômes absents ou légers	21,2
Symptômes modérés à graves	42,4*
Type de famille	
Monoparentale	35,2*[a]
Biparentale	22,5[a,b]
Recomposée	13,6**[b]
Autre	x
Soutien social	
Niveau faible	29,8
Niveau élevé	18,9
Indice de revenu du ménage	
Faible revenu	33,6*
Revenu moyen ou élevé	19,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a, b. Pour une variable donnée, le même exposant accolé à deux proportions (correspondant aux modalités de la variable de croisement) indique qu'on ne décèle pas d'écart significatif entre elles au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

5.3.3 Caractéristiques familiales et socioéconomiques

Selon les déclarations des pères, les très jeunes enfants (6 mois-4 ans) sont proportionnellement moins nombreux à faire l'objet de conduites à caractère négligent lorsqu'ils sont enfants uniques (16 %) que lorsqu'ils font partie d'un ménage comptant deux enfants (30 %) (tableau 5.13).

Dans le groupe des 10-15 ans, les conduites à caractère négligent sont plus présentes, toute proportion gardée, au sein des familles monoparentales (35 %) que des familles recomposées (14 %) (tableau 5.14). Même si la proportion observée semble aussi inférieure chez les familles biparentales (22 %), l'écart n'est pas statistiquement significatif. Par ailleurs, le niveau de soutien social perçu par les pères est associé aux conduites à caractère négligent envers les enfants de ce groupe d'âge : lorsque ce niveau est faible, la prévalence annuelle est plus importante que lorsqu'il est élevé (30 % c. 19 %) (tableau 5.14).

La perception de leur situation économique par les pères est associée aux conduites à caractère négligent non seulement envers les enfants âgés de 6 mois à 4 ans, mais aussi envers ceux de 10 à 15 ans (figure 5.4). Les enfants sont plus touchés par ces conduites lorsque les pères se perçoivent comme pauvres ou très pauvres que lorsqu'ils sont à l'aise financièrement ou disposent d'un revenu suffisant : 47 % contre 22 % dans le groupe des 6 mois-4 ans et 56 % contre 20 % dans celui des 10-15 ans.

Enfin, des résultats semblables sont obtenus par rapport à l'association entre l'indice de revenu du ménage et les conduites à caractère négligent envers les enfants âgés de 10 à 15 ans. Environ le tiers de ces jeunes (34 %) sont touchés par de telles conduites lorsqu'ils font partie d'un ménage à faible revenu comparativement au cinquième (20 %) lorsque le ménage dispose d'un revenu moyen ou élevé (tableau 5.14).

Figure 5.4
Prévalence annuelle des conduites à caractère négligent envers les enfants de 6 mois-4 ans et de 10-15 ans selon la perception de leur situation économique par les pères, Québec, 2012

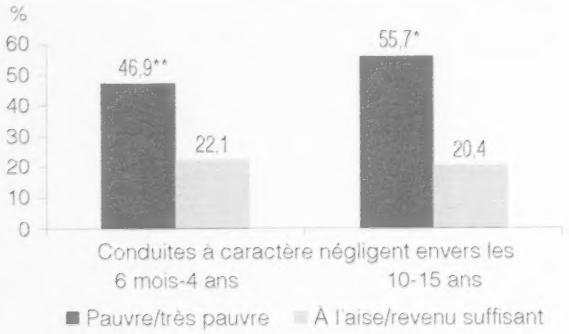

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

6 DISCUSSION

La présente enquête a permis d'estimer la prévalence annuelle et l'évolution, depuis treize ans, des conduites de nature physique et psychologique à caractère violent dirigées envers les enfants du Québec. Elle a aussi permis de documenter pour la première fois la prévalence annuelle des conduites parentales à caractère négligent et de l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints au sein des familles québécoises. Enfin, elle a permis de rendre compte des liens entre ces pratiques et les attitudes des parents ainsi qu'un certain nombre de variables individuelles (p. ex. : consommation d'alcool et de drogues, symptômes de dépression), familiales (p. ex. : type de famille) et socioéconomiques (p. ex. : indice de défavorisation matérielle et sociale).

Quelques précautions s'imposent toutefois dans l'analyse des résultats. D'une part, il importe de rappeler que les conduites parentales, qu'elles relèvent de la violence physique ou psychologique ou de la négligence, concernent tous les adultes du ménage. Ainsi, ni les figures maternelles, ni les figures paternelles ayant pris part à l'enquête, ne doivent être perçues comme les auteures des conduites déclarées envers l'enfant. Cette procédure avait été utilisée dans le cadre des deux enquêtes précédentes afin de favoriser les déclarations des personnes répondantes et augmenter la validité de l'estimation de la prévalence annuelle (Clément et autres, 2000; Clément et autres, 2005). D'autre part, il importe de rappeler que les mesures des conduites parentales à caractère négligent et de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints sont exploratoires : non seulement c'est la première fois qu'elles sont documentées explicitement dans le cadre d'une enquête au Québec, mais ces problématiques ont rarement été étudiées au sein de la population, les études antérieures ayant surtout documenté les cas signalés aux services de protection de la jeunesse (négligence), aux services policiers ou aux centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (exposition à la violence conjugale). Bien que l'apport de ces résultats au développement des connaissances soit inestimable, de même que leur utilité pour la santé publique, les liens trouvés entre ces conduites parentales et les variables documentées dans l'enquête doivent être interprétés avec prudence. Les études futures permettront de peaufiner les mesures utilisées pour mieux comprendre le vécu des enfants négligés ou exposés à la violence conjugale dans la population.

6.1 Des changements de conduites observés chez les parents

6.1.1 De moins en moins de violence mineure

Tout comme c'était le cas dans les enquêtes de 1999 et de 2004, les résultats de cette troisième édition montrent que les enfants du Québec expérimentent presque tous (98 %) la discipline non violente. Les méthodes disciplinaires telles que retirer des privilèges à l'enfant ou le priver de quelque chose qu'il aime pour le punir, l'amener à se calmer et à réfléchir, l'occuper à faire autre chose ou lui expliquer calmement les raisons d'un comportement dérangeant, sont connues et utilisées envers la très grande majorité des enfants, et ce, à plus de trois reprises au cours d'une année (91 %). On constate toutefois que la connaissance de ces méthodes n'est pas suffisante pour les parents puisque 80 % des enfants vivent au moins une forme ou l'autre d'agression psychologique et la moitié (49 %), son recours répété au cours d'une année. La bonne nouvelle, c'est que le recours répété à l'agression psychologique a tout de même diminué depuis huit ans; alors qu'on observait une augmentation significative entre 1999 et 2004, la prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée a retrouvé en 2012 son niveau de base tel que mesuré dans le premier cycle de l'enquête. D'emblée, on peut se réjouir de ce résultat, mais l'analyse des conduites prises individuellement montre que les cris et les jurons dirigés à l'endroit des enfants figurent encore parmi les conduites les plus fréquentes touchant respectivement 76 % et 35 % d'entre eux. Comparativement à l'enquête précédente, peu de changements sont notés à cet effet. Dans ce cas-ci, les seuls changements observés dans la diminution de l'agression psychologique concernent essentiellement les insultes (traiter l'enfant de stupide ou d'autres noms de ce genre) et les menaces de fessée qui touchent respectivement environ 22 % et 16 % des enfants (alors que ces taux étaient de 26 % et 21 % en 2004). Ce constat rejoint en partie celui de Finkelhor et ses collègues (2010) qui observent une diminution significative des insultes dirigées à l'endroit des enfants dans leurs enquêtes populationnelles américaines conduites en 2003 et en 2008.

En ce qui concerne les conduites à caractère violent de nature physique, les résultats montrent que plus du tiers (35 %) des enfants subiraient une forme ou l'autre de punition corporelle au cours de l'année, la plus courante étant la tape sur la main, le bras ou la jambe (26 %). De manière générale, ce taux est similaire à celui rapporté dans les plus récentes études américaines (Theodore et autres, 2005; Taylor et autres, 2010) et canadienne (LaRoche, Lee et Ateah, 2013). En outre, on note une diminution constante depuis treize ans: la prévalence annuelle de la violence physique mineure est passée de 48 % en 1999 à 43 % en 2004, et 35 % en 2012, ce qui représente une baisse significative de la proportion d'enfants victimes. Mesurée à partir de trois temps de mesure, cette diminution reflète fort probablement un changement réel dans les pratiques parentales de punition corporelle au Québec. Un tel changement de pratiques est d'ailleurs observé à l'échelle nationale (Fréchette et Romano, 2012) ainsi que dans les enquêtes américaines (Zolotor et autres, 2011).

6.1.2 Les situations les plus graves qui persistent

Rassurant en partie, le constat quant à la baisse significative du recours à la violence mineure laisse perplexe quand il s'agit des conduites de violence physique sévère envers les enfants. De fait, depuis plus d'une décennie, c'est environ un enfant sur vingt qui subirait des actes de violence sévère à son endroit, tels que des coups avec un objet dur ou portés à la tête. Les récents amendements apportés à l'article 43 du Code criminel canadien, bien qu'ils réaffirment la légalité du recours à la force raisonnable dans l'éducation des enfants, interdisent désormais de les frapper à la tête ou avec un objet (Durrant et autres, 2009). Pourtant, au Québec, les données de la présente enquête ne permettent pas d'affirmer que les enfants en sont moins victimes qu'il y a treize ans. Ce constat rejoint, encore ici, celui des récentes enquêtes américaines indiquant que la violence physique sévère demeure stable ou augmente légèrement au fil des ans (Finkehlor et autres, 2010; Zolotor et autres, 2011). Qui plus est, alors que la cooccurrence de la violence physique mineure et de l'agression psychologique connaît une baisse significative (35 % en 2004 c. 29 % en 2012), les situations les plus chroniques pour lesquelles on retrouve la cooccurrence des conduites de violence sévère et mineure sont demeurées stables depuis la dernière décennie. Les enfants victimes de violence physique sévère sont presque tous également victimes d'autres formes de conduites à caractère violent. Ce sont en effet, environ 1 % des enfants qui subissent de la violence sévère et de l'agression psychologique et 4 % qui subissent les trois formes de violence (physique sévère, physique mineure et agression psychologique). Ce résultat n'est pas surprenant considérant les récentes statistiques québécoises qui montrent une augmentation des taux d'abus physiques signalés et retenus au Québec depuis dix ans (ACJQ, 2012; Hélie et autres, 2012). Cela témoigne en partie d'un échec collectif à rejoindre et à aider ces familles québécoises dont les dynamiques relationnelles sont caractérisées par un recours à la violence sévère. Des analyses réalisées à partir des données des enquêtes de 1999 et 2004 montrent d'ailleurs que le profil de ces familles se distingue des autres en regard des conditions de vie beaucoup plus difficiles (Dufour et autres, 2011). En ce sens, elles nécessitent une attention particulière de la part des politiciens, gestionnaires et intervenants, surtout considérant qu'aucun changement significatif n'est décelé dans ces situations comparativement aux situations moins sévères.

6.2 Un changement de normes sociales

Certains constats ressortent de l'analyse des attitudes parentales à l'égard de la discipline documentées dans l'enquête. En premier lieu, on observe, de manière générale, une association significative des attitudes générales et attributions parentales avec les conduites à caractère violent (physique et psychologique) et l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints, telles que déclarées par les mères. Cela rejoint la littérature scientifique qui a largement confirmé le rôle des attitudes favorables à la discipline violente dans le recours à la violence conjugale (Dufour et autres, 2011; Machado et autres, 2007; Smith Slep et O'Leary, 2009) et parentale (Jackson et autres, 1999; Rodriguez, 2010b; Rodriguez et Sutherland, 1999), et plus particulièrement celui des attributions de blâme à l'enfant pour justifier ce recours (Fortin, Chamberland et Lachance 2000; Smith Slep et O'Leary, 2007; Rodriguez et Sutherland, 1999). Les résultats de l'enquête de 2004 avaient d'ailleurs montré que ces attitudes favorables permettaient d'expliquer le recours aux conduites parentales à caractère violent, et ce, même en contrôlant pour l'effet des autres variables individuelles, familiales et sociales, et peu importe le genre parental (Clément et autres, 2005). Le rôle des attitudes a aussi largement été documenté dans le cycle intergénérationnel de la violence parentale. Les victimes de conduites parentales à caractère violent ont davantage tendance à endosser des attitudes proviolentes à

l'âge adulte (Ateah et Parkin, 2002; Bensley et autres, 2004; Clément et Chamberland, 2009; Gagné et autres, 2007), surtout si ces conduites sont jugées adéquates ou méritées (Bell et Romano, 2012). On peut facilement émettre l'hypothèse indiquant qu'une proportion importante de parents qui endossent la violence dans l'enquête a vécu de telles conduites de la part de leurs parents. Les analyses des résultats des dernières enquêtes avaient permis de confirmer cette hypothèse tant chez les mères (Clément et Bouchard, 2005; Clément et Chamberland, 2009) que chez les pères (Clément, Dufour, Chamberland et Dubeau, 2009; Jamal et autres, 2011). L'apprentissage social qui s'opère chez l'enfant victime est teinté de sa perception de légitimité du châtiment reçu, lequel est d'ailleurs encore encadré légalement au pays. Bien que les parents soient moins nombreux à se montrer favorables à une loi qui permettrait le recours à la force raisonnable en 2012 (12 %, mères; 15 %, pères) comparativement à 2004 (16 %, mères; 20 %, pères), on peut penser que le cadre légal actuel normalise la violence mineure et facilite son admission dans l'éducation des enfants. Des études montrent qu'au Canada, l'approbation de l'article 43 du Code criminel prédit l'intention de recourir à la punition corporelle chez les adultes issus de la population générale (Bell et Romano, 2012; Toronto Public Health, 2006). Pourtant, on sait que la majorité des individus, qu'ils soient parents ou non, ignorent la décision de la Cour suprême en regard des balises législatives entourant le recours à la punition corporelle qui limitent désormais ce recours sous certaines conditions (p. ex. : recours à la force raisonnable envers les enfants âgés entre 2-12 ans, sans utilisation d'objets, dans un cadre éducatif) (Durrant, Sigvaldason et Bednar, 2008; Toronto Public Health, 2006).

Le second constat concerne les changements observés depuis treize ans en regard des attitudes parentales. En effet, on assiste à une diminution significative de certaines attitudes favorables à la punition corporelle entre les deuxième et troisième cycles de l'enquête, selon le cas. Par exemple, les parents sont moins nombreux en proportion à penser que certains enfants ont besoin de tapes pour apprendre à bien se conduite et à penser que la fessée est une méthode efficace. Une telle diminution des attitudes en faveur de la punition corporelle a récemment été observée au Canada (Bell et Romano, 2012). Considérant le rôle explicatif des attitudes dans le recours à la violence, ces résultats confirment les changements observés au niveau de la diminution du recours à la violence physique mineure. Par ailleurs, si ce résultat est dû à un phénomène de désirabilité sociale, celui-ci aura affecté à la fois les attitudes et la déclaration des conduites de violence physique. Or, le fait que les déclarations de conduites plus sévères n'aient pas diminué de manière significative au fil du temps infirme cette hypothèse. En outre, les similitudes observées avec les résultats d'autres études récentes appuient l'hypothèse d'un changement réel d'attitudes et de pratiques au sein de la population (Bell et Romano, 2012; Fréchette et Romano, 2012). Même si le phénomène de désirabilité sociale a pu influencer les réponses des parents, ce serait là aussi un indicateur de changements de normes dans la population. On sait que le fait d'endosser des attitudes non favorables à la punition corporelle mènera à des conduites soutenant cette croyance. Le conflit cognitif engendré par une divergence entre opinion et représentation, d'une part, et conduites adoptées, d'autre part, doit nécessairement retrouver son état d'équilibre par la modification de l'une ou l'autre des fonctions (Chamberland, 2003).

Certains résultats obtenus en regard d'attitudes spécifiques sont toutefois surprenants. Tout d'abord, on note que les mères sont plus nombreuses en proportion qu'il y a treize ans à penser que les parents du Québec sont en général trop mous avec leurs enfants (environ 80 % en 2012 et en 2004 c. 77 % en 1999). Les pères sont aussi nombreux à penser que les parents sont en général trop mous avec leurs enfants, bien que la proportion de ceux en accord avec l'énoncé ait connu une légère baisse depuis huit ans (83 % c. 79 % en 2012). Il ne fait aucun doute que les parents sont toujours à la recherche d'un plus grand contrôle dans l'éducation des enfants, contrôle qui ne s'exprimerait pas par le recours à des punitions corporelles. La violence est de moins en moins admise, mais la fermeté toujours aussi recherchée. Cela est particulièrement évident chez les mères jugeant les parents trop mous, car leurs enfants subissent en plus forte proportion de l'agression psychologique répétée. À cet égard, il est possible que le répertoire de connaissance de méthodes disciplinaires alternatives à la punition corporelle et à l'agression psychologique ne soit pas assez étendu. Bien que les résultats ont montré que les enfants vivent presque tous des méthodes éducatives non violentes, il est possible que celles-ci ne soient pas perçues suffisantes ou efficaces par les parents, du moins dans certaines situations. Les programmes d'éducation parentale axés sur l'enseignement de stratégies disciplinaires ont pourtant montré leur efficacité et doivent faire partie intégrante d'une approche préventive (Sanders, 2010; Scholer et autres, 2010; Wiggins, Sofronoff et Sanders, 2009), tout comme ceux qui misent sur les changements d'attitudes (Ateah et Durrant, 2005; Robinson et autres, 2005).

Un autre résultat étonnant concerne le niveau de sensibilité quant aux impacts de la violence pour l'enfant. En effet, bien que les résultats montrent que la grande majorité des parents (76 %, mères; 65 %, pères) ont encore tendance à croire que les enfants peuvent souvent ou très souvent développer des problèmes psychologiques lorsqu'on crie ou sacre après eux de façon répétée, la sensibilité quant aux impacts physiques de la punition corporelle suit une autre tangente. Il est possible que les parents conçoivent de plus en plus la punition corporelle comme une forme mineure de violence, forme à laquelle ils ont d'ailleurs de moins en moins recours. Cette conception entraînerait en retour une moindre proportion de parents (33 %, mères; 23 %, pères) à estimer en 2012 que des blessures physiques peuvent se produire souvent ou très souvent à la suite des punitions corporelles comparativement à ce qui était rapporté il y a huit ans (41 %, mères; 31 %, pères), alors qu'ils se montrent aussi, sinon plus sensibles aux impacts de l'agression psychologique en 2012 qu'en 2004 (76 % dans les deux enquêtes, mères; 65 % c. 60 %, pères). Ce constat ne témoignerait pas tant d'une baisse d'empathie générale que d'un changement dans la conceptualisation de la punition corporelle comme méthode disciplinaire. D'ailleurs, lorsqu'associé aux conduites physiques envers l'enfant, les résultats vont dans le sens attendu, à savoir que moins les parents se montrent empathiques, plus ils déclarent de l'agression psychologique répétée et de la violence physique mineure envers l'enfant. Cela rejoint les résultats de recherches antérieures qui ont argumenté en faveur de l'importance de l'empathie dans la prévention de la violence envers l'enfant (Clément et Chamberland, 2009; Stith et autres, 2009).

6.3 Qu'en est-il des conduites à caractère négligent?

6.3.1 Les défis de la mesure dans la population

La présente enquête a permis de documenter pour la première fois au Québec l'ampleur des conduites à caractère négligent envers les enfants. La mesure de ce phénomène dans la population pose toutefois de nombreux défis (Straus et Kaufman Kantor, 2005). La négligence relève davantage d'une situation familiale qui ne permet pas de combler les besoins développementaux de l'enfant, et qui se manifeste par des omissions plutôt que des commissions d'actes comme c'est le cas en violence physique ou psychologique. Sa mesure est multidimensionnelle, puisqu'elle concerne toutes les sphères du développement des enfants. Elle doit tenir compte de la chronicité des situations qui lui portent préjudice, dont leur durée, leur sévérité apparente, leur récurrence, ainsi que de l'âge et du niveau de vulnérabilité de l'enfant. En outre, les seuils à partir desquels les situations sont jugées compromettantes pour le développement de l'enfant sont socialement et culturellement définis; ils sont également influencés par le mandat qu'assume le professionnel (p. ex. : pédiatre, intervenant en protection de la jeunesse) quant à la situation des enfants dans la société (Dubowitz, 2007).

C'est en partie en raison de ces difficultés que la négligence a rarement été étudiée dans la population générale. Certaines études rétrospectives réalisées auprès de jeunes adultes (Hussey, Chang et Kotch, 2006; May-Chahal et Cawson, 2001; Stoltenborgh, Bakermans-Kranenburg et Ijzendoorn, 2013; Straus, 2006) ou même auprès d'enfants (Kaufman Kantor et autres, 2004) ou d'adolescents (Brooker et autres, 2001) ont tenté d'en documenter l'ampleur, mais très peu ont porté sur un échantillon représentatif d'enfants ou de parents. D'ailleurs, le questionnaire utilisé dans le cadre de la présente enquête (MNBS) a été rarement utilisé dans sa forme actuelle (version rapportée par les parents) alors que les autres versions « rapportée par l'enfant » (Hines, Kantor et Holt, 2006; Kaufman Kantor et autres, 2004) et « auto-rapportée par les adultes dans l'enfance » (Straus, 2006) ont été plus souvent utilisées. Les nombreuses difficultés rencontrées avec la version rapportée par les parents dans l'enquête (p. ex. : questions mal comprises, échelles de réponse subjectives, sévérité des points de coupure) confirment les défis que pose la mesure du phénomène de la négligence par le biais d'un tel questionnaire (voir l'annexe F). Cela nécessite une réflexion collective à plus long terme, d'autant plus que le MNBS est considéré comme un outil prometteur dans la mesure de la négligence parentale au Québec (Turcotte et Pilon, 2012). Or, les résultats de la présente enquête ne permettent pas de commenter les autres versions de l'instrument qui pourraient s'avérer plus valides, ni de discuter des capacités cliniques de l'outil pour soutenir les intervenants sociaux.

6.3.2 Un phénomène qui touche les enfants de tous âges

De manière générale, on observe que c'est de deux à trois enfants sur dix qui vivent au moins une forme ou l'autre de conduites à caractère négligent à leur endroit au cours de l'année; les taux varient de 19 % à 32 % selon la catégorie d'âge des enfants (voir l'annexe F pour les limites de ces mesures). Ce résultat rejoint, en ordre de

grandeur, le taux obtenu (27 %) dans l'enquête de Straus et ses collègues (1998) réalisée auprès d'un échantillon de parents américains, ainsi que les résultats obtenus par Holt, Straus et Kaufman Kantor (2004) à partir de la version rapportée par le parent du MNBS. Les conduites liées à la négligence de surveillance sont les plus courantes et ce, peu importe l'âge des enfants (voir les tableaux 3.10 à 3.12). Cela rejoint aussi les constats d'autres études populationnelles similaires (Straus et autres, 1998; Theodore, Runyan et Chang, 2007) et est cohérent avec les données issues de la protection de la jeunesse indiquant que la négligence de surveillance est la forme de mauvais traitement la plus souvent signalée et retenue (Hélie et autres, 2012).

Bien qu'exploratoires, les résultats de l'enquête ont montré que les adolescents (10-15 ans) sont aussi passablement touchés par les conduites à caractère négligent, dont celle relative à la surveillance. Ce résultat peut paraître étonnant si on considère qu'au Québec, les signalements retenus en négligence touchent essentiellement les enfants âgés de moins de 2 ans, comparativement aux adolescents qui sont plus souvent signalés pour troubles de comportement (Hélie et autres, 2012). Évidemment, les situations en protection de la jeunesse sont plus chroniques que la plupart de celles documentées dans la présente enquête. Aussi, il est possible que, même si ces situations peuvent toucher aussi les adolescents, elles soient plus souvent signalées et retenues chez les enfants plus jeunes en raison des risques plus grands qu'entraîne la négligence de surveillance sur leur développement (Connell-Carrick et Scannapieco, 2006). Dans la présente étude, on note d'ailleurs que le milieu de vie difficile des mères et des pères caractérise, selon le cas (p. ex. : monoparentalité, stress élevé, pauvreté), les situations de conduites à caractère négligent envers les enfants âgés de 6 mois à 4 ans et les adolescents âgés de 10 à 15 ans. D'autre part, il est possible que les adolescents suivis pour troubles de comportement à la protection de la jeunesse soient aussi victimes de négligence parentale ou que leur comportement en résulte. Plusieurs études ont d'ailleurs montré que la négligence est un facteur de risque des troubles de comportement à l'adolescence (Dubreuil-Mercier, 2012; Norman et autres, 2012; Yun, Ball et Lim, 2011). On peut aussi penser que les interventions en protection de la jeunesse se centrent davantage sur les comportements de l'enfant à mesure qu'il vieillit, et que les comportements parentaux s'en trouvent ainsi occultés. On passe de l'enfant victime à l'enfant responsable (troubles de comportement) ou coupable (jeunes contrevenants) (Clément, Chamberland, Tourigny et Mayer, 2009).

En ce qui concerne les conduites à caractère négligent de nature émotionnelle et cognitive, celles-ci semblent moins courantes que les autres. Ce résultat contredit la métaanalyse de Stoltenborgh, Bakermans-Kranenburg et Ijzendoorn (2013) qui a trouvé que la négligence émotionnelle est la forme de négligence la plus souvent déclarée dans l'enfance. Des différences méthodologiques avec la présente enquête pourraient expliquer cet écart, puisque la métaanalyse inclut uniquement les études qui ont documenté l'histoire de négligence dans l'enfance d'adultes de la population générale. De plus, tout comme pour les autres formes de négligence documentées, il est possible aussi que la version courte du MNBS utilisée dans l'enquête ne contienne pas suffisamment d'items pour couvrir l'ensemble des manifestations possibles de négligence émotionnelle. Observation intéressante cependant, bien qu'aucun test statistique n'ait permis de la vérifier, les enfants plus âgés semblent être davantage exposés à des situations de négligence émotionnelle et cognitive que les plus jeunes. Par exemple, les enfants âgés de 10 à 15 ans tendent à être plus nombreux que les 5-9 ans à résider avec des adultes qui ne les aident jamais à faire leurs travaux scolaires (3,8 %) ou qui ne témoignent que parfois de l'intérêt pour leurs activités ou leurs passe-temps (2,7 %) au cours de l'année. Ce résultat pourrait exprimer un certain détachement ou désengagement de certains parents à l'adolescence, période qui peut s'avérer particulièrement difficile pour les parents. Des analyses réalisées à partir des signalements retenus à la protection de la jeunesse montrent d'ailleurs que les parents d'enfants signalés pour troubles de comportement sont ceux qui se montrent les moins collaboratifs avec les intervenants, ce qui laisse croire à un certain désinvestissement quant aux difficultés comportementales que ces jeunes peuvent présenter (Clément, Chamberland, Tourigny et Mayer, 2009).

Enfin, on observe que les conduites à caractère négligent, telles que mesurées par le MNBS, se produisent beaucoup plus souvent comme une seule conduite au cours d'une année que sous la fréquence de deux conduites ou plus. On sait pourtant que les situations de négligence dans les services de protection de la jeunesse sont habituellement les formes les plus cooccurrentes et récurrentes (Hélie et Bouchard, 2010; Trocmé et autres, 2010). Rappelons que les résultats concernant les conduites à caractère négligent sont exploratoires, et que les difficultés inhérentes à la mesure de cette forme de mauvais traitement dans la population ont pu entraîner un risque de sous-estimation de la proportion réelle d'enfants victimes et de la chronicité des situations.

6.4 L'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints

6.4.1 Une présence notable des insultes et des humiliations entre conjoints dans les familles

Tout comme pour les conduites à caractère négligent, une nouveauté de l'enquête de 2012 consiste à documenter les manifestations pouvant être liées à la violence conjugale auxquelles sont exposés les enfants québécois. Les résultats de l'enquête indiquent qu'environ un enfant sur quatre (27 %) dans la population est exposé à ces manifestations au moins une fois dans l'année. Ce taux est d'autant plus préoccupant que la très grande majorité des enfants exposés vivent aussi d'autres formes de violence directe à leur endroit, soit sous forme d'agression psychologique répétée (12 % de l'ensemble des enfants âgés de 6 mois à 17 ans) ou d'agression psychologique répétée et de violence physique mineure (10 %).

De manière plus spécifique, les résultats montrent que la prévalence annuelle d'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints, de nature psychologique (menacer sérieusement de blesser l'autre parent; briser un objet ou frapper dans le mur) et physique (pousser, bousculer, frapper ou donner un coup de pied à l'autre parent), est de l'ordre de 6 % et de 1,7 % selon les déclarations des mères. Ces résultats confirment ce que d'autres enquêtes américaines ont montré (Hamby et autres, 2011; Finkelhor et autres, 2010). Au Québec, une enquête réalisée auprès d'un échantillon de parents d'enfants âgés entre 2 et 11 ans a trouvé en 2011 un taux annuel d'exposition à des menaces de destruction d'objets entre conjoints de 3,5 % et d'exposition à des gestes physiques tels que pousser ou frapper un conjoint de 1,5 % (Pilon, 2012). Ces résultats concordent aussi avec la prévalence de violence conjugale obtenue dans la dernière enquête de l'Institut de la statistique du Québec sur ce sujet. Celle-ci avait montré que 2,4 % des femmes déclaraient avoir été menacées et 3,3 %, bousculées ou poussées par leur conjoint au cours de l'année (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003). Évidemment, cette comparaison est limitée, puisqu'il est impossible d'identifier l'agresseur dans les situations rapportées dans la présente enquête.

Bien que cohérents avec les études antérieures, les taux d'exposition à la violence psychologique et physique obtenus sont toutefois relativement faibles comparativement à celui de l'exposition aux conduites de violence verbale. En effet, on observe que la prévalence annuelle de cette dernière exposition, caractérisée par les insultes et les humiliations dirigées vers le conjoint ou la conjointe, est particulièrement élevée (25 %) comparativement à celle se rapportant aux conduites violentes de nature psychologique et physique. Cette prévalence passe à 6 % pour les enfants exposés de façon répétée, soit trois fois ou plus sur une période de 12 mois. Dans l'*Enquête sur la violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*, c'était près du quart des femmes qui déclaraient avoir été insultées ou humiliées par leur conjoint au cours de l'année (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003). Ce résultat concerne toutefois uniquement les situations des femmes victimes. Dans la dernière enquête sur la violence familiale, c'était environ 14 % des mères qui déclaraient avoir subi ou commis des actes d'agression psychologique envers leur conjoint (Clément et autres, 2005). Dans la présente enquête, la question de l'exposition des enfants à des conduites violentes de nature verbale a été développée pour les besoins spécifiques de l'enquête, il est donc difficile, voire impossible, de comparer les résultats avec ceux d'autres études similaires. On peut toutefois avancer que cette question a permis de saisir l'importance des manifestations potentiellement liées à la violence conjugale auxquelles les enfants sont exposés. Étant de nature verbale, il s'agit d'une forme de violence moins sévère en apparence, mais probablement tout aussi insidieuse que les autres. Les données montrent d'ailleurs que cette exposition est celle qui se produit le plus fréquemment au moins une fois au cours de l'année. De plus, les enfants qui sont témoins, directement ou indirectement, de manifestations de violence verbale entre conjoints vivent significativement plus de violence à leur endroit que les autres enfants, que ce soit sous forme d'agression psychologique répétée (69 % c. 42 %), de violence physique mineure (47 % c. 31 %) ou de violence physique sévère (11 % c. 3,9 %). Cela est d'autant plus préoccupant quand on sait que les effets de la violence familiale sur l'enfant sont plus importants si l'enfant en vit plus d'une forme (Sternberg et autres, 2006).

6.4.2 Un climat de violence caractérisé par des conditions de vie plus difficiles

L'analyse des facteurs associés à l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints permet de constater que cette problématique présente des aspects particuliers qui la différencient des autres formes de violence dans la vie des enfants. On remarque d'abord qu'aucune association n'est détectée entre les caractéristiques de

l'enfant et son exposition ou non à ces conduites. De plus, les attitudes sont moins souvent associées à une forme ou l'autre d'exposition comparativement aux conduites parentales à caractère violent. Il semble que ce ne soit pas tant les facteurs liés à l'enfant ou cognitifs qui jouent un rôle ici, mais plutôt les difficultés personnelles et les conditions de vie des parents. En effet, on note que les problèmes de consommation de drogues ainsi que les symptômes dépressifs sont presque systématiquement associés à l'exposition des enfants, quelle que soit la forme de violence (verbale, psychologique et physique). Les conditions de vie plus difficiles des parents sont aussi associées à une prévalence plus élevée de l'exposition des enfants: les mères sont moins scolarisées, plus souvent chefs de familles monoparentales ou faisant partie de familles recomposées. Ce sont aussi des mères et des pères qui se perçoivent pauvres ou très pauvres et qui déclarent un faible revenu pour leur ménage ainsi qu'un faible niveau de soutien social. La constellation de ces facteurs, présents souvent tant chez les mères que chez les pères interrogés, laisse entrevoir que ces familles sont aux prises avec des difficultés particulières qui les distinguent des familles exemptes de violence conjugale. Ce résultat rejoint d'autres études qui ont montré que la concomitance de la violence conjugale et parentale est associée à un portrait plus lourd au plan des facteurs personnels et familiaux (Lavergne et autres, 2011; Lévesque, Clément et Chamberland, 2007; Tajima, 2004). En outre, l'étude de Bair-Merritt et ses collègues (2008) montre que ce sont les conditions personnelles (alcoolisme, problèmes de santé mentale) plutôt que la pauvreté financière qui pèsent plus lourd lorsque les femmes victimes de violence conjugale ont des enfants. Cela amène les auteurs à penser que ces derniers peuvent être une source de stress supplémentaire pour les femmes qui auront tendance à compenser en buvant davantage ou à développer des troubles de santé mentale. Cette hypothèse pourrait être invoquée dans l'enquête pour expliquer les associations trouvées entre les difficultés personnelles des parents et l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints, d'autant plus que cette exposition touche une plus grande proportion d'enfants en présence d'un niveau élevé de stress parental lié au tempérament de l'enfant.

La question du soutien social est aussi préoccupante puisque ce facteur est associé dans l'enquête, tant chez les mères que chez les pères, à toutes les formes d'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints, alors que ce n'est pas le cas des autres conduites à caractère violent ou négligent envers les enfants. L'analyse des résultats de l'enquête précédente avait aussi montré que les familles qui disposent d'un plus faible soutien social sont davantage aux prises avec la violence conjugale et parentale (Lévesque, Clément et Chamberland, 2007). Ce résultat est important pour orienter l'intervention auprès de ces familles, d'autant plus que le soutien social peut avoir un effet tampon sur le stress en atténuant ses effets sur la santé mentale et les pratiques parentales (Cohen et Wills, 1985; Howze et Kotch, 1984).

6.5 Des conduites qui témoignent de profils familiaux différents

6.5.1 Les conduites à caractère violent dirigées vers l'enfant

Pris dans leur ensemble, les résultats de l'enquête laissent entrevoir la présence de profils familiaux distincts qui caractérisent les dynamiques de violence familiale, qu'elles soient vécues indirectement par l'enfant ou qu'elles le visent directement. Tout d'abord, on remarque que, contrairement à ce qu'on observe pour les conduites à caractère négligent et l'exposition à des conduites violentes entre conjoints, les caractéristiques des enfants et les attitudes et attributions parentales sont fortement associées aux conduites à caractère violent de nature physique et psychologique. Par exemple, les résultats montrent que les garçons sont en proportion plus souvent victimes des trois formes de conduites à caractère violent. Qui plus est, ces conduites se manifestent différemment selon l'âge des enfants: les plus jeunes (3-6 ans) étant en proportion plus souvent l'objet de punitions corporelles et ceux âgés de 3 à 14 ans plus souvent victimes d'agressions psychologiques répétées. Ce premier constat pourrait s'expliquer en raison du fait qu'il s'agit de comportements parentaux dirigés vers l'enfant et utilisés à des fins disciplinaires. Ces pratiques seraient donc fortement influencées par ce dernier et varient selon l'âge et le sexe de l'enfant. On sait aussi, par d'autres études, que les garçons en sont plus souvent victimes que les filles (MacMillan et autres, 2013) et que les pratiques varient en fonction de l'âge (Clément et autres, 2005). Le fait que les garçons soient davantage victimes est souvent expliqué en raison de leur tempérament souvent plus turbulent. D'ailleurs, de nombreuses études ont montré que le tempérament perçu difficile d'un enfant est un facteur en cause dans le recours à la discipline à caractère violent (Berlin et autres, 2009; Grogan-Kaylor et Otis, 2007). Ces résultats se trouvent aussi confirmés en partie dans la présente enquête,

puisqu'on retrouve davantage d'enfants qui subissent une conduite à caractère violent dans les familles où le stress parental est plus élevé. Bien que les liens trouvés entre les conduites, attitudes et attributions parentales et les caractéristiques de l'enfant puissent s'expliquer en partie par les raisons avancées ci-haut, d'autres facteurs sont à prendre en considération (p. ex. : origine ethnoculturelle, tempérament du parent, difficultés chez l'enfant). La présente enquête n'a toutefois pas permis de tous les documenter.

6.5.2 Le cas des conduites de violence physique mineure et sévère

De manière générale, les facteurs personnels propres aux parents, comme la consommation d'alcool et de drogues et les symptômes de dépression, sont associés à la prévalence des conduites à caractère violent à l'endroit des enfants de nature physique. Cela confirme ce que plusieurs études ont déjà montré concernant le risque que représente la consommation d'alcool et de drogues dans la violence physique à l'endroit des enfants, surtout dans ses formes plus sévères (Harris, 2008; Walsh, MacMillan et Jamieson, 2003). De plus, lorsque les parents disposent d'un faible niveau de soutien social ou présentent une insatisfaction quant à leur vie sociale, les conduites de violence physique sont en plus forte proportion que dans les autres cas. Par exemple, près de 10 % des enfants dont la mère déclare un faible niveau de soutien social sont victimes de violence physique sévère comparativement à près de 5 % lorsque la mère présente un niveau de soutien social élevé. De plus, dans les familles où l'on retrouve de l'agression psychologique répétée, aucun lien significatif n'est détecté avec l'indice de revenu du ménage, et ce, tant du point de vue des mères que des pères, alors que l'indice est associé, du côté des mères, à la prévalence de la violence physique, mineure ou sévère, celle-ci étant plus élevée en présence d'un faible revenu. Ce résultat semble indiquer que ces familles portent le fardeau d'une défavorisation socioéconomique plus grande, ce qui pourrait engendrer un stress supplémentaire qui se répercuterait dans la gestion des conflits avec l'enfant, par effet de débordement (Straus, 2001). Cela rejoint d'ailleurs les résultats obtenus dans le cycle précédent de l'enquête (Clément et autres, 2005).

6.5.3 Le cas de l'agression psychologique répétée

L'agression psychologique répétée, bien qu'associée aux caractéristiques de l'enfant, aux attitudes des mères et aux difficultés personnelles des parents, présente ceci de particulier qu'elle est aussi reliée à des conditions de vie plus aisées. En effet, la prévalence de telles conduites déclarées par les parents, que ce soit les pères ou les mères, est plus élevée lorsque ceux-ci vivent dans un milieu très favorisé (quintile 1 de l'indice de défavorisation matérielle et sociale) que lorsqu'ils résident dans des environnements moins favorisés (quintiles 4 et 5). Dans la même veine, les enfants vivant avec des mères plus scolarisées et plus souvent en emploi au moment de l'enquête sont en proportion plus nombreux à être victimes d'agression psychologique répétée. L'hypothèse selon laquelle ces familles vivent le fardeau d'un stress lié plus spécifiquement à la conciliation travail-famille avait déjà été avancée dans l'enquête précédente (Clément et autres, 2005). Selon les estimations de la présente enquête, plus d'enfants, en proportion, subissent de l'agression psychologique à répétition lorsque le parent éprouve un niveau élevé de stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales. L'étude canadienne de Strazdins et ses collègues (2006) montre par ailleurs que les conditions de travail difficiles sont associées à des pratiques parentales disciplinaires moins efficaces et à davantage de symptômes dépressifs chez les parents. Ce résultat trouve aussi écho dans la présente enquête puisque les enfants subissent en plus forte proportion de l'agression psychologique répétée lorsque les mères présentent des symptômes dépressifs graves ou modérés. En outre, la prévalence de cette conduite est plus élevée lorsque les mères se montrent en accord avec l'affirmation selon laquelle « les parents sont trop mous avec leurs enfants », ce qui pourrait révéler l'inefficacité perçue de leur propre approche disciplinaire. Le lien entre les conduites de violence et l'endossement de cette affirmation est d'ailleurs décelé uniquement parmi les mères qui rapportent des épisodes répétés d'agression psychologique; il ne ressort ni pour les autres formes de violence à l'égard des enfants, ni pour les conduites à caractère négligent ou l'exposition à des conduites violentes entre conjoints, ni dans les déclarations des pères.

On pourrait aussi soulever l'hypothèse selon laquelle les mères plus scolarisées et plus favorisées (indice de défavorisation matérielle et sociale) détectent plus facilement les épisodes d'agression psychologique et ont donc davantage tendance à les déclarer que les mères moins scolarisées ou favorisées. Peut-être que ces mères

se questionnent davantage sur leurs propres pratiques parentales en raison de leur niveau de scolarité plus élevé? On sait d'ailleurs que ce niveau est un facteur de protection contre la transmission intergénérationnelle de la violence (Murphy-Cowan et Stringer, 1999). Il est possible alors que des mères qui déclarent davantage d'agression psychologique essaient de ne pas reproduire le cycle de violence parentale qu'elles ont elles-mêmes connu. Gagné et Bouchard (2001) ont aussi montré que plus les parents sont en mesure d'observer un impact négatif chez l'enfant, plus ils sont susceptibles d'identifier certaines conduites parentales comme étant psychologiquement violentes. À cet effet, on observe dans la présente enquête que les enfants subissent en plus forte proportion de l'agression psychologique répétée lorsqu'ils vivent avec des mères qui reconnaissent les impacts « occasionnels » de la violence psychologique sur l'enfant. Le sens de ce lien n'est pas le même pour les conduites de violence physique (les mères qui ne reconnaissent pas les impacts, ou qui les reconnaissent occasionnellement, déclarent aussi souvent de la violence physique), et il est absent pour les autres formes de violence dans la vie des enfants (à l'exception de la négligence chez les 10-15 ans).

6.5.4 Le cas des conduites à caractère négligent

Toute proportion gardée, on constate que peu de facteurs sont associés aux conduites parentales à caractère négligent comparativement aux conduites à caractère violent dans l'enquête, et ce, tant du point de vue des mères que des pères. Cela pourrait être dû à la mesure elle-même qui n'aura pas permis de bien documenter toutes les manifestations possibles de ces conduites envers l'enfant. D'une part, il importe de rappeler que la mesure porte sur trois groupes d'âge traités séparément (6 mois-4 ans; 5-9 ans; 10-15 ans), chacun correspondant à un nombre d'environ 1000 répondantes chez les mères et près de 400 répondants chez les pères, ce qui a pu limiter la portée des tests d'association. D'autre part, comme les fréquences de certaines formes de négligence documentées dans l'enquête se sont avérées trop faibles pour les analyser séparément, il est aussi possible que la création d'un indicateur unique de conduites à caractère négligent (au moins une conduite établie à partir du point de coupure de l'instrument proposé par Holt, Straus et Kaufman Kantor, 2007; voir l'annexe F) ait pu occulter les effets spécifiques associés aux déterminants socioéconomiques, plus particulièrement chez les enfants âgés de 5 à 9 ans (groupe constitué des enfants fréquentant l'école et ayant des travaux scolaires). Du point de vue des facteurs personnels, on remarque tout de même certains liens détectés avec les conduites parentales à caractère négligent, variables selon le groupe d'âge des enfants; les résultats indiquent une prévalence plus élevée pour des problèmes de drogues (consommation entraînant des problèmes faibles à élevés) et des symptômes dépressifs (modérés à graves) chez les parents ainsi que pour des problèmes d'alcool (consommation à risque) chez les mères. Ces résultats rejoignent de nombreuses études précédentes qui ont montré l'importance de ces déterminants, et notamment le risque que représente la consommation d'alcool et de drogues et la dépression (Harris, 2008; Walsh, MacMillan et Jamieson, 2003; Laslett et autres, 2012). Rappelons toutefois qu'il existe encore peu d'études qui ont porté sur des conduites à caractère négligent documentées dans la population, de telle sorte qu'il est difficile de comparer les résultats.

L'analyse des résultats en fonction des groupes d'âge des enfants montre la présence de liens particuliers entre les facteurs documentés et les conduites à caractère négligent envers les adolescents. Ce constat mérite qu'on s'y attarde davantage. Quand on observe l'ensemble des résultats, on note que les conduites à caractère négligent envers les enfants plus âgés (10-15 ans) sont proportionnellement plus présentes lorsque les mères adoptent des attitudes favorables à la discipline violente que lorsqu'elles n'en déclarent pas. C'est aussi le cas chez les mères qui adhèrent à une attitude qui attribue le recours à la violence à la désobéissance de l'enfant. Ces résultats amènent à émettre l'hypothèse que les mères qui déclarent en plus forte proportion des conduites à caractère négligent envers les enfants plus âgés se sentent particulièrement dépassées par la situation. En plus de vivre dans des conditions de vie difficiles (la prévalence chez les 10-15 ans est plus élevée lorsque les mères se déclarent pauvres ou très pauvres, se situent dans les quintiles plus défavorisés de l'indice de défavorisation matérielle et sociale, disposent d'un faible revenu du ménage et d'un faible soutien social), il est possible qu'elles vivent des difficultés avec leurs adolescents ou préadolescents. Certains de ces contextes de vie particuliers sont aussi trouvés chez les pères d'enfants de 10-15 ans subissant des conduites à caractère négligent en plus forte proportion que les autres, bien que ces derniers ne soient pas proportionnellement plus nombreux que les autres pères à endosser des attitudes favorables à la punition corporelle.

6.6 Synthèse comparative des points de vue maternel et paternel

D'entrée de jeu, il importe de rappeler que cette enquête est la deuxième du genre au Québec à questionner directement un large échantillon de pères sur leurs attitudes et les pratiques disciplinaires à caractère violent envers l'enfant du ménage, les enquêtes de 2004 et de 2012 ayant été réalisées respectivement auprès de 953 et de 1 342 pères répondants. C'est aussi la première fois que les mères et les pères sont questionnés directement sur l'exposition des enfants à des conduites violentes entre conjoints et sur les conduites à caractère négligent par un adulte du ménage. Pour ces raisons, les données issues de cette enquête sont novatrices, car elles permettent de documenter l'évolution des attitudes et attributions paternelles ainsi que des associations de certains facteurs personnels, familiaux et socioéconomiques à la violence envers l'enfant d'un point de vue plus rarement investigué.

Grâce aux résultats de l'enquête, on peut désormais considérer que les pères sont généralement de bons répondants pour une enquête qui porte sur les pratiques au sein des familles. En effet, la prévalence annuelle de conduites à caractère violent envers l'enfant n'est pas significativement différente selon les déclarations des pères et des mères faisant partie de familles biparentales (voir l'annexe E). L'enquête précédente avait aussi montré que les résultats obtenus auprès des pères quant à cette prévalence étaient, dans l'ensemble, semblables à ceux obtenus auprès des mères, et les liens trouvés avec les déterminants, conformes au cadre conceptuel de la violence familiale envers l'enfant (Clément et autres, 2005). Ce constat est confirmé dans la présente enquête et ouvre à la possibilité de combiner les déclarations des pères et des mères pour l'analyse de la violence envers les enfants dans une enquête future, tout en tenant compte des impacts éventuels sur la comparaison entre les enquêtes. Une étude récente appuie également ce constat en montrant la consistance des réponses des pères et des mères dans les déclarations de conduites à caractère violent envers l'enfant telles que mesurées par le PCCTS (Lee et autres, 2012), le même instrument utilisé que dans la présente enquête. Par ailleurs, bien que les taux annuels de conduites à caractère violent ne diffèrent pas significativement selon le genre parental, l'enquête a permis de montrer la présence de quelques spécificités propres aux figures paternelles, permettant d'alimenter la réflexion pour mieux orienter les interventions. À cet effet, on sait qu'il existe encore des lacunes importantes dans les programmes de prévention et d'intervention destinés aux familles vivant en contexte de vulnérabilité sociale qui n'incluent pas toujours les pères (Dubeau et autres, 2013; Lee, Guterman et Lee, 2008).

6.6.1 Des pères encore mitigés, mais moins favorables à la punition corporelle

Les résultats montrent que les pères ont en plus forte proportion des attitudes favorables envers la punition corporelle que les mères. Par exemple, ils sont proportionnellement plus nombreux à penser que certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire (23 % c. 15 %) ou à penser que la fessée est efficace pour éduquer un enfant (12 % c. 8 %). L'attribution de la punition corporelle aux comportements de l'enfant (violent, désobéissant ou provocant) est aussi, toute proportion gardée, plus répandue chez les pères que chez les mères. Ce résultat rejoint ce qui avait été trouvé dans la dernière enquête (Clément, Chamberland, Aubin et Dubeau, 2005) et pourrait être expliqué dans le rôle d'autorité parentale traditionnellement et culturellement plus reconnu aux pères au Québec.

L'intérêt de la présente enquête n'est pas tant dans l'analyse comparative qu'elle permet selon le genre parental, mais plutôt dans l'analyse intégrative du point de vue spécifique des pères. À cet effet, plusieurs constats peuvent être faits. En premier lieu, l'enquête montre que les pères québécois sont mitigés quant au recours à la discipline physique. Bien qu'ils soient à la recherche d'une plus grande fermeté (79 % sont d'avis que les parents du Québec sont trop mous), ils se montrent plutôt défavorables à la punition corporelle (88 % ne croient pas que la fessée est efficace et 77 % ne croient pas que certains enfants ont besoin de tapes pour apprendre à bien se conduire). Cette ambivalence des pères est d'ailleurs plus importante qu'il y a huit ans, alors qu'ils étaient significativement plus nombreux en proportion à se montrer favorables à la punition corporelle, et témoigne d'un certain désarroi, aussi observé chez les mères, dans l'éducation des enfants qui passe par la volonté d'une plus grande fermeté sans recourir à la discipline à caractère violent.

En second lieu, on observe depuis la dernière enquête de réels changements d'attitudes chez les pères. Non seulement ils sont en général moins favorables aux conduites à caractère violent, mais ils sont aussi en proportion moins nombreux à justifier le recours à la tape en attribuant le blâme au comportement violent,

provocant ou désobéissant de l'enfant. Le changement de normes sociales entourant la discipline à caractère violent observé auprès des mères l'est donc également auprès des pères. De plus, la prévalence annuelle du recours à la punition corporelle rapportée par ces derniers est aussi moins importante en 2012 qu'en 2004 (données non présentées), ce qui confirme la tendance observée. Il n'existe, à notre connaissance, aucune autre étude qui a examiné l'évolution des attitudes et attributions paternelles. En plus de corroborer la tendance observée chez les mères dans les trois enquêtes (1999, 2004 et 2012), ce résultat pourrait témoigner d'un changement de normes sociales entourant la punition corporelle dans la population et de l'accroissement de l'envergure des modalités de soutien offertes aux figures paternelles dans les dernières années (Dubeau et autres, 2013). Il s'agit d'une bonne nouvelle, considérant les risques que représentent les attitudes dans le recours à la punition corporelle et les risques que représente en retour la punition corporelle dans le recours à la violence physique sévère envers l'enfant (Zolotor et autres, 2008).

Un dernier constat concerne la reconnaissance des impacts de la discipline violente sur l'enfant. À cet effet, on observe que les pères se montrent, toute proportion gardée, majoritairement sensibles aux impacts de l'agression psychologique répétée sur le développement de problèmes psychologiques chez l'enfant (65 % estiment que cela arrive souvent ou très souvent), mais moins sensibles aux impacts physiques potentiels de la punition corporelle (23 %). Dans l'enquête, une proportion plus forte d'enfants sont victimes de punition corporelle lorsque les pères présentent un niveau peu élevé d'empathie face aux impacts de l'agression psychologique répétée; c'est le cas pour les enfants dont les pères croient qu'ils peuvent développer des problèmes occasionnellement si on sacre ou crie après eux de façon répétée (44 %) par rapport à ceux dont les pères croient que ces problèmes peuvent survenir souvent ou très souvent (33 %). Ce résultat confirme ce qui avait été trouvé dans la dernière enquête (Clément et autres, 2005), de même que d'autres constats d'études antérieures qui montrent que les parents qui présentent un niveau plus faible d'empathie envers l'enfant sont plus à risque de déclarer de la violence physique à son endroit (Clément et autres, 2005; Milner, 2003).

6.6.2 Des contextes de vie particuliers?

Les liens trouvés dans l'enquête entre les différents facteurs d'ordre personnel, familial et socioéconomique et les conduites parentales sont moins nombreux chez les pères que chez les mères. Ce constat avait été fait dans l'enquête précédente et avait été interprété comme un indicateur de différences de perception des réalités familiales selon le genre parental. On pourrait invoquer ici la même hypothèse, selon laquelle les pères, bien qu'ils soient généralement de bons répondants en regard des conduites disciplinaires envers l'enfant, soient plus réticents à dévoiler, ou même à percevoir, certaines difficultés personnelles ou familiales. À noter également que l'obtention moins fréquente d'associations significatives pour les mesures paternelles pourrait être aussi due à un plus petit nombre de répondants.

On observe tout de même que, lorsqu'elles sont présentes, les associations entre les facteurs et les conduites parentales telles que rapportées par les pères concordent avec la littérature scientifique et avec ce qui a été observé chez les mères. D'une part, certains facteurs, comme les problèmes de consommation d'alcool et de drogues, se trouvent presque systématiquement associés aux conduites à caractère violent et à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints, ce qui rejoint d'autres études (Lee et autres, 2011; Smith Slep et O'Leary, 2007). Le stress paternel, qu'il soit lié au tempérament de l'enfant perçu difficile ou à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales, est aussi très souvent associé aux différentes formes de conduites parentales à caractère violent (surtout de nature psychologique) et à l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints. Encore ici, ce constat rejoint d'autres études de même type réalisées auprès des pères (Lee et autres, 2011).

Enfin, on observe également des similitudes selon le genre parental en regard des facteurs associés aux conduites à caractère négligent envers les enfants de 10-15 ans. En effet, les liens avec les symptômes dépressifs, la perception de la situation économique et le soutien social se retrouvent tant chez les mères que chez les pères : la prévalence des conduites à caractère négligent est plus élevée lorsque le parent présente des symptômes de modérés à graves, se perçoit comme pauvre ou très pauvre et dispose d'un faible soutien social. La prévalence est aussi plus élevée lorsque le parent est responsable d'une famille monoparentale : chez les enfants âgés de 10 à 15 ans pour le père et chez les 6 mois-4 ans pour la mère. Ces similitudes sont en outre cohérentes avec

les modèles explicatifs de la négligence selon lesquels ces situations familiales résultent d'une perturbation de la relation parent-enfant, mais aussi d'une perturbation de la relation de la famille avec la collectivité (Lacharité, Éthier et Nolin, 2006). En somme, les déclarations des figures paternelles sur les conduites à caractère violent et négligent envers l'enfant, de même que sur son exposition à des conduites violentes entre conjoints concordent généralement avec ce qui a été trouvé chez les mères. Une prochaine enquête pourrait certainement tirer profit de ce constat en investiguant le point de vue des parents sur les pratiques disciplinaires, et ce, dans la mesure du possible, peu importe le genre parental.

BIBLIOGRAPHIE

ADLAF, E. M., P. BÉGIN et E. SAWKA (2005). *Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC) : Une enquête nationale sur la consommation d'alcool et d'autres drogues par les Canadiens : La prévalence de l'usage et les méfaits : Rapport détaillé*, Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 101 p.

ADLAF, E. M., A. DEMERS et L. GLIKSMAN (2005). *Enquête sur les campus canadiens 2004*, Toronto, Centre de toxicomanie et de santé mentale, 124 p.

AFIFI, T. O. (2011). « Child maltreatment in Canada: An understudied public health problem », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 102, n° 6, p. 459-461.

AFIFI, T. O., N. P. MOTA, P. DASIEWICZ, H. MACMILLAN et J. SAREEN. (2012). « Physical punishment and mental disorders : Results from a nationally representative US sample », *Pediatrics*, vol. 130, n° 2, p. 1-9.

ANDERSON, E. A. et J. W. SPRUILL (1993). « The Dual-Career Commuter Family: A Lifestyle on the Move », dans *Families on the Move: Migration, Immigration, Emigration, and Mobility*, Volume 1, New York, Haworth Press, p. 131-147.

ANTLE, B. F., A. P. BARBEE, D. SULLIVAN, P. YANKEELOV, L. JOHNSON et M. R. CUNNINGHAM (2007). « The relationship between domestic violence and child neglect », *Brief Treatment and Crisis Intervention*, vol. 7, n° 4, p. 364-382.

ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC (ACJQ) (2012). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse*, p. 60.

ATEAH, C. A. et C. M. PARKIN (2002). « Childhood experiences with, and current attitudes toward, corporal punishment », *Canadian Journal of Community Mental Health*, vol. 21, n° 1, p. 35-46.

ATEAH, C. A. et J. E. DURRANT (2005). « Maternal use of physical punishment in response to child misbehavior: implications for child abuse prevention », Child Abuse & Neglect, vol. 29, no 2, p. 169-185.

BABOR, T. F., J. C. HIGGINS-BIDDLE, J. B. SAUNDERS et M. G. MONTEIRO (2001). *AUDIT: The Alcohol Use Disorders Identification Test. Guidelines for use in primary care*. Second Edition, Geneva, World Health Organization, Department of Mental Health and Substance Dependance, 40 p.

BAIR-MERRITT, M., W. C. HOLMES, J. H. HOLMES, J. FEINSTEIN et C. FEUDTNER (2008). « Does Intimate Partner Violence Epidemiology Differ Between Homes With and Without Children? A Population-Based Study of Annual Prevalence and Associated Risk Factors », *Journal Of Family Violence*, vol. 23, n° 5, p. 325-332.

BAUMRIND, D. (1996). « The discipline controversy revisited », *Family Relations*, vol. 45, n° 4, p. 405-415.

BAVOLEK, S. J. (1984). *Handbook for the Adult-Adolescent Parenting Inventory (AAPI)*, Schaumburg, Family Development Associates.

BEGLE, A. M., J. E. DUMAS et R. F. HANSON (2010). « Predicting child abuse potential: An empirical investigation of two theoretical frameworks », *Journal of Clinical Child and Adolescent Psychology*, vol. 39, n° 2, p. 208-219.

BELL, T. et E. ROMANO. (2012). « Opinions about child corporal punishment and influencing factors », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 27, n° 11, p. 2208-2229.

BELSKY, J. (1993). « Etiology of child maltreatment: A developmental-ecological analysis », *Psychological Bulletin*, vol.114, n° 3, p. 413-434.

BENSLEY, L., D. RUGGLES, K. W. SIMMONS, C. HARRIS, K. WILLIAMS, T. PUTVIN et M. ALLEN (2004). « General population norms about child abuse and neglect and associations with childhood experiences », *Child Abuse & Neglect*, vol. 28, n° 12, p. 1321-1337.

BERLIN, L. J., J. M. ISPA, M. A. FINE, P. S. MALONE, J. BROOKS-GUNN, C. BRADY-SMITH et Y. BAI (2009). « Correlates and consequences of spanking and verbal punishment for low-income white, African American, and Mexican American toddlers », *Child Development*, vol. 80, n° 5, p. 1403-1420.

BOHEN, H. H. et A. VIVEROS-LONG (1981). *Balancing jobs and family life: Do flexible work schedules help?*, Philadelphia, Temple University Press, 336 p.

BOUCHARD, C. et autres (1991). *Un Québec fou de ses enfants. Rapport du groupe de travail pour les jeunes*, Québec, ministère de la Santé et des Services Sociaux, 179 p.

BOUCHARD, C. et R. TESSIER (1996). « Conduites à caractère violent à l'endroit des enfants », dans : Santé Québec, C. LAVALLÉE, M. CLARKSON et L. CHÉNARD (sous la direction de), *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches, Monographie n° 2, Enquête sociale et de santé 1992-1993*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, p. 21-76.

BRONFENBRENNER, U. (1996). « Le modèle « processus-personne-contexte-temps » dans la recherche en psychologie du développement : principes, applications et implication », dans R. Tessier et G. M. Tarabulsky (sous la direction de), *Le modèle écologique dans l'étude du développement de l'enfant*, Sainte-Foy (QC), Presses de l'Université du Québec, p.9-58.

BROOKER, S., P. CAWSON, G. KELLY et C. WATTAM (2001). « The prevalence of child abuse and neglect: A survey of young people », *International Journal of Market Research*, vol. 43, n° 3, p. 249-289.

BUGENTAL, D. B. et C. JOHNSTON (2000). « Parental and child cognitions in the context of family », *Annual Psychology Review*, vol. 51, n° 1, p. 315-344.

CARON, J. (1996). « L'Échelle de provisions sociales : une validation québécoise », *Santé mentale au Québec*, vol. 21, n° 2, p. 158-180.

CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE (2011). *Questionnaire sur la consommation de drogues (DAST-20)*, 1 p.

CHAFFIN, M., K. KELLEHER et J. HOLLENBERG (1996). « Onset of physical abuse and neglect: Psychiatric, substance abuse, and social risk factors from prospective community data », *Child Abuse & Neglect*, vol. 20, n° 3, p. 191-203.

CHAMBERLAND, C. (2003). *Violence parentale et violence conjugale. Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 396 p.

CHAMBERLAND, C. et M.-È. CLÉMENT (2009). « La maltraitance psychologique envers les enfants », dans *La violence à l'égard des enfants en milieu familial*, Anjou, Les Éditions CEC, p. 47-62.

CHAMBERLAND, C., S. LÉVEILLÉ et N. TROCMÉ (2007). *Enfants à protéger, parents à aider. Des univers à rapprocher*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 480 p.

CHANG, J. J., A. D THEODORE, S. L MARTIN et D. K. RUNYAN (2008). « Psychological abuse between parents: Associations with child maltreatment form a population-based sample », *Child Abuse & Neglect*, vol. 32, n° 8, p. 819-829.

CLÉMENT, M.-È. (2011). « La violence physique envers les enfants : le cas particulier de la punition corporelle », *Revue de psychoéducation*, vol. 40, n° 1, p. 121-134.

CLÉMENT, M.-È. et C. BOUCHARD (2005). « Predicting the use of single versus multiple types of violence towards children in a representative sample », *Child Abuse & Neglect*, vol. 29, n° 10, p. 1121-1139.

CLÉMENT, M.-È., C. BOUCHARD, M. JETTÉ et S. LAFERRIÈRE (2000). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 124 p.

CLÉMENT, M.-È., M. BOUDREAU et C. CHAMBERLAND (2012). « Regards maternels sur la transmission intergénérationnelle de la violence physique envers les enfants ». *Revue Canadienne de Santé Mentale Communautaire*, vol. 31, n° 2, p.1-17.

CLÉMENT, M.-E. et C. CHAMBERLAND (2009). « The role of parental stress, mother's childhood abuse and perceived consequences of violence in predicting attitudes and attribution in favor of corporal punishment », *Journal of Child and Family Studies*, vol. 18, n° 2, p. 163-171.

CLÉMENT, M.-È. et C. CHAMBERLAND (2007). « Physical violence and psychological aggression towards children: Five-year trends in practices and attitudes from two population surveys », *Child Abuse & Neglect*, vol. 3, n° 9, p. 1001-1011.

CLÉMENT, M.-È., C. CHAMBERLAND, J. AUBIN et D. DUBEAU (2005). *La discipline des enfants au Québec : normes et pratiques des parents en 2004*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 8 p.

CLÉMENT, M.-È., C. CHAMBERLAND, L. CÔTÉ, D. DUBEAU et B. BEAUVAIS (2005). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 162 p.

CLÉMENT, M.-È., C. CHAMBERLAND, M. TOURIGNY et M. MAYER (2009). « Taxinomie des besoins des enfants dont les mauvais traitements ou les troubles de comportement ont été jugés fondés par la direction de la protection de la jeunesse », *Child Abuse & Neglect*, vol. 33, nº 10, p. 750-765.

CLÉMENT, M.-È., C. CHAMBERLAND et N. TROCMÉ (2009). « Épidémiologie de la maltraitance et de la violence envers les enfants au Québec », *Santé, Société et Solidarité*, vol. 8, nº 1, p. 27-38.

CLÉMENT, M.-È., S. DUFOUR, C. CHAMBERLAND et D. DUBEAU (2009). « Description et analyse des attitudes et attributions paternelles favorables à la punition corporelle », *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 41, nº 1, p. 11-21.

CLEMMONS, J. C., K. WALSH, D. DILILLO et T. L. MESSMAN-MOORE (2006). « Unique and combined contributions of multiple child abuse types and abuse severity to adult trauma symptomatology », *Child Maltreatment*, vol. 12, nº 2, p. 172-181.

COCHRAN, W. G. (1977). *Sampling techniques*, New York, Wiley and Sons, 428 p.

COHEN, S. et T. A. WILLS (1985). « Stress, social support and the buffering hypothesis », *Psychological Bulletin*, vol. 98, nº 2, p. 310-357.

CONNELL-CARRICK, K. et M. SCANNAPIECO (2006). « Ecological correlates of neglect in infants and toddlers », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 21, nº 3, p. 299-316.

CRITTENDEN, P. M., A.-H. CLAUSSEN et D. B. SUGERMAN (1994). « Physical and psychological maltreatment in middle childhood and adolescence », *Development and Psychopathology*, vol. 6, nº 1, p. 145-164.

CRONBACH, L. J. (1951). « Coefficient alpha and the internal structure of tests », *Psychometrika*, vol. 16, nº 3, p. 297-334.

CUTRONA, C. E. (1984). « Social support and stress in the transition to parenthood », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 93, nº 4, p. 378-390.

CYR, K., C. CHAMBERLAND, M.-È. CLÉMENT, G. LESSARD, J.-A. WEMMERS, D. COLLIN-VÉZINA, M.-H. GAGNÉ et D. DAMANT (2013). « Polyvictimization and victimization of children and youth: Results from a populational survey », *Child Abuse & Neglect*, doi: 10.1016/j.chiabu.2013.03.009.

CYR, K., C. CHAMBERLAND, M.-È. CLÉMENT, J.-A. WEMMERS, D. COLLIN-VÉZINA, G. LESSARD, M-H. GAGNÉ et D. DAMANT. (soumis a). « The impact of lifetime victimization and polyvictimization on adolescents: mental health symptoms and gender differences », *Journal of Adolescent Health*.

DARLING, N. et L. STEINBERG (1993). « Parenting style as context: an integrative model », *Psychological Bulletin*, vol. 113, nº 3, p. 487-496.

DARO, D. (1999). *Public opinion and behaviors regarding child abuse prevention: 1999 survey*, Chicago, National Center on Child Abuse Prevention Research, 11 p.

DARO, D. et R.J. GELLES. (1992). « Public attitudes and behaviors with respect to child abuse prevention », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 7, nº 4, p. 517-531.

DAVIES, L., M. MULCAHY, K. MECHAN et J.-M. DESLAURIERS (2009). « Perspectives et place des pères dans les services de protection de l'enfance et de la jeunesse », *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 15, nº 1, p. 38-59.

DE BELLIS, M. D. (2001). « Developmental traumatology : the psychobiological development of maltreated children and its implications for research, treatment, and policy », *Development and Psychopathology*, vol. 13, nº 3, p. 539-564.

DE BELLIS, M. D. (2005) « The psychobiology of neglect », *Child Maltreatment*, vol. 10, nº 2, p. 150-172.

DESLANDES, R. et É. ROYER. (1994). « Style parental, participation parentale dans le suivi scolaire et réussite scolaire », *Service social*, vol. 43, nº 2, p. 63-80.

DIXON, L., C. HAMILTON-GIACHRITSIS, K BROWNE et E. OSTAPUIK (2007). « The co-occurrence of child and intimate partner maltreatment in the family: Characteristics of the violent perpetrators », *Journal of Family Violence*, vol. 22, n° 8, p. 675-689.

DONG, M., R. F. ANDA, V. J. FELITTI, S. R. DUBE, D. F. WILLIAMSON, T. J. THOMPSON et W. H. GILES (2004). « The interrelatedness of multiple forms of childhood abuse, neglect, and household dysfunction », *Child Abuse & Neglect*, vol. 28, n° 7, p. 771-784.

DONOHUE, B. (2004). « Coexisting child neglect and drug abuse in young mothers: Specific recommendations for treatment based on a review of the outcome literature », *Behavior Modification*, vol. 28, n° 2, p. 206-233.

DUBE, M. et S. HODGINS (2001). « Filicides maternels et paternels maltraitants : facteurs de risque et indices comportementaux précurseurs », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 22, n° 3, p. 81-98.

DUBEAU, D., F. DEMONTIGNY, A. DEVAULT et C. LACHARITÉ (2013). *L'effet des services préventifs auprès des pères en difficulté et leurs enfants : Résultats préliminaires*, Montréal, La SU-PÈRE conférence, 7e édition, 38 p.

DUBOWITZ, H. (2007). « Understanding and addressing the "neglect of neglect": Digging into the molehill », *Child Abuse & Neglect*, vol. 31, n° 6, p. 603-606.

DUBREUIL-MERCIER, K. (2012). *Les caractéristiques qui distinguent les adolescents abandonnés et à risque d'abandon*, Mémoire de maitrise en travail social, Québec, Université Laval, 153 p.

DUFOUR, S. (2009). « Les enjeux liés à l'étude de la violence en milieu familial », dans *La violence à l'égard des enfants en milieu familial*, Anjou, Les Éditions CEC, p. 1-14.

DUFOUR, S., M.-È. CLÉMENT, C. CHAMBERLAND et D. DUBEAU. (2011). « Child abuse in a disciplinary context: A typology of abusive family environments », *Journal of Family Violence*, vol. 26, n° 8, p. 595-606.

DUFOUR, S., C. LAVERGNE, M.-C. LARRIVÉE et N. TROCMÉ. (2008). « Who are these parents involved in child neglect? A differential analysis by parent gender and family structure » *Children and Youth Services Review*, vol. 30, n° 2, p. 141-156.

DURRANT, J. (2007). *Positive discipline, what it is and how to do it*, Suède, Save the Children, 333 p.

DURRANT, J. E., N. SIGVALDASON et L. BEDNAR (2008). « What did the Canadian public learn from the 2004 supreme court decision on physical punishment? », *International Journal of Children's Rights*, vol. 16, n° 2, p. 229-247.

DURRANT, J. E., N. TROCMÉ, B. FALLON, C. MILNE et T. BLACK (2009). « Protection of children from physical maltreatment in Canada: An evaluation of the Supreme Court's definition of reasonable force », *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, vol. 18 n° 1, p. 64-87.

DUXBURY, L. et C. HIGGINS (2003). *Le conflit entre le travail et la vie personnelle au Canada durant le nouveau millénaire: État de la question*, Ottawa, Santé Canada, Division de la santé des collectivités, 144 p.

ECKENRODE, J., M. LAIRD, M. et J. DORIS (1993). « School performance and disciplinary problems among abused and neglected children », *Developmental Psychology*, vol. 29 n° 1, p. 53-62.

ENGLISH, D. J. (1998). « The extent and consequences of child maltreatment », *Future of Children*, vol. 8, n° 1, p. 39-53.

ÉTHIER, L. S. et T. MILOT (2009). « Effets de la durée, de l'âge d'exposition à la négligence et de la comorbidité sur le développement socioémotionnel à l'adolescence », *Neuropsychoatrie de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 57, n° 2, p.136-145.

FALLON, B., N. TROCMÉ, B. MACLAURIN, V. SIHNA et T. BLACK (2012). « Untangling risk of maltreatment from events of maltreatment: An analysis of the 2008 Canadian incidence study of reported child abuse and neglect (CIS-2008) », *International Journal of Mental Health and Addiction*, vol. 9, n° 5, p. 460-479.

FANTUZZO, J. W. et R. A. FUSCO (2007). « Children's direct exposure to types of domestic violence crime: a population-based investigation », *Journal of Family Violence*, vol. 22, n° 7, p. 543-552.

FEERICK, M. M. et K. L. SNOW (2006). « An examination of research in child abuse and neglect: Past practices and future directions », dans *Child abuse and neglect. Definitions, classifications, & framework for research*, London, Brookes, p. 3-25.

FINKELHOR, D., S. HAMBY, H. TURNER et R. ORMROD (2011). *The Juvenile Victimization Questionnaire: 2nd Revision (JVQ-R2)*, Durham, Crimes Against Children Research Center, 16 p.

FINKELHOR, D., H. TURNER, R. ORMROD et S. L. HAMBY (2010). « Trends in childhood violence and abuse exposure », *Archive of Pediatric and Adolescent Medicine*, vol. 164, n° 3, p. 338-242.

FINKELHOR, D., H. TURNER, R. ORMROD, S. L. HAMBY et K. KRACKE (2009). *Children's Exposure to Violence: A Comprehensive National Survey*, Washington, U.S. Department of Justice, 12 p.

FLOURI, E. et A. BUCHANAN (2004). « Early father's and mother's involvement and child's later educational outcomes », *British Journal of Educational Psychology*, vol. 74, n° 2, p. 141-153.

FLYNN, C. P. (1998). « To spank or not to spank: The effect of situation and age of child on support for corporal punishment », *Journal of Family Violence*, vol. 13, n° 1, p. 21-37.

FORTIN A. (1994). *Mesure de la justification de la violence envers l'enfant*, Québec, Conseil québécois de la recherche sociale, 46 p.

FORTIN, A., C. CHAMBERLAND et L. LACHANCE (2000). « La justification de la violence envers l'enfant : un facteur de risque de violence », *Revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 4, n° 2, p. 5-34.

FORTIN, A. et L. LACHANCE. (1996). « Mesure de la justification de la violence envers l'enfant : étude de validation auprès d'une population québécoise », *Les Cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 31, p. 91-104.

FRÉCHETTE, S. et E. ROMANO (2012). *Change in the prevalence of corporal punishment over a 14-yer period in a representative sample of Canadian parents*, Communication présentée au Congrès de l'International Society for the Study of Behavioural Development, tenu à Edmonton, Canada, 10 juillet 2012, 18 p.

GAGNÉ, M.-H. et C. BOUCHARD (2001). « Les représentations sociales de la violence psychologique faite aux enfants en milieu familial », *Les Cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 49, n° 1, p .61-77.

GAGNÉ, M.-H., M. TOURIGNY, J. JOLY et J. POULIOT-LAPOINTE (2007). « Predictors of adult attitudes toward corporal punishment of children », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 22, n° 10, p. 1285-1304.

GERSHOFF, E. T. (2002). « Corporal punishment by parents and associated child behaviors and experiences: A meta-analytic and theoretical review », *Psychological Bulletin*, vol. 128, n° 4, p. 530-579.

GERSHOFF, E. T., J. E. LANSFORD, H. R. SEXTON, P. DAVIS-KEAN et A. J. SAMROFF (2012). « Longitudinal links between spanking and children's externalizing behaviors in a national sample of White, Black, Hispanic, and Asian American families », *Child Development*, vol. 83, n° 3, p. 838-843.

GODBOUT, N., Y. LUSSIER et S. SABOURIN (2006). « Early abuse experiences and subsequent gender differences in couple adjustment », *Violence and Victims*, vol. 21, n° 6, p. 744-760.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2008). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Québec: Gouvernement du Québec.

GRAU, E. (2007). « Using Factor Analysis and Cronbach's Alpha to Ascertain Relationships Between Questions of a Dietary Behaviour Questionnaire », *Actes du Joint Statistical Meetings, Section on survey research methods*, p. 3104-3110.

GRAZIANO, A. M. et K. A. NAMASTE (1990). « Parental use of physical force in child discipline. A survey of 679 college students », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 5, n° 4, p. 449-463.

GROGAN-KAYLOR, A. (2004). « The effect of corporal punishment on antisocial behavior in children », *Social Work Research*, vol. 28, n° 3, p. 153-163.

GROGAN-KAYLOR, A. et M. D. OTIS (2007). « The predictors of parental use of corporal punishment. Family Relations », vol. 56, n° 1, p. 80-91.

GROSS, A. B. et H. R. KELLER (1991). « Long-term consequences of childhood physical and psychological maltreatment », *Aggressive Behavior*, vol. 18, n° 3, p. 171-185.

GUAY, D., C. LAVERGNE et M. MAYER (2002). *Ampleur des menaces au bien-être des enfants en contexte familial. Faisabilité d'une stratégie d'enquête*, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 98 p.

HAMBY, S., D. FINKELHOR, H. TURNER et R. ORMROD (2011). « Children's exposure to intimate partner violence and other family violence », *Juvenile Justice Bulletin*, p. 1-12.

HAMBY, S., D. FINKELHOR, H. TURNER et R. ORMROD (2010). « The overlap of witnessing partner violence with child maltreatment and other victimizations in a nationally representative survey of youth », *Child Abuse & Neglect*, vol. 34, n° 10, p. 734-741.

HAN, L., N. TORSTEN et M. DOLCINI (2001). « Factor analysis of categorical data in SAS », *Actes du colloque de « Western users of SAS Software »*, San Francisco, États-Unis, 5 au 7 septembre 2001, p. 190-195.

HARRIS, M. S. (2008). « Alcohol, child maltreatment, and parenting stress in the lives of birth mothers », *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, vol. 18 n° 2, p. 129-150.

HART, S. N., N. J. BINGGELI et M. R. BRASSARD (1998). « Evidence for the effects of psychological maltreatment », *Journal of Emotional Abuse*, vol. 1, n° 1, p. 27-57.

HART, S. N., M. R. BRASSARD, N. J. BINGGELI et H. A. GAVIDSON (2002). « Psychological Maltreatment », dans *The APSAC Handbook on Child Maltreatment*, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 79-103.

HÉLIE, S. et C. BOUCHARD (2010). « Recurrent reporting of child maltreatment: State of knowledge and avenues for research », *Children and Youth Services Review*, vol. 32, n° 3, p. 416-422.

HÉLIE, S., M.-È. CLÉMENT et M.-C. LARRIVÉE (2003). « Epidemiological considerations in the conceptualization and utilization of "prevalence" and "incidence rate" in family violence research », *Journal of Family Violence*, vol. 18, n° 4, p. 219-225.

HÉLIE, S., D. TURCOTTE, N. TROCMÉ et M. TOURIGNY (2012). *Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2008 (ÉIQ-2008): Rapport final*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal–Institut universitaire, 252 p.

HEMENWAY, D., S. SOLNICK et J. CARTER (1994). « Child-rearing violence », *Child Abuse & Neglect*, vol. 18, n° 2, p. 1011-1020.

HIGGINS, D. J. (2004). The importance of degree versus type of maltreatment: A cluster analysis of child abuse types, *Journal of Psychology*, vol. 138, n° 4, p. 303–324.

HIGGINS, D. J. et M. P. MCCABE (2000). « Relationships between Different Types of Maltreatment during Childhood and Adjustment in Adulthood », *Child Maltreatment*, vol. 5, n° 3, p. 261-272.

HINES, D. A., G. K. KANTOR et M. K. HOLT (2006). « Similarities in siblings' experiences of neglectful parenting behaviors », *Child Abuse & Neglect*, vol. 30, n° 6, p. 619-637.

HOLDEN, G. W. (2003). « Children exposed to domestic violence and child abuse: Terminology and taxonomy », *Clinical Child and Family Psychology Review*, vol. 6, n° 3, p. 151-160.

HOLT, M. K., M. A. STRAUS et G. KAUFMAN KANTOR (2004). *A short form of the parent-report multidimensional neglectful behavior scale*, Durham, Family Research Laboratory, 31 p.

HOWZE, D. C. et J. B. KOTCH (1984). « Disentangling life events, stress and social support: Implications for the primary prevention of child abuse and neglect », *Child Abuse & Neglect*, vol. 8, n° 4, p. 401-409.

HUSSEY, J. M., J. J. CHANG et J. B. KOTCH (2006). « Child maltreatment in the United States: Prevalence, risk factors, and adolescent health consequences », *Pediatrics*, vol. 118, n° 3, p. 933-942.

HUURRE, T. T. LINTONEN, J. KAPRIO, M. PELKONEN, M. MARTTUNEN, H. ARO (2010). « Adolescent risk factors for excessive alcohol use at age 32 years. A 16-year prospective follow-up study », *Social Psychiatry & Psychiatric Epidemiology*, vol. 45, n° 1, p. 125-134.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2012). *Étude sur les taux de réponse dans les enquêtes téléphoniques par le groupe de travail sur l'évolution des taux de réponse dans les enquêtes auprès des individus et des ménages*, document interne, Québec, Gouvernement du Québec, 74 p.

IPSOS-REID (2004). *Parents on parenting: How are Canada's children being raised?*, [En ligne]. [http://www.ipsosmediact.com/download/pr.aspx?id=3590] (Consulté le 8 mars 2013).

JACK, S. M. (2010). « The role of public health in addressing child maltreatment in Canada », *Chronic Diseases on Canada*, vol. 31, n° 1, p. 39-44.

JACKSON, S., R. A. THOMPSON, E. H. CHRISTIANSEN, R. A. COLMAN, J. WYATT, C. W. BUCKENDAHL et autres (1999). « Predicting abuse-prone parental attitudes and discipline practices in a nationally representative sample », *Child Abuse & Neglect*, vol. 23, n° 1, p. 15-29.

JAMAL, F., S. DUFOUR, M.-È. CLÉMENT et C. CHAMBERLAND (2011). « Liens entre la légitimité perçue de la violence subie dans l'enfance de pères québécois et violence actuelle vécue par leurs enfants dans la famille », *Revue de psychoéducation*, vol. 40, n° 2, p. 175-190.

JAPEL, C., R. E. TREMBLAY et P. MCDUFF (2000). « Santé et adaptation sociale des parents, section I -Habitudes de vie et état de santé », dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2002)*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 1, n° 9, 34 p.

JOSEPH, R. (1999). « The neurology of traumatic dissociation amnesia: Commentary and literature review », *Child Abuse and Neglect*, vol. 23, n° 8, p. 715-727.

KAPLAN, S. J., D. PELCOVITZ et V. LABRUNA (1999). « Child and adolescent abuse and neglect research: A review of the past 10 years. Part 1: Physical and emotional abuse and neglect », *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 38, n° 10, p. 1214-1221.

KAUFMAN KANTOR, G., M. K. HOLT, C. J. MEBERT, M. A. M. STRAUS, K. M. DRACH, L. R. RICC, C. A. MACALLUM et W. BROWN (2004). « Development and preliminary psychometric properties of the multidimensional neglectful behavior scale–child report », *Child Maltreatment*, vol. 9, n° 5, p. 409-428.

KAWABATA, Y., L. R. A. ALINK, W.-L. TSENG, M. VAN IJZENDOORN et N. R. CRICK (2011). « Maternal and paternal parenting styles associated with relational aggression in children and adolescents: A conceptual analysis and meta-analytic review », *Developmental Review*, vol. 31, n° 4, p. 240-278.

KELLEHER, K., M. CHAFFIN, J. HOLLENBERG et E. FISCHER (1994). « Alcohol and Drug Disorders Among Physically Abusive and Neglectful Parents in a Community-Based Sample », *American Journal of Public Health*, vol. 84, n° 10, p. 1586-1590.

KELLNER, F. (2005). « Problèmes dus à l'alcool : prévalence, incidence et répartition », dans *Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC) : Une enquête nationale sur la consommation d'alcool et d'autres drogues par les Canadiens : La prévalence de l'usage et les méfaits : Rapport détaillé*, Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, p. 33-47.

KNERR, W., F. GARDNER et L. CLUVER. (sous presse). « Improving positive parenting skills and reducing harsh and abusive parenting in low- and middle-income countries: A systematic review », *Prevention Science*.

KOCHANSKA, G. et N. AKSAN (2006). « Children's conscience and self-regulation », *Journal of Personality*, vol. 74, n° 6, p. 1587-1617.

KOLKO, D. J. (2002). « Child physical abuse », dans *The APSAC handbook on child maltreatment*, Thousand Oaks, SAGE Publications, p. 21-54.

KRUG, E. G., L. L. DAHLBERG, J. A. MERCY, A. ZWI et R. LOZANO-ASCENCIO (2002). *Rapport mondial sur la santé la violence*, Genève, Organisation mondiale de la santé, 376 p.

LACHARITÉ, C., L. S. ÉTHIER et G. COUTURE (1999). « Sensibilité et spécificité de l'indice de stress parental face à des situations de mauvais traitements », *Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 31, n° 4, p. 217-220.

LACHARITÉ, C., L. S. ÉTHIER et P. NOLIN (2006). « Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants », *Bulletin de psychologie*, vol. 59, n° 4, p. 381-394.

LACHARITÉ, C., L. S. ÉTHIER et C. PICHÉ (1992). « Le stress parental chez les mères d'enfants d'âge préscolaire. Validation et normes québécoises pour l'inventaire de stress parental », *Santé mentale au Québec*, vol. 17, n° 2, p. 183-204.

LAFERRIÈRE, S. (1997). *Comparaison des modèles prédicteurs de deux formes de conduites parentales à caractère violent : la violence physique mineure et l'agression psychologique*, Thèse de doctorat en psychologie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 226 p.

LAMB, M. E. (2000). « The history of research on father involvement: An overview », dans *Fatherhood: Research, Intervention and policies*, New York, The Haworth Press, p. 23-42.

LANDY, S. et K. K. TAM (1996). « Les pratiques parentales influencent bel et bien le développement des enfants du Canada », dans Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, *Grandir au Canada*, Ottawa, ministère de l'Industrie, *Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (ELNEJ), vol. 1, p. 117-133 (No 89-550-MPF au catalogue).

LAROCHE, K., C. M. LEE et C. A. ATEAH (2013). *Changing tides: Physical punishment by Canadian Parents*, Communication au 74e Congrès de la Société Canadienne de Psychologie, Québec.

LARZELERE, R. E. (2000). « Child outcomes of nonabusive and customary physical punishment by parents: An updates literature review », *Clinical Child and Family Psychology Review*, vol. 3, n° 4, p. 199-221.

LARZELERE, R. E. et B. R. KUHN (2005). « Comparing child outcomes of physical punishment and alternative disciplinary tactics: A meta-analysis », *Clinical Child and Family Psychology*, vol.8, n° 1, p. 1-37.

LASLETT, A., R. ROOM, P. DIETZE et J. FERRIS (2012). « Alcohol's involvement in recurrent child abuse and neglect cases », *Addiction*, vol. 107, n° 10, p. 1786-1793.

LAVERGNE, C., M.-È. CLÉMENT, D. DAMANT, C. BOURASSA, G. LESSARD et P. TURCOTTE (2011). « Cooccurrence de violence conjugale et de maltraitance envers les enfants : Facteurs individuels et familiaux associés », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 1, n° 29, p. 37-61.

LAVERGNE, C., S. HÉLIE, C. MALO et J. MOREAU (soumis). « Prévalence et incidence de l'exposition à la violence conjugale et défis conceptuels et méthodologiques reliés à la mesure du phénomène », dans *Enfants, adolescents, violence et société*, Montréal, Éditions du remue-ménage.

LAVERGNE, C. et M. TOURIGNY (2000). « Incidence de l'abus et de la négligence envers les enfants : Une recension des écris », *Criminologie*, vol. 33, n° 1, p. 47-72.

LEE, S. J., J. L. BELLAMY et N. B. GUTERMAN (2009). « Fathers, physical child abuse, and neglect », *Child Maltreatment*, vol. 14, n° 3, p. 227-231.

LEE, S. J., N. B. GUTERMAN et Y. LEE (2008). « Risk factors for paternal physical child abuse », *Child Abuse & Neglect*, vol. 32, n° 9, p. 846-858.

LEE, S. J., J. E. LANSFORD, G. S. PETTIT, J. E. BATES et K. A. DODGE (2012). « Parental agreement of reporting parent to child aggression using the Conflict Tactics Scales », *Child Abuse & Neglect*, vol. 36, n° 6, p. 510-518.

LEE, S. J., B. E. PERRON, C. A. TAYLOR et N. B. GUTERMAN (2011). « Paternal psychosocial characteristics and corporal punishment of their 3-year-old children », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 26, n° 1, p. 71-87.

LESSARD, G., D. DAMANT, L. HAMELIN-BRABANT, J. PÉPIN-GAGNÉ et A. CHAMBERLAND (2009). L'exposition à la violence conjugale, dans *La violence à l'égard des enfants en milieu familial*, Anjou, Les Éditions CEC, p. 79-97.

LESSARD, G. et F. PARADIS (2003). *La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection : recension des écrits*, Québec, Direction de santé publique de Québec, Régie Régionale de la santé et des services sociaux du Québec, 39 p.

LÉTOURNEAU, N. L., C. B. FEDICK et J. D. WILLS (2007). « Mothering and domestic violence : a longitudinal analysis », *Journal of Family Violence*, vol. 22, n° 8, p. 649-659.

LÉVESQUE, S., M.-È. CLÉMENT et C. CHAMBERLAND (2007). « Factors associated with co-occurrence of spousal and parental violence : Quebec population study », *Journal of Family Violence*, vol. 22, n° 8, p. 661-674.

LLOYD, K. et P. DEVINE (2006). « Parenting practices in Northern Ireland: Evidence from the Northern Ireland household panel survey », *Child Care in Practice*, vol. 12, no 4, p. 365-376.

MACCOBY, E. E. et J. A. MARTIN (1983). « Socialization in the context of the family: Parent child interaction », dans *Handbook of child psychology*, New York, Wiley, 101 p.

MACHADO, C., M. GONÇALVES, M. MATOS et A. R. DIAS (2007). « Child and partner abuse: Self-reported prevalence and attitudes in the north of Portugal », *Child Abuse & Neglect*, vol. 31, n° 6, p. 657-670.

MACKENZIE, M. J., J. B. KOTCH et L-C. LEE (2011). « Toward a cumulative ecological risk model for the etiology of child maltreatment », *Children and Youth Services Review*, vol. 33, n° 9, p. 1638-1647.

MACMILLAN, H. L., J. E. FLEMING, N. TROCMÉ, M. H. BOYLE, M. WONG, Y. A. RACINE et autres (1997). « Prevalence of child physical and sexual abuse in the community », *Journal of the American Medical Association*, vol. 278, n° 2, p. 131-145.

MACMILLAN, H. L., E. JAMIESON et C. WALSH (2003). « Reported contact with child protection services among those reporting child physical and sexual abuse: Results from a community survey », *Child Abuse & Neglect*, vol. 27, n° 12, p. 1397–1408.

MACMILLAN, H. L., E. JAMIESON, N. C. WATHEN, M. H. BOYLE, C. WALSH, J. OMURA et autres (2007). « Development of a policy-relevant child maltreatment research strategy », *Milbank Quarterly*, vol. 85, n° 2, p. 337-374.

MACMILLAN, H. L., M. TANAKA, E. DUKU, T. VAILLANCOURT et C. L. BOYLE (2013). « Child physical and sexual abuse in a community sample of young adults: Results from the Ontario Child Health Study », *Child Abuse & Neglect*, vol. 37, n° 1, p. 14-21.

MAISTO, S. A., M. P. CAREY, K. B. CAREY, C. M. GORDON et J. R. GLEASON (2000). « Use of the AUDIT and the DAST-10 to identify alcohol and drug use disorders among adults with a severe and persistent mental illness », *Psychological Assessment*, vol. 12, n° 2, p. 186-192.

MARGOLIN, G., E. B. GORDIS, A. M. MEDINA et P. H. OLIVER (2003). « The co-occurrence of husband-to-wife aggression, family-of-origin aggression, and child abuse potential in a community sample: Implications for parenting », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 18, n° 4, p. 413-440.

MAY-CHAHAL, C. et P. CAWSON (2005). « Measuring child maltreatment in the United Kingdom: A study of the prevalence of child abuse and neglect », *Child Abuse & Neglect*, vol. 29, n° 9, p. 969-984.

MCKEE, L., E. ROLAND, N. COFFELT, A. OLSON, R. FOREHAND, C. MASSARI et autres (2007). « Harsh discipline and child problem behaviors: The roles of positive parenting and gender », *Journal of Family Violence*, vol. 22, n° 4, p. 187-196.

MCKELLAR, S., G. MONTIGNY et P. GRAINGER (1995). *Enquête longitudinale nationale sur les enfants. Aperçu du matériel d'enquête pour la collecte de données 1994-1995*, Ottawa, Statistique Canada, 120 p.

MEERSSEMAN, C. (1993). *La négligence*, Charleroi, Aide et Prévention Enfants-Parents, 10 p.

MELCHIOR, M. M. CHOQUET, Y. LE STRAT, C. HASSLER, P. GORWOOD (2011). « Parental alcohol dependence, socioeconomic disadvantage and alcohol and cannabis dependence among young adults in the community », *European Psychiatry: The Journal of The Association of European Psychiatrists*, vol. 26, n° 1, p. 13-17.

MILETTE, K., M. HUDSON, M. BARON, B. D. THOMBS et CANADIAN SCLERODERMA RESEARCH GROUP (2010). « Comparison of the PHQ-9 and CES-D depression scales in systemic sclerosis: internal consistency reliability, convergent validity and clinical correlates », *Rheumatology*, vol. 49, n° 4, p. 789-796.

MILNER, J. S. (2003). « Social information processing in high-risk and physically abusive parents », *Child Abuse & Neglect*, vol. 27, n° 1, p. 7-20.

MILOT, T., L. S. ÉTHIER et D. ST-LAURENT (2009). « La négligence envers les enfants », dans *La violence à l'égard des enfants en milieu familial*, Anjou, Les Éditions CEC, p.113-126.

MOSS, K. (2003). *Witnessing violence aggression and anxiety in young children*, Health Reports, Catalogue 82-003. Ottawa, Statistique Canada, 14 p.

MULVANEY, M. et C. MEBERT (2007). « Parental corporal punishment predicts behavior problems in early childhood », *Journal of Family Psychology*, vol. 21, n° 3, p. 389-397.

MURPHY-COWAN, T. et M. STRINGER (1999). « Physical punishment and the parenting cycle: A survey of northern irish parents », *Journal of Community and Applied Social Psychology*, vol. 9, n° 1, p. 61-71.

NOLIN, P. et L. ÉTHIER (2007). « Using neuropsychological profiles to classify neglected children with or without physical abuse », *Child Abuse & Neglect*, vol. 31, n° 6, p. 631-643.

NORMAN, R. E., M. BYAMBAA, R. DE, A. BUTCHART, J. SCOTT et T. VOS (2012). « The long-term health consequences of child physical abuse, emotional abuse, and neglect: A systematic review and meta-Analysis », *Plos Medicine*, vol. 9, n° 11, p. 1-32.

OLDERSHAW, L. (2002). *A national survey of parents of young children*, Toronto, Invest in Kids, 116 p.

ORGANISATION DES NATIONS-UNIES (ONU) (1989). *Convention internationale des droits des enfants*, Genève, ONU.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) (2011). *Adverse Childhood Experiences International Questionnaire (ACE-IQ)*, Genève, OMS, 5 p.

OSOFSKY, J. D. (2003). « Prevalence of children's exposure to domestic violence and child maltreatment: Implications for prevention and intervention », *Clinical Child and Family Psychology Review*, vol. 6, n° 3, p. 161-170.

OUIMET, M. (2007). « Les violences contre les enfants selon les données policières », dans CREF/GRAVE-ARDEC, *Les variations des taux de mauvais traitements envers les enfants : réalités épidémiologiques ou changements de normes?* Actes du colloque, 74e Congrès annuel de l'ACFAS, Montréal, Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants, p. 38-42.

PAIVIO, S. C. et K. M. CRAMER (2004). « Factor structure and reliability of the Childhood Trauma Questionnaire in a canadian undergraduate student sample », *Child Abuse & Neglect*, vol. 28, n° 8, p. 889-904.

PALACIO-QUINTIN, E. et L. S. ÉTHIER (1993). « La négligence, un phénomène négligé », *Apprentissage et Socialisation*, vol. 16, n° 1-2, p. 153-164.

PAMPALON, R., D. HAMEL et P. GAMACHE (2009). « Une comparaison de données socioéconomiques individuelles et géographiques pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Canada », *Rapports sur la santé*, Statistique Canada, vol. 12, n° 4, 12 p.

PAOLUCCI, E. O. et C. VIOLATO (2004). « A meta-analysis of the published research on the affective, cognitive, and behavioral effects of corporal punishment », *Journal of Psychology*, vol. 138, n° 3, p. 197-221.

PAQUETTE, D., M. BIGRAS et M. A. CREPALDI (2010). « La violence : un jugement de valeur sur les rapports de pouvoir », *Revue de psychoéducation*, vol. 39, n° 2, p. 247-276.

PAQUETTE, D., C. BOLTÉ, G. TURCOTTE, D. DUBEAU et C. BOUCHARD (2000). « A new typology of fathering : Defining and associated variables », *Infant and Child Development*, vol. 9, n° 4, p. 213-230.

PAQUETTE, D., L. LAPORTE, D. BIGRAS et M. ZOCCOLILLO (2004). « Validation de la version française du CTQ et prévalence de l'histoire de maltraitance », *Santé mentale au Québec*, vol. 29, n° 1, p. 201-220.

PEARSON, K. et E. S. PEARSON (1922). « On Polychoric coefficients of correlation », *Biometrika*, vol. 14, n° 1-2, p. 147-156.

PILON, F. (2012). *L'abus émotionnel et l'exposition à la violence conjugale en milieu familial à l'égard des enfants québécois âgés de 2 à 11 ans : nature, concomitance et impacts sur la santé mentale*, Mémoire en psychoéducation, Outaouais, Université du Québec en Outaouais, 215 p.

PINHEIRO, P. S. (2006). *World report on violence against children*, Genève, United Nations Secretary-General's Study on Violence against Children, 327 p.

POLANSKY, N. A., J. M. GAUDIN, P. W. AMMONS et K. B. DAVIS (1985). « The psychological ecology of the neglectful mother », *Child Abuse & Neglect*, vol. 9, n° 2, p. 265-275.

POULIN, C. (2005). « Consommation d'alcool nuisible et dangereuse », dans *Enquête sur les campus canadiens 2004*, Toronto, Centre de toxicomanie et de santé mentale, p. 53-66.

RADLOFF, L. S. (1977). « The CES-D Scale: A Self-Report Depression Scale for Research in the General Population », *Applied Psychological Measurement*, vol. 1, n° 3, p. 385-401.

RIOU, D. A., M. RINFRET-RAYNOR et S. CANTIN, avec la collaboration de P. Carignan et de M. Messier (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 158 p.

ROBINSON, D. H., D. C. FUNK, A. BETH et A. M. BUSH (2005). « Changing beliefs about corporal punishment: Increasing knowledge about ineffectiveness to build more consistent moral and informational beliefs », *Journal of Behavioral Education*, vol. 14, n° 2, p. 117-139.

ROGRIGUEZ, C. M. (2010a). « Parent-child aggression: association with child abuse potential and parenting styles », *Violence and Victims*, vol. 25, n° 6, p. 728-741.

RODRIGUEZ, C. M. (2010b). « Personal contextual characteristics and cognitions: Predicting child abuse potential and disciplinary style », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 25, n° 2, p. 315-335.

RODRIGUEZ, C. M. et D. SUTHERLAND (1999). « Predictors of parents' physical disciplinary practices », *Child Abuse & Neglect*, vol. 23, n° 7, p. 651-657.

ROY C., M. ZOCCOLILLO, R. GRUBER, M. BOIVIN, D. PÉRUSSE et R. TREMBLAY (2005) « Construct validity of an instrument to assess major depression in parents in epidemiologic studies », *Canadian Journal of Psychiatry*, vol. 50 n° 12, p. 784-91.

SANDERS, M. R. (2010). « Adopting a public health approach to the delivery of evidence-based parenting interventions », *Canadian Psychology*, vol. 51, n° 1, p. 17-23.

SCHNEIDER, M. W., A. ROSS, J. GRAHAM et A. ZIELINSKI (2005). « Do allegations of emotional maltreatment predict developmental outcomes beyond that of other forms of maltreatment? » *Child Abuse & Neglect*, vol. 29, n° 5, p. 513-532.

SCHOLER, S. J., E. C. HAMILTON, M. C. JOHNSON et T. A. SCOTT (2010). « A brief intervention may affect parents' attitudes toward using less physical punishment », *Community Health*, vol. 33, n° 2, p. 106-116.

SEIB, B. et J. MULLER (1999). « The Effect of Different Work Schedules on Role Strain of Australian Working Mothers : a Pilot Study », *Journal of Applied Health Behaviour*, vol. 1, n° 2, p. 9-15.

SHIPMAN, K. L., B. B. R. ROSSMAN et J. C. WEST (1999). « Co-occurrence of spousal violence and child abuse. Conceptual implications », *Child Maltreatment*, vol. 4, n° 2, p. 93-102.

SIMONS, R. L., L. B. WHITBECK, R. D. CONGER et W. CHYI-IN (1991). « Intergenerational transmission of harsh parenting », *Developmental Psychology*, vol. 27, n° 1, p. 159-171.

SKINNER, H. A. (2001). *Guide for using the Drug Abuse Screening Test (DAST)*, Toronto, Centre for Addiction and Mental Health, 6 p.

SKINNER, H. A. (1982). « The Drug Abuse Screening Test », *Addictive Behaviors*, vol. 7, n° 4, p.363-371.

SMITH SLEP, A. M. et S. G. O'LEARY (2009). « Distinguishing risk profiles among parent-only, partner-only, and dually perpetrating physical aggressors », *Journal of Family Psychology*, vol. 23, n° 5, p. 705-716.

SMITH SLEP, A. M. et S. G. O'LEARY (2007). « Multivariate models of mothers' and fathers' aggression toward their children », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 75, n° 5, p. 739-751.

SMITH SLEP, A. et S. O'LEARY (2007). « Multivariate models of mothers' and fathers' aggression toward their children », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol 75 n° 5, p. 739-751.

SNEDDON, H., D. IWANIEC et M. C. STEWART (2010). « Prevalence of childhood abuse in mothers taking part in a study of parenting their own children », *Child Abuse Review*, vol. 19, n° 1, p. 39-55.

SPERTUS, I. L., R. YEHUDA, C. M. WONG, S. HALLIGAN et S. V. SEREMETIS (2003). « Childhood emotional abuse and neglect as predictors of psychological and physical symptoms in women presenting to a primary care practice », *Child Abuse & Neglect*, vol. 27, no 11, p. 1247-1258.

SPRINGER, K. W., J. SHERIDAN, D. KUO et M. CARNES (2007). « Long-term physical and mental health consé-quences of childhood physical abuse: Results form a large population-based sample of men and women », *Child Abuse & Neglect*, vol. 31 n° 5, p. 517-530.

STERNBERG, K. J., L. P. BARADARAN, C. B. ABBOTT, M. E. LAMB et E. GUTERMAN (2006). « Type of violence, age, and gender differences in the effects of family violence on children's behavior problems: A mega-analysis », *Developmental Review*, vol. 26, n° 1, p. 89-11.

STITH, S. M., T. LIU, C. DAVIES, E. L. BOYKIN, M. C. ALDER, J. HARRIS, A. SOM, M. MCPHERSON et J. E. M. E. G. DEES (2009). « Risk factors in child maltreatment: A meta-analytic review of the literature », *Aggression and Violent Behavior*, vol. 14, n° 1, p. 13-29.

STOLTENBORGH, M., M. J. BAKERMANS-KRANENBURG et M. H. V. IJZENDOORN (2013). « The neglect of child neglect: a meta-analytic review of the prevalence of neglect », *Social and Psychiatric Epidemiology*, vol. 48, no 3, p. 345-355.

STRAUS, M. A. (2006). « Cross-cultural reliability and validity of the Multidimensional Neglectful Behavior Scale Adult Recall Short Form », *Child Abuse & Neglect*, vol. 30, n° 11, p. 1257-1279.

STRAUS, M. A. (2001). *Beating the devil out of them. Corporal punishment in American Families*, 2e éd. New-York, Lexington Books, 317 p.

STRAUS, M. A. et C. FIELD (2003). « Psychological aggression by American parents: National data on prevalence, chronicity, and severity in relation to child and family characteristics », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 65, n° 4, p. 795-808.

STRAUS, M. A., S. L. HAMBY, D. FINKELHOR, D. W. MOORE et D. RUNYAN (1998). « Identification of child maltreatment with the parent-child Conflict Tactics Scales: Development and psychometric data for a national sample of American parents », *Child Abuse & Neglect*, vol. 22, n° 4, p. 249-270.

STRAUS, M. A et G. KAUFMAN KANTOR (2005). « Definition and measurement of neglectful behaviour: some principles and guidelines », *Child Abuse & Neglect*, vol. 29, n° 1, p. 19-29.

STRAUS, M. A. et M. J. PASCHALL (2009). « Corporal punishment by mothers and development of children's cognitive ability: A longitudinal study of two nationally representative age cohorts », *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, vol. 18, n° 5, p. 459-483.

STRAUS, M. A. et S. A. SAVAGE (2005). « Neglectful behavior by parents in the life history of University students in 17 countries and its relation to violence against dating partners », *Child Maltreatment*, vol. 10, n° 2, p. 124-135.

STRAUS, M. A. et J. H. STEWART (1999). « Corporal punishment by American parents: National data on prevalence, chronicity, severity and duration, in relation to child and family characteristics », *Clinical Child and Family Psychology*, vol. 2, n° 2, p. 55-70.

STRAZDINS, L., M. S. CLEMENTS, R. J. KORDA, D. H. BROOM et R. M. D'SOUZA (2006). « Unsociable work? Nonstandard work schedules, family relationships, and children's well-being », *Journal of Marriage & Family*, vol. 68, n° 2, p. 394-410.

SUTHERS, K. M., M. GATZ et A. FISKE (2004). « Screening for Depression: A Comparative Analysis of the 11-Item CES-D and the CIDI-SF », *Journal of Mental Health and Aging*, vol. 10, n° 3, p. 209-219.

TAJIMA, E. A. (2004). « Correlates of the co-occurrence of wife abuse and child abuse among a representative sample », *Journal of Family Violence*, vol. 19, n° 6, p. 399-410.

TAJIMA, E. A. (2000). « The relative importance of wife abuse as a risk factor for violence against children », *Child Abuse & Neglect*, vol. 24, n° 11, p. 1383-1398.

TAYLOR, C. A., J. A. MANGANELLO, S. J. LEE et J. C. RICE (2010). « Mother's spanking of 3-year-old children and subsequent risk of children's aggressive behaviour », *Pediatrics*, vol. 125, n° 5, p. 1057-1065.

THEODORE, A. D., J. J. CHANG, D. K. RUNYAN, W. M. HUNTER, S. I. BANGDIWALA et R. AGANS (2005). « Epidemiologic features of the physical and sexual maltreatment of children in the Carolinas », *Pediatrics*, vol. 115, n° 3, p. 331-337.

THEODORE, A., D. RUNYAN et J. J. CHANG (2007). « Measuring the risk of physical neglect in a population-based sample », *Child Maltreatment*, vol. 12, n° 1, p. 96-105.

THIBEAULT, J., M. JETTÉ, H. DESROSIERS et L. GINGRAS (2003) « Aspects conceptuels et opérationnels, section I – L'ÉLDEQ : Présentation de l'étude et des instruments de collecte des volets 1999 à 2000 » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 12, p. 19-80.

THOMPSON, R. A., E. H. CHRISTIANSEN, S. JACKSON, J. M. WYATT, R. A. COLMAN, R. L. PETERSON et autres (1999). « Parent attitudes and discipline practices: Profiles and correlates in a nationally representative sample », *Child Maltreatment*, vol. 4, n° 4, p. 316-330.

TORONTO PUBLIC HEALTH (2006). *National Survey of Canadian's knowledge of the Law on physical punishment of children*, Toronto, Toronto Public Health, 13 p.

TOURIGNY, M. et M.-H. GAGNÉ. (soumis). *Prévalence et cooccurrence des mauvais traitements envers les enfants dans la population québécoise*, Revue Canadienne de Santé Publique.

TOURIGNY, M., M. HÉBERT, J. JOLY, M. CYR et K. BARIL (2008). « Prevalence and co-occurrence of violence against children in the Quebec population », *Australian and New Zeland Journal of Public Health*, vol. 32, n° 4, p. 331-335.

TOURIGNY, M., M. MAYER, J. WRIGHT, C. LAVERGNE, S. HÉLIE, N. TROCMÉ, C. BOUCHARD, C. CHAMBERLAND, C. CLOUTIER, M. JACOB, M. C. LARRIVÉE et J. BOUCHER (2002). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (EIQ)*, Montréal, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale, 215 p.

TOURIGNY, M., M.-H. GAGNÉ, J. JOLY et M.-E. CHARTRAND (2006). « Prévalence et cooccurrence de la violence envers les enfants dans la population québécoise », *Revue canadienne de santé publique*, vol. 97, n° 2, p. 109-113.

TOURIGNY, M., M. MAYER, J. WRIGHT, C. LAVERGNE, S. HÉLIE, N. TROCMÉ, C. BOUCHARD, C. CHAMBERLAND, R. CLOUTIER, M. JACOB, M-C. LARRIVÉE et J. BOUCHER (2002). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ)*,Montréal, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale, 216 p.

TROCMÉ, N. (1996). « Development and Preliminary Evaluation of the Ontario Child Neglect Index », *Child Maltreatment*, vol. 1, n° 2, p. 145-155.

TROCMÉ, N., B. FALLON, B. MACLAURIN, C. CHAMBERLAND, M. CHABOT et T. ESPOSITO (2011). « Shifting definitions of emotional maltreatment: An analysis of child welfare investigation laws and practices in Canada », *Child Abuse & Neglect*, vol. 35, n° 10, p. 831-840.

TROCMÉ, N, B. FALLON, B. MACLAURIN, J. DACIUK, C. FELSTINER, T. BLACK, L. TONMYR, C. BLACKSTOSK, K. BARTER, D. TURCOTTE et R. CLOUTIER (2005). *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse & Neglect - 2003: Major Findings. / Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003 : Données principales*, Ottawa, Public Health Agency of Canada, 148 p.

TROCMÉ, N., B. FALLON, B. MACLAURIN, V. SINHA, T. BLACK, E. FAST et autres (2010). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants-2008 : Données principales*, Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 128 p.

TROCMÉ, N., B. MACLAURIN, B. FALLON, J. DACIUK, D. BILLINGSLEY, M. TOURIGNY et autres (2001). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants : rapport final*, Ottawa, ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada, 226 p.

TURCOTTE, G. et C. PILON (2012). *Inventaire des outils cliniques en négligence. Rapport final*, Document préparé pour le Ministère de la santé et des services sociaux, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire, 223 p.

TURNER, H. A. et autres (2010). « Infant victimization in a nationally representative sample », *Pediatrics*, vol. 126, n° 1, p. 44-52.

WALSH, C., H. L MACMILLAN et E. JAMIESON (2003). « The relationship between parental substance abuse and child maltreatment: findings from the Ontario health supplement », *Child Abuse & Neglect: The International Journal*, vol. 27, n° 12, p. 1409-1425.

WATTS-ENGLISH, T., B. FORTSON, N. GIBLER, S. HOOPER et M. D. DE BELLIS (2006). « The psychobiology of maltreatment in childhood », *Journal of Social Issues*, vol. 62, n° 4, p. 717-736.

WIGGINS, T. L., K. SOFRONOFF et M. R. SANDERS (2009). « Pathways Triple P-Positive Parenting Program: Effects on parent-child relationships and child behavior problems », *Family Process*, vol. 48, n° 4, p. 517-530.

WOLFE, D. A. (1999). *Child abuse: Implications for child development and psychopathology*, 2e édition, Thoushand Oaks, Sage Publications, 140 p.

WOLFE, D. A. et C. MCISAAC (2011). « Distinguising between poor/dysfunctional parenting and child maltreatment », *Child Abuse & Neglect*, vol. 35, n° 10, p. 802-813.

WOLFNER, G. D. et R. J. GELLES (1993). « A profile of violence toward children: A national study », *Child Abuse & Neglect*, vol. 17, n° 2, p. 197-212.

WOODWARD, L. J. et D. M. FERGUSSON (2002). « Parent, child, and contextual predictors of childhood physical punishment », *Infant and Child Development*, vol. 11, n° 3, p. 213-235.

XU, X., Y.-Y. TUNG et G. R. DUNAWAY (2000). « Cultural, human and social capital as determinants of corporal punishment: Toward an integrated theoretical model », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 15, n° 6, p. 603-630.

YATES, T. M. (2007). « The developmental consequences of child emotional abuse: A neurodevelopmental perspective », *Journal of Emotional Abuse*, vol. 7, n° 2, p. 9-34.

YUDKO, E., O. LOZHKINA et A. FOUTS (2007). « A comprehensive review of the psychometric properties of the Drug Abuse Screening Test », *Journal of Substance Abuse Treatment*, vol. 32, n° 2, p. 189-198.

YUN, I., J. D. BALL et H. LIM (2011). « Disentangling the relationship between child maltreatment and violent delinquency: Using a nationally representative sample », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 26 n° 1, p. 88-110.

ZOLOTOR, A. J. et M. E. PUZIA (2010). « Bans against corporal punishment: A systematic review of the laws, changes in attitudes and behaviours », *Child Abuse Review*, vol. 19, n° 4, p. 229-247.

ZOLOTOR, A. J., A. D. THEODORE, J. J. CHANG, M. C. BERKOFF et D. K. RUNYAN (2008). « Speak softly--and forget the stick. Corporal punishment and child physical abuse », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 35, n° 4, p. 364-369.

ZOLOTOR, A. J., A. D. THEODORE, D. K. RUNYAN et A. L. LASKEY (2011). « Corporal punishment and physical abuse: Population-based trends for three-to-11-year-old children in the United States », *Child Abuse Review*, vol. 20, n° 1, p. 57-66.

ANNEXES

Annexe A : Description des strates d'échantillonnage

Tableau A.1
Description des strates d'échantillonnage

Présence de garde partagée chez l'un des enfants et nombre d'enfants par bénéficiaire	Groupe d'âge de l'enfant le plus jeune	Sexe de l'enfant du bénéficiaire	Région administrative	Nombre de bénéficiaires échantillonnés (n=10 515)	Nombre de bénéficiaires dans la base de sondage (N=856 839)
Pas de garde partagée et 1 enfant	0-2 ans	Masculin	Montréal/Laval	98	13 735
		Masculin	Hors-Montréal/ Laval	213	29 876
		Féminin	Montréal/Laval	93	13 028
		Féminin	Hors-Montréal/ Laval	202	28 245
	3-6 ans	Masculin	Montréal/Laval	78	10 981
		Masculin	Hors-Montréal/ Laval	150	20 960
		Féminin	Montréal/Laval	74	10 413
		Féminin	Hors-Montréal/ Laval	142	19 908
	7 à 10 ans	Masculin	Montréal/Laval	53	7 370
		Masculin	Hors-Montréal/ Laval	112	15 727
		Féminin	Montréal/Laval	52	7 245
		Féminin	Hors-Montréal/ Laval	113	15 776
	11 à 14 ans	Masculin	Montréal/Laval	73	10 191
		Masculin	Hors-Montréal/ Laval	173	24 189
		Féminin	Montréal/Laval	71	9 889
		Féminin	Hors-Montréal/ Laval	169	23 602
	15 à 17 ans	Masculin	Montréal/Laval	109	15 276
		Masculin	Hors-Montréal/ Laval	311	43 491
		Féminin	Montréal/Laval	107	14 955
		Féminin	Hors-Montréal/ Laval	300	42 022

Tableau A.1 (suite)
Description des strates d'échantillonnage

Présence de garde partagée chez l'un des enfants et nombre d'enfants par bénéficiaire		Groupe d'âge de l'enfant le plus jeune	Sexe de l'enfant du bénéficiaire	Région administrative	Nombre de bénéficiaires échantillonnés (n=10 515)	Nombre de bénéficiaires dans la base de sondage (N=856 839)
Pas de garde partagée et 2 enfants		0-2 ans	Ne s'applique pas	Montréal/Laval	307	21 511
				Hors-Montréal/Laval	747	52 268
		3-6 ans		Montréal/Laval	363	25 423
				Hors-Montréal/Laval	908	63 550
		7-10 ans		Montréal/Laval	278	19 434
				Hors-Montréal/Laval	725	50 707
		11-14 ans		Montréal/Laval	245	17 145
				Hors-Montréal/Laval	711	49 727
		15-17 ans		Montréal/Laval	55	3 815
				Hors-Montréal/Laval	173	12 083
Pas de garde partagée et 3 enfants		0-2 ans	Ne s'applique pas	Montréal/Laval	166	7 759
				Hors-Montréal/Laval	409	19 090
		3-6 ans		Montréal/Laval	190	8 877
				Hors-Montréal/Laval	460	21 482
		7-10 ans		Montréal/Laval	121	5 660
				Hors-Montréal/Laval	303	14 119
		11 ans et plus		Montréal/Laval	57	2 661
				Hors-Montréal/Laval	168	7 822
Pas de garde partagée et 4 enfants et plus		0-2 ans	Ne s'applique pas	Montréal/Laval	98	2 986
				Hors-Montréal/Laval	219	6 931
		3-6 ans		Montréal/Laval	87	2 777
				Hors-Montréal/Laval	203	6 619
		7 ans et plus		Montréal/Laval	43	1 439
				Hors-Montréal/Laval	110	3 723
Garde partagée	1 enfant	..	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	154	21 517
	2 enfants et plus	0-2 ans			73	3 580
		3 ans et plus			449	27 255

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*.

Annexe B : Résultats de collecte selon la langue de communication

Tableau B.1
Résultats de la collecte selon la langue de communication : anglais

Description de l'échantillon	Nombre d'enfants
Échantillon enquêté	1 288
Échantillon non admissible	35
Échantillon potentiellement admissible	1 253
Non-répondants au niveau du ménage	499
Répondants au niveau du ménage	754

	Mère	Père
Parent sélectionné	574	180
Entrevues faites auprès du parent	370	103
Parents non répondants	204	77

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Tableau B.2
Résultats de la collecte selon la langue de communication : français

Description de l'échantillon	Nombre d'enfants
Échantillon enquêté	9 093
Échantillon non admissible	300
Échantillon potentiellement admissible	8 793
Non-répondants au niveau du ménage	2 464
Répondants au niveau du ménage	6 329

	Mère	Père
Parent sélectionné	4 576	1 753
Entrevues faites auprès du parent	3 659	1 239
Parents non répondants	917	514

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Annexe C : Étapes de pondération pour l'enquête

Tableau C.1
Étapes de pondération pour l'enquête

Pondération « enfant »	Pondération « parent »
1 Calcul de la probabilité de sélection initiale (poids initial)	1 Calcul de la probabilité de sélection initiale (poids initial)
2 Ajustement des poids initiaux selon le taux de réponse du ménage	2 Ajustement des poids initiaux selon le taux de réponse du ménage
3 Ajustement selon la probabilité de sélection du parent	3 Ajustement selon la probabilité de sélection du parent
4 Ajustement selon la probabilité de sélection de l'enfant	4 Ajustement selon le taux de réponse du parent sélectionné
5 Ajustement selon le taux de réponse du parent sélectionné	5 Ajustement de la distribution pondérée pour la rendre conforme à celle de la population
6 Ajustement selon le nombre de bénéficiaires reliés à l'enfant	
7 Ajustement de la distribution pondérée pour la rendre conforme à celle de la population	

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.*

Annexe D : Taux de réponse en 2004 et en 2012 : quelques explications

En 2004, les taux pondérés de réponse obtenus étaient de 57 % (échantillon des mères) et de 44 % (échantillon des pères). En 2012, un seul échantillon permettait de sélectionner les mères et les pères. Pour les mères échantillonnées, le taux de réponse pondéré obtenu est de 54,4 % (taux de réponse visé : 54 %). Pour les pères échantillonnés, le taux de réponse pondéré obtenu est de 47,8 % (taux de réponse visé : 47 %).

Étant donné le changement de méthodologie (base de sondage, sélection des répondants, etc.) entre l'enquête de 2004 et celle de 2012, la comparaison des taux de réponse entre les deux enquêtes se fait en tenant compte de certaines distinctions :

- En 2004, les numéros de téléphone invalides étaient considérés comme reliés à des ménages inadmissibles à l'enquête parce que la sélection était faite à partir de la génération aléatoire des numéros de téléphone. En 2012, les numéros de téléphone invalides étaient considérés comme reliés à des ménages potentiellement admissibles, mais non répondants. En effet, l'échantillon a été sélectionné à partir d'une liste de ménages avec enfants de 17 ans et moins qui reçoivent une prestation du Programme de soutien aux enfants (voir le chapitre 2 pour plus d'information).
- Une deuxième distinction, qui n'est pas complètement indépendante de la première, est la suivante. En 2004, les ménages sans numéro de téléphone n'étaient pas couverts par la base de sondage (qui provenait d'une génération aléatoire de numéros de téléphone). En 2012, les ménages sans numéro de téléphone sont considérés comme des non-répondants au niveau du ménage, ce qui a une implication à la baisse entre 2004 et 2012 lors du calcul du taux de réponse « ménage ».

En outre, il est possible de calculer une mesure qui permet de quantifier l'erreur de couverture de la population par la base de sondage, mais également d'autres types d'erreurs comme les erreurs de réponse[1] qui n'ont pas pu être prises en compte lors de la pondération. C'est le taux de glissement. Exprimé en pourcentage, ce taux correspond au facteur d'ajustement qui doit être appliqué aux pondérations initiales afin de procéder aux redressements désirés à la population; plus grand est le taux de glissement, et plus grand a dû être l'ajustement. Le taux de glissement est calculé pour les quatre pondérations.

Le taux de glissement pour la pondération « enfant-mère » est passé de 14 % en 2004 à 10 % en 2012. Ce taux est passé de 15 % en 2004 à 3 % en 2012 pour la pondération « enfant-père ». En ce qui concerne les pondérations du parent, le taux de glissement est passé de 15 % en 2004 pour le poids « mère » à 8 % en 2012; quant au poids « père », le taux de glissement est passé de 17 % en 2004 à 8 % en 2012[2].

Une baisse des taux de glissement est constatée entre 2004 et 2012. Cependant, la nouvelle base de sondage utilisée fait en sorte qu'il n'est pas possible de distinguer la baisse attribuable à une meilleure couverture et celle attribuable à une correction des erreurs de réponse. Globalement, le fait d'avoir obtenu une base de sondage constituée d'enfants admissibles et qui contient des variables explicatives (servant lors de la création des pondérations) semble avoir diminué l'ampleur des corrections dues à une mauvaise couverture ou correction des taux de réponse, par rapport à l'enquête de 2004. Les mesures prises tout au long de l'enquête ont permis de maintenir des taux de réponse du même ordre de grandeur que ceux obtenus en 2004.

En terminant, notons que le taux de refus est de l'ordre de 20 % en 2012, alors qu'il se situait à 28 % et plus en 2004 (échantillon des mères ou des pères). Ce taux est calculé comme étant le nombre de refus (ménage ou personne) par rapport à la taille de l'échantillon enquêté excluant les ménages qui n'ont pu être contactés lors de la collecte (1 762/8 961). Ce constat est encourageant puisqu'un ménage contacté évoluait en un ménage collaborateur (sans refus) dans une plus grande proportion qu'en 2004.

---

1. Des erreurs de réponse peuvent survenir si la non-réponse a touché plus particulièrement un sous-groupe d'enfants, mais qu'aucune variable n'était disponible dans la base de sondage pour effectuer un redressement approprié des poids pour ce sous-groupe. Les enfants de ce sous-groupe ne seraient pas bien représentés par rapport à la population visée, même en tenant compte de la pondération.
2. Prendre note que les taux de glissement, sauf pour la pondération « enfant-mère », ont été obtenus pour les familles de recensement seulement. Une famille de recensement peut comprendre un couple marié ou vivant en union libre avec ou sans enfants, ou un parent seul demeurant avec au moins un enfant dans le même logement.

Annexe E : Comparaison des indicateurs entre la déclaration des mères et des pères, dans les familles biparentales

La possibilité de considérer conjointement les déclarations des mères et des pères dans une future enquête a été prise en compte depuis l'enquête de 2004. L'évaluation de cette possibilité a mené à la réalisation d'analyses en 2004 et en 2012 dans le but de s'assurer des conclusions en les fondant sur deux enquêtes.

En 2004, des analyses avaient été effectuées afin de comparer la prévalence de conduites à caractère violent chez les mères et les pères, dans les familles biparentales. Ces comparaisons avaient pour but de confirmer (ou infirmer) l'hypothèse d'une absence de différence entre la prévalence déclarée par les mères et celle déclarée par les pères en vue d'utiliser indifféremment la déclaration de la mère ou du père. Aucune différence significative sur le plan statistique n'avait été observée. Ces analyses, reprises avec les données de 2012, ont produit les mêmes résultats qu'en 2004. Toutefois, concernant l'indicateur de la violence physique sévère, l'analyse démontre qu'il pourrait y avoir un léger impact sur les comparaisons dans le temps, et ce, en dépit d'un test non significatif. En effet, le sens de la différence de la prévalence entre les mères et les pères semble inversé en 2012 par rapport à 2004. Si la déclaration des mères est conservée pour estimer la prévalence de la violence physique sévère dans les enquêtes ultérieures, comme c'était le cas dans la présente enquête et les deux précédentes, la proportion demeurerait comparable dans le temps, ce qui pourrait ne pas être le cas avec une proportion établie à partir des déclarations combinées des mères et des pères.

En 2012, deux types d'indicateurs supplémentaires ont fait l'objet d'une comparaison entre la déclaration des mères et des pères, dans les familles biparentales. Le premier type est l'indicateur des conduites à caractère négligent. On conclut qu'aucune différence significative n'est observée, et ce, pour la présence d'au moins une conduite à caractère négligent et pour le nombre de conduites au cours d'une année. Cette comparaison a été faite par groupe d'âge des enfants (6 mois-4 ans, 5-9 ans, 10-15 ans).

Le deuxième type est l'indicateur d'exposition à des conduites violentes entre conjoints. La conclusion diffère des autres indicateurs analysés. En effet, la prévalence d'exposition répétée (trois fois ou plus sur une période de 12 mois) déclarée par les mères est plus grande que celle déclarée par les pères (5,73 % vs 3,75 %). La mesure de l'exposition répétée à des conduites violentes entre conjoints déclarée par les mères est donc à privilégier afin de maintenir possibles les comparaisons dans le temps pour cet indicateur. Ce choix est fait indépendamment des résultats aux tests.

Annexe F : Analyse des conduites à caractère négligent

L'enquête de 2012 a permis de mesurer les conduites à caractère négligent envers les enfants. Cette mesure a été faite en utilisant la version abrégée d'un instrument développé par des chercheurs américains (Holt, Straus et Kaufman Kantor, 2004), soit le *Parent-Report Multidimensional Neglectful Behavior Scale* (MNBS).

Caractéristiques de l'instrument utilisé

Les analyses effectuées par Holt et ses collègues (2004) montrent que la version abrégée du MNBS est fortement corrélée à la version originale complète pour tous les groupes d'âge (0-4 ans, 5-9 ans, 10-15 ans). La validité du construit est également bonne, mais le calcul de l'alpha de Cronbach montre une faible cohérence interne, un résultat que les chercheurs estiment attendu et ne limitant pas la validité de l'instrument. De plus, la prévalence calculée à partir de la version abrégée est inférieure à celle de la version complète, puisque davantage de comportements sont inventoriés dans cette dernière version. La première étape du traitement des questions sur les conduites à caractère négligent a consisté à déterminer la présence ou l'absence de telles conduites en adoptant les points de coupure établis dans le MNBS pour chacune des questions de l'échelle (tableau F.1).

Analyses effectuées

Des analyses statistiques exploratoires ont été effectuées à partir des données de l'enquête de 2012 afin de connaître les liens existant entre les items (questions) qui composent la mesure des conduites à caractère négligent. Ces analyses ont été effectuées par groupe d'âge, puisque les items diffèrent selon l'âge de l'enfant sélectionné (voir Grau, 2007 pour un exemple de la méthode adoptée).

Tableau F.1
Détermination de la présence de conduites à caractère négligent selon les seuils établis dans le *Parent-Report Multidimensional Neglectful Behavior Scale* (MNBS)

Items (numéros des questions)	Points de coupure du MNBS[1]		
	6 mois – 4 ans	5 – 9 ans	10 – 15 ans
Négligence émotionnelle			
Faire des activités amusantes (Q36)	1		
Accorder de l'importance aux dessins (Q36a)		1	
Accorder de l'importance aux travaux scolaires (Q36b)			1
Faire des câlins ou des bisous (Q37)	1		
Dire qu'on l'aime (Q37a, Q37b)		1	1
Négligence cognitive			
Témoigner de l'intérêt pour les activités ou jeux (Q38)	1		
Témoigner de l'intérêt pour les activités ou passe-temps (Q38a, Q38b)		1	1
S'asseoir et parler avec l'enfant (Q39)	1		
L'aider à faire ses travaux scolaires (Q39a, Q39b)		1	1
Négligence de surveillance			
Laisser l'enfant seul dans une voiture (Q40, Q40a)	≥2	≥2	
Téléphoner pour vérifier si tout va bien (Q40b)			1
Laisser l'enfant dans un lieu non sécuritaire (Q41)	≥3		
S'assurer qu'il aille à l'école (Q41a, Q41b)		1	1
S'assurer d'entendre les pleurs si dans une autre pièce (Q42)	≤3		
Négligence physique			
L'amener voir le médecin pour les examens de routine (Q43, Q42a, Q42b)	1	1	1
Manquer de nourriture (Q44, Q43a, Q43b)	≥2	≥3	≥3
Tenir la maison suffisamment chaude (Q45, Q44a, Q44b)	≤3	≤3	≤3

1. Seuil établi à partir des choix de réponse suivants : 1. Jamais; 2. Parfois; 3. Souvent; 4. La plupart du temps ou tout le temps.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*.

Le coefficient alpha de Cronbach a été utilisé pour mesurer la cohérence interne entre les items associés à une même mesure de conduites à caractère négligent (Cronbach, 1951). Les valeurs de corrélations existant entre ces items, prises deux à deux, ont été examinées. C'est la matrice de corrélation polychorique qui a été utilisée, en raison de la nature ordinale des variables étudiées (Pearson et Pearson, 1922). Enfin, des analyses factorielles ont été effectuées afin de faire ressortir les dimensions sous-jacentes pouvant être extraites de l'analyse de la matrice de corrélations entre les items formant une même mesure (Han, Torsten et Dolcini, 2001).

Il faut toutefois ajouter que les variables ayant de très faibles fréquences ont tendance à ressortir, que ce soit pour les calculs des valeurs de corrélations que pour les résultats d'analyses factorielles. Il est aussi important de noter que les résultats de ces analyses sont restreints à l'échantillon étant donné qu'ils ont été produits de façon non pondérée sans tenir compte du plan de sondage. Les trois éléments réunis font donc en sorte que les résultats doivent servir à titre indicatif seulement.

Les analyses statistiques effectuées ont permis de faire les constats suivants :

- La cohérence interne, mesurée à partir de l'alpha de Cronbach, est de l'ordre de 0,5 pour chacun des trois groupes d'âge. La suppression de variables susceptibles de nuire à cette cohérence permet d'augmenter celle-ci jusqu'à environ 0,64; ces variables diffèrent selon le groupe d'âge : Q40, Q41 et Q44 pour les 6 mois-4 ans; Q40a et Q43a pour les 5-9 ans[3]; Q40b à Q43b pour les 10-15 ans.
- Les résultats des analyses factorielles indiquent que, pour chaque groupe d'âge, il existe une dimension (facteur) composée des variables appartenant à la négligence émotionnelle et cognitive. Selon le groupe, la dimension est formée de ces variables seulement (groupe des 6 mois-4 ans), de ces variables et de la variable Q40b (groupe des 10-15 ans) ou de toutes les variables sauf la Q40a (groupe des 5-9 ans)[4]. En ce qui a trait aux deux autres formes de négligence (de surveillance et physique), aucune dimension n'est composée uniquement des variables les constituant, quel que soit le groupe d'âge.

Mesures selon le groupe d'âge

Pour mesurer la prévalence des conduites à caractère négligent, la décision a été prise de calculer pour chaque groupe d'âge la proportion des enfants subissant au moins une conduite à caractère négligent au cours d'une année. Des ajustements ont été apportés à cette mesure dans chaque groupe d'âge en fonction des résultats préliminaires obtenus et des analyses complémentaires effectuées :

Groupe des 6 mois-4 ans

La répartition des réponses à la question Q42[5] laisse supposer qu'elle aurait été mal comprise par une proportion notable des répondants, tant en français qu'en anglais, et ce, malgré les modifications apportées pour améliorer sa compréhension à la suite du prétest. Le rapport de collecte mentionne d'ailleurs que la question est incomprise par une majorité de répondants. Compte tenu de cette forte possibilité, la décision a été prise de retirer la question de la mesure de la prévalence, ce qui porte à neuf le nombre de questions à partir desquelles le calcul est effectué. À noter que la négligence de surveillance pour le groupe des 6 mois-4 ans comporte dorénavant deux questions au lieu des trois incluses dans la version abrégée du MNBS. La pertinence de la question retirée devra être discutée et sa reformulation complète, envisagée dans une utilisation ultérieure éventuelle de l'instrument.

Groupe des 5-9 ans

Les questions Q39a et Q41a[6] comportent un choix de réponse « Ne s'applique pas » pour couvrir les cas où, par exemple, l'enfant n'a pas de travaux scolaires à faire ou ne fréquente pas l'école. Étant donné qu'une proportion notable de répondants ont opté pour ce choix – chez les parents d'enfants de 5 ans surtout –, la décision a été prise

3. À noter que, pour le groupe des 5-9 ans, l'analyse se fait sur un sous-ensemble, excluant les enfants auxquels les questions Q39a et Q41a ne s'appliquent pas.
4. Les questions Q42a et Q43a participent dans une moindre mesure à la dimension.
5. Q42 : « Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence est-il arrivé qu'un adulte de la maison soit capable d'entendre (*prénom de l'enfant*) pleurer, alors qu'il/elle se trouvait dans une autre pièce que l'enfant? » / « How often has any adult in the household been able to hear (*first name of child*) crying when he/she was not in the same room? »
6. Q39a : « ...qu'un adulte de la maison aide (*prénom de l'enfant*) à faire ses travaux scolaires? » ; Q41a : « ...qu'un adulte de la maison s'assure que (*prénom de l'enfant*) aille à l'école le matin? ».

de retirer les enfants de ces répondants de la population visée par la mesure des conduites à caractère négligent envers les 5-9 ans. L'inférence des résultats doit donc être faite à la population des 5-9 ans « qui fréquentent l'école et ont des travaux scolaires à faire », dans la mesure où la non-fréquentation de l'école et l'absence de travaux scolaires constituent probablement les raisons de répondre « Ne s'applique pas » aux questions Q39a et Q41a. Afin de tenir compte des règles de fréquentation de l'école au Québec, il pourrait être envisagé dans le futur de redéfinir les groupes concernés, soit d'élargir le premier groupe aux enfants âgés de 5 ans et de restreindre le second aux 6-9 ans.

Groupe des 10-15 ans

La répartition des réponses à la question Q40b[7] chez les mères se distingue de celles des autres variables formant l'indicateur. En effet, on remarque une forte proportion de réponses considérées comme un comportement à caractère négligent à cette question. De plus, l'analyse de l'item indique une association significative avec le statut d'emploi de la mère. On peut en conclure, d'une part, qu'une proportion non négligeable de répondantes sans emploi et ne se trouvent pas aux études au moment de l'entrevue (pour qui la question Q40b ne s'applique pas) sont incluses dans l'identification d'une conduite à caractère négligent (réponse « jamais ») pour cette question, même si celle-ci concerne tous les adultes du ménage. D'autre part, la réponse « jamais » à la question Q40b pouvait également être donnée parce que l'enfant se trouvait toujours en présence d'un adulte à la maison, ce qui mène à discuter la définition de la négligence. En raison de l'importance du biais relatif que ces réponses peuvent entraîner dans la mesure des conduites à caractère négligent envers les 10-15 ans, la variable a été retirée du calcul de la prévalence, ce qui réduit à huit le nombre de questions sur lequel est basée la mesure. À noter que la question Q40b fait partie d'un sous-groupe de questions diminuant la cohérence de l'instrument pour les 10-15 ans.

Le retrait de la question Q40b peut toutefois entraîner une sous-estimation de la prévalence, du fait que celle-ci est calculée à partir de neuf questions dans les deux autres groupes d'âge et que la variable retirée comportait une proportion notable d'enfants touchés par une conduite à caractère négligent. À partir de différentes hypothèses émises pour établir un calcul non biaisé de la prévalence, on peut estimer que celle-ci serait de l'ordre de 30 % si un item de même type que celui retiré était ajouté aux huit questions retenues. Par ailleurs, une reprise éventuelle de la question Q40b devrait tenir compte, dans la reformulation de la question, des personnes sans emploi répondant pour elles-mêmes et de la portée de la négligence selon les normes québécoises.

7. Q40b : « ...qu'un adulte de la maison appelle (*prénom de l'enfant*) de son lieu de travail (ou d'études) pour vérifier si tout va bien? »

Annexe G : Analyse de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints

La formulation des questions sur l'exposition de l'enfant à des conduites violentes entre conjoints posées dans l'enquête de 2012 s'inspire des grandes questions chapeautant les cinq premières sections du Module G (*Exposure to family violence and abuse*) du *Juvenile Victimization Questionnaire* (JVQ) – *Caregiver Version* (Finkelhor et autres, 2011). Le JVQ est un instrument reconnu pour son grand potentiel d'utilisation tant dans la recherche épidémiologique que dans les études cliniques.

L'adaptation de ces questions à la présente enquête a consisté à leur associer un choix de réponse identique à celui utilisé dans la section du questionnaire sur les conduites à caractère violent. Les questions concernent, outre la personne répondante et l'enfant auquel elle fait référence, l'autre parent (s'il fait partie du ménage) ou sinon le conjoint ou la conjointe de la personne répondante, ou son ex-conjoint ou ex-conjointe. Les questions renvoient à des situations qui se sont passées au sein du ménage de la personne répondante au cours des 12 mois précédant l'enquête. Enfin, comme les cinq questions tirées du JVQ portaient sur la violence psychologique et physique, une sixième question sur l'exposition à des conduites violentes de nature verbale a été ajoutée; cette question, dont la formulation s'inspire de questions venant de diverses sources (voir le chapitre 2), a été également soumise au prétest. Au total, l'indicateur d'exposition à des conduites violentes entre conjoints est basé sur six questions, dont une se rapporte à la violence verbale (Q46a), deux à la violence psychologique (Q46b et Q47) et trois à la violence physique (Q48, Q49 et Q50). La population visée par l'indicateur comprend tous les enfants âgés de 6 mois à 17 ans.

Les analyses statistiques effectuées pour l'indicateur de l'exposition à des conduites violentes entre conjoints sont les mêmes que celles réalisées pour l'indicateur des conduites à caractère négligent. Cependant, les analyses ont été effectuées dans l'ensemble, et non par groupe d'âge.

Parmi les analyses effectuées, l'analyse des coefficients alpha de Cronbach donne des résultats compatibles avec ceux des analyses factorielles :

- l'analyse des coefficients alpha de Cronbach indique que toutes les variables peuvent être conservées dans la mesure de l'indicateur. En effet, la valeur de l'alpha du modèle contenant toutes les variables est de 0,78 (variables standardisées) et le gain obtenu en retirant les variables Q46a et Q47 est peu appréciable (de 0,78 à 0,79);
- les analyses factorielles montrent que toutes les variables se synthétisent en un seul facteur, ce qui valide la construction de l'indicateur. Les variables Q46a et Q47 sont celles qui ont le moins d'influence sur le facteur, alors que les variables Q49 et Q50 sont celles qui sont les plus influentes.

Comme la question Q46a ne fait pas partie de l'instrument original (JVQ), la décision a été prise initialement de la traiter à part. Les résultats sur l'exposition à des conduites violentes entre conjoints sont donc présentés en distinguant la violence verbale, la violence psychologique et la violence physique. Toutefois, la construction d'un seul indicateur a été retenue pour l'analyse des cooccurrences avec les conduites à caractère violent (chapitre 3) afin de simplifier l'analyse et la présentation des résultats. Enfin, la mesure de la prévalence annuelle a été faite de la même façon pour l'exposition à des conduites violentes entre conjoints que pour les conduites à caractère violent.

Annexe H : Analyse du stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales

La section 7 du questionnaire comprend quatre questions tirées du *Job-Family Role Strain Scale* (Bohen et Viveros-Long, 1981) et adaptées pour être utilisées dans l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ) (Thibault et autres, 2003). Dans le cadre de la présente enquête, des analyses ont été effectuées afin d'évaluer la possibilité d'établir une mesure synthétique à partir de ces questions.

Le *Job-Family Role Strain Scale* compte au total 19 questions. Les questions retenues dans l'enquête de 2012 sont celles qui participent davantage à la dimension principale exprimée par l'analyse factorielle, et ce, pour les analyses faites séparément selon les échelles *Adult Role Strain Scale* et *Parent Role Strain Scale*. Les questions Q57 à Q59[8] proviennent d'un module de six items sur la surcharge des rôles (*Overload of role obligations*), alors que la question Q60[9] fait partie d'un module de trois items sur l'interprétation des normes (*Ambiguity about norms*).

Des analyses statistiques ont été effectuées afin de connaître les liens existant entre les quatre items retenus dans l'enquête de 2012. Le coefficient alpha de Cronbach a été calculé et la matrice de corrélations polychoriques a été étudiée. D'autres analyses ont été faites dans le but de définir une mesure combinant ces items.

Les analyses effectuées indiquent d'abord que la question Q60 n'a pas la même distribution que les trois autres. L'analyse des coefficients alpha de Cronbach suggère qu'elle soit retirée de l'ensemble des variables à considérer pour la construction d'une mesure synthétique : le coefficient passe de 0,615 (variables standardisées) pour l'ensemble à 0,675 lorsqu'on retire la Q60. Cette conclusion est confortée par les résultats des corrélations, lesquels sont plus faibles avec la Q60 qu'avec les autres variables. Bien que des constats semblables s'appliquent à la Q59, la variable a été conservée, car son retrait n'entraînerait qu'un faible gain (alpha : de 0,675 à 0,678). En conclusion, les variables Q57, Q58 et Q59 ont été retenues pour la mesure du stress.

Les questions Q57 à Q59 se rapportent à certains aspects de la surcharge des rôles et s'adressent à tous les répondants. La mesure concerne plus précisément le stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales, et c'est sous cette appellation qu'elle est présentée dans les chapitres 4 et 5. Pour déterminer le niveau de stress, la mesure retenue s'inspire à la fois du calcul de la moyenne effectué dans l'analyse du *Job-Family Role Strain Scale* (Bohen et Viveros-Long, 1981) et des mesures relatives à l'indice de stress parental et à la perception du soutien social (voir le glossaire). Aux fins de la présente étude, le seuil pour le niveau élevé de stress se situe environ au 80e centile de la distribution pondérée de la somme des scores attribués aux trois questions retenues (distribution combinée chez les mères et les pères), soit à une valeur de 11 pour le score additif et à un score moyen de 3,7. Cette option est appuyée par les analyses complémentaires effectuées.

8. Q57 : « J'ai eu l'impression que je devais courir toute la journée pour faire ce que j'avais à faire. » ; Q58 : « Lorsqu'arrivait l'heure du souper, j'étais physiquement épuisé/e. » ; Q59 : « J'ai eu l'impression d'avoir suffisamment de temps libre pour moi. » Choix de réponse : 1=jamais; 2=rarement; 3=parfois; 4=souvent; 5=toujours.

9. « Je me suis demandé si je devais passer plus de temps avec mes enfants. »

Annexe I : Mesure de trois indices concernant les parents

L'enquête de 2012 a permis de documenter trois nouveaux indices concernant les parents; ces indices se rapportent à la consommation d'alcool, à la consommation de drogues et aux symptômes de dépression.

Consommation d'alcool

Les auteurs de l'*Alcohol Use Disorders Identification Test* (AUDIT), l'instrument utilisé dans l'enquête de 2012, ont proposé une mesure de la consommation dangereuse et nuisible ainsi que de la dépendance possible à l'alcool, mesure qu'ils estiment présenter une sensibilité et une spécificité adéquates (Babor et autres, 2001). À partir de la somme des scores établis pour chaque question (score variant de 0 à 4), le seuil de la consommation à risque est fixé à 8; les scores de 8 et plus indiquent que la personne présente des problèmes de niveau moyen à élevé. La mesure de l'AUDIT a déjà été adoptée dans l'analyse des données de l'*Enquête sur les campus canadiens* (ECC) et dans l'*Enquête sur les toxicomanies au Canada* (ETC), menées en 2004. C'est aussi la mesure qui est retenue pour la présente enquête : 0-7 = problèmes absents (ce qui inclut aucune consommation au cours des 12 mois précédant l'enquête) ou faibles; 8 et plus = problèmes moyens à élevés (consommation à risque).

Consommation de drogues

La mesure proposée par l'auteur du *Drug Abuse Screening Test* (DAST) consiste à faire la somme des scores en attribuant 1 aux réponses affirmatives et 0 aux réponses négatives (sauf pour la question Q73 où le score est inversé) pour un total variant de 0 à 10 (Skinner, 2001). Les sommes forment un continuum ordonnant les individus selon la sévérité des problèmes ou des conséquences reliés à la consommation de drogues. Le guide d'interprétation du DAST-10 (items) identifie cinq niveaux de problèmes : 0 = aucun; 1-2 = faible; 3-5 = intermédiaire; 6-8 = important; 9-10 = sévère. Le découpage adopté pour la présente enquête s'inspire de ce guide tout en tenant compte de la distribution des fréquences : 0 = aucune consommation; 1 = consommation sans problème; 2-10 = problèmes faibles à élevés.

Symptômes de dépression

La dépression a été retenue comme indicateur de la santé mentale chez le parent et, parmi les différents outils possibles (dont le CIDI-SF et le PHQ-9), la version réduite à 12 items du *Center for Epidemiological Studies Depression* (CES-D) a été retenue pour l'enquête de 2012. Cet instrument présentait, entre autres, l'avantage d'avoir déjà été utilisé dans deux enquêtes longitudinales menées auprès de parents au Canada (ELNEJ) et au Québec (ELDEQ). L'échelle CES-D permet de mesurer la fréquence des symptômes de dépression dans la population ainsi que leur présence et leur gravité à partir d'informations se rapportant à la semaine précédant l'enquête (Radloff, 1977). La mesure est obtenue en faisant la somme des scores pour l'ensemble des questions (score variant de 0 à 3 pour chaque question).

Dans l'étude de Landy et Tam (1996), un score additif de 13 et plus obtenu avec la version abrégée du CES-D indique que la personne présente des symptômes de dépression allant de modérés à graves. L'utilisation de ce seuil dans l'ELDEQ, 1998 donne comme résultats qu'environ 10 % des mères et 4 % des pères obtiennent un score additif de 13 et plus (Japel, Tremblay et McDuff, 2000). Comme la faible proportion de pères ne permettait pas d'effectuer des analyses ventilées selon les caractéristiques retenues, l'analyse de l'ELDEQ a plutôt porté sur les parents se situant au-delà du 90e centile sur l'échelle du CES-D. C'est aussi le choix qui a été fait pour la présente enquête, puisqu'on estime à 6 % la proportion de mères et à 3,3 % la proportion de pères présentant un score additif de 13 et plus sur cette échelle. La présence de symptômes allant de modérés à graves correspond donc au décile supérieur de la distribution des mères et des pères.

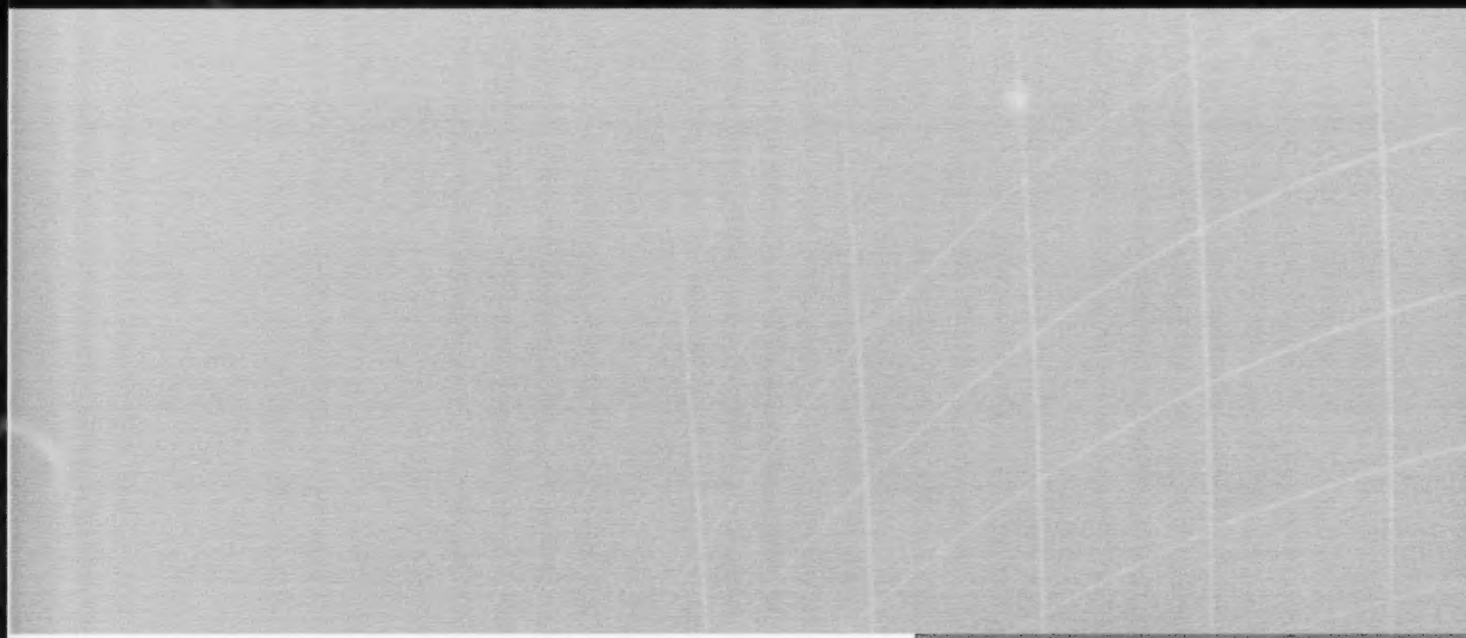

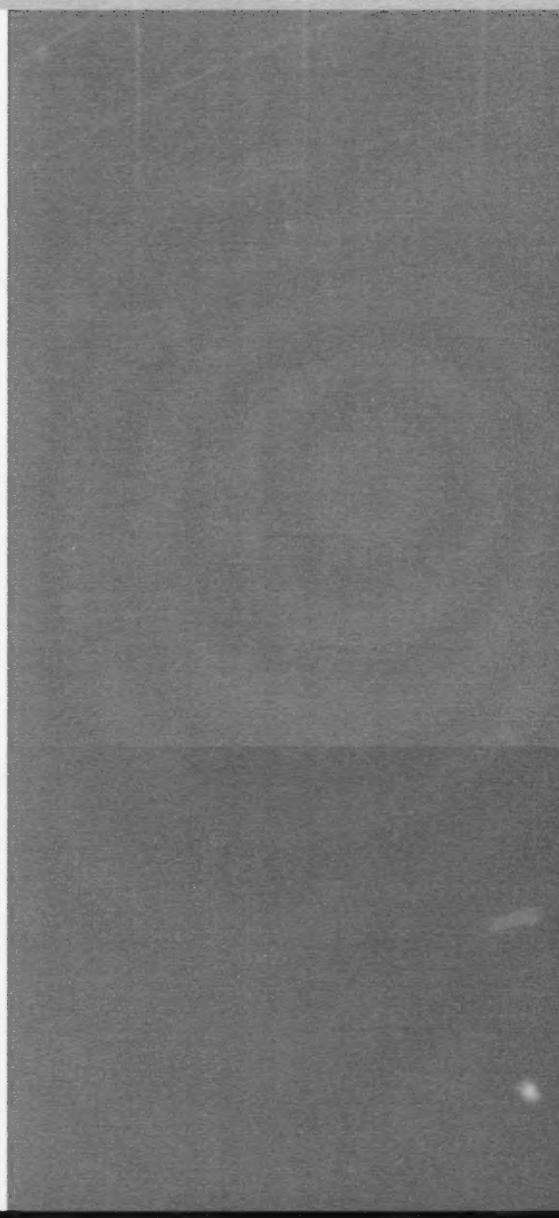

Institut
de la statistique
Québec